

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/228
Appendice III/Vol.VII
21 août 1981

FRANCAIS

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME VII

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus
in extenso du Comité du désarmement en 1981

GE.81-65341

CD/PV.143
4 août 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-TROISIEME SEANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 4 août 1981, à 10 h 30

Président : M. CH.A. SANI (INDONESIE)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY

Allemagne, République fédérale d' : M. N. KLINGLER
M. W. ROHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. J.F. GOMENSORO
Mme N. NASCIBENE

Australie : M. R. STEELE

Belgique : M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U NGWE WIN
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV
M. K. PRAMOV
M. R. DEYANOV

Canada : M. D.S. McPHAIL

Chine : M. YU PEI WEN
M. YU MENGJIA
M. LI GHANGHE
Mme WANG ZHIYUN

Cuba : M. F.O. RODRIGUEZ

Egypte : M. M. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
M. N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. F.P. DESIMONE
Mme K. CRITTENBERGER
M. R.F. SCOTT
M. W. HECKROTTE
M. J.E. TRENTON
M. S. FITZGERALD
Mme L. SHEA

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de La GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES
<u>Inde</u> :	M. S. SIRAN
<u>Indonésie</u> :	M. A. SANI M. S. DARUSMAN M. HARYOMATARAM M. F. QASIM M. ACHDIK M. E. SOEPRAPTO
<u>Iran</u> :	
<u>Italie</u> :	M. A. CIARRAPICO M. B. CABRAS M. M. BARENGHI M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. M. ARRASSEN M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. BRIMAH M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAJ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS Mme H. HOPPE M. M. NOETZEL

PRÉSENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. N. MARSHALL Mme J. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. H.M.C.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. L. NORBERG M. H. BERGLUND M. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RŮŽEK M. P. LUKES M. J. FRANEK M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. TCHERNOV M. B.P. PROKOFIEV M. V.F. PRYAKHINE M. V.M. GANJA M. M.M. IPPOLITOV
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. O. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. C.O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Comité poursuit l'examen des points de l'ordre du jour et des questions en suspens concernant l'organisation du travail. Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur, les membres sont libres de faire des déclarations sur tout sujet ayant trait au travail du Comité. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permettrai, au nom de la délégation indonésienne, d'exprimer notre satisfaction la plus sincère au Président sortant, M. l'Ambassadeur Venkatesvaran, de l'Inde, qui a présidé les travaux du Comité pendant le mois de juillet avec beaucoup d'habileté et d'efficacité. Alliant la fermeté à la souplesse, il a réussi, à sa façon inimitable, à susciter au Comité une atmosphère favorable à de nouveaux progrès. J'espère pouvoir compter sur ses conseils dans les jours à venir.

Les Présidents des quatre Groupes de travail spéciaux méritent aussi un hommage particulier. M. l'Ambassadeur García Robles, avec sa vaste expérience et son habileté diplomatique, a permis au Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement de réaliser des progrès dans l'élaboration des divers stades du programme. M. l'Ambassadeur Kőmives, de Hongrie, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur les armes radiologiques, conduit avec une grande efficacité, le Groupe de travail dans la formulation d'un projet de convention. Le Groupe de travail des armes chimiques accomplit manifestement des progrès sous l'habile direction de l'Ambassadeur de Suède, M. Lidgard. Il faut espérer qu'en temps utile le Comité pourra se mettre d'accord pour donner à ce Groupe un nouveau mandat tenant compte des progrès effectués. Le Groupe de travail spécial des garanties de sécurité ne ménage aucun effort, sous l'impulsion de son zélé Président, le Ministre d'Italie, M. Ciarrapico, pour élaborer des formulations convenues pour les diverses variantes de ces garanties de sécurité.

C'est vraiment un grand honneur que de présider les travaux de cet important Comité créé en tant que seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement pour conclure des accords de limitation des armements et de désarmement, et dont la vocation est de permettre au monde d'atteindre l'objectif ultime du désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Nous savons tous que le chemin qui mène à cet objectif, sera long et malaisé. Divers intérêts nationaux et différentes préoccupations en matière de sécurité, parfois contradictoires, interviennent dans les questions de désarmement. Nous devons persévérer dans nos efforts pour réduire ces divergences et rapprocher les positions, afin que finalement des vues convergentes puissent se dégager quant à la façon d'assurer la survie de l'humanité.

Durant le mois d'août, le dernier de la session de 1981, le Comité devra établir un rapport sur ses activités, pour transmission à la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Ce rapport revêtira une importance spéciale étant donné que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera convoquée au printemps de l'année prochaine. A sa trente-sixième session, et certainement lors de la deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale évaluera les résultats et l'efficacité du Comité durant les trois années de son existence, depuis sa restructuration en 1978. La première session extraordinaire a fixé le mandat et les priorités du Comité. C'est en fonction de ce mandat et de ces priorités, ainsi que des dispositions des résolutions pertinentes des trente-quatrième et trente-cinquième sessions de l'Assemblée, en particulier de la résolution 35/46 faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, que notre travail sera évalué et jugé. Pour que l'Assemblée

(Le Président)

et la communauté internationale en général en soient correctement informées, notre rapport devra refléter aussi fidèlement que possible la situation réelle, les progrès que nous réalisons et les difficultés auxquelles nous devons encore faire face dans nos négociations.

Au cours des trois dernières années, délégation après délégation a exprimé sa déception devant la médiocrité des résultats obtenus par le Comité. En termes relatifs, trois années ne sont pas un temps très long, mais nous ne devons pas oublier qu'avant nous, depuis 1962, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et la Conférence du Comité du désarmement (CCD) examinaient déjà la question du désarmement. Cela fait donc près de vingt ans que la question du désarmement est débattue et négociée sans guère de progrès.

Sur deux questions considérées comme de la plus haute priorité par l'Assemblée dans le document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et dans ses résolutions pertinentes, à savoir l'interdiction complète des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, le Comité n'a pas réussi à se mettre d'accord, même pour créer des groupes de travail spéciaux chargés d'ouvrir des négociations multilatérales. Il n'entre pas dans mes intentions, en ce moment, d'accuser qui que ce soit en particulier. Il ne sera pas avisé de trouver des arguments acceptables pour justifier l'incapacité du Comité de commencer à s'occuper de façon efficace de ces questions auxquelles la communauté internationale attache la plus grande importance et la plus haute priorité.

Lorsque nous parlons du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, il est évident que notre discours ne s'adresse pas à des pays comme l'Indonésie. Lorsque nous parlons du désarmement, c'est aux puissances nucléaires et aux Etats militairement importants que nous pensons. Tout le monde, y compris les puissances nucléaires, parle de la nécessité du désarmement, mais apparemment les motivations culturelles et morales ne sont pas encore suffisamment fortes pour surmonter la méfiance réciproque et susciter la volonté politique nécessaire, et surtout le désir de traduire cette volonté en mesures concrètes de désarmement.

Le Comité devra consacrer avant toute chose les quelques semaines qui restent avant la fin de la session de cette année à l'établissement de son rapport. J'espère que les quatre Groupes de travail spéciaux termineront leurs travaux de fond dès que possible et commenceront à mettre définitivement leurs rapports au point, afin que le Comité puisse achever son rapport assez tôt pour clore la présente session le 21 août, comme convenu.

Etant encore peu familiarisé avec les travaux du Comité, je risque fort de commettre des erreurs en ce qui concerne tant la procédure que le fond. Je compterai beaucoup sur l'indulgence, la coopération et les conseils de tous mes collègues, en particulier du secrétaire du Comité, mon vieil ami l'Ambassadeur Jaipal, pour me maintenir sur la bonne voie.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction de la République démocratique allemande de vous voir présider le Comité du désarmement pendant le mois d'août. Nous apprécions toujours hautement votre expérience diplomatique bien connue et nous sommes sûrs que sous votre sage direction le Comité fera du bon travail pendant le dernier mois de sa session de cette année. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche difficile et responsable. Je profite de l'occasion pour remercier votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Venkateswaran de l'Inde, pour la façon excellente et éloquente dont il a guidé les travaux du Comité pendant juillet.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Je voudrais parler de la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. On sait que mon pays attache une grande importance aux efforts visant à renforcer la sécurité des Etats au moyen d'instruments politiques spéciaux et d'instruments internationaux juridiquement contraignants. L'objectif principal est à cet égard d'éliminer une fois pour toute la possibilité d'un holocauste nucléaire. Guidés par ce principe, ma délégation et la majorité écrasante des membres du Comité du désarmement ont exigé l'ouverture d'urgence de négociations pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire.

Bien qu'il n'ait même pas été possible, au cours de la présente session du Comité, de créer un Groupe de travail spécial pour entreprendre les négociations correspondantes, ma délégation entend poursuivre ses efforts en vue d'y parvenir. Nous espérons que la session de l'an prochain du Comité et la prochaine deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement donneront l'impulsion nouvelle nécessaire pour entreprendre ces négociations multilatérales.

En attendant que le désarmement nucléaire soit une réalité, des mesures internationales appropriées devraient être prises pour renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ma délégation apprécie donc beaucoup les efforts entrepris par le Groupe de travail spécial sur les garanties de sécurité et son Président fort compétent, M. le Ministre Ciarrapico d'Italie, pour mettre au point un instrument international correspondant. Les travaux de ce groupe méritent que nous les mentionnions particulièrement, car ils sont étroitement liés à des questions politiques, stratégiques et juridiques difficiles et complexes.

Ayant cela présent à l'esprit, nous nous félicitons de constater que l'élaboration d'une convention internationale destinée à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires rallie de plus en plus les suffrages des membres du Groupe. Une telle mesure irait aussi dans le sens des résolutions 35/154 et 35/155 de l'Assemblée générale.

Au cours de la session de 1981, le Groupe de travail a fait de grands efforts pour trouver le moyen de parvenir à un accord sur une formule commune acceptable pour tous et susceptible d'être introduite dans un instrument international approprié. De nombreuses propositions intéressantes ont été présentées dans le cadre du Groupe. A cet égard, nous apprécions hautement les efforts des délégations de la Bulgarie, des Pays-Bas et du Pakistan.

En ce qui concerne ma délégation, nous serions en faveur d'une formule commune prévoyant l'extension des garanties de sécurité à tous les Etats qui renoncent à produire et acquérir des armes nucléaires et qui n'ont pas d'armes nucléaires sur leur territoire ou relevant de leur juridiction ou de leur contrôle, qu'ils soient ou non membres d'alliances militaires. Notre façon d'envisager la question est donc fondée sur les deux éléments essentiels suivants :

- 1) un statut de pays non doté d'armes nucléaires, pour les pays qui devraient bénéficier d'assurances de sécurité et
- 2) en engagement de non-utilisation des armes nucléaires de la part des Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Dans ces conditions, la majorité écrasante des Etats bénéficieraient d'assurances de sécurité contre l'utilisation des armes nucléaires. Nous partageons l'opinion exprimée le 16 avril 1981 par M. Lidgard, représentant de la Suède, dans les termes suivants : "Tous les Etats non dotés d'armes nucléaires sans exception qui se sont engagés juridiquement à conserver leur statut d'Etat non doté d'armes nucléaires ont droit à recevoir des garanties sans ambiguïté, selon lesquelles des armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux" (CD/PV.125). Nul n'ignore je pense l'opposition traditionnelle de la Suède aux armements nucléaires.

Dans l'élaboration d'une formule commune telle que nous l'envisageons, nous accordons une grande importance à l'engagement de non-implantation. Nous partons ici du principe que non seulement l'implantation d'armes nucléaires sur le territoire d'Etats non dotés d'armes nucléaires accélérerait la course aux armements nucléaires, mais qu'elle comporterait aussi le risque d'une attaque nucléaire lancée à partir du territoire du pays où des armes nucléaires sont implantées. L'engagement de non-implantation ne devrait donc aucunement être considéré comme une condition, mais plutôt comme un élément de base d'une "approche commune" en matière d'assurances de sécurité.

Il paraît tout à fait évident qu'un Etat sur le territoire duquel des armes nucléaires étrangères sont stationnées pourrait être à l'origine d'une menace nucléaire. Un tel Etat pourrait-il alors vraiment espérer bénéficier d'assurances de sécurité ?

Nous ne saurions accepter l'argument selon lequel lors de l'implantation des armes nucléaires étrangères sur son territoire, le pays intéressé a été contraint d'accepter ces armes et n'a plus exercé sur elles aucun contrôle. Au contraire, c'est la décision souveraine du pays intéressé d'accepter ou non des armes nucléaires sur son territoire. Qui d'autre sinon son gouvernement serait compétent pour décider de l'utilisation de son territoire ? Par ailleurs, on peut citer des exemples pertinents, par exemple au voisinage occidental de mon pays, celui d'un Etat qui non seulement a accepté d'implanter des milliers d'armes nucléaires sur son territoire, mais qui participe également à la prise des décisions relatives à leur utilisation.

De même, il nous est difficile d'admettre l'argument selon lequel un engagement de non-implantation ne pourrait faire l'objet d'aucune vérification. Cette façon de voir reviendrait à mettre en doute tous les efforts entrepris pour créer des zones dénucléarisées, qui ont précisément pour caractéristique essentielle l'obligation de ne pas permettre l'implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats intéressés.

Ma délégation estime donc que la question de la non-implantation est loin de se poser en termes purement théoriques. Cela paraît tout à fait évident si nous considérons la situation politique internationale. Je pense que personne ici ne saurait vraiment nier que l'implantation d'armes nucléaires sur les territoires des Etats où il n'en existe pas actuellement, ne peut avoir qu'une incidence négative sur la situation internationale, sans parler des négociations sur le désarmement. Nul n'ignore l'existence de plans prévoyant le déploiement de nouveaux missiles nucléaires dans certains pays d'Europe occidentale et aussi en Corée du Sud.

Nous observons aussi dans ce cas un phénomène intéressant : tandis que certains - consciemment ou non - essaient de minimiser les risques inhérents à ces mesures, les citoyens concernés des pays en question prennent de plus en plus conscience qu'ils risquent de devenir des "otages nucléaires". Je pense que nous ne devons pas négliger ce fait.

(H. Herder, République démocratique allemande)

En conséquence, qu'il me soit permis de souligner une fois de plus que nous considérons la non-implantation des armes nucléaires et l'engagement de ne pas en acquérir comme des éléments intégrants d'une approche commune en matière d'assurances de sécurité. La formule de non-implantation complèterait efficacement le Traité sur la non-prolifération. A cet égard, nous considérons comme très intéressante l'opinion exprimée le 7 avril 1981 par H. Darusman, représentant de l'Indonésie, qui a déclaré qu'"en ce qui concerne la non-implantation d'armes nucléaires sur les territoires des Etats où il n'en existe pas actuellement, cette question, de l'avis de la délégation indonésienne, devrait figurer parmi les obligations que doivent assumer les Etats dotés d'armes nucléaires. Il convient de faire observer à ce sujet que les obligations des Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, tels que l'Indonésie, sont très claires. La non-implantation des armes nucléaires dans ces territoires constitue une autre mesure tendant à prévenir la prolifération des armes nucléaires." (CD/PV.122).

Ayant cela à l'esprit, nous sommes très favorables à la conclusion d'un accord sur la non-implantation des armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y a pas actuellement de telles armes. Un instrument international de ce type mettrait fin à la dissémination géographique des armes nucléaires et réduirait ainsi les risques de déclenchement d'un conflit nucléaire. Son adoption encouragerait aussi les initiatives tendant à créer des zones dénucléarisées dans différentes régions du monde et offrirait une base appropriée pour la conclusion d'un accord sur les garanties de sécurité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Avant de commencer ma déclaration, Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation mongole, saluer en votre personne l'éminent diplomate d'un pays ami, l'Indonésie, en vous présentant mes sincères félicitations pour votre élection aux fonctions de Président du Comité du désarmement pour le mois d'août.

Je voudrais également exprimer mes remerciements à M. Venkateswaran, Ambassadeur de l'Inde, qui a dirigé avec beaucoup d'habileté les travaux du Comité le mois précédent.

A la séance d'aujourd'hui, la délégation mongole souhaiterait parler du point 3 de l'ordre du jour, qui porte sur la question des garanties de sécurité à donner aux Etats non nucléaires contre l'emploi des armes nucléaires.

Voilà déjà trois ans que l'on procède à des négociations sur cette question au Comité. Ces deux dernières années, le Groupe de travail spécial a procédé à un examen aussi étendu que possible de cette question et il semble que sa tâche soit considérablement allégée. En effet, toutes les puissances nucléaires font preuve de compréhension à l'égard des exigences des Etats non nucléaires relatives à la non-utilisation d'armes nucléaires contre eux, et de leur côté, la majorité de ceux-ci se sont prononcés contre la dissémination de ces armes. Néanmoins, on n'est pas encore parvenu à un accord sur la question des garanties.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Selon toute probabilité, le Groupe de travail spécial, dont la session d'été de la présente année est sur le point de se terminer, dressera un bilan des travaux qu'il a effectués. Dans ce contexte, il n'est sans doute pas inutile de formuler quelques considérations sur cette question au Comité.

La République populaire mongole attache aujourd'hui, comme dans le passé, une grande importance à la fourniture de garanties de sécurité efficaces et crédibles aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui ne possèdent pas de telles armes sur leur territoire contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires; elle envisage ce problème dans l'optique d'une série de questions liées au désarmement nucléaire, en particulier l'interdiction complète et la destruction des armes nucléaires.

Je tiens à rappeler également notre position, selon laquelle nous continuons de nous prononcer pour l'élaboration, à une date aussi rapprochée que possible, d'un projet de convention internationale sur cette question, qui aurait un caractère juridique également contraignant pour les Etats nucléaires et les Etats non nucléaires. En cela, nous nous basons sur les dispositions pertinentes du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacré au désarmement et sur les résolutions bien connues de l'Assemblée générale de l'ONU.

Des propositions et des considérations détaillées sur la question du renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non nucléaires figurent dans le document CD/23, présenté par un groupe de pays socialistes. Sans m'étendre sur la teneur de ce document, je voudrais à nouveau souligner que nous continuons d'être convaincus que l'élaboration et la conclusion d'une convention sur ce sujet seraient le moyen le plus efficace de régler ce problème important et urgent.

En outre, les délégations des pays socialistes, notamment la délégation mongole, ont indiqué maintes fois qu'elles ne voient pas d'objections à ce que l'on examine, parallèlement à l'élaboration d'une convention, d'autres formes de garanties qui pourraient être données aux Etats non nucléaires, à condition que les déclarations de tous les Etats nucléaires aient une teneur identique ou analogue et qu'elles soient ensuite approuvées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

En exposant la position de la délégation mongole quant à l'approche à adopter pour résoudre le problème du renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires, je voudrais aussi évoquer quelques questions qui sont actuellement à l'étude au Groupe de travail spécial sur les garanties de sécurité.

A la suite des travaux qu'il a effectués dans le cadre de la première étape, en particulier l'identification des divers aspects des garanties, ce Groupe est passé à la deuxième étape de l'étude de ce problème, l'examen des variantes qui pourraient être explorées dans la recherche d'une "approche commune".

Au stade actuel, le Groupe de travail examine les formules proposées par les délégations des Pays-Bas et du Pakistan, qui ont fait l'objet d'observations assez détaillées de la part d'un groupe de pays socialistes, y compris notre délégation. En conséquence, je voudrais faire plusieurs remarques de caractère général.

Pour résoudre la question des garanties de sécurité, les pays socialistes continuent de défendre, comme ils l'ont toujours fait, le principe d'une formule commune qui mettrait sur un pied d'égalité les obligations incombant tant aux puissances

(II. Erdembileg, Mongolie)

nucléaires - ne pas employer ni menacer d'employer des armes nucléaires contre des pays non nucléaires - qu'aux pays non nucléaires - ne pas fabriquer ni acquérir d'armes nucléaires et ne pas en posséder sur leur territoire. En d'autres termes, il s'agit des deux grands principes sur lesquels repose effectivement le statut actuel d'un Etat non nucléaire : la non-possession d'armes nucléaires par un Etat et la non-installation de ces armes sur son territoire. Il en va tout autrement dans le cas d'un Etat non nucléaire appartenant à des groupements politico-militaires ou d'un Etat non nucléaire participant à telle ou telle action d'une autre puissance nucléaire.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'exposer l'essentiel des propositions des pays socialistes sur cette question. Je voudrais seulement faire observer que la formule qui consiste à demander aux Etats nucléaires de présenter des garanties unilatérales ne résout pas le problème. Une telle approche laisse aux Etats non nucléaires la possibilité de se doter, à l'avenir d'armes nucléaires sous une forme ou sous une autre.

En ce qui concerne la fourniture de garanties, l'Union soviétique et les pays socialistes ont proposé d'inclure une disposition sur la non-installation d'armes nucléaires. En effet, en l'absence d'une telle interdiction, toute garantie comporte indubitablement le risque d'un déploiement territorial, c'est-à-dire d'une dissémination horizontale des armes nucléaires. Ce type de garantie peut encourager les Etats nucléaires à introduire, voir même à utiliser en premier l'arme nucléaire à partir du territoire d'Etats jouissant de garanties. En outre, l'existence d'armes nucléaires étrangères sur le territoire d'un Etat non nucléaire entraîne automatiquement une autre conséquence : comment déterminer au juste l'Etat qui emploie l'arme nucléaire, si l'on permet une telle situation ?

Telles sont les quelques observations que ma délégation souhaitait formuler au stade actuel des travaux du Comité sur la question considérée.

En ce qui concerne les nombreuses difficultés auxquelles les négociations sur la question des garanties négatives ont donné lieu au Groupe de travail, la délégation mongole est prête à continuer de faire tout son possible en coopération avec les autres délégations, pour parvenir à trouver une solution positive à cette importante question.

Pour conclure, je voudrais appeler l'attention des membres du Comité sur le document CD/201, daté du 30 juillet 1981, qui contient un "Appel du Grand Khural populaire de la République populaire mongole aux Parlements de tous les pays d'Asie et du Pacifique", qui a été distribué en tant que document officiel du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Représentant de la Mongolie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, à notre réunion plénière officieuse d'hier, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer notre satisfaction de vous voir occuper le poste de Président pour le mois d'août. Aujourd'hui, en cette première séance plénière officielle, je tiens à faire état de la satisfaction avec laquelle mon gouvernement, ma délégation et moi-même vous souhaitons la bienvenue en tant que Président et saluons en vous le Représentant de l'Indonésie, avec laquelle mon pays a depuis longtemps d'étroites relations.

(ii. Fein, Pays-Bas)

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous afin que la session de cette année du Comité du désarmement soit aussi fructueuse que les circonstances internationales d'aujourd'hui le permettent.

Je souhaiterais présenter aujourd'hui, le document CD/203, intitulé "Consultations et coopération, mesures de vérification et procédure de plaintes dans le contexte de la Convention sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction."

Mais avant de le faire, je me permettrai de souligner, une fois de plus, l'importance cruciale que présente, pour nos travaux au Comité du désarmement, un résultat satisfaisant des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Dans mon intervention du 2 avril 1981, j'ai dit que c'était une décision politique courageuse prise au plus haut niveau qui a ouvert la voie, il y a dix ans, à des progrès décisifs en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques. J'ai alors exprimé l'espoir que le même courage et la même sagesse politiques l'emporteront bientôt pour atteindre notre objectif commun : l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. Nous n'avons toujours pas abandonné cet espoir.

Nous savons tous que ces derniers temps il n'y a pas eu à proprement parler de progrès notable en ce qui concerne aucun des aspects de la limitation des armements et du désarmement. Nous n'ignorons pas les espoirs que suscite la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir l'an prochain. Nous savons enfin les nouveaux espoirs qu'a fait naître le Comité du désarmement après sa transformation en 1978. C'est pourquoi je souhaite inviter une fois de plus les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique, à reprendre, dans un proche avenir, leurs négociations bilatérales sur les armes chimiques. L'adoption, au niveau le plus élevé, d'une décision politique courageuse, autorisant un progrès décisif des négociations bilatérales, ne manquerait pas de renforcer le dynamisme dont le Groupe de travail sur les armes chimiques a récemment fait preuve.

Quant au mandat du Groupe de travail spécial des armes chimiques, nous avons pris note de la déclaration faite à la 141ème séance du Comité du désarmement par le président de ce Groupe, li. Lidgard, pour annoncer qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur la révision du mandat actuel du Groupe de travail spécial. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu consensus sur ce point. Nous faisons nôtre l'appel figurant à la fin de la déclaration de M. Lidgard. Nous souhaitons vivement qu'au début de la session de 1982 du Comité du désarmement, il soit possible de se mettre d'accord sur un nouveau mandat permettant au Groupe de travail d'élaborer, à titre hautement prioritaire, une convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

On connaît bien le point de vue de ma délégation selon lequel la vérification ne constitue pas un moyen en soi, mais devrait être plutôt un élément d'un système de portée suffisante, assorti de mesures de protection en nombre raisonnable qui procurera à l'Etat intéressé une sécurité plus grande que le maintien de l'option des armes chimiques. Un tel système n'étant pas plus solide que son maillon le plus faible, il importe d'élaborer les procédures de vérification les meilleures possibles. Sans vérification adéquate, les Etats ne sauraient être assurés que les dispositions d'une convention seront respectées.

(M. Fein, Pays-Bas)

Comme nombre d'autres délégations ici, nous pensons que, dans le cadre d'une convention sur les armes chimiques, les mesures de vérification nationales et internationales sont complémentaires. Après tout, nous avons affaire à un système d'armes qui a fait ses preuves, ces armes étant prêtes et disponibles en grandes quantités. On ne saurait donc reléguer dans les annexes les dispositions relatives à la vérification, qui doivent être énoncées clairement dans le traité lui-même.

Je n'imposerai pas au Comité un exposé détaillé de la vérification en matière d'armes chimiques envisagée sous tous ses aspects. Nous en avons assez parlé ces dernières semaines. Par ailleurs, le document canadien CD/167 et le document finlandais CD/196 constituent, à eux deux, un inventaire unique et substantiel des divers aspects de la vérification en matière d'armes chimiques. A cet égard, le document que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui parle de lui-même. Il est le résultat d'une approche à notre avis réaliste qui reflète des réalités concrètes et qui est conçue pour répondre à des besoins pratiques. Par là même, il fournit un aperçu complet d'un système de vérification rationnel mais efficace, pierre angulaire d'une convention adéquate et cohérente sur les armes chimiques.

Compte tenu des rapports réciproques étroits entre le domaine d'application et les moyens de la vérification, nous espérons que notre document pourra contribuer à faire progresser les choses.

Permettez-moi de résumer les principales caractéristiques de nos propositions :

- les consultations, la coopération, la vérification et les plaintes - il s'agit là d'une innovation - ne sont pas considérées individuellement mais forment les éléments d'un système intégré et cohérent;
- les procédures de vérification nationales et internationales sont donc liées entre elles;
- il s'avèrera nécessaire de créer des organes nationaux chargés de vérifier la mise en oeuvre de la convention;
- entre autres choses, l'organe national de vérification travaillera en étroite collaboration avec un comité consultatif qui reste à créer;
- le comité consultatif devra travailler en permanence la destruction et la réaffectation à des fins autorisées des stocks déclarés d'armes chimiques;
- le comité consultatif devra superviser en permanence la destruction et la réaffectation au moyen d'inspections sur place;
- par des inspections sur place effectuées à l'improviste, le Comité consultatif vérifiera périodiquement que la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques n'excède pas les quantités convenues;
- aux fins de renforcer la confiance, le Comité consultatif devrait effectuer des inspections à l'improviste des installations situées sur le territoire des Etats parties qui seront régulièrement désignés par tirage au sort;

(11. Fein, Pays-Bas)

- le Comité consultatif sera habilité à enquêter sur les faits relatifs à des ambiguïtés prétendues en ce qui concerne le respect de la convention ou des violations de la convention;
- dans le contexte d'une telle enquête, le comité consultatif serait habilité à procéder à des inspections sur place, après consultations avec l'Etat partie concerné. Toutefois, si cet Etat partie n'acceptait pas une telle inspection sur place, il devrait fournir des explications appropriées;
- chaque Etat partie à la convention pourra recourir à des moyens techniques nationaux de vérification;
- des plaintes pourront être déposées auprès du Conseil de sécurité. Chaque Etat partie s'engagera à coopérer dans l'exécution de toute enquête que le Conseil de sécurité pourrait ouvrir.

Comme les délégations le remarqueront, nous nous sommes abstenus dans notre document, d'établir un rapport entre le cadre organisationnel esquissé et la proposition des Pays-Bas, également appuyée par beaucoup d'autres pays, touchant la création d'une organisation internationale de désarmement. Il ne s'agit pas là d'une omission, mais plutôt d'un reflet de notre désir de fournir au Comité du désarmement un manuel pratique plutôt que les grandes lignes d'objectifs plus ambitieux et peut-être moins immédiats.

Il n'empêche qu'en ce qui nous concerne, ces objectifs existent bel et bien et qu'il pourrait être utile de les rappeler brièvement dans ce contexte. Il va de soi que l'on ne devrait pas élaborer une convention sur les armes chimiques pour la simple raison que l'on voudrait avoir une organisation internationale de désarmement. Bien entendu, cela devrait plutôt être le contraire : si le cadre organisationnel relatif à la mise en oeuvre d'une convention sur les armes chimiques et d'autres accords de limitation des armements appelait la création d'un organisme universel "de services", à la fois simple et rationnel, eh bien, alors, une organisation internationale de désarmement pourrait être utile. Il est évident que pour instituer un système de vérification et des procédures en matière de consultations et de plaintes, dans le cadre d'une convention sur les armes chimiques, on pourrait utilement mettre à profit l'expérience acquise ailleurs.

Dans ce contexte, comme mon distingué collègue du Maroc l'a fait observer le 23 juillet, l'exemple de l'AIEA vient à l'esprit. En fait, l'AIEA a très largement démontré son utilité dans le cadre du TNP et du Traité de Tlatelolco.

Des organes consultatifs multilatéraux sont prévus non seulement par le TNP et le Traité de Tlatelolco, mais aussi par le Traité sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. Certains traités, encore à conclure, tels que la convention sur les armes chimiques et le traité sur l'interdiction complète des essais, sont à peine concevables en l'absence d'outils et de mécanismes analogues pour les faire fonctionner. Les autres types d'accords qui nécessiteraient un cadre opérationnel pour assurer les services de vérification et de mise en oeuvre sont :

- ceux qui concernent les zones exemptes d'armes nucléaires;
- ceux relatifs à l'interdiction ou à la restriction de certaines armes classiques.

- ceux visant la réduction des budgets militaires;
- les mesures de limitation régionale des armements et les mesures propres à accroître la confiance.

Le regroupement des systèmes de mise en oeuvre et de vérification de ces traités - y compris les informations éventuelles résultant d'arrangements internationaux de surveillance par satellites - dans une seule et même organisation mondiale de services, fiable et spécialisée, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, abaisserait considérablement les coûts d'exploitation et assurerait un fonctionnement rationnel de l'ensemble des services.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des aimables paroles de bienvenue qu'il m'a adressées.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ayant eu le privilège d'être le témoin de votre brillante action comme représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, c'est pour moi un motif de satisfaction particulière que vous dirigiez aujourd'hui les débats de cet unique forum de négociation multilatérale sur le désarmement. Nous sommes persuadés que la présidence du Comité du désarmement ne pourrait être en de meilleures mains durant la période qui commence aujourd'hui et qui est la plus longue de chaque session, puisque dans le cas présent elle durera jusqu'au début de 1982. Ma délégation voudrait également féliciter une fois de plus votre prédécesseur, le distingué représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Venkateswaran, pour l'efficacité avec laquelle il a su diriger nos travaux durant le mois de juillet.

Comme on le sait, l'article 25 du règlement intérieur du Comité du désarmement énonce ce qui suit :

"L'approbation par consensus des rapports ne doit pas être interprétée comme portant atteinte en quelque manière que ce soit à l'exigence fondamentale selon laquelle ces rapports doivent refléter fidèlement les positions de tous les participants des organes concernés."

Cette disposition avait pour objet d'éviter que se produise au Comité du désarmement un des abus de la règle du consensus dont la Conférence du Comité du désarmement avait été le témoin en plusieurs occasions.

Le document de travail CD/204, qui vient d'être distribué et que j'ai l'honneur de présenter maintenant au nom des délégations du Nigéria, du Pakistan, de la Suède, de la Yougoslavie et du Mexique, qui en sont les auteurs, contient une proposition analogue concernant l'abus qui a été fait de la règle du consensus pour empêcher la création de groupes de travail. On trouvera dans ce document, sous le titre "Observations", des explications à ce sujet ainsi qu'un résumé des principaux faits antérieurs liés à cette affaire. Ces observations sont libellées comme suit :

"Dans sa déclaration du 27 février 1980, présentée sous la cote CD/64, le Groupe des 21 se disait "profondément convaincu que des groupes de travail constituent le meilleur mécanisme existant" pour mener des négociations concrètes dans le cadre du Comité du désarmement. Il ajoutait donc qu'il appuyait "en principe la création de groupes de travail sur les points de l'ordre du jour annuel".

(M. Garcia Robles, Mexique)

"Cette position du Groupe des 21 a été réaffirmée par la suite dans les déclarations du 4 mars 1980 (CD/72), du 9 juillet 1980 (CD/116), du 6 août 1980 (CD/134), du 24 avril 1981 (CD/180 et CD/181) et du 8 juillet 1981 (CD/192). Dans toutes ces déclarations, le Groupe a insisté particulièrement sur la nécessité et l'urgence de créer des groupes de travail pour étudier les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour du Comité, notamment le premier, intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

Pour des raisons bien connues de tous les membres du Comité, il n'a pas été possible jusqu'ici de donner suite aux propositions réitérées et soigneusement motivées du Groupe des 21 que je viens de rappeler. Les délégations auteurs du présent document estiment que cette paralysie d'une part importante de la fonction de négociateur du Comité est contraire à l'esprit de la règle du consensus énoncée à l'article 18 du règlement intérieur du Comité. Elles ont donc décidé de présenter le présent document, pour que les membres du Comité puissent l'étudier pendant l'intersession. Si, au début de la session de 1982 du Comité, il n'était toujours pas possible de donner suite aux demandes répétées du Groupe des 21, l'organe de négociation pourrait alors examiner officiellement la présente proposition en séance plénière."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a prononcées à mon intention.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession aux fonctions de Président du Comité du désarmement. J'ai déjà eu l'occasion hier de vous rappeler la coopération qui s'est établie entre nous à New York, lorsque vous étiez le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre tâche difficile en ce mois d'août, qui termine la session du Comité de 1981. Nous adressons également nos bons souhaits et nos respects au Représentant de l'Inde, pour qu'il les transmette à M. l'Ambassadeur Venkateswaran, qui se repose apparemment maintenant et auquel nous souhaitons un prompt rétablissement et un prompt retour dans notre famille, lorsqu'il se sera remis des fatigues que l'exercice de ses lourdes responsabilités en juillet lui a imposées.

Nous voudrions aujourd'hui parler de plusieurs questions et, avant tout, d'une question importante, celle du renforcement de la sécurité des Etats non nucléaires. C'est là une question politique de premier plan, qui suscite un grand intérêt, et ce, pour d'excellentes raisons, car elle touche aux intérêts de la sécurité de tous les Etats, tant nucléaires que - et tout particulièrement - ceux non dotés d'armes nucléaires. De la solution qui lui sera apportée dépendra le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, et l'éloignement de la menace de guerre nucléaire. L'Union soviétique considère avec sympathie l'aspiration légitime des pays non dotés d'armes nucléaires à obtenir des puissances nucléaires des garanties fiables de non-utilisation d'armes nucléaires à leur encontre. Nous partons du principe que les Etats qui renoncent à fabriquer et à acquérir des armes nucléaires et ne permettent pas l'implantation de telles armes sur leur territoire contribuent dans une large mesure à réduire et finalement à éliminer la menace de déclenchement d'une guerre nucléaire. Ces Etats sont en droit de recevoir les garanties nécessaires que l'arme nucléaire ne sera pas utilisée contre eux. Ce sont précisément de telles garanties qu'a données l'Union soviétique. Notre formule, dont nous avons parlé maintes fois, tant au cours des séances plénières que dans le cadre des groupes de travail, est simple et claire. Elle n'exclut du champ d'application des garanties que les Etats

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

non dotés d'armes nucléaires qui permettent - je le répète, qui permettent - le déploiement d'armes nucléaires sur leurs territoires. La formule soviétique ne fait pas de différence entre les Etats non nucléaires qui participent à des alliances militaires et ceux qui n'y sont pas parties. Elle s'applique aux uns aussi bien qu'aux autres. Elle ne fait pas non plus de distinction entre les Etats selon qu'ils appartiennent ou non à des zones dénucléarisées, c'est-à-dire qu'elle accorde des garanties tant aux Etats parties qu'aux Etats non parties des zones dénucléarisées. Quoi que l'on ait pu tenter pour travestir ou interpréter tendancieusement la position de l'Union soviétique, le fait ne peut être nié que sa formule garantit la sécurité de la majorité écrasante des Etats non dotés d'armes nucléaires.

A ce propos, j'aimerais me référer à l'intervention de l'Ambassadeur de la République populaire de Bulgarie, le camarade Voutov, qui affirme fort justement, sur la base de données chiffrées, que nos garanties ne laissent de côté qu'un nombre insignifiant d'Etats non nucléaires, tandis que la formule de garanties des autres puissances nucléaires ne s'adresse qu'à un nombre bien moindre d'Etats.

La volonté sincère de l'Union soviétique et son désir de prendre en considération les exigences justifiées et légitimes des Etats non dotés d'armes nucléaires ont été récemment démontrés dans la déclaration du chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev, à laquelle nous nous sommes plusieurs fois référés. Par ailleurs, nous aimerions particulièrement attirer l'attention sur les réponses que le Président Brejnev a faites tout récemment au correspondant du journal finlandais Suomen Sosiali Demokraatti. Dans ces réponses, il souligne qu'en vue de renforcer la sécurité des Etats non nucléaires du nord de l'Europe, l'Union soviétique serait disposée à discuter de certaines nouvelles mesures concernant la région de son territoire contiguë à la zone exempte d'armes nucléaires du nord de l'Europe.

C'est là une offre tout à fait nouvelle. Aucune autre puissance nucléaire n'a évoqué la possibilité d'examiner des mesures concernant son propre territoire. C'est là un témoignage nouveau et éclatant de notre sincère volonté de renforcer la sécurité des Etats non nucléaires par l'annonce de notre désir de rechercher d'autres voies mutuellement acceptables pour atteindre ces objectifs généreux.

D'une façon générale, nous évaluons positivement l'activité du Groupe de travail du Comité chargé d'examiner la question des garanties de sécurité. Au sein de ce groupe se sont déroulées d'utiles négociations détaillées sur cette question, au cours desquelles les vues des divers pays ont été confrontées et précisées et les convergences, analogies et divergences ont été mises en relief.

Par ailleurs, les aspects concrets de la position des divers pays sur les principaux aspects de ce problème ont été exposés. L'idée de la convocation d'une conférence a de nouveau reçu un large appui de principe. Dans ce contexte, il est impossible de passer sous silence le travail infatigable et l'apport positif du président du Groupe, M. Ciarrapico. De même que les délégations d'autres pays socialistes, la délégation soviétique a pris une part active aux négociations sur la question des garanties de sécurité. Malheureusement, d'autres puissances dotées d'armes nucléaires n'ont pas fait preuve d'une telle activité. C'est ainsi qu'il s'est révélé impossible de progresser sensiblement sur le plan du renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires. Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction que la majorité écrasante des délégations ont pris une part constructive aux négociations, et que certaines ont présenté des propositions qui méritent de retenir l'attention. Les résultats de ces négociations pourront et devront être mis à profit dans la suite des discussions sur le problème du renforcement des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Permettez-moi également de dire quelques mots de l'interdiction des armes radiologiques. A la lumière des débats tenus au cours de la présente session par le Comité lui-même et par son groupe de travail ainsi que des consultations officielles sur divers aspects du traité sur l'interdiction des armes radiologiques, nous voudrions aujourd'hui nous arrêter quelque peu sur les résultats de nos travaux concernant ce problème et, disons, jeter un coup d'oeil vers l'avenir et formuler quelques considérations au sujet des progrès possibles.

Comme le savent les membres du Comité, nous arrivons à la fin de la session de 1981, la fin, dirons-nous, de la troisième année d'examen de ce problème, sans avoir pu arriver à un accord sur les problèmes cruciaux que soulève le document en préparation et qui concernent la définition, la portée de l'interdiction et les questions de coopération pacifique. Nous avons consacré une bonne partie de nos travaux relatifs à ce point de l'ordre du jour, du moins au cours de la partie estivale de la session, à l'examen des questions concernant la suite à donner à la proposition très importante et, à mon avis, urgente relative à l'inclusion dans le traité sur les armes radiologiques de dispositions concernant la protection des installations nucléaires civiles contre des attaques.

Au cours de la dernière session du Groupe de travail sur les armes radiologiques, la délégation soviétique a déjà exposé en détail son point de vue sur cette question. Nous avons parlé des moyens qui, selon nous, permettraient au Comité de se dégager de l'impasse tant en ce qui concerne les travaux futurs sur le traité relatif aux armes radiologiques que la solution à apporter au problème de la protection des installations nucléaires civiles contre des attaques. A notre avis, en d'autres mots, il est possible de trouver une solution mutuellement acceptable au problème de la protection des installations nucléaires civiles contre les attaques, pour autant que les autres délégations fassent aussi preuve de la souplesse et de l'esprit de compromis indispensables. Sinon, il ne nous sera pas possible de mener à bonne fin les travaux sur le traité relatif aux armes radiologiques, et la question de la protection des installations nucléaires civiles demeurera pendante. Je ne parlerai même pas du fait que le Comité aura démontré son inaptitude à résoudre des problèmes, même à propos de cette question relativement simple. Selon nous, il serait possible de trouver aussi des solutions à d'autres problèmes essentiels. Par exemple, à ce jour, le Groupe n'a pas encore examiné les textes révisés concernant les problèmes essentiels de la définition et de la coopération pacifique que le Président a présentés à la séance du Groupe de travail des armes radiologiques vendredi dernier. Il nous semble qu'après étude préliminaire, ces nouvelles variantes d'articles formulées par le Président pourraient constituer une assez bonne base pour la réalisation d'un accord prenant en considération les solutions actuellement acceptables à d'autres questions connexes. Il ressort de tout cela qu'à la fin de la présente session nous disposerons, pour ainsi dire, d'une certaine "réserve" nous permettant d'espérer trouver une issue à la situation qui s'est créée. Autrement dit, nous avons des éléments pour la recherche de compromis, bien que, naturellement et selon toute probabilité, cette recherche soit difficile à mener à bien dans le temps qui reste à courir avant la fin de la présente partie de la session. Cela étant, nous pourrions, comme l'ont déjà fait un certain nombre de délégations, appuyer l'initiative que le camarade Ambassadeur Kõmives de la République populaire hongroise, Président du Groupe de travail sur les armes radiologiques, a présentée au cours des consultations officielles et qu'il a réitérée à la séance du 31 juillet du Groupe, à l'effet que le Groupe poursuive ou reprenne ses travaux en janvier 1982, c'est-à-dire un peu avant le début de la prochaine session du Comité du désarmement. Nous pensons que ce délai supplémentaire qui nous sera donné en janvier 1982 nous permettra d'étudier avec soin et pondération

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

les questions non encore résolues et, du moins nous l'espérons, de mettre la dernière main au traité sur les armes radiologiques avant le début de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement.

Un certain nombre de questions d'organisation liées à la tenue d'une session du Groupe en janvier pourront être résolues si nous donnons notre acceptation de principe à l'approche proposée par le Président.

La délégation soviétique exprime l'espoir que tous les autres membres du Comité adopteront une approche aussi constructive, créant ainsi une bonne base pour progresser vers l'aboutissement des travaux concernant l'interdiction des armes radiologiques à notre prochaine réunion.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Représentant de l'Union soviétique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon intention.

M. BRIMAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux autres délégations qui vous ont félicité de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois d'août. Ma délégation est convaincue que, sous votre présidence, le Comité fera preuve d'efficacité dans la dernière phase de ses travaux de la session de 1981. Je puis vous assurer à cet égard de l'entière coopération de ma délégation. Ayant été retenu ailleurs ce matin, j'ai dû revenir en hâte pour prendre la parole. Le faisant pour la première fois, je dois aussi vous assurer, vous-même, Monsieur le Président, et tous les membres du Comité, de ma coopération pleine et entière dans l'accomplissement de vos tâches les plus importantes. Nous tenons aussi à remercier votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Venkateswaran, de la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux du Comité pendant le pénible mois de juillet.

Mon intervention d'aujourd'hui a essentiellement pour objet d'appuyer ce que vient de dire le distingué Ambassadeur du Mexique, à propos de la création d'organes subsidiaires. Coauteur du document de travail CD/204, daté du 30 juillet 1981, ma délégation partage pleinement les vues et s'associe à la proposition présentées dans ce document.

Nous avons eu l'occasion de souligner que notre délégation regrettait qu'il n'ait pas été possible de créer des groupes de travail spéciaux pour l'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour. L'impasse dans laquelle nous nous trouvons, alors que l'écrasante majorité des membres de notre Comité n'y est pour rien, nous amène à nous interroger sérieusement sur le statut d'organe de négociation de ce Comité. En fait, les impressions recueillies au sein et en dehors du Comité sont souvent que celui-ci n'a pas réussi à tenir son rôle d'organe de négociation. Certains Etats dotés d'armes nucléaires ont continué de méconnaître les intérêts vitaux de sécurité des Etats non dotés de telles armes qui souhaitent voir progresser les négociations sur le désarmement.

La "raison d'être" du Comité du désarmement est de négocier, et nous pensons que les points inscrits à son ordre du jour doivent faire l'objet de négociations. Nous admettons que la tension du climat international a jeté une ombre sur les travaux du Comité, mais nous sommes d'avis que des négociations de fond sur des questions prioritaires telles que l'interdiction complète des essais et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire aideront en elles-mêmes beaucoup à améliorer ce climat. Telle est la principale et légitime préoccupation de la communauté internationale au moment où nous approchons de la seconde session extraordinaire

(II. Brimah, Nigéria)

de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes fermement convaincus que des progrès dans les négociations menées au sein du Comité, notamment dans le domaine des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, renforceront sensiblement la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons donc pleinement les propositions déjà présentées au Comité par le Groupe des 21 dans le document CD/64 et rappelées plus récemment dans les documents CD/150 et 181, selon lesquelles des groupes de travail spéciaux constituent le meilleur moyen de mener des négociations concrètes au sein du Comité.

Enfin, ma délégation est parfaitement consciente qu'il n'y a guère de chances que les quatre groupes de travail actuels puissent mener à bien leur tâche d'ici un an. La volonté politique nécessaire pour progresser continue de faire défaut, et cela uniquement pour des raisons de convenance politique propres à certains Etats. Comme M. l'Ambassadeur Adeniji l'a dit ici en plusieurs occasions, il est encore temps de changer d'attitude. Que les Etats qui sont responsables de la paralysie actuelle du Comité prêtent l'oreille, pendant l'intersession, à l'"appel lancé par l'humanité, partout dans le monde, en faveur de la détente, et non pas de la défense, en faveur du développement, et non pas du réarmement".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Nigéria de son intervention et de l'amabilité avec laquelle il s'est référé à la Présidence.

M. YU PEIWEN (Chine) (traduit du chinois) : Aujourd'hui, ma déclaration portera sur la question de la fourniture, par les Etats dotés d'armes nucléaires, de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, permettez-moi, Monsieur l'Ambassadeur Anwar Sani, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la Présidence du Comité du désarmement pour le mois d'août. Vous pouvez être assurés de l'entière coopération de ma délégation dans l'exécution de vos tâches de Président. Nous sommes convaincus que sous votre conduite le Comité accomplira sans à-coup ses tâches pendant le dernier mois de sa session d'été.

La délégation chinoise a écouté avec attention les déclarations faites par les autres représentants sur la question des garanties de sécurité qui seraient accordées par les Etats dotés d'armes nucléaires aux Etats qui n'en sont pas dotés. Nous pensons que les vues exprimées par plusieurs représentants méritent de retenir notre attention et aideront à régler la question d'une façon positive.

J'aimerais maintenant présenter brièvement quelques vues et suggestions sur cette question.

I. La Chine a maintes et maintes fois, à diverses réunions de l'Organisation des Nations Unies, du Comité du désarmement et du Groupe de travail spécial, expliqué sa position au sujet de la fourniture, par les Etats dotés d'armes nucléaires de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Permettez-moi ici de rappeler brièvement notre position constante sur cette question.

Dès 1963, le Gouvernement chinois a publié une déclaration proposant l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires.

(M. Yu Peiwen, Chine)

Pour rompre le monopole nucléaire, la Chine a expérimenté sa première bombe atomique en 1964. Le jour même de cet essai réussi, le Gouvernement chinois a réaffirmé la position ci-dessus et déclaré que la Chine ne serait jamais, à aucun moment et en aucune circonstance, la première à utiliser des armes nucléaires et qu'elle ne les utiliserait pas contre des Etats non dotés d'armes nucléaires ou contre des zones dénucléarisées.

Dans sa déclaration du 29 mai 1978 à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, M. Huang Hua, le Ministre des affaires étrangères de la Chine a dit que pour réduire la menace d'une guerre nucléaire pour les pays petits et moyens, il était urgent que tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires et les zones dénucléarisées.

A la séance plénière du Comité du désarmement, le 5 février 1980, M. Zhang Wenjing, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine, a fait observer que l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires étaient essentielles pour éliminer la guerre nucléaire et la menace nucléaire. Nous savons qu'il n'est pas facile d'obtenir ce résultat. Dans cette situation, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient au moins s'engager de ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires et les zones exemptes d'armes nucléaires.

Ce rappel montre clairement que le Gouvernement chinois, sur sa propre initiative et unilatéralement, a déclaré qu'il y a longtemps qu'il s'engagerait inconditionnellement à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires et contre des zones exemptes d'armes nucléaires.

En août 1973, la Chine a signé le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, s'engageant ainsi à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre la zone exempte d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires d'Amérique latine.

II. Conformément à la position exposée ci-dessus, la délégation chinoise estime qu'il est légitime et raisonnable pour les nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires de s'opposer aux menaces nucléaires et d'exiger que des garanties de sécurité soient fournies par les Etats dotés d'armes nucléaires, et que tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas employer ou menacer d'employer de telles armes contre eux.

Nous avons constamment été d'avis que les garanties fondamentales de sécurité à fournir par les Etats dotés d'armes nucléaires aux Etats non dotés de ces armes devraient être une interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Toutefois, comme les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas jusqu'ici fourni de telles garanties, ils devraient au moins donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité négatives, c'est-à-dire s'engager inconditionnellement à ne pas employer ou menacer d'employer d'armes nucléaires contre eux.

Si les Etats dotés d'armes nucléaires imposaient aux Etats non dotés de ces armes diverses exigences et conditions en fournissant ces garanties négatives cela n'équivaldrait-il pas à exiger des garanties de sécurité de la part des Etats non dotés d'armes nucléaires ?

En fait, ce sont les deux superpuissances, avec leurs énormes arsenaux nucléaires, qui posent une grave menace à la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Comme ceux-ci n'ont pas de capacités de défense adéquates, les Etats dotés d'armes nucléaires ont l'obligation de donner des garanties de sécurité négatives aux Etats

(Li. Yu Peiwen, Chine)

non dotés d'armes nucléaires. Ils ne peuvent se dérober à cette obligation sous quelque prétexte que ce soit. En attendant la réalisation d'un désarmement nucléaire, cela devrait être le minimum que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à faire à l'égard des Etats qui n'en sont pas dotés.

III. A l'exception de quelques-uns, une majorité écrasante d'Etats ont assumé, d'une façon ou d'une autre, l'engagement de ne pas fabriquer ou acquérir d'armes nucléaires. Quelques Etats, bien qu'ayant atteint les niveaux scientifique et technologique nécessaires pour fabriquer des armes nucléaires, continuent de respecter cet engagement. Quelques Etats dotés d'armes nucléaires, tout en faisant totalement abstraction de leur propre prolifération nucléaire verticale et en agrandissant continuellement leurs arsenaux nucléaires, cherchent à grands cris à prévenir une prolifération nucléaire horizontale parmi les Etats non dotés d'armes nucléaires et essaient même de les priver du droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ou cherchent à limiter ce droit. Cette attitude est manifestement injuste et constitue un empiètement sur les droits souverains des Etats. Comme les superpuissances agrandissent constamment leurs arsenaux nucléaires et profèrent des menaces nucléaires, ce n'est qu'en arrêtant la prolifération nucléaire verticale que l'on pourra prévenir une prolifération nucléaire horizontale. C'est l'évidence même.

La Chine est opposée au monopole nucléaire des grandes puissances. Comme de nombreux autres pays épris de paix, la Chine ne préconise ni n'encourage la prolifération nucléaire. En même temps, nous sommes catégoriquement opposés à toute fabrication d'armes nucléaires par des pays racistes et expansionnistes tels que l'Afrique du Sud et Israël.

Pour résumer, la fourniture par les Etats dotés d'armes nucléaires, de garanties de sécurité négatives aux Etats non dotés d'armes nucléaires ne constitue qu'une mesure transitoire à adopter en attendant un désarmement nucléaire. Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient reconnaître le fait que les Etats non dotés d'armes nucléaires sont exposés au danger d'une guerre nucléaire et à une menace nucléaire et que les peuples du monde exigent vigoureusement que les superpuissances arrêtent la course aux armements et procèdent à un désarmement nucléaire. Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager inconditionnellement, sans plus attendre, à ne pas employer ou menacer d'employer d'armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires et, en même temps, ils devraient prendre des mesures efficaces pour procéder à un désarmement nucléaire jusqu'à ce que soit atteint l'objectif ultime d'une interdiction complète et d'une destruction totale des armes nucléaires.

Enfin, la délégation chinoise rappelle que la Chine a pris unilatéralement l'engagement inconditionnel de ne pas employer ou menacer d'employer d'armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires et elle suggère que l'on envisage, lors de l'élaboration d'une convention internationale sur des garanties de sécurité, d'y inclure des engagements de cette nature. Nous sommes également prêts à travailler avec d'autres représentants au Comité du désarmement dans un effort persistant en vue de trouver, pour les garanties de sécurité, une formule commune qui répondrait aux exigences des Etats non dotés d'armes nucléaires et serait acceptable pour tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

On se souvient que le Comité a adopté à sa 142ème séance plénière un calendrier des séances que le Comité et ses organes subsidiaires tiendront cette semaine. A cette occasion, mon prédécesseur a fait remarquer qu'aucune réunion n'était prévue pour

(Le Président)

le vendredi après-midi. Il a également noté que la présidence informerait le Comité de la façon d'utiliser au mieux le temps disponible. J'ai consulté les Présidents des Groupes de travail spéciaux et, à la demande du Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, nous sommes convenus de recommander au Comité que l'après-midi du vendredi 7 août soit réservée pour une réunion de ce Groupe de travail qui commencera à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 6 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 25.

CD/PV.144
6 août 1981

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 6 août 1981, à 10 h 30

Président : M. Ch.A. SANI (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :

Allemagne, République fédérale d' :

M. F. RUTH
H. H. KLINGLER
H. W. RÖHR

Argentine :

M. J.C. CARASALES
M. J.F. GOLENSORO
Mme N. NASCITIBENE

Australie :

H. R.A. WALKER
H. R. STEELE

Belgique :

H. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRPALISSE

Birmanie :

U SAW HLAING
U HGWE WIN
U THAN HTUH

Brésil :

M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie :

H. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV

Canada :

H. McPHAIL
H. C.R. SKINNER

Chine :

M. YU PEIWEN
M. YU MENGJIA
Mme WANG ZHIYUN
H. PAN JUSHENG

Cuba :

Egypte :

M. H. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
H. N. FAHIY

Etats-Unis d'Amérique :

Le Sénateur Claiborne PELL
H. C.C. FLOUERREE
H. F. DeSILONE
Mme K. CRITTENBERGER
H. R.F. SCOTT
Mme L. SHEA

Ethiopie :

H. T. TERREFE
H. F. YOHANNES

France :

M. F. de La GORCE
H. J. de BEAUSSE
H. H. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	I. I. KOLIVES II. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	I. A. P. VEIKATESWARAN II. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	II. A. SANI II. SIDIK II. HARYOJATANI II. P. CASIH II. ACHDIK II. SOEPRAPTO
<u>Iran</u> :	II. A. JILALI II. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	I. V.C. ORDERO di MONTEZEMOLO II. A. CIARRAPICO II. B. CABRAS II. M. BARENGHI II. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	II. Y. OKAWA II. II. TAKAHASHI II. K. TANAKA II. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	II. II. ARRASSEN II. II. CHRAÏBI
<u>Mexique</u> :	II. A. GARCIA ROBLES Irene Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	II. D. ERDENBILIG II. S. BOLD
<u>Nigéria</u> :	II. BRILAH II. V.O. AKINSANYA II. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	II. I. AHMAD II. T. ALTMF
<u>Pays-Bas</u> :	II. R.H. FEIN II. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	II. B. SUJKA II. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER H. H. THIELICKE M. H. KAULFUSS Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. O. IONESCU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMNERHAYES Mme J. LIJK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.H.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. L. NORBERG M. H. BERGLUND M. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. RUZEK M. P. LUKES M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. N.F. TCHERHOV M. V.A. SEMIONOV M. V.F. PRYAKHINE M. M.H. IPPOLITOV
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. O. ACUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. C.O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Comité poursuit aujourd'hui son examen des points de l'ordre du jour et des questions en suspens relatives à l'organisation du travail. Bien entendu, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur tout autre sujet ayant trait aux travaux du Comité sont libres de le faire.

Je voudrais saluer chaleureusement Son Excellence M. l'Ambassadeur Ruth, Commissaire pour le désarmement et le contrôle des armements de la République fédérale d'Allemagne. M. l'Ambassadeur Ruth est bien connu dans la communauté du désarmement et n'a aucunement besoin d'être présenté. Je lui souhaite un séjour fructueux à Genève et j'espère que les contacts de première main qu'il a pris ici lui seront utiles dans l'accomplissement de ses importantes fonctions. M. l'Ambassadeur Ruth est sur la liste des orateurs d'aujourd'hui et ce sera un plaisir pour moi de lui donner la parole en qualité de premier orateur; toutefois je voudrais auparavant donner la parole au distingué Ambassadeur de la Mongolie pour une très brève déclaration.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi également, au nom de la délégation mongole, de souhaiter la bienvenue au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. l'Ambassadeur Ruth, qui participe aujourd'hui à la séance plénière du Comité.

Monsieur le Président, ces jours-ci tous ceux qui chérissent la paix et qui se prononcent fermement contre la guerre atomique marquent l'anniversaire tragique de Hiroshima et de Nagasaki. En ma qualité de représentant de la Mongolie, un pays asiatique pacifique, je voudrais proposer aux membres du Comité d'honorer la mémoire des victimes de Hiroshima et de Nagasaki par une minute de silence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Mongolie pour sa déclaration et me range à son avis d'observer une minute de silence pour commémorer ceux qui sont morts pendant le bombardement de Hiroshima. Levons-nous et observons une minute de silence.

Les membres du Comité, debout, observent une minute de silence.

M. RUTH (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je suis très heureux de me voir ici, dans ce Comité, et je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de vos aimables paroles de bienvenue. Je voudrais vous rendre la pareille en vous souhaitant bonne chance pendant le mois où vous occuperez la présidence de cet important Comité. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, le distingué représentant de l'Inde, des travaux qu'il a accomplis pour le Comité le mois précédent.

C'est pour moi un grand honneur que d'exposer aujourd'hui la position de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de Programme global de désarmement qui est présenté aujourd'hui au Comité par l'Australie, la Belgique, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni. Je le fais pour confirmer l'appui de mon Gouvernement au Comité du désarmement et aux négociations sur le contrôle international des armements et du désarmement.

Je suis profondément conscient de l'importance historique que présentent le 6 août et Hiroshima en tant que symboles d'espoir pour l'humanité qui aspire à un monde sans guerre. L'expérience des souffrances causées par les guerres présentes et passées, autant que les exigences de la raison, doivent nous amener à la conclusion qu'à notre époque, à l'ère des armes nucléaires, toute politique doit tendre à la paix. Il n'est plus possible de considérer la guerre et les conflits militaires

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

comme des options acceptables lorsqu'il s'agit de décisions politiques. Au contraire, toutes les politiques doivent avoir pour objectif d'empêcher les conflits militaires par tous les moyens politiques dont on dispose. Cela suppose que tous les Etats observent le principe de la renonciation à la menace de l'emploi ou à l'emploi de la force inscrit dans la Charte des Nations Unies et envisagent sérieusement l'obligation de faire preuve de modération dans l'utilisation de la puissance militaire.

E En conséquence, la limitation des armements et le désarmement sont les instruments d'une politique rationnelle qui vise à concrétiser le principe de la renonciation à la force par des accords de désarmement, contribuant ainsi à la réalisation d'une paix sûre.

L'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission du désarmement et le Comité du désarmement sont les arènes où se déroule un débat mondial sur la politique en matière de sécurité dont l'importance va croissant. Comme l'a dit le Chancelier Schmidt à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, "Dans l'intérêt de la paix, il nous faut aujourd'hui une association politique générale en faveur de la sécurité." Les tâches qui s'imposent à nous aujourd'hui sont plus urgentes qu'elles ne l'ont jamais été. Le potentiel de destruction des armes modernes et les ressources financières absorbées à l'heure actuelle par les dépenses militaires dans le monde entier nous font une obligation, chaque fois que cela est possible, d'intensifier nos efforts pour parvenir à des mesures concrètes et vérifiables de limitation et de réduction des armements.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, notre Ministre des affaires étrangères, M. Genscher, a dit que le désarmement était la grande tâche des années 1980. Parallèlement, il a souligné l'importance de cette question dans la politique de mon pays. Selon nous, le désarmement et la limitation des armements sont les éléments essentiels d'une politique visant au maintien de la paix et à une coopération fondée sur l'association.

Le Comité du désarmement, à Genève, est actuellement le seul forum multilatéral de négociation ayant compétence au plan mondial pour s'occuper spécialement des questions de désarmement. C'est là une importante responsabilité. Il ne fait aucun doute que nous voudrions voir le Comité accomplir des progrès et obtenir des résultats tangibles dans ses travaux. Malheureusement, aucun succès n'a encore été enregistré cette année. Il n'y a donc aucune raison de se livrer à l'euphorie. Néanmoins, ce n'est pas pour cela qu'il faut se laisser aller à la résignation. Il suffit d'imaginer combien la diplomatie internationale serait appauvrie en l'absence de ce Comité, des nombreuses activités déployées dans le cadre des Nations Unies et des divers efforts bilatéraux et multilatéraux accomplis en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Ainsi, la déception que nous cause l'absence de résultats concrets est compensée par la conviction que les instruments dont nous disposons fournissent un cadre de négociations qui peut et doit être utilisé.

Ces observations s'appliquent également aux activités du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui a accompli des progrès notables au cours des deux dernières années, sous la direction de deux diplomates de grande expérience - M. l'Ambassadeur Adeniji du Nigéria, et M. l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Comme d'autres Etats, nous avons déjà apporté une contribution aux débats du Groupe de travail à la session de cette année : le 18 juin, M. l'Ambassadeur Pfeiffer a présenté un document de travail dans lequel sont établis les objectifs et les principes qui devraient, à notre avis, figurer dans un programme global de désarmement. Dans ce document, nous avons indiqué que nous attachons une importance particulière à un tel programme, qui peut fournir un cadre conceptuel pour les négociations sur le désarmement et définir les critères et principes à adopter pour la limitation des armements et le désarmement, et par conséquent établir une base importante pour des négociations concrètes.

Notre propos, en établissant, de concert avec les autres auteurs de ce document, le document de travail présenté par M. l'Ambassadeur Pfeiffer, était d'aider le Comité à remplir la tâche qui lui incombe dans la préparation de la future deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement. Nous voulons aller encore plus avant aujourd'hui en présentant un projet de texte complet, contenu dans le document de travail qui vous est soumis par les pays que j'ai déjà mentionnés. Ce projet est fondé sur les travaux accomplis jusqu'à présent et vise à développer davantage les résultats obtenus. Son objet est d'indiquer la forme et le contenu qui permettraient, à notre avis, d'établir un Programme global de désarmement acceptable pour tous.

En contribuant ainsi aux débats, nous poursuivons la voie que nous nous sommes tracée dans ce domaine dès le début. Nous savons que l'élaboration d'un Programme global de désarmement intéresse particulièrement nos amis des pays non alignés et nous les avons constamment appuyés dans cette tentative. Je voudrais rappeler la contribution que nous avons apportée en 1979 (document de travail A/CN.10/8 en date du 22 mai 1979), lorsqu'il s'agissait en premier lieu d'élaborer à la Commission du désarmement les "éléments" d'un programme global de désarmement. Notre nouvelle prestation est dictée par le désir de contribuer à encourager efficacement tous les efforts sérieux entrepris en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Cela signifie, à notre avis, que le programme, sans perdre de vue les buts à long terme, doit être axé en même temps sur les objectifs qu'il est possible de réaliser dans un avenir prévisible. Nous nous rendons compte qu'un programme sans horizon se transformerait en une activité de routine et qu'un programme dénué de réalisme risquerait d'aboutir à la déception et à la résignation. En conséquence, nous visons un programme qui soit à la fois réaliste et orienté vers l'avenir.

Nous constatons tous que les efforts accomplis pour la limitation des armements et le désarmement se sont heurtés à des difficultés accrues ces dernières années. Cette observation est souvent revenue dans nos débats. Le Comité n'ignore pas que, dans l'accomplissement de ses tâches, il ne doit pas adopter une attitude d'isolement privilégié. On a vu avec inquiétude éclater des conflits et des hostilités militaires dans diverses régions du monde. Une solution politique n'a pas encore été trouvée pour l'Afghanistan, comme l'exigeait la majorité des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, les efforts des pays non alignés, en particulier des Etats islamiques, ont été infructueux jusqu'à présent. Il faut espérer que l'initiative prise par les dix pays membres de la Communauté européenne contribuera à apporter une solution. Les Etats occidentaux ont souligné les changements déstabilisateurs qui se sont produits dans l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes convaincus que la paix et la stabilité entre l'Est et l'Ouest contribuent à la paix mondiale et que l'instabilité dans cette région aurait des effets néfastes sur d'autres régions.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

En conséquence, les membres du Traité de l'Atlantique Nord considèrent qu'un équilibre militaire stable apporte une contribution importante à la sécurité et à la paix en général. La limitation des armements vise à obtenir un tel équilibre à un niveau d'armements, en particulier d'armements nucléaires, aussi faible que possible. C'est cet objectif qui sous-tend la décision prise le 12 décembre 1979 par les Etats membres du Traité de l'Atlantique-Nord. Compte tenu du déséquilibre croissant existant au détriment de l'Ouest dans le domaine des missiles nucléaires à moyenne portée, ces Etats ont pris une décision que l'on peut certainement, à notre avis, qualifier de responsable et d'axée vers l'avenir. Elle contient des éléments de modération et de retenue qui peuvent contribuer à prévenir une course aux armements et qui s'expriment dans les caractéristiques suivantes :

- la décision relative à la modernisation des armements, nécessaire pour des raisons de défense et de dissuasion, est liée à une offre de négociations visant à limiter et à réduire le nombre des systèmes d'armes des deux parties;
- une grande importance est attachée à la transparence et à la prévisibilité; le nombre des nouveaux systèmes, limité au départ, doit être annoncé quatre ans avant leur déploiement;
- le déploiement de nouveaux systèmes à l'avenir n'augmentera pas le nombre total d'armes nucléaires en Europe. En fait, ce nombre diminuera. En décembre 1979, l'OTAN a pris la décision de retirer de l'Europe 1 000 ogives nucléaires. Ce retrait a déjà été effectué. En outre, les nouvelles armes remplaceront une à une les anciens systèmes. Les niveaux ainsi abaissés ne seront pas relevés.

Notre intérêt se porte maintenant vers les négociations américano-soviétiques qui doivent s'ouvrir à une date ultérieure de la présente année. Nous nous félicitons vivement à la perspective de voir s'engager ces négociations. Les alliés occidentaux préparent activement ces entretiens.

Nos négociations sur la limitation des armements seront d'autant plus fructueuses que les activités et les potentiels militaires existants seront transparents et que l'on aura confiance dans la possibilité de prévoir les activités militaires de l'autre partie. Les mesures destinées à renforcer la confiance qui ont déjà été décidées à la Conférence de 1975 sur la sécurité et la coopération en Europe sont donc importantes. Pour la même raison, nous attachons une grande importance à la proposition faite initialement par le Gouvernement français et tendant à convoquer une conférence sur le désarmement en Europe. Cette conférence devrait se tenir dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aurait pour tâche initiale d'élaborer des mesures destinées à renforcer la confiance dans l'ensemble de l'Europe. La Conférence organisée à Madrid pour donner suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est chargée d'élaborer un mandat précis pour une telle conférence, s'est ajournée à la fin de juillet et se réunira à nouveau en octobre. Nous regrettons que les résultats souhaités n'aient pas encore été atteints, malgré une proposition occidentale constructive et de grande portée, et nous espérons que la Conférence de Madrid pourra parvenir à une conclusion positive et équilibrée à une date ultérieure de cette année.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Les prochaines négociations sur les armes nucléaires à moyenne portée et les efforts accomplis en vue de s'entendre sur le mandat à donner à une conférence sur le désarmement en Europe dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe présentent la plus haute importance pour les relations entre l'Est et l'Ouest et la sécurité des Etats directement ou indirectement concernés. Ces négociations et ces efforts compléteront les entretiens de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces ainsi que le processus SALT et démontrent qu'il est possible d'engager des négociations concrètes, même dans des circonstances internationales difficiles. Elles sont destinées, dans les conditions actuelles de sécurité des pays de l'Est et de l'Ouest, à contribuer à établir la confiance, grâce à un degré plus élevé de transparence et de prévisibilité des activités militaires et à la modération dans l'utilisation de la force militaire, et visent à établir un équilibre stable à un niveau militaire aussi réduit que possible.

Nous sommes convaincus que le succès de ces négociations aurait une influence bénéfique pour la paix mondiale. En même temps, nous comprenons que les négociations et les accords entre l'Est et l'Ouest ne constituent qu'un élément des efforts universels entrepris en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Ils doivent s'accompagner de négociations et d'accords à l'échelle mondiale et dans d'autres régions. Les travaux du Comité, des traités importants tels que le Traité sur la non-prolifération et le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, le dialogue d'ensemble engagé à l'Organisation des Nations Unies et en particulier, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ne représentent que quelques-uns des jalons qui marquent la voie parcourue jusqu'à présent.

Ceux qui ont conçu l'idée d'un Programme global de désarmement ont jugé nécessaire de donner une nouvelle impulsion aux efforts de désarmement. Nous partageons leur conviction et nous sommes certains que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourra effectivement leur imprimer un élan important en adoptant un tel Programme.

Nous nous sommes demandé comment rédiger un tel Programme de façon qu'il soit convaincant, efficace et en même temps susceptible d'être accepté par consensus. Le document qui vous est présenté contient les notions que nous jugeons importantes et utiles, de même que d'autres membres du Comité. En le rédigeant, nous avons suivi d'aussi près que possible les travaux précédents, mais certains points ont été développés. Permettez-moi, Monsieur le Président, de dégager quelques éléments :

1. Dans ce document, nous employons les deux termes "désarmement" et "limitation des armements". Le désarmement désigne l'objectif à long terme de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, ainsi qu'un processus mondial visant à l'élimination progressive des armements. La limitation des armements désigne la totalité des efforts entrepris en coopération en vue de restreindre, dans notre monde d'armements, l'emploi de la force militaire malgré la poursuite des différends et de promouvoir la stabilité et la transparence dans le domaine militaire, en améliorant ainsi les perspectives de prévention et de gestion des crises. Cette notion comprend notamment la limitation et la réduction vérifiables des armements en vue de parvenir à un équilibre militaire stable.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

2. Les efforts entrepris pour limiter et réduire les armes nucléaires ont évidemment une importance particulière pour le désarmement et la limitation des armements. C'est la raison pour laquelle nous attachons une grande importance au processus SALT. Cependant, dans les efforts accomplis pour limiter les armes nucléaires conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération, on ne peut ignorer que les armes classiques continuent d'être utilisées dans les conflits à l'heure actuelle et qu'en l'absence de confiance, de données fiables sur les potentiels actuels et de mesures de vérification adéquates, les perspectives de succès durable du désarmement nucléaire sont limitées. Dans ces domaines d'efforts parallèles, un Programme global de désarmement réaliste peut, à notre avis, présenter une utilité particulière, tant en ce qui concerne le désarmement nucléaire que le désarmement en général.
3. Nous considérons le Programme global de désarmement comme une revue d'ensemble des négociations actuellement en cours dans les autres organes et comme un cadre conceptuel pour les diverses négociations qui s'engageront dans l'avenir. Avec ses notions et suggestions concrètes, le Programme global de désarmement devrait être destiné à faciliter les négociations, quel que soit l'organe dans lequel celles-ci sont engagées. Il est évident que les négociations au Comité du désarmement même et les activités des Nations Unies doivent occuper une place particulière dans ce Programme.
4. Nous estimons que le Programme qui doit être adopté par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait améliorer les possibilités de parvenir à des mesures de désarmement concrètes et vérifiables : de simples déclarations ou polémiques sur le désarmement et des exigences peu réalistes en matière de désarmement seraient impuissantes à améliorer les chances de paix à notre époque.
5. Compte tenu de ces considérations, nous attachons une importance particulière aux éléments suivants du Programme global de désarmement. Ils concernent à la fois les armes nucléaires et classiques :
 - Il convient d'intensifier le dialogue mondial sur les questions de sécurité. Il sera d'autant plus fécond que l'évolution internationale sera positive.
 - L'établissement de mesures concrètes propres à accroître la confiance, qui seraient adaptées aux conditions particulières de chaque région et qui amèneraient un degré plus élevé de transparence et de prévisibilité des activités de chacune des parties, est un moyen de réduire la méfiance, la crainte, la tension et l'hostilité à l'échelle mondiale. En adoptant de telles mesures, on s'attaque aux causes profondes de l'accumulation des armements.
 - Nous considérons que les activités actuellement menées par les organismes des Nations Unies en vue d'assurer la transparence et la comparabilité des potentiels et des budgets militaires sont également essentielles pour les efforts de désarmement présents et futurs et contribuent au renforcement de la confiance. En conséquence, nous recommandons de pousser plus avant l'établissement d'un système normalisé de déclarations des dépenses militaires. C'est là une mesure initiale réaliste vers une réduction équilibrée des dépenses militaires.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

- On pourrait également renforcer la fiabilité et la comparabilité des données sur les potentiels militaires en établissant des registres dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.
- La vérification reste un élément essentiel de tous les efforts accomplis en matière de désarmement et de limitation des armements. Il convient d'adopter des méthodes de vérification efficaces et pratiques afin de justifier le recours croissant, par les Etats, à des accords de limitation des armements et de désarmement pour assurer leur sécurité. Une vérification adéquate est nécessaire pour assurer l'observation effective des accords conclus. En établissant un système de vérification efficace et en se gardant d'un secret excessif, on peut donner aux efforts visant à la limitation des armements et au désarmement la crédibilité nécessaire pour s'assurer un appui sûr de la part du grand public.

6. La crédibilité du Programme lui-même dépendra du degré de réalisme de ses objectifs. Nous reconnaissons qu'il ne devrait pas se borner à énoncer des principes, mais comprendre des mesures concrètes. Parmi ces mesures, les plus importantes devraient se situer dans la première phase. La priorité devrait être donnée à tout ce qui peut être réalisé dès maintenant ou dans un avenir immédiat. Chaque mesure compte.

Cependant, il ne doit pas nous échapper qu'il s'agit d'un programme - rien de moins, mais rien de plus. On ne peut attendre d'un tel programme qu'il détermine la date à laquelle les Etats doivent engager des négociations particulières et celle à laquelle ils doivent obtenir des résultats.

Cela ne veut pas dire que nous n'attachons aucune importance au facteur temps. Nous en tenons compte dans notre projet en proposant un système d'exams périodiques qui serait un élément central du Programme global de désarmement. Cette proposition est fondée sur le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans lequel la nécessité d'un examen constant est soulignée au paragraphe 109.

L'objet de ces exams serait d'analyser les progrès réalisés dans l'application du programme, en d'autres termes, de procéder à une sorte d'évaluation intérimaire. Ils permettraient d'indiquer si la phase en cours peut-être considérée comme terminée. On pourrait ensuite examiner les mesures suivantes à prendre, et une date serait fixée pour le prochain examen.

Ces exams périodiques devraient avoir lieu à un rythme approprié pour assurer une efficacité maximale. Nous les considérons comme la pièce maîtresse du programme global du désarmement. Ils doivent lui donner l'élan que nous souhaitons lui voir prendre.

L'interdépendance croissante de toutes les régions du monde et l'engagement de préserver la paix intéressent le monde entier. En conséquence, nous devons faire tout notre possible pour contribuer à la vitalité et à l'efficacité des débats au sein des Nations Unies et des négociations au Comité du désarmement de Genève.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Telle est la vaste tâche à laquelle le Comité du désarmement doit faire face. Il ne faut pas sous-estimer les travaux qui y sont accomplis et qui ne se mesurent pas uniquement au nombre d'accords prêts à la signature. L'attachement d'un grand nombre d'Etats dont les intérêts diffèrent aux travaux du Comité du désarmement et au progrès de la limitation des armements et du désarmement - je pense particulièrement aux Groupes de travail des armes chimiques et des armes radiologiques - est certes un fait encourageant. Dans la perspective des préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, cette observation s'applique également au Groupe de travail sur un programme global de désarmement. Les travaux de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a été organisée sur l'initiative des pays non alignés et neutres, doivent se poursuivre avec succès à la deuxième session extraordinaire. On pourrait apporter une contribution importante à la réalisation de cet objectif en veillant à ce que le programme global de désarmement soit préparé avec le plus grand soin et d'une façon qui augmente ses chances d'être approuvé par consensus. Telle est l'ambition du projet que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Avant de donner la parole au prochain orateur, j'aimerais saluer la présence parmi nous du Sénateur Clayborne Pell, du Sénat des Etats-Unis, où il est le premier des membres de la minorité de la Commission des affaires étrangères du Sénat. Il est ici pour observer le travail du Comité et j'espère qu'il trouvera le temps de rencontrer les membres de celui-ci et d'échanger des vues avec eux.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est moi qui ai suggéré, au cours d'une réunion officieuse du Comité, que nous pourrions peut-être simplifier notre protocole, mais je tiens à vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à votre arrivée à Genève et à vous féliciter de votre accession à la présidence pour le dernier mois de notre session de 1981. Je souhaite également exprimer les sentiments profonds de reconnaissance de ma délégation à M. l'Ambassadeur Venkateswaran pour le spirituel été indien qu'il nous a procuré à tous et pour la façon élégante et efficace avec laquelle il a présidé à nos travaux et à notre destinée pendant le mois de juillet. Je voudrais également profiter de cette occasion pour saluer la présence parmi nous ce matin de M. l'Ambassadeur Ruth, de la République fédérale d'Allemagne, et le remercier d'avoir officiellement présenté au Comité le document CD/205. Ma délégation est l'un des coauteurs de ce document. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue à M. le Sénateur Pell, des Etats-Unis d'Amérique.

A la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de sept pays qui s'est tenue à Ottawa les 20 et 21 juillet 1981, le Premier ministre du Japon M. Zenko Suzuki a une fois de plus prêché avec insistance auprès de ses collègues la cause du désarmement nucléaire. Depuis longtemps, la position fondamentale du Japon en matière de contrôle des armements et de désarmement consiste à donner, parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, la priorité la plus élevée au désarmement nucléaire.

Voici 36 ans, en 1945, lorsque le Japon est devenu la victime des armes nucléaires, il n'y avait dans le monde qu'un seul Etat doté de ces armes. Ce nombre a augmenté,

(II. Okawa, Japon)

et continuera d'augmenter dans les années à venir, à moins qu'un effort concerté soit entrepris, tant par les Etats dotés d'armes nucléaires que par ceux qui en sont dépourvus, pour mobiliser le bon sens humain en vue de contrer cette tendance suicidaire. Il va sans dire que notre objectif ultime devrait être de réduire à zéro le nombre actuel des Etats dotés d'armes nucléaires par l'élimination complète et totale des armes nucléaires de cette planète. Comme cette éventualité n'est pas prévisible et ne peut être prévue dans un avenir proche, nous devons, dans l'intervalle, tenter au moins d'éviter que leur nombre augmente. C'est pourquoi le Gouvernement japonais considère l'actuel régime de non-prolifération comme une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales dans le monde actuel. Malgré tous ses défauts, ce régime doit être maintenu. Il faut l'empêcher de se désintégrer. Il doit être encore renforcé pour que l'on puisse continuer à réaliser l'objectif de la prévention d'une nouvelle diffusion des armes nucléaires, tout en permettant et en favorisant, dans les décennies à venir, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les pays qui en ont besoin.

Cependant, nous, pays membres de ce comité, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, ne devons pas oublier ce qui est arrivé à la Conférence d'examen de ce Traité, l'année dernière. Nous devons nous rappeler que si cette Conférence n'a pas adopté de déclaration finale, cela tenait à l'absence de progrès en ce qui concerne le désarmement nucléaire visé dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération. De l'avis des Etats non dotés d'armes nucléaires, tout au moins, la question de l'arrêt de la prolifération verticale est encore plus urgente que celle de la prévention de la prolifération horizontale, étant donné que cette dernière a été empêchée jusqu'à présent par le régime de ce traité. Tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires doivent intensifier considérablement leurs efforts en vue d'un désarmement nucléaire. Cela est absolument essentiel, non seulement pour le maintien du système existant de non-prolifération, mais pour la survie même de l'humanité. Il ne s'agit pas seulement de créer des groupes de travail spéciaux ou d'organiser des consultations officielles dans ce comité. C'est une question d'une importance capitale, une question sur laquelle des progrès réels et essentiels doivent être réalisés avant qu'il ne soit trop tard.

Au cours des années, les Etats non dotés d'armes nucléaires et les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes ont présenté un grand nombre de propositions concrètes visant au désarmement nucléaire. Nous disposons au Comité de tout une liste de ces propositions sous le titre "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Le Japon ne s'opposerait à aucune d'entre elles, si elles étaient réalisables dans les circonstances actuelles. Toutefois, nous sommes contraints d'admettre qu'aucune de ces propositions ne sera facile à réaliser si l'ordre international existant, caractérisé par une confrontation entre l'Est et l'Ouest, se maintient tel qu'il était lors de la période qui a suivi immédiatement la guerre.

C'est pourquoi ma délégation a maintes fois souligné l'urgence qu'il y a à réaliser une interdiction complète des essais nucléaires, car c'est la seule mesure qui paraît faisable en l'occurrence et qui est par conséquent la plus importante à l'heure actuelle. C'est aussi la seule mesure sur laquelle les trois Etats dotés d'armes nucléaires ont procédé à des négociations sérieuses depuis 1977; ces Etats nous ont même présenté de temps à autre des rapports intérimaires sur leurs négociations.

(M. Okawa, Japon)

Un traité d'interdiction complète des essais servirait à contenir de nouveaux perfectionnements qualitatifs des armes nucléaires et, en ce sens, il serait la première mesure significative sur la voie d'un désarmement nucléaire.

Ma délégation s'est prononcée pour la création, dans notre Comité, d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais, qu'elle considère comme le seul moyen de progresser sur cette question. Elle continuera de demander qu'un tel groupe de travail soit créé. Toutefois, permettez-moi de souligner que la création de ce groupe n'est pas un objectif en lui-même; ce qui est important, c'est de commencer des débats et des négociations de fond dans ce forum multilatéral. Il est d'autant plus important d'entamer ces négociations multilatérales, qui auraient dû être entreprises, depuis longtemps, que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale se rapproche. La simple création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais serait une réalisation bien modeste, mais elle aurait une certaine signification si le Comité du désarmement pouvait en faire état à la session extraordinaire de l'année prochaine. À cette session, nous devons pouvoir signaler un certain progrès dans la bonne direction.

À ce sujet, je dois une fois de plus inviter instamment les trois États dotés d'armes nucléaires concernés à reprendre sans retard leurs négociations trilatérales sur une interdiction complète des essais. En même temps, je rappelle une fois de plus aux distingués représentants de ces trois États que je leur ai posé certaines questions dans ce Comité, le 7 août 1980, au sujet du rapport trilatéral qu'ils nous ont présenté l'année dernière.

À ce propos, mon Gouvernement a pris note que dans la déclaration qu'il a faite devant la Commission des forces armées du Sénat des États-Unis, le 24 juillet 1981, le Directeur de l'Agence des États-Unis pour la limitation des armements et le désarmement, M. Eugene V. Rostow, s'est référé au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et au Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, signés par l'Union soviétique et les États-Unis. M. Rostow a dit qu'il croyait que ces traités avaient du bon et que le Gouvernement des États-Unis devrait aller de l'avant à ce sujet. Mon Gouvernement considère que cette déclaration est digne d'attention du point de vue du progrès d'un désarmement nucléaire.

Il convient de déplorer la poursuite des explosions nucléaires expérimentales par les États dotés d'armes nucléaires. J'ai reçu pour instruction de réaffirmer l'exposition du Japon à tout essai nucléaire, par quelque État que ce soit.

Monsieur le Président, je parlerai maintenant de la question des garanties de sécurité négatives.

Il n'est bien naturel qu'un État qui a renoncé à posséder des armes nucléaires souhaite recevoir la garantie que les États dotés d'armes nucléaires n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser contre lui des armes nucléaires. Un tel État est entièrement en droit d'attendre que son statut d'État exempt d'armes nucléaires soit respecté et que sa sécurité ne soit pas mise en péril parce qu'il a renoncé à l'option nucléaire; il peut se croire fondé à recevoir l'assurance qu'il ne subira jamais d'attaque menée à l'aide d'armes nucléaires, à moins que lui-même ne lance une attaque contre un État doté d'armes nucléaires ou ses alliés, en appui ou en association avec un autre État doté d'armes nucléaires.

(M. Okawa, Japon)

En vue de chercher à satisfaire les prétentions légitimes des Etats non dotés d'armes nucléaires, un groupe de travail spécial sur les garanties de sécurité négatives s'efforce depuis 1979 de réaliser des progrès dans ce domaine. La délégation japonaise tient à exprimer sa profonde reconnaissance à M. El Baradei, de l'Egypte, et à M. le Ministre Ciarrapico, de l'Italie, pour les efforts assidus et méthodiques qu'ils ont déployés pour promouvoir nos travaux sur les garanties de sécurité négatives en qualité de Présidents successifs du Groupe de travail. A la session de cette année du Comité, nous avons particulièrement apprécié les divers documents de travail que M. Ciarrapico nous a présentés sur la teneur des garanties de sécurité négatives éventuelles et sur l'identification des divers aspects des garanties qui seraient accordées aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Je voudrais le féliciter de la maîtrise avec laquelle il a mené à bonne fin le 28 juillet, la semaine dernière, la discussion de fond dans son Groupe de travail.

L'idéal serait évidemment que la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires soit garantie par une convention internationale unique à l'échelle mondiale. Toutefois, cette possibilité est entièrement dénuée de réalisme et aucun consensus ne peut être obtenu sur cette approche. Nous devons être pragmatiques et éviter d'être perfectionnistes dès le départ. C'est pourquoi nous avons adopté une approche plus réaliste, qui consiste à prendre pour point de départ les déclarations individuelles déjà faites par les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, pour essayer d'en dégager les éléments communs et de les utiliser en vue d'arriver à une formule commune pour les garanties de sécurité.

A ce sujet, il y a lieu de mentionner tout particulièrement la contribution de poids apportée par M. Fein, Ambassadeur des Pays-Bas, dans les déclarations qu'il a prononcées le 26 juin 1979, le 14 avril 1981 et le 30 juillet 1981. Ces déclarations constituent une analyse extrêmement intéressante et le Gouvernement japonais est d'avis que la proposition néerlandaise constitue une base réaliste et prometteuse pour nos débats au Comité.

Il est naturel que les Etats non dotés d'armes nucléaires tiennent à obtenir le maximum de garanties concernant leur sécurité, mais, en même temps, nous ne devons pas oublier que ce sont les Etats dotés de ces armes qui donnent les garanties. C'est pourquoi notre délégation entendrait avec intérêt les observations que pourraient formuler les Etats dotés d'armes nucléaires au sujet de la proposition néerlandaise.

Avant de conclure cette question, je voudrais exprimer l'opinion de ma délégation, selon laquelle des arrangements internationaux efficaces en vue d'établir des garanties de sécurité négatives contribueraient à renforcer le régime existant de non-prolifération et constitueraient une étape préliminaire vers un désarmement nucléaire. Toutefois, ma délégation se range à l'avis de M. Yu Pei-wen, Ambassadeur de la Chine, selon lequel une garantie de sécurité négative n'est qu'une mesure transitoire en attendant un désarmement nucléaire. Mon Gouvernement continue d'affirmer que des garanties de sécurité négatives optimales ne peuvent être réalisées que par un désarmement nucléaire, c'est-à-dire, par l'élimination totale des armes nucléaires.

Monsieur le Président, l'existence d'une confiance mutuelle entre les Etats dotés d'armes nucléaires est essentielle pour la cessation de la course aux armements nucléaires et pour le progrès d'un désarmement nucléaire. Or, une telle confiance

(II. Okawa, Japon)

entre les nations ne peut résulter que d'une modération volontaire de leur comportement, fondée sur l'observation stricte et rigoureuse des principes de la Charte des Nations Unies. La situation générale d'insécurité qui règne au plan international doit être améliorée. Le règlement des différends entre nations doit être recherché dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies; si l'on peut éviter que des différends internationaux ne se transforment en conflits armés, cela contribuera à instaurer et à accroître la confiance entre les nations, et la tâche du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, en sera quelque peu facilitée.

Depuis 36 ans, mon Gouvernement et mon pays rappellent au monde, comme si de tels rappels étaient nécessaires, que le Japon est le seul pays qui a souffert des armes nucléaires. Pour moi, en ce moment, et particulièrement pour ce trente-sixième anniversaire de la bombe d'Hiroshima, je serais tenté de modifier quelque peu cette formule en disant non pas que le Japon a été le seul pays, mais le premier pays à connaître les horreurs de ces armes et que, si le monde continue à se comporter comme il le fait, de nombreux autres pays ont des chances de suivre nos traces.

Monsieur le Président, je ne manquerai pas de porter le geste si cordial du Comité au début de sa séance de ce matin à la connaissance de mon Gouvernement et du peuple japonais. Ma délégation veut également interpréter ce geste comme une réaffirmation de la volonté des membres du Comité de redoubler d'efforts en faveur du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

II. ONKELINK (Belgique) : Monsieur le Président, puisque l'initiative dont vient de parler l'Ambassadeur Okawa concernant nos pratiques protocolaires n'a pas encore vu le jour, je me conformerai moi aussi à la tradition et je vous demanderais en conséquence l'autorisation pour suivre un ordre chronologique de m'adresser à votre prédécesseur. Je voudrais dire combien notre collègue de l'Inde a dirigé les travaux le mois dernier avec autorité, avec intelligence et avec beaucoup de dynamisme, et je crois que nous devons lui en être reconnaissants.

Monsieur le Président, nous sommes très heureux de travailler ce mois-ci sous votre direction. Depuis que vous êtes avec nous ici à Genève, venant de Kjakarta, nous avons appris à vous connaître et nous tous, nous exprimons à votre personne beaucoup de sympathie, et je crois que vous pouvez être assuré durant ce mois-ci de toute notre coopération. Votre pays est un membre important de l'ASEAN, groupement politique vis-à-vis duquel nous avons beaucoup de sympathie et dont nous apprécions les efforts de coopération régionale et internationale, et je me félicite aujourd'hui de voir que vous venez de prendre notre présidence quelques jours à peine avant que ne soit célébré "l'ASEAN Day" - car, si mes renseignements sont précis, c'est demain que cette célébration se fera et à cette occasion je vous félicite.

Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Sénateur Pell dont nous connaissons l'intérêt qu'il témoigne aux discussions internationales qui se déroulent dans ces bâtiments vénérables de Genève.

(M. Onkelinx, Belgique)

Monsieur le Président, je comptais aujourd'hui traiter deux sujets dans mon intervention : le programme global de désarmement et l'interdiction des armes radiologiques. Sur ce dernier point, nous avons envisagé du côté belge prendre une initiative dans nos travaux. Mais des consultations sont encore en cours, et mes autorités m'ont demandé de différer quelque peu cette initiative, de telle sorte que l'intervention que je ferai aujourd'hui ne portera que sur le programme global de désarmement, ce qui raccourcira d'autant la durée de mon intervention, ce dont, je l'espère, mes collègues me seront reconnaissants.

J'ai eu l'occasion d'indiquer dans mon intervention précédente en séance plénière du Comité, le 9 juillet dernier, tout l'intérêt de mon pays pour que soit élaboré en temps utile, c'est-à-dire avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, un programme global de désarmement, qui devra constituer un des acquis essentiels de cette session extraordinaire.

Sans doute, le Groupe de travail créé par notre Comité sur cette question a déjà effectué un travail préliminaire non négligeable. Je tiens à en remercier les deux présidents qui se sont succédé à sa direction, l'Ambassadeur Adeniji, du Nigéria, et l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique. Nous ne devons cependant pas nous cacher que l'essentiel reste encore à faire. A cet égard, je me réjouis que le Comité soit sur le point de prendre les décisions de procédure qui permettront d'intensifier nos travaux à ce sujet.

Avec la République fédérale d'Allemagne, l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni, la Belgique est coauteur du document CD/205, dans lequel sont exposées de manière détaillée les principales vues de certaines délégations à propos du programme global du désarmement. Ce document a été présenté par la République fédérale d'Allemagne sous forme d'un projet d'ensemble. Il me semble en effet indispensable qu'à ce stade de nos travaux, nous ayons une idée plus concrète de la manière selon laquelle le programme devrait s'articuler.

Ce faisant, notre ambition a été de présenter un document clair, synthétique et logique. De cette façon, me semble-t-il, le Programme global pourrait répondre à ce que la communauté internationale en attend, c'est-à-dire, être un instrument crédible qui facilite les négociations dans le domaine du désarmement et non pas un recueil académique de nos souhaits multiples.

Cet instrument est constitué d'un cadre qui contient à la fois un élément permanent et un élément dynamique :

L'élément permanent, ce sont les grands principes sur lesquels doivent se fonder les efforts de négociation du désarmement. Sans oublier de quelque manière que ce soit les principes qui ont été inscrits, de façon éparse il est vrai, dans le Document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous pensons que le Programme global de désarmement devra déterminer de manière claire et rigoureuse quels sont les principes fondamentaux qui devront guider les négociateurs dans la détermination des étapes successives du désarmement. Ces principes procèdent de la nécessité, d'une part, d'assurer la sécurité des Etats à toutes les étapes du processus du désarmement et, d'autre part, de veiller à ce que la Charte des Nations Unies soit scrupuleusement respectée de manière à éviter que des actions qui y seraient contraires n'entravent les efforts dans le domaine du désarmement.

(M. Onkelinx, Belgique)

Outre ces principes que je viens d'évoquer, l'élément permanent du cadre de l'entreprise du désarmement est également constitué de ce que j'appellerais des "méthodes".

Il s'agit en premier lieu des priorités qui ont été définies dans le Document final, étant entendu que ces priorités constituent un ensemble cohérent et que rien ne doit empêcher, en fonction des perspectives de négociations, que l'on s'efforce d'aboutir à des accords sur les questions dont l'issue s'avère la plus prometteuse.

Nous ne pouvons en effet négliger aucune possibilité de progrès, aussi réduite soit elle. C'est d'ailleurs dans ce sens que la Belgique a toujours défendu l'approche régionale en matière de désarmement. En effet, nous estimons que des solutions partielles et des mesures régionales doivent être recherchées là où il existe une possibilité de rapprocher les points de vue exprimés par la communauté internationale.

Par ailleurs, nous pensons aussi que le Programme global de désarmement doit refléter, de manière appropriée, ce qui constitue un autre élément permanent de l'entreprise du désarmement, c'est-à-dire la nécessité d'assortir les mesures de désarmement de moyens de vérification adéquats. En effet, non seulement ces moyens sont de nature à créer la confiance entre les Etats, mais ils contribuent aussi à assurer la sécurité de ceux-ci. Un Etat ne s'engagera pas dans des mesures de désarmement s'il n'a pas la conviction absolue que sa sécurité ne sera pas mise en danger par de telles mesures. Enfin, il ne faut pas négliger l'impact que peut avoir, dans la négociation même d'une mesure de désarmement, la perspective d'élaborer un système de vérification adéquat de cet accord.

A côté de ces éléments permanents que je viens de décrire, le Programme global de désarmement présente également un aspect dynamique.

Celui-ci résulte du caractère évolutif des circonstances - en particulier la situation politique et de sécurité du moment ainsi que l'évolution même du processus du désarmement - circonstances qui déterminent le rythme de négociation de mesures de désarmement. On ne peut imposer à nos Etats de faire abstraction de ces circonstances. C'est pour cette raison que nous ne croyons pas qu'il soit possible que les Etats s'engagent à réaliser telle mesure de désarmement à telle période de la mise en oeuvre du programme global de désarmement. Par contre, on peut raisonnablement envisager que ce programme soit mis en oeuvre dans le cadre d'une série de phases interdépendantes, chacune de ces phases déterminant les négociations à mener sur diverses mesures de désarmement, elles-mêmes liées de manière cohérente entre elles.

Parallèlement aux mesures de désarmement proprement dites et dans chacune des phases, il faudra aussi envisager la négociation de mesures dites collatérales ainsi que la réalisation d'études qui permettront d'améliorer les perspectives de négociations.

La première des phases auxquelles je viens de faire allusion devrait viser à la conclusion des négociations actuellement en cours. Ce terme de négociations doit être pris dans son sens le plus large et recouvrir toutes les mesures pour lesquelles il existe un travail préparatoire avancé et agréé. Le document dont la Belgique est coauteur présente une énumération détaillée de ces mesures.

(I. Onkelinx, Belgique)

L'énumération des mesures subséquentes qui devraient s'intégrer dans des phases ultérieures du Programme global de désarmement constitue un répertoire des initiatives que devrait prendre la communauté internationale afin d'arriver à l'objectif du désarmement général et complet.

Ces diverses mesures devraient être énoncées de la manière la plus générale dans le programme global. Nous devons en effet éviter deux écueils : d'une part l'excès de spécificité qui, inmanquablement, nous conduirait à être incomplet; d'autre part, celui qui nous amènerait à donner aux négociateurs des directives dont la précision à ce stade pourrait s'avérer paralysante.

Les réunions d'examen joueront un rôle important dans la mise en oeuvre du programme global de désarmement. Elles devront d'une part déterminer de quelle manière ont été réalisées les mesures assignées à une phase. Elles pourront, le cas échéant, déclarer cette phase conclue. Elles pourront aussi - si nécessaire - redéfinir cette phase ainsi que celles qui lui succéderaient. De cette façon compte tenu des circonstances qui prévaudront à l'époque, elles préciseront le contenu de la phase suivante. Ces réunions devraient, de l'avis de ma délégation, être périodiques. Cela ne signifie pas qu'elles doivent nécessairement être régulières. Ici aussi, ce seront les circonstances du moment qui devraient déterminer le degré de périodicité. Compte tenu de la similarité des mesures envisagées pour le Programme global de désarmement et des mesures contenues dans le programme pour la deuxième décennie du désarmement, il serait utile que l'examen de ces deux entreprises soit combiné.

Ma délégation n'est pas, pour ce qui la concerne, favorable à la création d'un nouvel organe qui serait chargé de tels examens. Nous pensons que les structures actuelles en matière de désarmement dans l'Organisation des Nations Unies peuvent suffire à la tâche. Ne pourrait-on dès lors envisager que la Commission du désarmement des Nations Unies soit chargée, quand l'Assemblée générale le jugerait opportun, des examens de la mise en oeuvre du programme global de désarmement. Nous consacrerions ainsi la Commission du désarmement des Nations Unies dans le rôle qui lui est d'ores et déjà dévolu dans le cadre de la deuxième décennie pour le désarmement.

Enfin, Monsieur le Président, j'ai expliqué les raisons pour lesquelles je pensais que le Programme global de désarmement ne pouvait être un instrument juridiquement contraignant. Il devrait cependant être entendu qu'en raison de son importance, le programme global de désarmement fasse l'objet d'un engagement des Etats à respecter ses objectifs, principes et priorités et qu'y soient exprimées la ferme volonté de la communauté internationale et sa détermination de le mettre en oeuvre par la négociation de mesures de désarmement spécifiques et vérifiables.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Belgique de son intervention et des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser, ainsi que de la référence qu'il a faite à l'Association des Nations du Sud-Est de l'Asie.

II. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, lorsque je vous ai cédé la présidence la semaine dernière, je vous ai déjà adressé les chaleureux souhaits de ma délégation et nos meilleurs vœux pour le succès de votre action à la présidence du Comité pendant le mois d'août.

(M. Venkateswaran, Inde)

Comme c'est aujourd'hui la première fois que je parle sous votre présidence, je voudrais vous remercier, et remercier les autres distingués représentants, des paroles aimables et amicales qui ont été prononcées concernant la façon dont j'ai moi-même exercé les fonctions de Président pendant le mois dernier. Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous de M. l'Ambassadeur Ruth, de la République fédérale d'Allemagne, que nous avons eu l'honneur d'entendre ce matin. La présence parmi nous du Sénateur Clayborne Pell, des Etats-Unis d'Amérique, lui permettra, nous l'espérons, de rapporter au Sénat les vues du Comité du désarmement, qui constituent, j'en suis convaincu, un élément majeur des efforts de la Communauté internationale pour réaliser un désarmement général et complet. Je passe maintenant au sujet de ma déclaration d'aujourd'hui, le Programme global de désarmement. Au début des années 60, plusieurs des pays non alignés et les deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'URSS, avaient présenté des programmes assez détaillés visant à la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Ces programmes envisageaient des réductions générales et importantes des arsenaux existants de tous les types d'armes, qui seraient réalisées dans un laps de temps limité, sur une période ne dépassant guère une décennie. Toutefois, au cours de ces dernières années, les progrès dans le domaine du désarmement ont été marqués par l'accent mis sur des mesures partielles. A la fin des années 60, cette approche partielle du désarmement avait relégué à l'arrière-plan l'approche globale. En même temps, les négociations bilatérales et restreintes entre quelques Etats s'étaient détériorées et avaient progressivement pris le dessus sur l'approche multilatérale. Les raisons de ce changement de priorité sont assez évidentes. La recherche de mesures limitées de désarmement autorisait une plus grande souplesse et donnait la possibilité d'harmoniser dans un cadre relativement prévisible, pour la poignée de pays concernés, des préoccupations divergentes en matière de sécurité. Les négociations dans des forums bilatéraux et restreints permettaient aussi aux Etats les plus fortement armés de poursuivre une conciliation de leurs intérêts nationaux respectifs dans un environnement largement isolé des pressions exercées par l'opinion publique mondiale et de la nécessité de satisfaire aux préoccupations et aux besoins de sécurité d'un plus grand nombre d'Etats.

Pendant les années 70, ce changement de priorité a effectivement produit quelques résultats limités. Toutefois, comme le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement l'a lui-même reconnu, "il n'en reste pas moins que ces accords ne portent que sur des mesures de limitation restreintes et que la course aux armements se poursuit. Ces mesures partielles n'ont guère contribué à rapprocher le monde de l'objectif du désarmement général et complet. Depuis plus de dix ans, il n'y a pas eu de négociations en vue de la conclusion d'un traité de désarmement général et complet. Le plus urgent est maintenant de traduire dans les faits les dispositions du présent Document final et de progresser vers la conclusion d'accords internationaux efficaces et d'application obligatoire dans le domaine du désarmement."

Etant donné cette évaluation unanime de l'incidence des mesures limitées et partielles de désarmement, nous trouvons assez étrange que des délégations continuent d'insister sur l'application de cette stratégie discréditée des années 70, sans y apporter de changement essentiel. Le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace ne deviendra un objectif crédible que si la recherche de mesures limitées et partielles de désarmement s'effectue dans le cadre d'un programme

(M. Venkateswaran, Inde)

universellement accepté, incorporant des principes, des objectifs et des priorités largement reconnus dans le domaine des négociations sur le désarmement. Ces principes, ces objectifs et ces priorités sont clairement énoncés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et c'est ce qui fait de ce document une pierre de touche du processus du désarmement.

Quelle est la nature du Programme global de désarmement dont on attend du Comité du désarmement la formulation et l'élaboration ? Le passage du Document final que je viens de citer nous conduirait naturellement à la conclusion que ce programme est conçu à la façon d'un traité. Le fait même que l'élaboration du Programme ait été confiée au seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement semblerait le confirmer. Si le Programme ne devait être qu'un simple cadre indicatif, sans engagements juridiques et politiques contraignants, pourquoi aurait-il été nécessaire de confier cette tâche au Comité du désarmement plutôt qu'à un organe délibératif comme la Commission du désarmement des Nations Unies ? Le paragraphe 38 du Document final montre très clairement de quelle nature devrait être le Programme global de désarmement :

"des négociations sur des mesures partielles de désarmement devraient se dérouler parallèlement aux négociations sur les mesures plus générales et devraient être suivies par des négociations aboutissant à la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace."

Si nous sommes en fait en train de négocier un traité, alors il est évident que nous devons nous mettre d'accord sur les dispositions explicites concernant son entrée en vigueur, les mécanismes de son examen périodique et de sa mise en oeuvre, ainsi que sur la procédure relative aux futurs amendements de ses dispositions. Le Programme global de désarmement ne serait pas conforme à ce que l'on en attend si son entrée en vigueur et la mise en oeuvre de ses dispositions devaient rester vagues ou imprécises, comme quelques Etats le désirent. Qu'il me soit permis de souligner qu'aucun des traités qui ont été négociés jusqu'à présent dans le domaine de la limitation des armements ou du désarmement n'a été conçu sans des dispositions très précises concernant son entrée en vigueur et prévoyant un examen périodique de sa mise en oeuvre.

Je pourrais mentionner que les projets de traité sur le désarmement général et complet, présentés en 1962 par les Etats-Unis et l'URSS, étaient conçus comme un ensemble de mesures interdépendantes de désarmement que les parties s'engageaient à mettre en oeuvre dans un délai inférieur à dix ans. Les dispositions du projet soviétique étaient prévues pour être appliquées dans un laps de temps de cinq ans, alors que les deux premiers stades du projet de traité américain, qui en comprenait trois, auraient dû être mis en oeuvre dans un délai de six ans. Ces deux projets de traité contenaient des dispositions concernant leur entrée en vigueur et un examen de leur mise en oeuvre. Il se peut que certaines dispositions de ces deux projets aient été dépassées par les faits nouveaux politiques et technologiques survenus entre-temps, mais il est certain que l'on ne saurait prétendre que leurs objectifs différeraient en quoi que ce soit de ce que le Comité du désarmement s'efforce d'accomplir à l'heure actuelle. La nature du document que nous sommes

(M. Venkateswaran, Inde)

en train de négocier est essentiellement la même que celle des projets de traité présentés par les grandes puissances en 1962. Si tel n'était pas le cas, et si certaines délégations préféreraient ignorer le paragraphe 38 du Document final, alors il vaudrait mieux que cela soit dit tout de suite, de façon que nous ne perdions pas un temps précieux à essayer de concilier ce qui ne saurait l'être. En tout cas, ma délégation ne saurait approuver un recul par rapport aux dispositions du Document final, que la communauté internationale a adopté par consensus.

Sur quels principes devrait être basé le Programme global de désarmement ? Ici, de nouveau, je m'appuierai en premier lieu sur les dispositions contenues dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Etant donné que le processus du désarmement affecte les intérêts vitaux de tous les Etats en matière de sécurité, ces derniers doivent tous s'intéresser nécessairement et activement aux mesures de désarmement et de limitation des armements, et y contribuer. Tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement. Ils ont le droit de participer, sur un pied d'égalité, aux négociations multilatérales sur le désarmement qui ont une incidence sur leur sécurité nationale. Alors que le désarmement est la responsabilité de tous les Etats, les Etats dotés d'armes nucléaires ont au premier chef la responsabilité du désarmement nucléaire et, en association avec les autres Etats militairement importants, de l'arrêt et de l'inversion de la course aux armements. Ce qui est encore plus important, l'adoption de mesures de désarmement devrait intervenir de façon équitable et équilibrée, pour assurer le droit de chaque Etat à la sécurité et en sorte qu'aucun Etat ou groupe d'Etats n'obtienne, unilatéralement, des avantages par rapport aux autres. A chaque stade, notre objectif devrait être une sécurité non diminuée au niveau le plus bas possible des armements et des forces militaires. Voilà quelques-uns des principes fondamentaux que j'ai choisis dans le Document final. Pour ce qui est de chaque catégorie de mesures de désarmement, par exemple celles qui ont trait au désarmement nucléaire ou à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, il y aurait naturellement davantage de principes spécifiques régissant la négociation et l'application de ces mesures. Ces principes spécifiques se trouvent aussi dans le Document final.

J'aimerais maintenant en venir aux priorités dans le domaine des négociations sur le désarmement. Le paragraphe 45 du Document final énonce catégoriquement que "les priorités pour les négociations sur le désarmement seront les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques; armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; et réduction des forces armées." Alors que rien n'empêche les Etats de conduire des négociations sur toutes les questions prioritaires en même temps, cela n'implique certainement pas que l'ordre des priorités puisse être inversé ou ignoré au Comité du désarmement, qui est après tout le seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Le spectacle qu'offrent quelques uns des grands Etats dotés d'armes nucléaires, qui refusent de permettre au Comité d'ouvrir des négociations sur les questions nucléaires et qui restreignent son mandat en ce qui concerne les négociations sur les armes chimiques, tout en n'enregistrant que peu ou pas de progrès dans leurs propres négociations bilatérales ou régionales restreintes sur ces questions, est regrettable. Tout au long du Document final, l'accent est placé sur

(M. Venkateswaran, Inde)

la négociation urgente de mesures de désarmement nucléaire et sur la prévention d'une guerre nucléaire. Il est universellement reconnu que "l'objectif immédiat est l'élimination du danger de guerre nucléaire et l'application de mesures visant à arrêter et inverser la course aux armements et à ouvrir la voie à une paix durable." Pourtant, on constate dans les négociations sur le projet de Programme global de désarmement une étrange mauvaise volonté à accorder aux mesures de désarmement nucléaire, et en particulier aux mesures de prévention de la guerre nucléaire, la priorité qu'elles méritent amplement et qui leur a déjà, en fait, été accordée par consensus dans le Document final. Il est dit parfois qu'il conviendrait de rechercher l'application de mesures visant à assurer le non-recours aux armes nucléaires, non seulement pendant le premier stade du Programme global de désarmement, mais aussi comme un objectif permanent, durant les stades subséquents, étant donné que ces mesures ne pourraient probablement pas être appliquées avant que le désarmement nucléaire n'ait été en grande partie réalisé. Au paragraphe 58 du Document final, il est question de ces mesures dans le contexte de l'objectif primordial et urgent qui est de "faire ... en sorte que la survie de l'humanité ne soit pas compromise". On aurait pu s'attendre que des mesures dont nous sommes tous convenus qu'elles sont indispensables à la survie de l'humanité figureraient sans ambiguïté dans le tout premier stade du Programme global de désarmement. Le fait que cette simple logique soit écartée au nom de la sécurité nationale ou de la sécurité des alliances donne la mesure de l'atmosphère d'irréalité qui entoure nos travaux dans ce comité.

Au cours de la dernière séance du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, puis de nouveau durant les négociations sur l'élaboration du Programme global de désarmement, nous avons constaté une tendance troublante qui fait dépendre les progrès des négociations sur le désarmement de l'amélioration de la situation internationale, d'un renforcement de la confiance entre les Etats et de l'accord préalable sur des mesures de vérification et de contrôle. Par exemple, le document CD/198, présenté au nom d'un groupe d'Etats occidentaux, affirme que "l'adoption de mesures propres à renforcer la confiance est une des conditions nécessaires à la réussite des négociations sur le désarmement." Le même document cherche aussi à placer sur le même plan les mesures de vérification et de contrôle et le développement de la confiance entre les pays. Il s'agit là d'une vue partielle. J'attire ici l'attention sur le paragraphe 34 du Document final, qui énonce :

"Il existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques dans les autres; à l'inverse, les échecs enregistrés dans un domaine ont des effets négatifs dans les autres."

En fait, il semble que les premiers paragraphes du Document final soulignent que c'est l'accumulation des armements et l'absence de progrès en matière de désarmement qui constituent la menace réelle pour la paix et la sécurité internationales et qui sapent la confiance entre pays.

(H. Venkateswaran, Inde)

Ainsi, le paragraphe 11 déclare : "La multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit. La constitution de vastes arsenaux, l'accroissement formidable des stocks d'armes et des effectifs militaires et la concurrence qui s'exerce dans le perfectionnement des armes de toutes sortes à l'aide de ressources scientifiques et de progrès techniques détournés à cette fin représentent des menaces incalculables à la paix. Cette situation reflète et aggrave les tensions internationales, intensifie les conflits dans diverses régions du monde, entrave le processus de détente, accentue les différends entre alliances militaires opposées, compromet la sécurité de tous les Etats, intensifie le sentiment d'insécurité qu'éprouvent tous les Etats, y compris ceux qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires, et accroît le risque de guerre nucléaire."

L'aggravation des tensions internationales ne saurait expliquer ou justifier l'absence de progrès en ce qui concerne les négociations sur le désarmement. Ces tensions sont elles-mêmes un symptôme de l'accumulation incessante des armements à laquelle se livrent, en particulier, les grandes puissances. Faire dépendre le désarmement de l'amélioration de l'environnement international, c'est pratiquement mettre la charrue avant les boeufs.

De même, il est vrai que des mesures adéquates de vérification peuvent contribuer à renforcer la confiance entre les Etats, mais la vérification ne pourra jamais remplacer des relations confiantes entre les Etats. Bien que disposant de moyens de vérification très efficaces et "intrusifs", les grandes puissances se livrent activement à une accumulation sans précédent d'armements nucléaires et classiques. Cette accumulation n'a rien à voir avec le manque de moyens de vérification. En outre, ceux qui mettent tellement l'accent sur la vérification n'ont pas pu ne pas remarquer que des moyens de contrôle plus rigoureux et intrusifs ont été beaucoup plus acceptables à une époque où les relations entre les grandes puissances et leurs alliés étaient relativement bonnes. Les demandes récentes d'une vérification plus rigoureuse traduisent la détérioration des relations entre les grandes puissances et les alliances militaires qui s'opposent, détérioration dont les causes n'ont pas grand chose ou rien à voir avec un véritable processus de vérification.

Tout en reconnaissant l'importance de la vérification, nous demanderons donc instamment que la perspective appropriée soit conservée. Ma délégation remettra bientôt au secrétariat un document de travail concernant la question de la vérification, qui sera distribué aux membres du Comité et dont nous comptons bien qu'il sera utile à tous les intéressés.

Pour conclure, ma délégation aimerait présenter quelques vues concernant les mesures à inclure dans le Programme global de désarmement. Le Document final considérerait le Programme global de désarmement comme "comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide."

(M. Venkateswaran, Inde)

Les Eléments d'un Programme global de désarmement rédigés en 1979 par la Commission du désarmement des Nations Unies concevaient le programme comme un cadre à l'intérieur duquel des négociations aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional pourraient être conduites au sujet de mesures spécifiques de désarmement. La Commission du désarmement des Nations Unies elle-même n'a fourni qu'une ébauche du Programme. Le soin a été laissé au Comité du désarmement de développer et de mettre en forme cette ébauche. Si l'objet de l'exercice auquel nous nous livrons ici est seulement de coller étroitement aux formulations contenues dans les Eléments d'un Programme global de désarmement, ou même de reproduire des formulations extraites du Programme d'action contenu dans le Document final, comme quelques délégations semblent le suggérer par les positions qu'elles ont prises au sein du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, alors nous nous demandons si nous ne sommes pas en train de perdre un temps précieux qui pourrait servir à négocier sur des questions plus urgentes et prioritaires, par exemple le désarmement nucléaire. Pour notre part, nous considérons que le Programme global de désarmement va plus loin que le Programme d'action contenu dans le Document final. Le projet de traité qui devrait résulter de nos négociations devrait donc incorporer des mesures détaillées et spécifiques de désarmement qui seraient appliquées de façon pratique et compatible avec nos objectifs, nos principes et nos priorités dans le domaine du désarmement, tels qu'ils ont déjà été approuvés par la communauté internationale. Toutefois, les recommandations constructives du Groupe des 21 concernant de telles mesures spécifiques, soit au titre du désarmement nucléaire, soit au titre du désarmement classique, ont reçu une réponse plutôt étrange et négative de la part des grandes puissances et de quelques-uns de leurs alliés, qui ont déclaré que ces recommandations étaient d'un caractère "trop spécifique". La position, totalement insoutenable, de certains milieux a été que les mesures spécifiques qui seront négociées au titre de chaque catégorie de questions de désarmement devraient être laissées à l'initiative de ceux qui sont impliqués dans les négociations et de ceux que cela concerne le plus directement. Si tel était le cas, alors les Eléments d'un Programme global de désarmement élaborés par la Commission du désarmement ou le Document final de la première session extraordinaire devraient être un cadre suffisant pour la poursuite de l'objectif du désarmement général et complet. Le Comité du désarmement devrait-il alors faire savoir à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qu'il est incapable d'aller au-delà du Document final adopté lors de la première ? Si nous ne "livrons pas la marchandise", est-il légitime que nous prétendions que nous sommes en train d'élaborer un Programme global de désarmement contenant des mesures spécifiques de désarmement alors qu'un certain nombre d'Etats, y compris les grandes puissances, ne semblent guère avoir l'intention d'accepter le moindre engagement concret, qu'il s'agisse du désarmement nucléaire ou du désarmement classique ? Si l'identification des mesures concrètes doit être laissée à la seule initiative des Etats impliqués dans les négociations, alors pourquoi un Programme global de désarmement ? La réponse est que les objectifs, les principes et les priorités en matière de désarmement sont déjà bien connus et que les grandes catégories de mesures de désarmement ont déjà été esquissées dans les déclarations préparées par la Commission du désarmement des Nations Unies sur la base du Document final. Telles que nous voyons les choses, c'est l'élaboration des diverses mesures de désarmement qui requiert des négociations intensives, de façon que cette ébauche soit transformée en une série d'engagements bien définis et interdépendants assumés par les Etats et incorporés dans un traité multilatéral auquel tous **adhéreront**.

(M. Venkateswaran, Inde)

Si ce n'est pas réellement ce à quoi nous oeuvrons, alors nous pouvons aussi bien avouer que nous sommes incapables de remplir le mandat sérieux qui nous a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour conclure cette déclaration, ma délégation aimerait adresser un hommage sincère au distingué Président du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement, l'Ambassadeur García Robles, pour la façon méticuleuse dont il a dirigé, depuis le début, les négociations sur cet important document, négociations qui sont maintenant, nous l'espérons, dans la bonne voie. Toutefois, si un examen préliminaire des mesures à inclure dans le Programme global de désarmement - dans un premier stade hypothétique - a été achevé, les questions plus fondamentales, telles que celles que j'ai évoquées aujourd'hui, doivent être débattues et dénouées dans les meilleurs délais. Nos négociations sur les formulations concrètes des diverses mesures seraient évidemment influencées par notre accord ou notre absence d'accord concernant la nature du Programme global de désarmement et sa relation avec le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Jusqu'à présent, les négociations au sein du Groupe de travail indiquent qu'il pourrait bien être difficile d'aller au-delà des termes du Document final. Peut-être cela est-il dû au fait que certaines délégations n'ont pas une idée très claire de la nature du Programme global de désarmement que nous sommes tous en train de négocier. Dans une telle situation, il n'est que naturel que nous cherchions à nous immobiliser sur un terrain familier. Mais nous avons reçu pour mandat de continuer à construire sur ce terrain, et plus tôt nous parviendrons à clarifier nos idées en ce qui concerne la nature et la teneur du Programme global de désarmement, meilleures seront nos chances de pouvoir nous rendre à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avec un document digne de nous et de la confiance qui a été placée dans le Comité du désarmement par la communauté internationale tout entière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Inde de sa déclaration et de l'amabilité avec laquelle il s'est référé à la présidence. Avec le dernier orateur sur ma liste, nous terminons les interventions d'aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole maintenant ?

Le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui, sur ma demande, un calendrier des séances et réunions que le Comité du désarmement et ses organes subsidiaires tiendront pendant la semaine du 10 au 14 août. À ce sujet, je souhaite informer le Comité que, conformément à l'article 44 de son règlement intérieur, j'ai préparé, avec l'assistance du Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général, la première tranche du projet de rapport qui sera distribuée à tous les membres dans les cases des délégations demain, dès le début de l'après-midi en ce qui concerne le texte anglais et après 17 heures dans les autres langues. Comme la première tranche du rapport traite principalement des aspects techniques, j'espère qu'il sera possible d'en commencer une première lecture à une réunion officieuse lundi après-midi. À ce sujet, des dispositions ont été prises dans le calendrier pour examiner à cette réunion, si les membres sont disposés à le faire, un projet de déclaration du Président proposé par la délégation pakistanaise au sujet des incidences de l'attaque militaire israélienne contre Tammouz.

En ce qui concerne les paragraphes de fond du rapport sur les points 1, 2 et 5 de l'ordre du jour, j'ai consulté les coordonnateurs des divers groupes et d'autres délégations afin de trouver des moyens souples et pratiques pour nous en occuper.

(Le Président, Indonésie)

J'ai prié le secrétariat de fournir des textes qui pourraient servir de base pour cet examen. J'ai constaté, pendant mes consultations, que cette façon de procéder avait l'approbation des membres du Comité.

À mesure que nous approchons de la date de clôture des travaux du Comité, les activités des groupes de travail sont particulièrement intenses et vous constaterez que nous avons essayé de répondre aux préoccupations de leurs présidents dans le contexte du calendrier. Il est possible que ses dispositions ne soient pas idéales mais, au stade actuel, nous devons utiliser pleinement notre temps et je suis sûr que les membres comprendront que nous devons nous écarter des pratiques usuelles pour respecter la date de clôture dont le Comité a décidé.

Egalement en ce qui concerne le calendrier, permettez-moi de faire observer que le Groupe de rédaction qui s'occupe des propositions relatives à un fonctionnement amélioré et efficace du Comité est en train d'accomplir des progrès substantiels sous l'habile direction de M. l'Ambassadeur Venkateswaran et, qu'en conséquence, j'ai l'intention de saisir le Comité de ses recommandations à un moment approprié, peut-être la semaine prochaine. Je serai en contact avec le président du Groupe de rédaction pour assurer que ces recommandations feront l'objet d'un examen approprié.

En l'absence d'objection, je considérerai que le Comité est prêt à adopter le calendrier qui, comme d'habitude, ne présente qu'un caractère indicatif et peut être modifié à mesure que nous progressons. Je donne la parole au distingué représentant de la Yougoslavie.

M. DRANKOVIĆ (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je partage entièrement les vues que vous venez d'exprimer, à savoir que nous approchons de la fin des travaux du Comité et que nous devrions utiliser tout le temps disponible de la manière que nous jugerons appropriée. Toutefois, je vois que dans le programme que vous avez proposé que la matinée du lundi 10 août est libre et je pense que nous devrions faire de notre mieux pour consacrer ce temps aux activités des groupes de travail. En même temps, je vois que des réunions de deux groupes de travail différents ont été prévues pour le vendredi 14 août. Il serait superflu que j'explique en détail les raisons pour lesquelles le Groupe de travail sur un programme global de désarmement a besoin de tout le temps disponible pour terminer sa tâche, mais, ayant cela présent à l'esprit, je suggérerai que nous affections à ce Groupe toute la journée de vendredi, tant le matin que l'après-midi, parce que nous savons que c'est le seul Groupe de travail assumant une lourde tâche qui ne dispose que jusqu'à vendredi soir pour terminer son travail. En même temps, nous pensons qu'un certain temps devrait être réservé lundi matin à la réunion du Groupe de travail des armes radiologiques. Il y a demain une réunion de ce Groupe au cours de laquelle il doit commencer d'examiner son rapport et je pense que nous devrions poursuivre cet examen lundi matin afin de le terminer, espérons-nous, mercredi entre 9 heures et 11 heures, comme prévu.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : J'ai été informé que le Président du Groupe de travail des armes radiologiques n'est pas encore prêt à tenir une réunion lundi matin et c'est la raison pour laquelle cette réunion a été prévue à la date indiquée dans le projet de programme. J'espère que vous en tiendrez compte en ce qui concerne votre proposition.

I. BRAJKOVIĆ (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Je ne sais pas si le Président du Groupe de travail des armes radiologiques est prêt; je me demandais plutôt si le rapport était prêt et si le Groupe de travail était prêt à l'examiner. Si nous devons commencer les débats sur le rapport demain, vendredi matin, et je constate que nous sommes saisis du Document de travail No 2', je ne vois aucune raison pour que le Groupe de travail ne se réunisse pas également le lundi matin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de demander l'avis du Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques afin qu'il nous explique pourquoi il n'est pas possible au Groupe de se réunir lundi.

II. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Parlant en qualité de Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, je voudrais dire ce qui suit au sujet de la proposition faite par notre distingué collègue de la Yougoslavie. Le Groupe de travail des armes radiologiques examinera demain, en première lecture, le projet de rapport sur ses travaux. Je suis certain que ce projet de rapport donnera lieu à de nombreuses propositions et observations dont il faudra tenir compte pour continuer à l'élaborer et à l'améliorer. A cet effet, et pour présenter une nouvelle version de ce projet, il est évident que l'intervalle compris entre vendredi matin et lundi est très court. C'est pourquoi j'ai déjà demandé que le Groupe de travail tienne une réunion supplémentaire le mercredi, ce qui nous permettra de nous rapprocher considérablement de la mise au point définitive du rapport, qui pourrait être alors adopté le vendredi 14. En conséquence, je voudrais demander à mon collègue yougoslave de bien vouloir tenir compte de cette considération et de faire preuve de compréhension à mon égard et à celui de mes collègues.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue de la Hongrie de l'explication qu'il nous a donnée et j'espère qu'elle est acceptable pour le Comité.

M. CIARRAPICO (Italie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans le calendrier contenu dans le document officiel qui vient d'être distribué, il n'est prévu qu'une seule réunion pour le Groupe de travail des garanties de sécurité négatives. Cette réunion aura lieu le mardi après-midi, comme à l'accoutumée. J'espère, et je puis même dire j'ai bon espoir, qu'il sera possible à cette occasion d'approuver le rapport du Groupe. Cependant, comme je ne puis en être certain, je dois appeler votre attention sur le fait qu'il sera peut-être nécessaire de tenir une nouvelle réunion le lendemain, c'est-à-dire mercredi, ou même jeudi. En conséquence, je pense qu'il convient de laisser ouverte la possibilité de tenir une autre réunion de ce Groupe. Je répète que j'ai le ferme espoir que cette réunion ne sera pas nécessaire, mais je ne puis écarter entièrement cette possibilité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense que nous devons attendre pour voir comment la situation évoluera, mais je prends note de la déclaration faite par le Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives.

II. SARAI (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous demander de laisser libre au moins une après-midi à l'emploi du temps de la semaine prochaine et de la semaine suivante pour permettre aux délégations de passer en revue les très nombreux documents qu'elles doivent étudier, aussi bien les documents émanant des groupes de travail que le rapport du Comité. Je pense qu'il sera très difficile à de petites délégations comme la mienne de venir à bout de leur tâche si nous devons travailler chaque jour de la semaine de 9 heures du matin à environ 7 ou 8 heures le soir. Je voudrais donc vous demander, Monsieur le Président, et demander aussi par votre intermédiaire aux divers présidents des groupes de travail spéciaux de prendre en considération les difficultés rencontrées par les petites délégations et de laisser libre au moins quelque temps au cours de la semaine pour leur permettre de réfléchir et d'assimiler les nombreux documents qui nous sont communiqués.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous prenons note de cette demande de notre collègue de l'Inde.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais seulement faire deux observations. En premier lieu, ma délégation a constaté avec satisfaction qu'aucune séance du Comité ou de ses groupes de travail n'est prévue pour lundi matin. Nous sommes satisfaits de constater qu'à la réunion hebdomadaire du Groupe des 21 qui s'est tenue hier, l'accord s'est fait sur l'opportunité d'avoir une nouvelle réunion lundi prochain dans la matinée. Et la seule raison pour laquelle une décision définitive n'a pas été prise, c'est qu'il existait encore une possibilité que le Groupe de travail des armes radiologiques se réunisse, et que nous ne voulions naturellement pas lui faire concurrence. Maintenant nous savons que ce Groupe ne se réunira pas et je suis sûr que le représentant de la Yougoslavie sera d'accord avec moi pour que la réunion du Groupe des 21 profite de l'occasion pour se réunir lundi matin. La seconde observation concerne les réunions prévues ici du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement. Le secrétariat m'a proposé que le projet de rapport de ce Groupe soit distribué lundi prochain. Il ne me semble pas que son contenu puisse donner lieu à beaucoup de controverses, étant donné son caractère objectif et le fait qu'il se contente de décrire ce qui s'est passé, et j'ose espérer que nous pourrions achever d'examiner et d'adopter ce rapport au cours des deux réunions prévues actuellement à notre calendrier, l'une jeudi après-midi et l'autre vendredi après-midi. Mais si mes prévisions ne pouvaient se réaliser, nous pourrions avoir une réunion nocturne le vendredi 14 août.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'espère avec le représentant du Mexique que le Groupe de travail spécial pourra achever ses travaux sous sa direction au cours des deux réunions de jeudi et de vendredi et qu'il pourra éviter de travailler de nuit le vendredi 14. D'autres orateurs souhaiteraient-ils prendre la parole ? Sinon, je voudrais annoncer, avant de lever la séance, qu'un groupe de rédaction sur les armes radiologiques se réunira dans la Salle C.108 cet après-midi à 15 heures.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 11 août 1981.

La séance est levée à 12 h 45.

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/PV.145
11 août 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 11 août 1981, à 10 h 30.

Président : M. C.A. Sani (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. F. RUTH M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES M. J.F. GOMENSORO Mme N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U HGWE WIN U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. I. SOTIROV
<u>Canada</u> :	M. C.R. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU PEIWEN M. YU MENGJIA M. LI CHANGHE M. SA BENWANG
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA M. F.O. RODRIGUEZ
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. F. DeSIMONE Mme K. CRITTENBERGER M. R.F. SCOTT Mme L. SHEA M. W. HECKROTTE
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. F. de La GOUCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KÖMIVES
M. A. LAKATOS

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. A. SANI
M. SIDIK
M. HARYOMTARAM
M. F. QASIM
M. ACHDLAK
M. SOEPRAPTO

Iran : M. A. JALALI

Italie : M. B. CABRAS
M. M. BARENGHI
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. K. SHIMADA

Kenya :

Maroc : M. M. ARRASSEN
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S. BOLD

Nigéria : M. B. BRIMAH
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou :

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. O. IONESCU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. L. NORBERG M. H. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. N.F. TCHERNOV M. V.A. SEMIONOV M. V.F. PRYAKHINE M. G.V. BERDENNIKOV
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. O. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. B.A. NZENGEYA M. C.O. GNOK Mme Esaki EKANGA M. Sombo MBONGO
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à son programme de travail, le Comité commence aujourd'hui l'examen des rapports de ses organes subsidiaires, ainsi que celui de son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien entendu, conformément à l'article 30 du Règlement intérieur, les membres sont libres de faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : C'est gravement préoccupée que ma délégation a demandé la parole aujourd'hui pour condamner la décision récemment publiée des Etats-Unis de commencer la production à grande échelle du système d'armes dites à rayonnement intensifié, la bombe à neutrons.

Chacun se souviendra de la discussion qui avait eu lieu au début de la session de 1981 du Comité du désarmement où de nombreuses délégations s'étaient alarmées des déclarations de M. Weinberger, Secrétaire à la Défense des Etats-Unis, en faveur de la production de la bombe à neutrons et de son déploiement en Europe occidentale. Ce qui, à l'époque apparaissait comme une menace est aujourd'hui réalité.

Nous partageons l'avis exprimé le 5 février 1981 par le chef de la délégation suédoise, Mme Thorsson, selon lequel une telle décision "donnerait un nouvel aspect à la guerre nucléaire en amplifiant encore davantage ses effets terrifiants et risquerait de par sa nature même d'abaisser le seuil nucléaire".

La récente décision des Etats-Unis ne peut être considérée que comme un défi à l'opinion mondiale, et appelle des négociations concrètes sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Il est troublant de constater que cette décision a été manifestement préparée au moment même où, ici, au Comité du désarmement, nous cherchions le moyen de commencer de telles négociations. La délégation du pays en question n'était pas prête alors à s'engager sur la voie des négociations, prétendant que la situation internationale ne le permettait pas.

Or, quelles conséquences aura sur la situation internationale cette décision de fabriquer des armes à neutrons ? Tout d'abord, l'introduction de ces armes dans les arsenaux nucléaires marque une nouvelle étape, qui ne manquera pas d'accélérer la course aux armements nucléaires, avec toutes ses conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales. De plus, le moment choisi pour cette décision devrait nous le rappeler clairement puisque, selon les communiqués de presse, la décision a été prise le jour même du 36ème anniversaire du lancement sur Hiroshima de la bombe nucléaire qui a fait 200 000 morts.

Monsieur le Président, la République démocratique allemande, en tant que pays d'Europe centrale, se sent obligée d'appeler votre attention sur les dangers que la production des armes à neutrons pourrait avoir pour notre région. Les populations de toute l'Europe, conscientes de ce danger demandent déjà depuis bien des années l'abandon des plans de fabrication de ces armes. Cet appel a récemment encore, été réitéré par la Conférence des organisations non gouvernementales contre la course aux armements qui s'est tenue à Genève et par la Conférence mondiale de Tokyo contre les bombes A et H.

Que personne ne se laisse tromper par l'argument que cette arme ne sera pas implantée hors de son pays d'origine. A ce sujet, nous aimerions seulement nous référer à de récents communiqués de presse américains qui ont déclaré avec cynisme

(M. Herder, République démocratique allemande)

que la seule région appropriée pour l'utilisation des armes à neutrons était le "tréâtre européen". Mais l'Europe a-t-elle vraiment besoin de nouvelles armes de destruction massive ? En guise de réponse, permettez-moi de citer un extrait du communiqué publié à l'occasion de la récente réunion en Crimée des Présidents de la République démocratique allemande et de l'URSS, MM. Erich Honecker et Leonid I. Brejnev. Ils ont souligné que "l'Europe n'a pas besoin d'un apport d'armes d'outre-mer dans ses arsenaux, mais d'une limitation et d'une réduction de la course aux armements quels qu'ils soient, en particulier de la course aux armements nucléaires".

Monsieur le Président, le 10 mars 1978, le Groupe des pays socialistes a soumis à la Conférence du Comité du désarmement un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (CCD/559). Des événements récents ont montré que l'interdiction de l'arme à neutrons est devenue aujourd'hui plus urgente que jamais. Le moment est venu pour le Comité, en tant que seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, de faire face à ses responsabilités et d'agir en conséquence. Au nom des Etats socialistes auteurs du document CCD/559, ma délégation prie donc le Comité du désarmement d'examiner sans délai des mesures appropriées visant à interdire la fabrication, le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, de façon à contribuer ainsi à empêcher un holocauste nucléaire.

En outre, nous espérons que le rapport que le Comité prépare actuellement pour la trente-sixième session de l'Assemblée générale reflètera comme il convient les efforts que le Comité du désarmement a déployés pour progresser vers l'interdiction d'une arme aussi dangereuse de destruction massive.

M. NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, en prenant la parole au cours de ce dernier mois des travaux du Comité du désarmement, mois durant lequel vous assurez la présidence de notre Comité, je voudrais avant tout m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous présenter les sincères félicitations de ma délégation pour cette présidence. L'Indonésie, votre pays, grâce à la Conférence de Bandung en 1955 et à la haute personnalité du Président Sukarno, a joué un rôle de tout premier plan dans l'édification du mouvement des pays non alignés. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation durant votre mandat.

Je ne peux hélas non plus ne pas faire mention du dynamisme qu'a incarné l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, digne représentant du pays du Mahatma Gandhi et de Nehru, apôtres de la révolution pacifique.

L'Ambassadeur Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire du Comité du désarmement, mérite également la gratitude de notre délégation pour le concours précieux qu'il apporte aux travaux de ce Comité.

Monsieur le Président, l'occasion que vous m'offrez ce jour de prendre la parole devant le Comité me permettra d'exprimer la position du Zaïre sur l'ensemble des questions qui constituent à la fois les préoccupations et les objectifs de ce Comité face aux problèmes liés au désarmement.

Maintenir la paix et la sécurité internationales en prenant des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix et en réalisant, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends, tel est l'un des buts le plus primordial que poursuit l'Organisation des Nations Unies depuis sa création au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

(M. Nzengeya, Zaïre)

Seules les souffrances les plus atroces infligées à l'humanité par deux fois depuis le début de ce siècle ont amené les peuples, dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre, à se fixer un tel objectif.

Parmi les Etats signataires de la Charte de San Francisco (26 juin 1945) se trouvaient ceux qui possédaient et avaient déjà expérimenté les armes nucléaires, en ayant mesuré l'ampleur et les effets de leur destruction sur les êtres humains. Hiroshima restera à jamais gravée dans les annales de l'histoire de l'humanité pour avoir été choisie comme la première cible de la bombe atomique pour la fabrication de laquelle mon pays, malheureusement livré à l'époque à l'exploitation et à la colonisation, a dû fournir les matières premières, je veux dire l'uranium, qui ont servi à sa fabrication. C'est dire que toutes les nations du monde, grandes et petites, développées ou en voie de l'être, pauvres et riches, éprises de paix et de justice, ont leur part de responsabilité dans la réduction de la tension dans le monde.

Car il existe un lien étroit entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination, le règlement pacifique des différends et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, tout comme il existe aussi un lien direct entre le désarmement et le développement.

De ce fait, tous les Etats ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement car du succès des négociations sur le désarmement dépendront la paix et la sécurité internationales et surtout le développement des pays encore pauvres par la libération des ressources incommensurables qui sont englouties dans la course aux armements nucléaires. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Dr Kurt Waldheim, ne déclarait-il pas récemment que pour la seule année 1980, 500 milliards de dollars américains représentaient l'évaluation des dépenses encourues par les Etats développés pour leur armement, alors que 5 % seulement de ce montant auraient suffi pour la mise en oeuvre de la troisième décennie pour la stratégie internationale du développement. D'ailleurs, ce chiffre correspond curieusement à celui totalisant l'ensemble de l'endettement extérieur des pays en développement.

Si le désarmement est bien la responsabilité de tous les Etats, il appartient néanmoins aux Etats dotés d'armes nucléaires au premier chef d'accepter la responsabilité de procéder au désarmement nucléaire et, avec les autres Etats militairement importants, d'arrêter et d'inverser la course aux armements.

Le rôle des pays du Tiers monde ou membres du Groupe des 21 consiste à s'assurer de la participation active des Etats nucléaires aux négociations sur le désarmement afin qu'ils adhèrent à l'idée de l'amorce d'un processus dégressif de l'armement.

Ma délégation est consciente des difficultés qu'éprouve ce Groupe des 21 auquel elle appartient. Car au moment où les négociations se poursuivent au sein de ce Comité et dans d'autres enceintes, des informations font état du renforcement du système de défense tant des Etats du Pacte de Varsovie que de ceux de l'OTAN. Pour ces derniers l'implantation d'une base en Sicile pour le lancement des fusées stratégiques ou euromissiles pour laquelle 200 milliards de lires ont été débloqués en est une illustration tandis que, pour les premiers, il y a la forte concentration des forces armées du Pacte de Varsovie aux alentours des frontières polonaises.

Cette attitude fort ambiguë des Etats dotés d'armes nucléaires et militairement équipés, à qui l'appel de la communauté internationale de procéder au désarmement s'adresse en tout premier lieu, est contraire tant à l'esprit de la Charte des

(M. Nzengeya, Zaïre)

Nations Unies qu'à celui qui devrait prévaloir dans le cadre des négociations au sein du Comité du désarmement. Il n'est point besoin de rappeler ici que ces négociations sur des mesures de désarmement nucléaire devraient également être complétées par celles qui doivent porter sur la réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques reposant sur le principe de la non-diminution de la sécurité des parties en présence dans le but bien compris de promouvoir la stabilité à un niveau de forces moins élevé, compte tenu de la nécessité pour tous les Etats de sauvegarder leur sécurité. A ce stade historique, la sécurité de l'humanité tout entière repose sur l'équilibre des forces militaires, tout comme il est aisé d'affirmer qu'à l'ère nucléaire, il ne saurait y avoir des vainqueurs mais uniquement des vaincus.

La survie de toute l'humanité, y compris celle des pays dotés d'armes nucléaires, dépend désormais des humeurs de ceux qui peuvent en ordonner l'utilisation.

Il y a vingt ans, les objectifs que s'étaient fixés les puissances nucléaires de se doter d'une force de dissuasion ou d'une force de frappe, au lendemain de la guerre froide, pouvaient se comprendre aux yeux des peuples et de l'opinion mondiale dans le sens du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Or, à l'heure actuelle, la capacité que détient la nouvelle arme nucléaire de détruire plusieurs fois toute vie sur terre n'en fait plus cette force de dissuasion et par conséquent ne répond plus aux objectifs primordiaux de ces Etats.

Rassembler, stocker et continuer à fabriquer de telles armes au moment où la communauté internationale réclame leur destruction (la marche pacifique des scandinaves en Europe pour protester contre la course aux armements nucléaires) relève d'une démarche qui se situe contre le courant de l'histoire. A ce stade de la course effrénée aux armements nucléaires et de l'escalade, pour des raisons qui ne sont plus liées à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, il est à redouter l'effet de boomerang de ces arsenaux sur les populations paisibles. Par ailleurs, les incendies qui ravagent fréquemment les installations nucléaires mettent constamment en danger les populations innocentes.

En prenant en considération ces éléments, ma délégation est d'avis qu'il incombe au Comité du désarmement de trouver les voies et moyens susceptibles de rompre le cercle vicieux de la chaîne de facteurs pour créer un climat de confiance entre les Etats.

Cette rupture implique l'engagement des puissances nucléaires de détourner le processus de fabrication d'armes nucléaires à des fins pacifiques et de développement économique et social des peuples. Car, à travers cet objectif du développement, la promotion de la coopération internationale aidera à mettre fin à l'état permanent de méfiance, donc de belligérance.

Le souhait qu'émet ma délégation serait de constater la volonté politique librement exprimée de chaque Etat doté d'armes nucléaires de contribuer à la réalisation du désarmement nucléaire avant l'aboutissement des négociations sur les points 1 et 2 de notre ordre du jour, à savoir l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires.

C'est à ce prix seulement qu'un climat de confiance peut favoriser la conclusion des accords ou des traités de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, lesquels accords auraient un caractère universellement reconnu. Pour y parvenir, tous les Etats devraient faire preuve d'une attitude constructive à l'égard des négociations.

(M. Nzengeya, Zaïre)

Dans ce chapitre de l'interdiction des essais nucléaires et de la cessation de la course aux armements nucléaires, aucun progrès n'est enregistré. Les déclarations faites par les puissances nucléaires traduisent leurs intentions de poursuivre les essais nucléaires par la fabrication d'armes nucléaires, plus perfectionnées d'ailleurs, comme les bombes à neutrons, expérimentées depuis 1978 par une puissance nucléaire.

Par ailleurs, toutes les conditions sont réunies pour accroître l'arsenal nucléaire de certains Etats belliqueux qui font fi aux décisions des Nations Unies et se distinguent par leur arrogance à l'égard de notre Organisation, créant ainsi des foyers de tension dans le monde où les menaces et les risques de guerre ne peuvent prédisposer les Etats de la région au désarmement, mais les incitent au contraire à accroître leur armement.

Telle est malheureusement la situation qui prévaut en Afrique australe, où a été découvert un polygone d'essais d'armes nucléaires dans le désert de Kalahari et la détection, dans la région de l'Atlantique Sud, le 22 septembre 1979, par un satellite de reconnaissance américain VELA, d'un double éclair lumineux ressemblant à une explosion nucléaire dans l'atmosphère.

Dès 1961, l'Assemblée générale avait demandé à tous les Etats de considérer le continent africain comme une zone exempte d'armes nucléaires et de la respecter en tant que telle et elle a réclamé à plusieurs reprises l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée en 1964 par les Chefs d'Etat et de Gouvernements africains. Elle a également demandé qu'il soit mis fin à toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

Or, il ressort du rapport (document A/35/402) du Groupe d'experts (France, Nigéria, Philippines, Suède, URSS et Venezuela), mis sur pied par la résolution 34/76 B pour enquêter sur les plans et la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, que les activités de l'Afrique du Sud, en matière d'énergie nucléaire, ont régulièrement progressé depuis la Seconde guerre mondiale. Par sa mainmise illégale sur les ressources en uranium de la Namibie, l'Afrique du Sud s'est assurée une part importante du marché mondial de l'uranium.

Selon les experts, il ne fait aucun doute que l'Afrique du Sud a les moyens techniques de fabriquer des armes nucléaires ainsi que les vecteurs nécessaires. Ce pays dispose déjà d'une usine d'enrichissement non soumise aux garanties, capable de produire de l'uranium militaire et en construit actuellement une autre d'une capacité encore supérieure. Il n'est pas exclu d'ailleurs que, dans leur tentative désespérée de préserver le système d'apartheid, les dirigeants sud-africains soient amenés à faire usage des armes nucléaires.

Ce régime continue d'ailleurs à jouir de la sympathie de certaines puissances nucléaires alors qu'il est considéré aux yeux de la communauté internationale comme le système le plus abject et le plus cruel, car il bafoue les droits les plus élémentaires de l'homme.

L'introduction d'armes nucléaires sur le continent africain et, en particulier, dans une région aussi instable que l'Afrique australe, non seulement porterait un coup sévère aux efforts de non prolifération de ces armes à l'échelle mondiale, mais réduirait à néant les efforts visant à tenir le continent africain à l'écart de la course aux armements nucléaires et à en faire une zone dénucléarisée. Les sanctions prises à l'égard de l'Afrique du Sud en matière de vente d'armes devraient être appliquées par tous les Etats indistinctement.

(M. Nzengeya, Zaïre)

Un autre Etat tout aussi belliqueux que l'Afrique du Sud se trouve au Moyen-Orient. Fort de son impunité et utilisant des armes et des équipements sophistiqués à des fins agressives sans craindre la riposte des pays voisins, Israël dispose depuis les années 50 de réacteurs nucléaires qui ne sont pas soumis à l'inspection internationale puisqu'il n'a toujours pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Si quelques experts américains ont pu visiter ce réacteur dans les années 60, les visites n'ont plus été permises depuis lors. Israël est-il prêt à autoriser une visite de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique ? S'il refuse, il doit se justifier devant la communauté internationale et dire ce que cache ce centre.

La complicité de l'axe Prétorias-Tel Aviv n'est plus à démontrer car il est établi qu'Israël oeuvre en étroite coopération avec l'Afrique du Sud dans la production et le stockage des armes nucléaires et cela, bien entendu, dans une stratégie de prolifération latente.

Le 7 juin 1981, Israël attaquait le Centre nucléaire d'Osirak (Iraq), qualifié par l'AIEA d'installations pacifiques et civiles, prétextant vouloir devancer les événements et se prémunir contre un danger éventuel. La France et l'Italie, tous deux membres du Comité du désarmement, n'auraient jamais consenti à contribuer à la réalisation de ce projet s'il avait été établi qu'il allait être dévié de sa mission initiale, qui le mettait au service du développement et du progrès technique, conformément au paragraphe 68 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Devant cette attaque, le Conseil exécutif du Zaïre a condamné énergiquement cette agression et a considéré l'acte israélien comme une violation flagrante et intolérable du droit international.

Ma délégation a souscrit pleinement à la Déclaration du Groupe des 21 (doc. CD/187) au sujet de cette attaque aérienne israélienne et recommande au Comité de prendre les mesures appropriées qui doivent contribuer à conjurer les conséquences défavorables de cet acte.

Revenant à l'étude des points 1 et 2 de l'ordre du jour ("Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"), points qui préoccupent au plus haut point toute la communauté internationale car il y va de sa sécurité, le Comité du désarmement devrait, à notre avis, tenter avant la fin de cette session de donner réponse aux questions pertinentes soulevées par les déclarations du Groupe des 21 dans les documents CD/181 et CD/180.

Brièvement, ma délégation s'interroge sur les trois problèmes suivants en suspens :

- 1) Les négociations trilatérales menées entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS se poursuivent-elles ou sont-elles gelées et pour quelles raisons ? Au cas où elles continuent, peut-on nous faire un rapport intérimaire situant le niveau atteint par ces négociations ? Pendant les sessions de 1979 et de 1980, des rapports ont été présentés à cet effet.
- 2) Les documents de travail CD/64 du 27 février 1980 et CD/72 du 4 mars 1980 ont présenté la proposition du Groupe des 21 relative à la création d'un groupe de travail spécial pour le point 1 de son ordre du jour. Le document CD/181 reprend la même proposition au cours de la présente session. Cela signifie-t-il que les Etats dotés d'armes nucléaires refusent que l'on confie à un groupe de travail le mandat d'entreprendre un examen de fond des questions concrètes relatives au point 1 alors qu'il devra faire rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux ?

(M. Nzengeya, Zaïre)

- 3) A quel rôle les Etats nucléaires veulent-ils réduire les autres membres du Comité du désarmement dans la négociation multilatérale d'un traité interdisant les essais nucléaires, étant donné le peu de progrès réalisés dans les négociations trilatérales ?

Le Comité du désarmement devrait poursuivre et intensifier la recherche d'une approche commune qui lui permette de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement.

Des négociations multilatérales sur des questions présentant un intérêt vital aussi bien pour les Etats dotés que non dotés d'armes nucléaires devraient être engagées sans délai au Comité du désarmement, unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. La création d'un groupe de travail spécial chargé d'identifier des questions de fond telles que :

- l'élaboration et la clarification des étapes du désarmement nucléaire envisagées dans le paragraphe 50 du Document final, y compris la détermination des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et du rôle des Etats non dotés d'armes nucléaires au cours du processus de réalisation du désarmement nucléaire,
- la clarification des questions que soulèvent l'interdiction de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire, ainsi que la prévention de la guerre nucléaire,
- et la clarification des questions que pose l'élimination du crédit accordé aux doctrines de la dissuasion nucléaire,

apparaît une proposition de sagesse et réaliste si l'on veut épargner l'humanité d'une apocalypse que fait constamment peser sur elle le danger d'une guerre nucléaire.

En concluant sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, points auxquels mon pays attache une importance vitale, ma délégation souhaiterait que soient fidèlement reflétées dans le rapport qui sera soumis à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies les propositions concrètes formulées par le Groupe des 21 tendant à la constitution des groupes de travail sur les points 1 et 2 afin que les pourparlers débutent sur une base multilatérale sur ces points.

Monsieur le Président, le point 3 de l'ordre du jour intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires" a été clairement défini par le paragraphe 59 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il était entendu que dans le cadre des négociations au sein du Comité, des efforts devraient tendre vers la conclusion d'arrangements efficaces pour assurer les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à de telles armes. Des débats qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail spécial, il ressort une forte persistance de divergences de vues et d'opinions malgré le sérieux avec lequel le Groupe a examiné en profondeur et discuté les questions et éléments prévus pour la première étape, liés à l'identification des divers aspects des engagements. L'opinion des Etats non dotés d'armes nucléaires d'avoir le droit de recevoir des garanties de sécurité inconditionnelles de la part des Etats dotés d'armes nucléaires a été largement exprimée et aurait dû retenir la bienveillante attention des Etats nucléaires.

(M. Nzengeya, Zaïre)

L'examen de toutes les variantes d'une formule commune a conduit le Groupe à constater l'absence de toute objection majeure quant à l'idée d'une convention internationale ayant un caractère juridiquement contraignant. Ma délégation est d'avis que toute mesure intérimaire enlèverait aux négociations sur cette question toute substance et raison d'être.

Le processus de création de zones exemptes d'armes nucléaires devrait être encouragé tout en considérant les particularités de chaque région. (Exemple : Traité de Tlatelolco - Amérique Latine). L'Afrique, l'Asie du Sud-Est et l'Océan Indien ont depuis longtemps exprimé leur désir d'un devenir, tout comme l'Amérique Latine. Dans ce contexte, les Etats dotés d'armes nucléaires devront s'engager à respecter strictement le statut de la zone exempte d'armes nucléaires et à s'abstenir d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires contre les Etats de la zone.

Le Comité a la charge d'inviter le Groupe de travail ou un autre groupe de travail d'explorer d'autres possibilités en vue de surmonter les difficultés auxquelles le Groupe s'est heurté dans les négociations et de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Le document de travail CD/SA/CRP.4 du Président du Groupe des garanties de sécurité, à qui ma délégation rend hommage pour les efforts inlassables qu'il a déployés durant son mandat, demeure une base valable de discussion.

Les armes chimiques et les nouveaux types d'armes de destruction massive ainsi que les nouveaux systèmes de telles armes telles que les armes radiologiques, qui ont fait l'objet des points 4 et 5 de notre ordre du jour, appellent de la part de ma délégation les commentaires suivants :

- 1) Tous les Etats devraient adhérer au Protocole de Genève du 17 juin 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques.
- 2) Tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait devraient envisager d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
- 3) Conformément à la résolution 35/144 B de l'Assemblée générale priant le Comité du désarmement de poursuivre, à titre hautement prioritaire, les négociations devant aboutir à l'adoption d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction, le Groupe de travail spécial des armes chimiques, sous la présidence dynamique de l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, a donné la preuve de la bonne volonté qui a prévalu durant les négociations. Ma délégation a pu apprécier les résultats obtenus par ce Groupe à travers les documents CD/CW/CRP.15 et Add.1 (suggestions révisées du Président concernant les éléments d'une convention sur les armes chimiques), CD/CW/WP.21 (suggestions du Président sur les armes chimiques concernant les éléments d'une convention sur les armes chimiques), ainsi que les documents CD/CW/WP.19 et 20.

La contribution positive de la délégation suédoise (doc.CD/142) et en particulier celle du Président (Suède) de ce Groupe de travail a été un élément déterminant dans les progrès notables que le Groupe a accomplis dans le cadre de son mandat.

(M. Nzengeya, Zaïre)

Le Comité va pouvoir disposer désormais d'une base non négligeable de documents de travail sur les armes chimiques.

- 4) Concernant le point ayant trait aux nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques, la résolution 35/156 G de l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement de mener des négociations en vue d'élaborer un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques. Les divergences qui ont apparu au cours des débats portent sur la définition des armes radiologiques, la portée de l'interdiction, la procédure de vérification du respect du traité, les utilisations pacifiques et les rapports entre le futur traité et d'autres accords ou mesures de désarmement nucléaire. Ma délégation estime que le Comité est loin de parvenir à un compromis sur ce point. D'autres discussions s'avèrent nécessaires pour rapprocher les vues opposées des parties en cause. Le Président de ce Groupe mérite nos félicitations pour la patience dont il a fait preuve tout au long des travaux. Monsieur le Président, en concluant mon intervention sur le chapitre du Programme global de désarmement, j'aimerais avant tout adresser à l'Ambassadeur Robles, du Mexique, toute la sympathie de ma délégation pour le travail harassant qu'il continue d'abattre au sein du Groupe de travail spécial sur ce point. Les propositions du Groupe des 21 contenues dans les documents CD/CPD/WP.36, CD/CPD/WP.36/Add.1 et CD/CPD/WP.3/Rev.1 traduisent largement les préoccupations de mon pays de voir l'objectif à long terme du Programme aboutir à ce que le désarmement général et complet sous contrôle international efficace puisse devenir une réalité dans un monde où prévaudront la paix et la sécurité internationales et où se renforcera et se consolidera le nouvel ordre économique international. Ma délégation, soucieuse de préserver l'harmonie des travaux du Comité, suggère que les auteurs du projet de Programme global (document CD/205-CD/CPD/WP.52) présentés avec éloquence par les Ambassadeurs Onkelinx, de Belgique et Ruth de l'Allemagne, au cours de la séance plénière du 6 août - acceptent de négocier avec le Groupe des 21 la fusion de leur projet avec les propositions concrètes formulées par ce Groupe dont mon pays fait partie. Ainsi les vues des uns et des autres enrichiront-elles le Programme global de désarmement et en feront-elles un accord universellement reconnu, devant être appliqué par tous les Etats.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant du Zaïre de son intervention et des aimables paroles qu'il a bien voulu adresser à mon pays.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, alors que la session de 1981 du Comité du désarmement touche à sa fin, des communications alarmantes concernant les armes à neutrons nous parviennent de nouveau de Washington.

La nouvelle Administration des Etats-Unis a pris la décision d'entreprendre la fabrication à grande échelle des armes nucléaires à neutrons. S'inspirant de leur fameux concept d'une "guerre nucléaire limitée", et parallèlement aux mesures prises au sujet des armes stratégiques européennes, les milieux officiels des Etats-Unis passent à la réalisation du projet W-63, considéré comme l'une des "variantes intéressantes" pour la défense des "intérêts nationaux" des Etats-Unis.

La communauté mondiale a accueilli avec une inquiétude et une indignation profondes cette mesure insensée de Washington, qu'elle considère comme un défi lancé à la paix et à la détente et une atteinte révoltante aux espoirs et aux aspirations des peuples désireux d'écartier la menace d'une nouvelle guerre nucléaire, de lutter pour faire cesser la course aux armements et d'obtenir des progrès sensibles sur la voie du désarmement.

Les arguments concernant la "propreté" et la nature "défensive" et "humanitaire" des armes à neutrons ne résistent pas à la critique. Ils ne servent qu'à justifier l'utilisation des armes nucléaires et à faire admettre la possibilité de mener une "guerre nucléaire limitée".

La course aux armements, amorcée et intensifiée par les Etats-Unis, en particulier l'apparition de la nouvelle arme à neutrons, peut avoir de graves conséquences en accroissant le risque de catastrophe nucléaire. Non seulement, ces actions dangereuses visent à rendre inefficaces les traités et accords internationaux actuellement en vigueur dans le domaine de la cessation de la course aux armements et du désarmement, mais elles créent aussi de nouveaux obstacles à l'adoption de mesures concertées dans les négociations sur les questions de désarmement, en premier lieu au sein du Comité du désarmement.

Monsieur le Président, La République populaire mongole, étant un Etat pacifique de l'Asie, ne se déclare pas seulement pour l'élimination des foyers de tension et des conflits sur ce vaste continent, pour la prévention d'une nouvelle guerre, contre le recours à la force dans les relations entre les Etats, pour le renforcement de la confiance et le développement des relations de bon voisinage entre tous les pays de l'Asie. La Mongolie, de même que de nombreux autres Etats de cette région, intervient systématiquement pour le maintien de la paix et de la sécurité en Europe et dans d'autres régions du globe terrestre.

C'est la raison pour laquelle la Mongolie partage pleinement la profonde préoccupation et l'inquiétude des peuples des Etats européens devant le danger du déploiement d'armes à neutrons sur le territoire des pays de l'OTAN, qui peut être la cause objective d'un renforcement des tensions dans cette région, et pas seulement dans cette partie du monde.

On sait que l'Union soviétique a déjà proposé aux Etats-Unis de s'entendre afin de renoncer mutuellement à fabriquer la bombe à neutrons. Par ailleurs, elle a clairement déclaré qu'elle n'entreprendra pas la fabrication de cette arme si elle ne fait pas son apparition chez les autres.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes, qui n'ont jamais cessé de préconiser la solution pacifique, ont exposé à de nombreuses reprises leur opinion bien arrêtée à cet égard tant à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'au sein du Comité.

La délégation mongole demande l'inscription à l'ordre du jour du Comité du désarmement d'un point concernant l'ouverture immédiate de négociations en vue d'interdire la fabrication, le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. Nous proposons que le Comité du désarmement entreprenne l'élaboration de la convention internationale dont le projet a été proposé le 14 mars 1978 par un groupe de pays socialistes et qui fait l'objet du document CCD/559.

M. De SIMONE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, ma délégation, comme toujours, a écouté très attentivement les déclarations faites en séance plénière ce matin. Je me réfère spécifiquement aux déclarations faites par les distingués représentants de la République démocratique allemande et de la Mongolie. Ces deux déclarations contiennent des observations détaillées au sujet de la décision récemment annoncée par le Gouvernement des Etats-Unis concernant la fabrication de la bombe dite à neutrons. Les deux orateurs ont indiqué leurs vues concernant la relation entre cette décision et divers aspects du travail du Comité, ses effets sur le travail de celui-ci, et la situation internationale en général, se fondant naturellement sur leurs idées et leurs façons respectives de comprendre cette question. Comme les deux orateurs l'ont fait remarquer, ce n'est pas un nouveau sujet pour le Comité. Aussi, Monsieur le Président, ne prendrai-je pas le temps du Comité à cette séance pour faire quelque observation que ce soit au nom de la délégation des Etats-Unis. Mais, je ne voudrais certainement pas que mon silence de ce matin sur le fond de la question soit interprété comme une approbation ou une acceptation de certaines des vues exprimées ou de certaines formules utilisées pour les exprimer. La délégation des Etats-Unis se réserve donc le droit de répondre à ces déclarations à une prochaine réunion, une fois qu'elle aura eu la possibilité de les étudier soigneusement quant au fond.

M. KLINGER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, je voudrais remercier par votre intermédiaire le distingué Représentant du Zaïre, M. l'Ambassadeur Nzengeya, pour les remarques qu'il a faites concernant le projet de programme global de désarmement qui a été soumis par ma délégation et celles de l'Australie, de la Belgique, du Japon et du Royaume-Uni. Nous sommes effectivement d'avis qu'il est essentiel, pour mener à bien et rapidement les négociations actuellement en cours, de tenir compte dans le programme global des opinions de toutes les délégations. Ayant cet objectif présent à l'esprit, ma délégation se réjouit à la perspective de négocier les textes à inclure dans ce programme avec les Etats de tous les groupes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Distingués collègues, conformément au calendrier des séances et réunions du Comité pour cette semaine, j'ai maintenant l'intention de lever cette séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une réunion officieuse pour commencer l'examen du projet de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui fait l'objet du Document de travail No. 44.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 13 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 45.

CD/PV.146
13 août 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 13 août 1981, à 10 h 30

Président : M. Ch.A. SANI (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY

Allemagne, République fédérale d' : M. F. RUTH
M. N. KLINGER
M. W. RÖHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. J.F. GOMENSORO
Mme N. NASCIMBENE

Australie : M. R.A. WALKER
M. R. STEELE

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U NGWE WIN
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV

Canada : M. C.R. SKINNER

Chine : M. YU PEIWEI
M. YU MENGJIA
Mme WANG ZHIYUN
M. LIN CHEN

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. F.O. RODRIGUEZ

Egypte : M. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
M. N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE
M. F. DeSIMONE
Mme K. CRITTENBERGER
M. R.F. SCOTT
Mme L. SHEA
M. W. HECKROTTE

Ethiopie : M. F. YOHANNES

France : M. F. de La GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. N. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. A. LAKATOS

Inde : N. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. A. SANTI
M. HARYOMATARAM
M. F. QASIM
M. ACHDLAK
M. SOEPRAPTO

Iran : M. A. JALALI

Italie : M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. M. BARENGHI
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. M. TAKAHASI
M. K. TANAKA
M. K. SHIMADA

Kenya :

Maroc : M. M. ARRASSEN
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S. BOLD

Nigéria : M. M.B. BRIMAH
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. A. THORNBERRY

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. M. KAULFUSS
Mme H. HOPPE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. H. MALITA
M. O. IONESCU
H. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D. SUMMERHAYES
M. N.H. MARSHALL

Sri Lanka : M. T. JAYAKODDY
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

Suède : M. C. LIDGARD
M. H. BERGLUND
M. U. ERICSSON
M. J. LUNDIN

Tchécoslovaquie : M. P. LUKES
M. J. FRANEK

Union des Républiques
socialistes soviétiques : M. V.L. ISSRAELYAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. N.F. TCHERNOV
H. V.M. GANJA
M. V.F. PRYAKHINE

Venezuela : M. R. RODRIGUEZ NAVARRO
M. O. AGUILAR

Yougoslavie : M. B. BRANKOVIC

Zaire : M. G.O. GNOK

Secrétaire du Comité et
Représentant personnel
du Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à son programme de travail, le Comité poursuit ses activités relatives à l'examen des rapports des organes subsidiaires ainsi que de son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le désirent peuvent faire des déclarations sur toute autre question concernant les activités du Comité.

Vous vous rappellerez que lors de l'adoption du programme de travail de la deuxième partie de la session annuelle du Comité, le Président a dit, entre autres choses, qu'"il est envisagé que le rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques, une fois présenté, sera dûment examiné lors d'une séance plénière qui se tiendra en août". Le Groupe spécial ayant achevé son travail le 12 août, je me propose d'inviter son Président, M. Ulf Ericsson, à présenter ledit rapport au Comité aujourd'hui dès que la liste des orateurs aura été épuisée. Conformément à la déclaration que je viens de citer, je compte aussi soumettre au Comité, pour approbation, le rapport du Groupe, publié sous la cote CD/210, à notre prochaine séance plénière, le mardi 18 août.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider ce Comité. Bien que vous ne vous soyez joint à nous que récemment, vous possédez une large et profonde expérience dans le secteur qui nous occupe. Nous avons été grandement impressionnés par la façon exemplaire dont vous avez dirigé nos travaux ces derniers jours. Permettez-moi également d'évoquer un autre aspect de votre présidence : vous représentez l'Etat frère d'Indonésie et nos peuples sont unis par des liens d'affection fraternelle. En lançant notre vibrant appel au désarmement, souvenons-nous maintenant du premier appel lancé à Bandoeng il y a un quart de siècle, qui exprimait la sagesse de centaines de millions d'êtres humains en Asie et en Afrique.

Votre présidence rappelle l'esprit et les mots de Bandoeng. Dans ce Comité, il est urgent que nous appliquions cet esprit et que nous nous inspirions de ces concepts.

Monsieur le Président, au moment où nous mettons la dernière main au rapport du Comité sur ses travaux de la session de 1981, il pourrait être utile d'examiner l'impact qu'aura notre rapport lorsqu'il sera remis à l'Assemblée générale durant sa session précédant la session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra au printemps prochain. Nul doute que la question qui se posera alors sera : Quel est le résultat final de nos travaux de l'année en cours, et qu'avons-nous accompli en ce qui concerne les points de l'ordre du jour ?

Je suis certain que nous serons satisfaits d'avoir assumé notre tâche depuis le début sans perdre beaucoup de temps sur les questions de procédure, et d'avoir créé immédiatement des groupes de travail spéciaux en plaçant à leur tête des présidents excellents et expérimentés. Ces groupes de travail ont bénéficié de la participation sérieuse et efficace des délégations membres.

Quant au fond, notre rapport reflétera certainement, d'une part, les débats sérieux et intenses auxquels nous nous sommes livrés sur la question des armes chimiques et, d'autre part, l'étude détaillée et soignée de ses divers éléments qui a été effectuée au sein du Groupe de travail des armes chimiques. J'aimerais rendre hommage à ce groupe de travail et à son président, l'Ambassadeur Lidgard, pour les méthodes pratiques et scientifiques qu'ils ont utilisées dans leurs travaux. Toutefois, malgré les progrès accomplis, nous n'avons pas encore réussi à surmonter les obstacles que nous rencontrons dans nos efforts pour atteindre

(M. El Reedy, Egypte)

notre objectif, à savoir la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des armes chimiques prévoyant des mesures de vérification efficaces et équilibrées. Il y a encore des divergences de vues en ce qui concerne les éléments les plus importants du projet de traité, en particulier au sujet de ceux qui ont trait au champ d'application, aux mesures de vérification, et à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques.

Il était naturel, comme mesure indispensable pour atteindre cet objectif, d'élargir le mandat du Comité de façon à l'autoriser non seulement à étudier les éléments pertinents, mais aussi à entreprendre des négociations pour parvenir à un accord. Toutefois, cela n'a pas pu être réalisé durant la session en cours. En conséquence, malgré les efforts du Groupe de travail spécial et les réunions d'experts qui ont été tenues, le Comité a continué de voir sa marge de manoeuvre limitée dans ses efforts pour progresser efficacement en direction de son objectif.

Quant au Groupe de travail spécial des armes radiologiques, ses travaux ont été caractérisés par l'existence d'une volonté politique commune de la part des deux superpuissances de conclure un traité interdisant l'utilisation des armes radiologiques; le Groupe a poursuivi ses travaux cette année, en bénéficiant de la vaste expérience de son éminent président, l'Ambassadeur Kōmives. Divers Etats, parmi lesquels le groupe des Etats non alignés et des Etats neutres, auquel mon pays appartient, ont participé très sérieusement aux travaux de ce Groupe de travail spécial, bien que quelques-uns d'entre eux fussent convaincus que la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques ne faisait pas partie des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour du désarmement.

Malgré tous les efforts visant à réduire les divergences de vues concernant les éléments du projet de traité, nous pensons qu'il sera nécessaire d'accomplir encore des efforts pour surmonter les divergences, particulièrement en ce qui concerne trois questions de fond principales, à savoir : la définition, la portée de l'interdiction, et les utilisations pacifiques des matières radioactives et de l'énergie nucléaire. Compte tenu de la flexibilité montrée par le Groupe des 21 au sujet de ces questions, et de son désir d'ouvrir un dialogue relativement aux propositions concrètes qu'il a présentées dans son document de travail, nous pensons que nous pouvons encore espérer parvenir à un accord si les autres groupes font preuve de la même souplesse et de la même compréhension en ce qui concerne les positions prises par les pays en développement à l'égard de la proposition suédoise visant l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires civiles. Les faits nouveaux les plus récents témoignent de l'importance et du bien-fondé de cette proposition, car une attaque contre de telles installations pourrait entraîner la dissémination de matières radioactives causant des dommages analogues à ceux qui résultent de l'utilisation d'armes radiologiques et d'armes nucléaires.

Passant à la question des garanties de sécurité négatives à fournir aux Etats non nucléaires - j'ai récemment eu l'occasion de faire l'éloge du Groupe de travail spécial qui s'occupe de ce sujet, ainsi que de son éminent président, le Ministre Ciarrapico - nous ne pouvons à l'heure actuelle que regretter d'être encore loin de notre objectif initial, qui est de parvenir à des engagements juridiquement contraignants, clairs et concrets, aux termes desquels les Etats nucléaires s'interdiraient de recourir ou menacer de recourir à des armes nucléaires contre les Etats qui n'en sont pas dotés.

(M. El Reedy, Egypte)

S'agissant des travaux du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, notre rapport reflétera sans nul doute la façon dont ce groupe de travail s'est occupé, sous la présidence de notre cher Ambassadeur García Robles, des divers éléments du programme proposé. Toutefois, il reste à ce groupe à formuler et à rédiger ces éléments d'une façon généralement acceptable et convenue. A un stade ultérieur, le Groupe de travail spécial devra aussi éliminer les autres points de divergence qui ont trait à la nature juridique du programme et au calendrier nécessaire à sa mise en oeuvre. Le succès du Groupe de travail dans l'accomplissement de sa tâche dépendra en fin de compte des efforts que nous déploierons et de la souplesse que nous montrerons, de façon que nous puissions élaborer à l'intention de l'Assemblée générale, avant qu'elle ne tienne sa session extraordinaire l'an prochain, un document complet et détaillé.

A notre avis, voilà les caractéristiques fondamentales de ce qu'a réalisé le Comité tout au long de l'année en cours qui seront reflétées dans le rapport que nous remettrons à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa prochaine session. Malgré notre satisfaction devant les efforts accomplis, nous considérons encore que le Comité n'a pas vraiment produit de résultats concrets, en particulier pour ce qui est du désarmement nucléaire et de l'interdiction des essais nucléaires, qui sont les deux premiers points de notre ordre du jour. Nous ne pouvons même pas prétendre avoir réalisé le moindre progrès en matière de procédure sur ces deux points. Nous nous sommes efforcés, par tous les moyens possibles, de créer les cadres à l'intérieur desquels des négociations pourraient se dérouler sur ces deux questions. Mais, dans la création de groupes de travail relatifs à ces deux questions, nous avons constamment rencontré les obstacles dressés par les Etats nucléaires. N'ayant pas entendu proposer des solutions de rechange, nous avons fini par accepter que soient convoquées des réunions officieuses pour examiner ces deux questions, à savoir le désarmement nucléaire et l'interdiction des essais nucléaires. Notre délégation avait espéré que ces débats officieux conduiraient à un dialogue réel qui révélerait les obstacles empêchant des négociations sur les deux questions les plus sérieuses qui influent sur la destinée de l'humanité, notre objectif étant de contribuer autant que nous le pouvons à l'élimination de ces obstacles. Mais nous n'avons reçu aucune réponse claire, ce qui a conduit le Groupe des 21 à présenter les documents CD/180 et CD/181. Dans ces deux documents, nous avons demandé notamment si les Etats nucléaires avaient ou non l'intention de reprendre leurs négociations tripartites sur la cessation des essais nucléaires et, dans l'affirmative, à quelle date. Pourtant, même cette question est demeurée sans réponse.

Nous ne pouvons donc que conclure que le Comité du désarmement a été empêché d'accomplir sa tâche en ce qui concerne ces deux points, la raison principale en étant l'absence, chez les Etats dotés d'armes nucléaires, de la volonté politique d'entamer des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais nucléaires.

Voilà le tableau que nous présenterons à l'Assemblée générale peu de temps avant sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est une situation qui non seulement cause une préoccupation profonde, mais qui fait naître aussi des questions au sujet des dangers inhérents à la voie suivie par les Etats nucléaires, voie qu'ils ont choisie pour eux-mêmes mais qu'ils imposent au reste de l'humanité.

Alors que le Comité du désarmement, principal organe de négociation en matière de désarmement, n'a pu accomplir de progrès réels, nous assistons à un accroissement du rythme de production et de stockage des armes de destruction massive, et à une escalade dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, comme l'a remarqué Mme Thorsson, Chef de la délégation suédoise, dans sa déclaration devant le Comité, le 9 juillet.

(M. El Reedy, Egypte)

En même temps, le monde a assisté dernièrement à des événements qui constituent un défi sérieux au régime actuel de non-prolifération, que nous nous sommes toujours efforcés de consolider. A notre avis, ces événements devraient être pris en considération par les Etats nucléaires qui se sont engagés à assumer certaines responsabilités spécifiques conformément au régime actuel de non-prolifération. C'est dans le cadre de ce régime qu'un grand nombre d'Etats non nucléaires ont accepté certains engagements juridiques aux termes desquels ils renoncent à l'acquisition d'armes nucléaires et doivent soumettre leurs installations nucléaires à des garanties et à une inspection internationales.

Nous ne demandons à aucun Etat de prendre des mesures unilatérales de désarmement, ni de désarmer en l'absence d'un système efficace de contrôle et de vérification, mais nous prions instamment les Etats d'ouvrir des négociations sérieuses visant à freiner l'effrayante course aux armements à laquelle nous assistons aujourd'hui, et à faire prendre les mesures de désarmement qui sont l'unique solution possible. Permettez-moi de citer ici un passage du paragraphe 18 de la Déclaration finale de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : "L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr."

Alors que nous sommes sur le point de clôturer la présente session, nous exprimons l'espoir sincère que notre prochaine session se tiendra dans une atmosphère propice à des négociations sérieuses sur le désarmement nucléaire et la cessation de la course aux armements. Cela nécessitera une volonté politique de la part des grandes puissances, ainsi que des initiatives politiques pour créer l'environnement politique approprié dans lequel seront strictement respectés les principes de la coexistence pacifique, basée sur le respect de la souveraineté des Etats et sur la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées au sujet de mon pays et de moi-même.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir pu me dégager d'autres responsabilités pour être présent aujourd'hui et d'avoir ainsi l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la présidence au nom de la délégation des Etats-Unis. Vous avez franchi une grande distance pour remplir l'importante tâche de guider le Comité pendant les derniers jours de sa session de 1981, et nous ferons de notre mieux pour que vous puissiez retourner à Djakarta, avec le sentiment de réussite. Pour ce qui est de votre prédécesseur, bien des choses, toutes méritées, ont été dites à son endroit; son style, son sens profond de l'engagement et le sens de l'humour qu'il a apporté à la présidence ont fait de ce mois, sinon un été indien du moins un juillet Venkateswaran.

Monsieur le Président, il n'aura pas échappé à l'attention des membres du Comité que la délégation des Etats-Unis est restée relativement silencieuse pendant notre session de 1981. A part mon intervention du 7 avril et une brève discussion sur les armes chimiques le mois dernier, nous n'avons pris la parole que pour répondre, c'est-à-dire lorsqu'il nous a fallu faire prendre acte de notre position sur une question. Nous avons pensé que c'était l'attitude qui convenait puisque le réexamen de la politique des Etats-Unis en matière de limitation des armements se poursuit encore. Par contre, dans les groupes de travail, dont les efforts visent à progresser vers des objectifs qui ont déjà été convenus, les Etats-Unis ont été un participant actif et, nous le croyons, constructif. Mais, nous ne voudrions pas que l'on interprète notre

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

silence relatif en séances plénières, comme une acceptation de certaines assertions qui ont été faites dans le Comité au sujet de l'attitude et de la politique des Etats-Unis en matière de défense et de négociations sur la limitation des armements, assertions qui retournent les faits ou déforment la situation réelle.

L'orientation générale de la politique des Etats-Unis a été précisée par de hautes personnalités du gouvernement, qui ont parlé d'une manière claire et franche des problèmes mutuellement liés de sécurité et de limitation des armements. Dans un discours important prononcé à New York le 14 juillet, le Secrétaire d'Etat, M. Haig, a déclaré :

"L'un des premiers actes du Président a été d'ordonner un examen serré de la politique de limitation des armements, pour mieux tirer les leçons du passé dans l'espoir de réaliser des progrès plus durables dans l'avenir. Deux conclusions fondamentales se sont dégagées de cet examen :

- Premièrement, la recherche d'accords rationnels de limitation des armements devrait être un élément essentiel de notre programme d'instauration et de maintien de la paix.

- Deuxièmement, de tels accords seront possibles si les négociations entre les adversaires au sujet de leurs intérêts nationaux de sécurité ne sont pas dominés par de pieux espoirs et des solutions simplistes."

Le Secrétaire d'Etat a poursuivi en disant que les Etats-Unis ont en cours, ou sur le point d'être lancé, un vaste programme de mesures spécifiques et de négociations sur la limitation des armements. Il a dit que l'accusation selon laquelle les Etats-Unis ne s'intéressent pas à la limitation des armements ou ont rompu les communications avec l'Union soviétique est tout simplement fausse. Il a conclu par ces mots :

"Un des paradoxes de notre temps est que les perspectives d'une limitation des armements dépendent de la réalisation d'un équilibre des armements. Nous cherchons à négocier un équilibre à des niveaux moins dangereux mais, entre temps, nous devons maintenir notre force. Prenons à coeur l'avertissement de John F. Kennedy que les négociations ne remplacent pas la force - elles sont un instrument pour traduire la force en survie pour la paix."

Notre approche actuelle de la limitation des armements nucléaires est fortement influencée par les événements historiques de la dernière décennie, qui ont incité l'alliance de l'OTAN à prendre des mesures pour répondre au renforcement des forces militaires soviétiques qui se poursuit sans relâche. Certains ont dit que la réaction de l'alliance occidentale avait été trop forte et que le renforcement de l'arsenal nucléaire soviétique ne visait qu'à maintenir la parité et qu'en tout cas les armes pointées sur l'Europe, ou sur les Etats-Unis, étaient défensives et n'avaient qu'un but de dissuasion, et que la menace posée par les armes nucléaires était plus apparente que réelle. Nous nous soucions souhaité qu'il en fût ainsi, mais le renforcement soviétique a dépassé le niveau de force nécessaire pour une simple dissuasion.

Permettez-moi de m'arrêter un moment sur la question de la stratégie nucléaire. Plusieurs interventions dans ce Comité, ces derniers mois, ont fait allusion à des doctrines des Etats-Unis qui tendraient à rendre une guerre nucléaire "plus concevable" ou laisseraient entendre que la planification des Etats-Unis se fonde sur l'hypothèse

(II. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

qu'une guerre nucléaire limitée peut être gagnée. Tel n'est pas le cas; le but de la politique stratégique des Etats-Unis est de convaincre des adversaires potentiels qu'ils ne pourraient ni tirer avantage ni profiter d'un conflit nucléaire, à quelque niveau que ce soit et, partant, de les dissuader d'en déclencher un.

Que trouve-t-on dans la doctrine soviétique ? Comme ma délégation et d'autres l'ont fait précédemment remarquer en diverses occasions, la nature fermée de la société soviétique nous prive du privilège de suivre de près le débat stratégique à l'intérieur de ce pays, mais nous avons eu quelques aperçus de la doctrine militaire soviétique grâce à des sources autorisées, et ce qu'ils révèlent n'est pas rassurant. Depuis les années 60, la doctrine soviétique a insisté sur le rôle vital des armes nucléaires dans tout conflit important. Dans la revue "Stratégie militaire soviétique" publiée pour la première fois en 1962, puis revue en 1964 et en 1968, un groupe d'auteurs ayant à leur tête le maréchal V.D. Sokolovskiy supposent que toute guerre importante sera menée avec des armes nucléaires. En voici un extrait typique :

"L'instrument fondamental du combat armé sur les théâtres terrestres sera, dans une guerre mondiale future, l'arme nucléaire utilisée principalement avec des missiles opérationnels tactiques, et l'aviation avancée (bombardiers, bombardiers-chasseurs et chasseurs). En outre, les missiles stratégiques et l'aviation à long rayon d'action porteront des coups nucléaires contre des objectifs importants dans la zone des fronts offensifs... Sur le champ de bataille, les armes nucléaires joueront un rôle décisif. Les autres moyens de combat utiliseront les résultats des attaques nucléaires pour obtenir la défaite finale de l'ennemi."

Dans un ouvrage de 1971, "le manuel de l'officier", le général S.N. Kozlov, expose le rôle des armes nucléaires en termes non ambigus :

"Dans une guerre contemporaine, la doctrine militaire soviétique attribue le rôle décisif aux missiles nucléaires. En même temps, elle considère que, parallèlement aux attaques avec des missiles nucléaires de caractère stratégique et tactico-opérationnel, les forces armées utiliseront un armement classique."

Ce n'est pas souvent que nous pouvons être ainsi éclairés sur la conception soviétique de guerre nucléaire, mais ce que nous voyons de la prolifération des armes nucléaires soviétiques confirme entièrement ce que nous avons pu lire. En outre, tout récemment, dans le numéro de mai 1981 de la revue "Kommunist", le périodique principal du Parti communiste soviétique, le général P. Jiline nie que la nature d'une guerre puisse changer avec l'apparition des armes de destruction massive. Il rejette l'argument selon lequel la théorie marxiste-léniniste des guerres "justes" et "injustes" ne s'applique plus à cause de la prétendue immoralité de toute utilisation des armes nucléaires.

Y a-t-il donc lieu de s'étonner qu'après avoir marqué le pas pendant des années, les Etats-Unis et leurs alliés se sentent obligés de rétablir l'équilibre nucléaire ? En outre, les Etats-Unis ont, au nom des alliés occidentaux, proposé de négocier les réductions des forces nucléaires de théâtre en Europe et ont par la suite confirmé qu'ils étaient prêts à entamer de telles négociations.

On a prétendu qu'il existait en 1964 un équilibre nucléaire approximatif entre l'Est et l'Ouest; d'autres pensent qu'un équilibre a été réalisé quelque temps plus tard. Mais que la parité ait été obtenue en 1964 ou en 1974, il n'existe aucune preuve que,

(II. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

comme l'affirment les Soviétiques, les fortes augmentations récentes de leurs dépenses militaires et du nombre d'armes déployées par eux sont une réponse aux provocations occidentales. Comment peut-on voir dans le déploiement des SS-20, qui a commencé au milieu des années 70, une action à une décision de l'OTAN, prise en décembre 1979, pour des déploiements prévus en 1983 et au-delà ?

Réexaminons rapidement le dossier. En un peu plus de dix ans, les Etats-Unis ont pris les mesures suivantes : 1) ils ont imposé un moratoire sur la fabrication des armes chimiques à partir de 1969; 2) ils ont entièrement arrêté la production des armes biologiques et en ont détruit tous les stocks cinq ans environ avant l'entrée en vigueur, en 1975, de la Convention sur les armes biologiques; 3) ils ont arrêté la fabrication du bombardier B-1; 4) ils ont réduit le programme de sous-marins Trident. Pendant cette période, le nombre des systèmes de lancement de missiles balistiques intercontinentaux des Etats-Unis est resté constant. Les dépenses pour la défense, exprimées en dollars réels, après correction des effets de l'inflation, ont suivi une courbe descendante et en sont revenues au niveau de 1964 que cette année, en 1981. Par contre, pendant la même période, de 1960 à ce jour, l'Union soviétique a accru ses dépenses pour la défense (après correction des effets de l'inflation), de 4 à 5 % par an. Sans tenir compte des négociations bilatérales SALT, ni de ce qui se passait aux Nations Unies ou dans ce Comité, ni de la rhétorique ronflante de Moscou sur la paix et le désarmement, l'URSS a accru ses dépenses militaires au point que les ressources qu'elle consacre aux armements ont doublé par rapport à 1960, alors que l'effort des Etats-Unis est, en ce moment, très proche de ce qu'il était il y a vingt ans.

Une autre mesure unilatérale que les Etats-Unis ont prise ces dernières années n'a pas non plus eu d'effet sur la poursuite du renforcement soviétique. C'était la décision de 1978 de ne pas fabriquer ni déployer l'arme à rayonnement intensifié et à effet de souffle réduit, que la délégation soviétique et d'autres ont appelée la "bombe à neutrons". Oui, il y a eu une réaction de l'Union soviétique à cette mesure, mais malheureusement elle s'est entièrement exercée dans le domaine de la propagande. Il n'y a pas eu de ralentissement de la production de la machine de guerre soviétique, ni en chars, ni en avions, ni en missiles petits ou grands. Maintenant que les Etats-Unis ont décidé de fabriquer et de stocker l'arme à rayonnement intensifié, nous entendons les mêmes cris, les mêmes déformations des faits de la part des porte-parole de l'Est. Ils parlent comme si les armes à rayonnement intensifié étaient conçues pour annihiler les populations alors qu'en fait, elles ne sont essentiellement qu'un dispositif antichar. Si les armes à rayonnement intensifié devaient jamais être utilisées, et prions que cela n'arrive jamais, elles seraient plus efficaces et infligeraient moins de dommages non voulus aux populations civiles que les armes qu'elles remplacent.

En vérité, la plupart des armes nucléaires de l'arsenal soviétique sont bien plus massives et frappent davantage sans discrimination que l'arme à rayonnement intensifié. Nous avons entendu le représentant soviétique et certains autres parler du caractère inhumain et barbare de la "bombe à neutrons". Mais je crains que nous attendions en vain de les entendre parler du caractère inhumain et barbare des armes nucléaires soviétiques, qui sont des milliers de fois plus puissantes et qui sont faites pour détruire des villes et non des chars.

On trouve dans certaines déclarations concernant l'arme à rayonnement intensifié, l'argument qu'en quelque sorte son déploiement faciliterait le franchissement du seuil qui sépare de la guerre nucléaire. Les Etats-Unis rejettent catégoriquement cet argument.

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

L'ogive à rayonnement intensifié est tout de même une arme nucléaire et la décision de l'utiliser pour défendre les forces ou le territoire des Etats-Unis, ou pour défendre les forces et le territoire de nos alliés, ne serait pas plus facile à prendre que la décision d'utiliser toute autre arme nucléaire. Cette décision resterait la plus angoissante qu'un dirigeant politique pourrait avoir à prendre. La possibilité d'une réaction destructrice, sans discrimination, de l'autre partie resterait élevée, comme le serait celle d'une escalade nucléaire. Là encore, les armes à rayonnement intensifié ne sont pas faites pour rendre une guerre nucléaire plus concevable, mais pour rendre moins concevable toute agression.

La déclaration du 26ème Congrès du Parti, que la délégation soviétique a eu l'amabilité de nous faire distribuer et qu'elle nous rappelle fréquemment, nous donne une version des intentions soviétiques dans le domaine de la défense et de la limitation des armements. Mais les faits concernant l'accroissement de la capacité soviétique en matière d'armes stratégiques nucléaires, d'armes nucléaires de théâtre, et d'armes classiques sont bien plus persuasifs. Les caractéristiques de l'augmentation récente de la capacité nucléaire de l'URSS - les SS-20 et les missiles balistiques intercontinentaux SS-18 - et celles de l'accroissement de ses moyens d'action à distance vous sont déjà connus, j'en ai parlé dans ma déclaration du 7 avril. La réalité de ces armements a contraint l'Ouest à réagir.

Nous aurions souhaité qu'il n'en soit pas ainsi, que les nations occidentales puissent continuer à limiter ou à réduire leurs dépenses de défense dans l'intérêt de l'économie et du bien-être de leurs populations, et que l'Union soviétique fasse preuve d'une certaine modération dans l'expansion de ses forces militaires. Nous avons partagé ce souhait avec un homme politique qui se trouvait dans une situation exceptionnelle pour évaluer la poussée militaire croissante de la politique soviétique, Nikita Khrouchtchev. Dans ses mémoires, publiés en 1971, M. Khrouchtchev a écrit :

"Cependant, de ma situation de retraité, je ne peux m'empêcher de remarquer que la tendance à l'économie que nous avons amorcée paraît avoir été inversée, que l'argent est aujourd'hui gaspillé sur des postes et des catégories de dépenses superflues et que ce nouveau gonflement des dépenses militaires entraîne des problèmes dans certains des domaines les plus importants, mais encore insuffisamment financés, de la vie de notre pays."

Ce n'est pas seulement à l'Ouest que l'accroissement des forces militaires soviétiques projette une ombre sinistre. Ecrivant dans "Kommunist" en mai 1972, le Général A.A. Yepichev a dit :

"Il est logique qu'à l'époque actuelle, qui se caractérise par un renforcement des positions du socialisme et par un vif antagonisme entre les deux systèmes sociaux, il y ait eu une intensification de la fonction extérieure des forces armées soviétiques."

Nous voyons cette "fonction extérieure" des forces armées soviétiques en action en ce moment même où se poursuit la répression brutale en Afghanistan. Et, que cela nous plaise ou non, cette action a eu un impact profond aux Etats-Unis sur le climat en faveur des négociations sur la limitation des armements.

Dans le courant de cette année, nous avons eu dans ce comité un long débat sur la dissuasion. De nombreux pays ont dit et continuent de dire que la dissuasion est une doctrine exécrationnelle. Mais de nombreuses nations et des groupes de nations, nucléaires et non nucléaires, la pratiquent, même des pays neutres comme notre pays hôte, la Suisse, qui consacre près de 20 % du budget fédéral à la défense nationale. Dans le cas de la Suisse, la combinaison d'une politique adroite et de robustes forces de défense a sauvé ce pays de l'invasion depuis 500 ans. La dissuasion a ses vertus, mais

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

il serait naïf d'espérer qu'elle sera indéfiniment efficace. Nous préférerions tous vivre dans un monde où cette doctrine et les forces militaires qui la soutiennent seraient superflues. Néanmoins, même avec la meilleure volonté de toutes les parties, il est improbable que l'on parvienne à maîtriser pleinement, dans un avenir proche, les armements et les pulsions qui incitent les nations à les utiliser.

La tendance du Comité à moraliser et à prêcher sur les maux de la dissuasion, entre autres, peut être satisfaisante pour l'esprit mais ne nous mène nulle part. La rectitude morale n'est pas la propriété exclusive de telle ou telle nation ou de tel ou tel groupe de nations. En fait, aucun de nous, en tant que nation, ne peut vraiment y prétendre. En citant les raisons pour lesquelles l'alliance occidentale estime qu'elle doit maintenant se "ceindre les reins", je n'attribue aucun mérite particulier à cette décision, juste du bon sens. Les nations sont nées de la nécessité, pour un groupe de gens partageant le même territoire, les mêmes intérêts et les mêmes croyances, de se protéger contre ceux qui avaient des objectifs incompatibles avec les leurs. Dans le système de l'Etat-Nation tel qu'il existe dans le monde aujourd'hui, le premier devoir des gouvernements envers leurs citoyens est de les protéger. Certains Etats non alignés, pour des raisons qu'ils jugent bonnes et suffisantes, consacrent à la défense un pourcentage plus élevé de leurs budgets nationaux que ne le font les Etats-Unis. Le progrès vers le désarmement peut être facilité si nous acceptons l'idée qu'en fait chaque Etat maintiendra que sa propre évaluation de ses besoins en matière de sécurité ne peut être contestée, quoi qu'en pensent les autres ou qu'elles que puissent être les réalités.

Les Etats-Unis ne croient pas que le renforcement militaire de l'Union soviétique soit justifié, mais nous ne pensons pas une seule minute que le simple fait de le leur dire va arrêter ce renforcement. Cette fameuse qualité de "volonté politique" dont on a tant parlé dans ce forum n'apparaîtra pas d'un coup de baguette magique. Les nations sont amenées par diverses formes de leviers et la démonstration d'avantages mutuels à faire des choses qu'elles ne voudraient pas faire normalement. Certains semblent penser que nous autres, aux Etats-Unis, prenons plaisir à consacrer une part aussi importante de nos ressources à la défense nationale plutôt qu'à des fins internes productives. Pour ceux qui établissent les budgets, et qui dans mon pays sont soumis à la volonté de l'électorat, accroître les dépenses militaires est une affaire pénible. Pendant plus d'une décennie, les Etats-Unis ont cherché à réduire leur budget militaire. Il a fallu la preuve incontestable que notre sécurité risquait de nous échapper pour nous amener à faire l'effort supplémentaire en faveur de nos programmes actuels de défense.

Les idées fausses abondent même au sujet de la nature de ces programmes. Des orateurs s'étendent sur l'accroissement insensé des armements nucléaires, comme si chaque notion qui ait jamais été mentionnée dans Aviation Week était prête à se matérialiser en un véritable système militaire. Le fait est que l'accroissement actuel de nos programmes militaires est bien plus fort du côté des forces classiques que de celui des forces nucléaires pour lesquelles, en tout cas, on ne prévoit pas de déploiement immédiat.

Je ne suis pas allé par quatre chemins pour dire comment les Etats-Unis voient les choses. J'espère que cette évaluation sera comprise dans l'esprit où elle a été faite, comme une tentative de présenter honnêtement notre façon de voir les choses, et non de déclencher une polémique, bien que je sois conscient qu'il y ait ici d'autres délégations qui brûlent du désir de relever ce que j'ai dit. Mais nous devrions pouvoir être francs les uns avec les autres dans ce Comité, sans créer des inimitiés. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous comporter autrement.

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

J'ai traité des aspects généraux des facteurs qui règlent la politique actuelle des Etats-Unis en matière de limitation des armements. Les éléments particuliers sont en voie d'être élaborés. La déclaration du Président sur la politique de non-prolifération, distribuée au Comité sous la cote CD/202, est le premier des éléments spécifiques de notre politique globale de limitation des armements à avoir été pleinement élaboré. Les vues des Etats-Unis quant au calendrier à fixer pour le début des négociations américano-soviétiques sur les armes nucléaires de théâtre en Europe ont été précisées par le Secrétaire d'Etat, M. Haig, dans son discours du 14 juillet, que j'ai déjà cité. Dans une interview en date du 4 août, le Président Reagan a mentionné les nombreux échanges qui ont eu lieu à ce sujet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et il a ajouté que les Etats-Unis étaient désireux de passer à la question plus vaste de la réduction des armements stratégiques, et non seulement de leur limitation.

Pour conclure, je dois souligner qu'il est nécessaire d'avoir le sens des réalités dans notre travail. Des personnes aux intentions nobles ont déjà essayé, sans succès, d'instaurer la paix par des accords internationaux sur les armements et les forces armées. La Conférence de Washington de 1922 sur le désarmement naval a imposé des limitations aux tonnages des navires de guerre. Le Pacte Briand-Kellogg de 1929 devait bannir la guerre. Mais ces efforts et d'autres efforts bien intentionnés de cette époque ont été balayés par le vent de la guerre.

Les efforts diplomatiques de nos prédécesseurs n'ont pas touché aux causes profondes de la guerre et de la tension internationale. Si nous voulons mieux réussir qu'eux, nous devons, dans notre effort de limitation des armements, partir d'une base qui tienne pleinement compte de l'interaction entre les causes de tension et l'accroissement des armements. Faire moins serait risquer une répétition amère du passé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant des Etats-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais faire aujourd'hui une brève déclaration au sujet d'une des questions les plus brûlantes de notre temps, à savoir la poursuite de la course aux armements nucléaires et la nécessité urgente de prendre des mesures décisives et concrètes pour la maîtriser et l'inverser.

Cependant, je voudrais d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter d'avoir assumé les fonctions de Président du Comité à cette importante période de sa session annuelle. Ma délégation est convaincue que sous votre habile direction nous terminerons fructueusement la session de 1981. En même temps, je ne veux pas omettre de mentionner l'énergie et l'habileté avec lesquelles votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, a présidé le Comité durant l'un des mois les plus difficiles de cette session, ainsi que la contribution qu'il a apportée au succès des travaux du Comité.

C'est avec une préoccupation croissante que nous voyons s'ouvrir une nouvelle étape dans la spirale ascendante et mortelle de la course aux armements nucléaires. Avec une grande affliction, je tiens à dire, au nom de mon peuple, que nous déplorons le fait que le Gouvernement des Etats-Unis ait commencé, "il y a près de deux semaines", à produire des armes nucléaires à neutrons. Nous ne pouvons admettre l'idée que le monde devienne l'otage de la concurrence acharnée à laquelle se livrent les laboratoires américains de fabrication d'armes nucléaires pour lancer leurs horribles inventions, la dernière en date étant l'arme à neutrons "efficace par rapport à son coût", "propre", etc.

(II. Voutov, Bulgarie)

Avec sa franchise habituelle, notre délégation estime que c'est là une décision imprévoyante et dangereuse, résultant de la plus grande hystérie belliqueuse qu'on ait vue après la Seconde guerre mondiale, et de la recherche d'une suprématie militaire incontestée dans le monde.

Au Comité, de nombreuses délégations ont formulé des observations sur la nature et les conséquences du déploiement des armes nucléaires à neutrons. Aux yeux de ma délégation, le cas des armes à neutrons fait ressortir une nouvelle foi que les tenants de la notion insensée d'une "guerre nucléaire limitée" conservent la haute main parmi les principales puissances occidentales. Une nouvelle fois, il fait ressortir que, dans la stratégie des Etats-Unis, l'Europe est considérée comme un "élément sacrificiable", pour reprendre cette intéressante expression américaine. Permettez-moi de citer l'un des principaux militaires américains, le général Brown, qui a déclaré ce qui suit, en présentant la "situation militaire en 1979" et en expliquant pourquoi les Etats-Unis souhaitent établir une supériorité stratégique sur l'Union soviétique :

"Cela signifie qu'il faut assurer l'intégrité territoriale et qu'il faut maintenir un environnement international permettant de préserver les intérêts et la liberté d'action des Etats-Unis." Cette politique militaire n'a-t-elle pas des accents nettement impérialistes?

Devant cette sombre toile de fond, puis-je informer le Comité que lors de la récente réunion des Présidents de la République populaire de Bulgarie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les camarades Todor Jivkov et Leonid Brejnev, ces deux dirigeants ont exprimé l'avis que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions de l'Europe, notamment dans les Balkans, pourrait contribuer à réduire les tensions. Le Politburo du Parti communiste bulgare et le Gouvernement et le peuple bulgares ont bien accueilli cette initiative. Il ne fait aucun doute qu'elle aura un large écho positif, non seulement dans les Balkans, mais dans toute l'Europe.

La présente session annuelle du Comité a montré clairement que l'on ne peut éluder les questions relatives aux armes nucléaires. Nous avons passé une autre année sans obtenir de résultats tangibles, en admettant bon gré mal gré l'"absence d'instructions" de la délégation des Etats-Unis. Espérons que les dirigeants des Etats-Unis entendront l'appel lancé par la majorité écrasante des Etats Membres de ce Comité qui ont demandé avec insistance l'ouverture de négociations multilatérales significatives sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. A cet égard, je voudrais rappeler au Comité la proposition des pays socialistes contenue dans le document CD/200, qui souligne la nécessité urgente de créer un sous-comité chargé des questions liées aux armes nucléaires.

Quant à l'arme à neutrons, l'évolution dans ce domaine doit retenir particulièrement notre attention. Nous appuyons l'idée de la délégation de la République démocratique allemande visant à réintroduire au Comité le projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. A cet égard, la délégation bulgare souhaiterait faire la proposition suivante : au début de la prochaine session annuelle de 1982, le Comité devrait envisager de créer un groupe de travail spécial chargé d'élaborer une convention internationale sur l'interdiction des armes à neutrons, en se basant sur le projet de convention proposé par les pays socialistes (CCD/559).

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais citer un extrait d'une déclaration politique importante faite par M. Todor Jivkov, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie et Secrétaire général du Parti communiste bulgare, intitulée "La limite entre les deux décennies, entre les années 70 et les

(M. Voutov, Bulgarie)

années 80, ne devrait pas être une frontière entre la détente et la confrontation". Des exemplaires de ce discours ont été distribués à toutes les délégations du Comité. Je cite : "Il existe actuellement dans le monde deux systèmes sociaux qui rivalisent l'un l'autre pour assurer des conditions plus favorables au développement de la société et de l'homme et améliorer le niveau de vie. Cependant, le grand problème, à l'heure actuelle, à cette époque troublée de l'histoire de l'humanité, est de préserver la paix en tant que conditions essentielle et primordiale du progrès social de tous les peuples. Voilà le véritable problème, voilà l'objectif politique de caractère hautement éthique, difficile et complexe, mais réalisable. C'est précisément ce credo qui répond aux besoins de tous les peuples et de tous les individus de la Terre - assurer le progrès social dans des conditions de paix durable."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Dans quelques jours, le Comité du désarmement termine ses travaux et l'occasion se présentera encore d'évaluer le travail accompli cette année par le Comité. Aujourd'hui, dans une brève intervention, nous voudrions parler des questions soulevées par un certain nombre de délégations au cours des dernières séances y compris celle d'aujourd'hui. D'une façon générale, il s'agit de l'influence du climat international et de la situation internationale sur les négociations au Comité du désarmement. Certaines délégations ont dit que divers événements de l'arène mondiale exercent une influence défavorable sur la réalisation d'accords dans le domaine du désarmement; d'autres, comme l'un des orateurs du 6 août, ont invité le Comité à ne pas adopter une attitude, je cite "d'isolement privilégié". La délégation soviétique a elle-même maintes fois déclaré que l'absence d'une volonté politique chez certains Etats membres du Comité fait obstacle à des négociations sur un certain nombre de problèmes d'actualité dans le domaine du désarmement, comme par exemple la limitation de la course aux armements nucléaires. Nous avons également appelé l'attention sur le fait que les décisions visant à créer de nouveaux types d'armes classiques aussi bien que nucléaires ne peuvent manquer de compliquer les négociations sur le désarmement. Le renforcement, particulièrement sensible ces temps derniers, d'une coopération militaire entre certaines puissances nucléaires dirigée contre l'Union soviétique et ses alliés affaiblit également les chances d'arriver à des accords dans le domaine de la limitation de la course aux armements. Il faut que ces puissances nucléaires le comprennent bien. Des actions agressives comme par exemple l'attaque d'Israël contre un réacteur nucléaire près de Bagdad, qui a été fermement condamnée par de nombreuses délégations au Comité, mettent en péril les accords internationaux en vigueur dans le domaine du désarmement. On a maintes fois parlé de ces questions au sein du Comité. Il serait donc injuste d'affirmer qu'il se trouve dans un "isolement privilégié."

On trouvera un témoignage de la vive réaction du Comité aux mesures allant à l'encontre des idéaux élevés de renforcement de la paix et du désarmement dans les interventions, à la dernière séance du Comité, et à sa séance d'aujourd'hui, des Représentants de la République démocratique allemande, de la République populaire mongole et de la République populaire de Bulgarie, qui ont fait remarquer à juste titre que la décision du Gouvernement des Etats-Unis de lancer la fabrication des armes à neutrons est un grave défi à l'objectif du désarmement. Nous nous rappelons tous bien l'année 1978, lorsqu'une campagne puissante de protestations des forces antibellicistes a obligé le Président Carter à suspendre la réalisation des plans de déploiement d'armes à neutrons en Europe occidentale et à remettre leur fabrication à une date indéterminée.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Aujourd'hui, nous pouvons constater que l'ajournement de la fabrication des armes à neutrons, dont on a tellement fait la réclame à l'époque et que l'on a tellement monté en épingle, n'a aucunement empêché le progrès des travaux préparatoires entrepris pour créer cette arme monstrueuse. On sait que le Capitole a accordé des crédits généreux pour financer ces travaux. Dès le 17 décembre de l'année dernière, le Congrès a adopté une loi portant ouverture de crédits et prescrivant au Département de l'énergie d'assurer la production de tous les composants de cette arme et de lui affecter les matières nucléaires nécessaires. Aujourd'hui commence la fabrication en série d'une nouvelle bombe nucléaire, et le Pentagone l'a incluse dans son arsenal nucléaire. L'ombre de la bombe à neutrons plane de nouveau sur une Europe densément peuplée. Ainsi que l'a reconnu le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, des consultations intensives sont actuellement en cours à l'OTAN afin de convaincre les pays d'Europe occidentale membres de cette organisation de donner leur accord à l'implantation des armes à neutrons sur leur territoire. Il est difficile de trouver à de telles actions quelque justification que ce soit. On peut seulement affirmer avec certitude que les mesures pratiques de l'Administration des Etats-Unis concernant la fabrication des armes à neutrons renforcent objectivement la menace d'un nouveau bond qualitatif dans la course aux armements, entraînent un accroissement du danger de guerre et compliquent considérablement le travail des organismes internationaux qui s'efforcent de résoudre les problèmes de désarmement.

Dans son intervention d'aujourd'hui, le représentant des Etats-Unis s'est efforcé de nous convaincre que l'arme à neutrons est relativement inoffensive et que son utilisation réduirait considérablement les pertes parmi la population civile. Cette arme renforcerait les capacités de l'OTAN contre ce qu'il appelle la "menace militaire soviétique" et serait un moyen fiable de combattre les chars russes. Tout cela, Messieurs, ne correspond pas à la réalité. Il est évident que cela est dit pour ceux qui ne sont pas très informés du fond de la question. L'arme à neutrons, c'est avant tout une arme nucléaire. Son pouvoir meurtrier dû à l'onde de choc est à peu près le même que celui d'une arme nucléaire classique mais, en même temps, elle dispose d'une capacité énorme, incomparable, de pénétration. La population civile ne pourra pas se mettre à l'abri de son rayonnement pénétrant même dans les abris bétonnés les plus profonds. C'est pourquoi l'arme à neutrons n'est vraiment une arme "humaine" qu'à l'égard des bâtiments. Il a été dit également que l'arme à neutrons contribuera à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Je ne disposais pas alors de sources nombreuses pour réfuter ce point de vue, mais même le numéro d'aujourd'hui du journal "International Herald Tribune" contient un bref extrait du journal anglais "Guardian", qui affirme le contraire. Je cite : "C'est une fiction de dire que la bombe à neutrons ne sera pas déployée en Europe : elle est inutile partout ailleurs. C'est par excellence l'arme du champ de bataille. Quelle que soit sa valeur dans la théorie de la dissuasion, elle promet pratiquement une réponse nucléaire à une attaque classique, mais à une échelle suffisamment petite pour garantir que les Etats-Unis continentaux et la Russie continentale pourraient rester en dehors, s'ils s'entendent à ce sujet.

De l'avis de bien des Européens, l'éventualité d'une attaque, ou de menace d'une attaque soviétique est encore suffisamment éloignée pour qu'il ne soit pas besoin, pour se protéger contre elle, d'une nouvelle arme qui suscite des réactions émotionnelles. L'introduction d'une telle arme amène à penser que cette éventualité est plus immédiate aux yeux des Etats-Unis qu'aux yeux de l'Europe. Et si telle est l'évaluation des Etats-Unis, les Européens peuvent juger que cette arme pourrait, dans ce cas, provoquer ce qu'elle doit permettre d'éviter.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'OTAN dispose déjà en Europe de 6 000 ogives nucléaires. Dire qu'elles ne suffisent pas, comme le fait M. Weinberger, équivaut à craindre le pire. Et craindre le pire, c'est s'attendre à ce qu'il arrive."

Naturellement, nous ne partageons pas tout ce qui est dit dans ce petit article, mais je voudrais seulement appeler l'attention sur le fait que l'affirmation selon laquelle l'arme à neutrons écarterait la possibilité du déclenchement d'une guerre nucléaire est entièrement incorrecte.

Permettez-moi maintenant d'aborder une autre question. Nous ne voudrions pas laisser sans réponse les tentatives de déformer le fond de certaines décisions qui exercent une grande influence sur les négociations relatives au désarmement. Nous essaierons également, dans une certaine mesure, de répondre à l'intervention du représentant des Etats-Unis.

Dans son intervention du 6 août, M. l'Ambassadeur Ruth, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, a dit que la décision de la session du Conseil de l'OTAN prise en décembre 1979 sur l'implantation supplémentaire de près de 600 nouveaux missiles nucléaires américains dans un certain nombre de pays d'Europe occidentale visait à stabiliser l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest et n'accroîtrait pas la quantité totale d'armes nucléaires en Europe. En réalité, la situation apparaît toute différente. Comme toujours, nous nous référerons à des faits, à des chiffres. Quels sont donc ces faits?

Il existe en Europe depuis déjà plusieurs années un équilibre approximatif des armements nucléaires de moyenne portée entre l'OTAN et l'Union soviétique - environ un millier de vecteurs de chaque côté. Quels sont-ils pour l'OTAN? Il s'agit des dispositifs nucléaires avancés américains, c'est-à-dire d'avions porteurs d'armes nucléaires déployés sur des bases aériennes dans divers pays d'Europe occidentale, de bombardiers moyens FB-111, et d'avions porteurs d'armes nucléaires (A-6 et A-7) embarqués à bord de porte-avions américains - en tout plus de 700 unités. En outre, il s'agit des missiles de portée moyenne basés au sol, des sous-marins armés de missiles et de l'aviation de bombardement des alliés des Etats-Unis, en tout près de 300 unités. Lorsque M. l'Ambassadeur Ruth a parlé d'un déséquilibre au détriment de l'Ouest dans le domaine des missiles de portée moyenne, il n'a pas dit un mot, on ne sait pourquoi, des systèmes nucléaires avancés des Etats-Unis et des systèmes de portée moyenne de leurs alliés, mais peut-on faire abstraction de tous ces systèmes? Bien entendu non. En effet, ils ont un rayon d'action de 1 000 à 4 500 km et constituent une menace réelle pour la sécurité de l'Union soviétique et de ses alliés. Ces armements de l'OTAN ont déjà été modernisés plus d'une fois et continuent d'être perfectionnés. Vous voulez des preuves? En voici.

Par exemple, au Royaume-Uni, on commence à équiper les sous-marins de missiles perfectionnés "Polaris A-3TK", auxquels succéderont des missiles "Trident". En France, les missiles à ogive unique basés en mer et à terre seront partiellement remplacés par des missiles à ogive septuple. Les systèmes avancés des Etats-Unis sont eux aussi remplacés par de nouveaux systèmes.

Dans ces conditions, on ne pourrait guère s'attendre à ce que l'URSS cesse de perfectionner son armement. Ce processus est également en cours chez nous. C'est naturel, car les armes et le matériel vieillissent. Cependant, et nous tenons à le souligner, dans ce renouvellement, pour conserver la parité, l'Union soviétique n'augmente pas d'une seule unité le niveau total des vecteurs soviétiques de portée moyenne en Europe. Le nombre de moyens de lancement de missiles est même réduit car, chaque fois qu'un nouveau missile apparaît, l'Union soviétique en enlève un, et parfois deux anciens, qui sont démontés et ne sont pas déployés dans d'autres régions. Si

(M. Israellyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'OTAN déploie en Europe occidentale près de 600 nouveaux missiles nucléaires américains de portée moyenne, elle obtiendra une supériorité de plus de la moitié en matière de vecteurs d'armes nucléaires. Si l'on parle de charges nucléaires, dès maintenant les engins de portée moyenne de l'OTAN peuvent emporter par lancement, c'est-à-dire par sortie, une charge nucléaire moitié plus grande que les engins correspondants de l'Union soviétique. Lorsque l'armement de l'Europe aura été ainsi renforcé, l'avantage de l'OTAN en matière de charge nucléaire par lancement, c'est-à-dire par sortie, augmentera encore. Il en résultera que l'équilibre actuel approximatif des armements nucléaires des parties en Europe sera considérablement modifié en faveur de l'OTAN.

Dans son intervention, le représentant de la République fédérale d'Allemagne a dit que les Etats-Unis ont retiré d'Europe 1 000 ogives et que, pour cette raison, l'implantation de nouveaux missiles américains n'entraînera pas un accroissement de l'armement nucléaire en Europe. Un tel argument pour justifier la décision que l'OTAN a prise en décembre ne résiste pas à la critique. En effet, il faut déterminer la relation entre les forces nucléaires des parties non par le nombre d'ogives stockées dans des dépôts, mais avant tout par le nombre de vecteurs et la quantité de charges nucléaires que ces vecteurs emportent par lancement, c'est-à-dire par sortie. C'est pourquoi le retrait d'Europe de mines et fougasses nucléaires désuètes stockées dans des dépôts ne peut aucunement cacher la tentative de l'OTAN de rompre l'équilibre nucléaire en sa faveur.

Peut-on considérer la décision de "compléter" l'armement de l'Europe prise par l'OTAN en décembre 1979 comme un facteur de stabilisation de l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest? Je pense qu'il ne faut pas être un spécialiste militaire pour donner une réponse négative. L'évaluation soviétique de la décision de l'OTAN est sans équivoque. Cette décision conduit à la course aux armements, à une rupture de l'équilibre militaire en Europe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, et elle déstabilise la situation dans le monde.

Le dirigeant de notre Etat, L.I. Brejnev, a maintes fois déclaré que l'Union soviétique et les autres pays socialistes ne toléreront pas une supériorité militaire sur eux. En fin de compte, l'équilibre sera maintenu, mais à un niveau plus élevé, d'où suivra une réduction et non accroissement de la sécurité internationale. La seule façon fiable de résoudre ce problème n'est pas la "solution des missiles" de l'OTAN, mais le maintien de l'équilibre stratégique et militaire existant entre l'URSS et les Etats-Unis, entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN, qui contribue objectivement à assurer la paix sur notre planète.

Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'intervention de M. l'Ambassadeur Flowerree, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, à la séance d'aujourd'hui. Nous avons déjà répondu à certains de ses arguments. Nous voudrions donner une évaluation plus générale. M. l'Ambassadeur Flowerree a fait remarquer à juste titre que la délégation des Etats-Unis n'est que rarement intervenue cette année, tout au plus deux ou trois fois. C'est pourquoi nombreux étaient ceux qui attendaient son intervention avec intérêt, car nous l'avons maintes fois entendu dire qu'il lui était difficile de participer aux débats parce qu'elle n'avait pas d'instructions sur des questions concrètes de l'ordre du jour de notre Comité. Bien sûr, nombreux étaient ceux qui attendaient aujourd'hui que la délégation américaine nous déclare enfin qu'elle est prête à mener des négociations sur le premier point de l'ordre du jour, la question de l'interdiction des essais nucléaires. On attendait qu'elle dise oui également au sujet du deuxième point de l'ordre du jour et se déclare prête à mener des négociations sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On attendait qu'elle réagisse favorablement à la proposition relative au point 5 de l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'elle déclare ne pas s'opposer à ce que le Comité entreprenne des négociations sur l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Enfin, nombreux étaient ceux qui attendaient naturellement de la délégation des Etats-Unis d'Amérique qu'elle se dise prête à passer au réexamen du mandat du Comité relatif au point 4 de l'ordre du jour, l'interdiction des armes chimiques, et fasse preuve d'une activité plus grande au sujet du point 3, qui concerne le renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Hélas, Messieurs, rien de tel n'est arrivé. Le non que nous avons entendu toute l'année a aussi clairement résonné aujourd'hui. Rien de positif ! Au lieu de cela, nous avons entendu, disons-le franchement, de l'ennuyeuse désinformation, quantité de paroles déformant la position de l'Union soviétique avec des références, en même temps, à des sources très douteuses et à des livres imprimés aux Etats-Unis, qui ne méritaient pas d'être cités dans un débat sérieux. Mais je ne voudrais pas me laisser entraîner maintenant dans une polémique. Je pense que le Comité du désarmement n'a pas été créé pour cela. Il serait souhaitable que les vagues notes positives qui sont apparues à la fin de l'intervention de la délégation américaine reçoivent une confirmation concrète, qu'au lieu d'un non systématique on entende des réponses positives, qu'apparaissent des possibilités de mener des négociations sérieuses, enfin que les nombreux appels et propositions adressés aux Etats-Unis d'Amérique par les dirigeants de l'Union soviétique pour la reprise d'un dialogue sur une large gamme de limitations de la course aux armements, sur des bases honnêtes et équitables, en respectant les intérêts de la sécurité des deux parties, sans porter atteinte à leurs intérêts, il serait temps que ces appels et ces propositions reçoivent une réponse positive. Toutes les tentatives de rendre l'Union soviétique responsable des blocages qui sont apparus dans les négociations sur le désarmement n'auront aucun succès. L'Union soviétique a montré par l'action qu'elle est intéressée à faire progresser les négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

U SAU HLAING (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais présenter officiellement au Comité, en ma qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, un document de travail sur le chapitre intitulé "Principes" du Programme global de désarmement, mais auparavant je tiens à vous faire part de la satisfaction profonde de ma délégation de vous voir diriger les travaux du Comité à ce stade final et crucial de sa session.

Je suis sûr que grâce à votre sagesse, à votre riche expérience et à votre talent de diplomate, vous saurez mener à une conclusion rapide et fructueuse les travaux de notre troisième session annuelle. J'aimerais aussi joindre ma voix à celle de mes collègues pour exprimer à l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, mes remerciements et ma satisfaction pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux du Comité le mois dernier.

Permettez-moi maintenant de présenter en qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, le document de travail, sur le chapitre intitulé "Principes" du Programme global de désarmement, déjà distribué sous la cote CD/208.

Comme indiqué dans le paragraphe 10 du rapport de 1980 du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, qui a été repris dans le paragraphe 68 du rapport soumis par le Comité du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session (CD/139), il a été expressément convenu que "puisque le programme global doit présenter un caractère autonome, il devrait englober l'ensemble

(U Saw Hlaing, Birmanie)

de tous les principes jugés pertinents, y compris même ceux qui ne figurent pas dans le Document final, mais que l'on pourrait juger opportun d'inclure dans le programme".

Ayant cette décision présente à l'esprit, le Groupe de travail spécial a provisoirement approuvé en première lecture, pendant sa session de 1981, la récapitulation des "Principes" réunis par le Secrétariat dans le document CD/CPD/WP.29 du 16 avril 1981, suivant les deux critères objectifs définis dans l'introduction de ce document. Outre ces "Principes", qui ont tous été tirés du Document final, le Groupe de travail en a également adopté deux qui ont pour origine des propositions soumises par des délégations.

Il paraît approprié de noter que le terme "Principes", tel qu'il est utilisé tant dans la récapitulation du secrétariat que dans le présent document de travail, doit s'entendre dans un sens large, comme il l'a été aussi, d'ailleurs, dans le Document final. Si l'on souhaite une définition plus rigoureuse, l'expression "Principes et Directives" serait préférable.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, ainsi que de la nature provisoire de l'approbation donnée à ces textes par le Groupe de travail spécial, il est évident qu'aussi bien le Groupe de travail que le Comité peuvent donner une autre formulation aux "Principes" s'ils le jugent nécessaire ou incorporer des formulations supplémentaires qui peuvent être proposées et adoptées.

Néanmoins, le Groupe des 21 estime que le texte déjà approuvé en première lecture par le Groupe de travail, bien qu'il soit provisoire et qu'il soit sujet à toutes modifications qui pourraient être jugées souhaitables, illustre déjà suffisamment ce que devrait être essentiellement la teneur du chapitre intitulé "Principes" ou "Principes et Directives" qui ferait partie intégrante du Programme global de désarmement. C'est pour cette raison que le Groupe est arrivé à la conclusion qu'il serait utile de soumettre le présent document de travail au Groupe de travail et au Comité avant que la session de 1981 ne prenne fin.

Enfin, il convient de faire remarquer que si tous les textes incorporés dans le présent document de travail ont été scrupuleusement respectés quant au fond, des modifications de forme mineures leur ont été apportées en de très rares occasions. Il faut aussi mentionner que l'ordre suivi dans l'énonciation des "Principes" est celui qui a été considéré comme étant le plus logique et le plus approprié et ne correspond pas à l'ordre suivi dans le document de travail CD/CPD/WP.29. Bien entendu, on peut apporter à cet ordre toutes les modifications qui paraîtraient souhaitables. Enfin, il serait utile de se rappeler qu'à plusieurs reprises on trouve des répétitions qui pourraient sans doute être éliminées sans difficulté à un stade ultérieur.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Birmanie de sa déclaration et des paroles qu'il a prononcées à mon adresse.

M. de La GORCE (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation française souhaite tout d'abord vous présenter ses félicitations et ses vœux. Vous avez la lourde charge de conduire à leur terme les travaux de cette session. Vous vous en acquittez avec une autorité et une compétence à laquelle nous tenons à rendre hommage.

(M. de La Gorce, France)

Je souhaite également renouveler à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Venkateswaran, l'expression de notre reconnaissance pour la façon remarquable dont il a rempli ses fonctions. Nous avons tous apprécié son talent, sa courtoisie et son esprit.

Monsieur le Président, la délégation française a écouté avec beaucoup d'attention ce qui a été dit à notre séance d'aujourd'hui et à la précédente sur l'arme à radiation renforcée. Le Gouvernement français a réservé ses options en ce qui concerne cette arme. Il me paraît donc utile de rappeler les considérations qui inspirent son attitude en cette affaire.

Tout d'abord, la France se préoccupe du maintien des conditions de sa sécurité et de l'indépendance de sa défense. C'est dans une telle perspective qu'elle a étudié et continuera d'étudier les moyens scientifiques, techniques et militaires qui lui apparaissent nécessaires pour atteindre ce but. Or, dans les conditions qui prévalent actuellement sur notre continent, la dissuasion qui repose sur le maintien ou la restauration de l'équilibre global conditionne la sécurité et donc la paix en Europe.

Je voudrais, d'autre part, compte tenu des interventions que nous avons écoutées et du rappel de certaines propositions, souligner que l'arme à radiation renforcée est une arme nucléaire fondée sur les mêmes principes physiques que toutes les armes de cette nature. Les effets que produisent toutes explosions nucléaires y sont seulement répartis de façon différente. A un effet de rayonnement accru correspondent des effets diminués quant à la puissance; d'où des concepts d'emploi distincts dont chacun sait que le caractère est essentiellement défensif.

Compte tenu de sa nature, cette arme relève des problèmes d'ensemble posés par la course aux armements nucléaires et par le désarmement nucléaire. Il n'y a pas lieu de lui réserver un traitement particulier et, par conséquent, de prévoir en ce qui la concerne des dispositions conventionnelles de caractère spécifique.

Je voudrais enfin, Monsieur le Président, répondre à notre distingué collègue de l'Union soviétique sur un point de sa déclaration qui met en cause une position fondamentale du Gouvernement français. Dans le tableau comparatif des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie qu'il a présenté, l'Ambassadeur Issraelyan a mentionné les systèmes des alliés des Etats-Unis et il a cité à cet égard le processus de modernisation en cours des forces françaises. Ma délégation ne peut laisser passer une telle inclusion des forces françaises. Celles-ci sont indépendantes, et elles constituent un système stratégique. Nous ne pouvons donc accepter de les voir présentées comme forces de portée intermédiaire de l'OTAN.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESDIDENT : Je remercie le distingué représentant de la France de son intervention et des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais présenter officiellement le document de travail CD/210, qui a été distribué, mais je pense que je faillirais à mon devoir, puisque c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, si je ne vous félicitais pas aussi de votre accession à

(M. Lidgard, Suède)

la Présidence et si j'omettais de vous adresser mes meilleurs voeux dans l'accomplissement de votre tâche, et de vous assurer de la coopération de ma délégation. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés qu'il y a à diriger cet organe durant le mois final de sa session, mais je suis sûr que vous y réussirez. En même temps, j'aimerais rendre hommage à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Venkateswaran, d'Inde, pour la maîtrise avec laquelle il a présidé le Comité durant le mois de juillet, qui a été un bon mois, véritablement productif pour le Comité, pour une bonne part grâce à sa diligence.

Je présente donc officiellement au Comité du désarmement le douzième rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. J'ai été informé que les experts ont poursuivi leur excellente coopération et qu'ils ont exploré la question de manière approfondie. Nous proposons que leur prochaine réunion se tienne du 1er au 12 mars 1982. Ce rapport n'indique pas à quel moment un rapport officiel sera présenté, mais nous devrions prendre acte de ce qu'il est prévu de fournir au Comité un rapport intérimaire plus complet au début de 1982, en tant que contribution au rapport du Comité du désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Vous avez déjà annoncé que vous demanderiez au Président du Comité, H. Ericsson, de répondre à des questions et peut-être d'expliquer le rapport de façon assez détaillée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues pour la Présidence. Je vais maintenant donner la parole au Président du Groupe d'experts scientifiques, H. Ericsson, pour qu'il nous parle du rapport contenu dans le document CD/210, qui a été présenté par notre collègue suédois.

M. ERICSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : La présentation du document CD/210, que vous avez en mains, est identique à celle d'un certain nombre de rapports intérimaires qui ont été soumis au Comité. Le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques effectue actuellement ses travaux en vertu du mandat qui lui a été confié le 7 août 1979 et des résultats obtenus, dont il a précédemment rendu compte dans ses rapports pour 1978 (CCD/558) et pour 1979 (CD/43). Comme l'ambassadeur de la Suède l'a indiqué, les experts ont établi entre eux une excellente coopération. La dernière session, qui a duré deux semaines, réunissait des experts et des représentants originaires de 20 pays; dans le cadre du mandat actuel du Groupe, plus de 100 documents de travail ont été présentés pour examen. Les travaux sont orientés vers cinq domaines d'étude. Le premier concerne un examen plus détaillé de toutes les stations et réseaux de stations sismologiques, en vue de contribuer à la surveillance des essais nucléaires souterrains. En deuxième lieu, il existe un groupe chargé d'examiner les méthodes à employer pour enregistrer les mesures souterraines et les communiquer. Troisièmement, un autre groupe s'occupe de la transmission des données à l'échelle mondiale, et dans ce domaine, nous bénéficions de la coopération de l'Organisation météorologique mondiale, la proposition tendant à utiliser son réseau de télécommunication ayant été acceptée en principe. Le quatrième domaine concerne la transmission de mesures plus détaillées et de grandes séries de données; enfin, le cinquième domaine concerne les procédures à envisager pour la gestion des centres de données automatisés, ainsi que leur conception et leur structure.

(M. Ericsson, Suède)

Le Groupe a procédé à un certain nombre d'enquêtes nationales unilatérales sur ces questions, dont les résultats ont été présentés à la totalité de ses membres et ont été ensuite discutés. Des projets de textes ont également été établis en vue de la présentation d'un rapport officiel au Comité. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'indiquer également que la mise au point récente d'ordinateurs et d'équipements connexes de télécommunications à faible coût et à grand rendement, que l'on peut se procurer facilement, présente un intérêt considérable pour les experts qui procèdent à un réexamen de l'organisation proposée il y a quelques années. En élaborant les détails techniques et scientifiques de ce système, je crois qu'ils s'efforcent de tenir compte des possibilités qu'offre cette évolution récente. Dans ce domaine, les progrès sont si rapides qu'on peut dire que le gâteau change de goût à mesure qu'on le mange. Un autre fait intéressant est l'élaboration d'une série d'essais expérimentaux de transmission des données à l'échelle mondiale, dont la réalisation dépend en grande partie de la coopération avec l'OMM, qui est excellente, ainsi que de la coopération entre les Etats. A cet égard, nous avons maintes fois déclaré qu'il serait avantageux de développer notre coopération dans l'hémisphère sud et je puis dire que c'est avec une grande satisfaction que nous avons appris que des scientifiques péruviens se joindraient à nous pour procéder à ces essais du système mondial. Je dois aussi indiquer que plusieurs organismes nationaux de recherche étudient la possibilité d'établir des centres internationaux de données et que de grands progrès ont été accomplis dans ce domaine; cependant, il reste encore beaucoup à faire.

Les experts ne voient donc pas très bien quand ils pourraient, conformément à leur mandat actuel, présenter un rapport officiel, au cours de la deuxième moitié de la session de 1982 du Comité ou à une date ultérieure comme il est indiqué dans le rapport. Cependant, dans ces conditions, le Groupe envisage de présenter un rapport intérimaire développé qui pourrait aider le Comité du désarmement à soumettre un rapport à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général en vue de la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

A la présente session, le Groupe s'est également attaché, au-delà des préoccupations immédiates, aux secteurs dans lesquels on peut envisager des progrès dans l'avenir, dont un certain nombre sont mentionnés à la page 3 du rapport. L'un de ceux-ci, qui est particulièrement intéressant, concerne l'emploi de sismographes et d'autres instruments sur le fond des océans pour améliorer la détection et l'identification dans l'hémisphère sud, qui, chacun le sait, est principalement océanique. Compte tenu de l'évolution et des expériences récentes, cette option apparaît de plus en plus probable. Le développement de l'enregistrement numérique des données et l'automatisation de l'extraction des paramètres fournis par le traitement automatique des données ou par les instruments découlent du perfectionnement des ordinateurs; enfin, le dernier secteur relève exclusivement de la sismologie: il s'agit des méthodes permettant de rendre compte des séquences de tremblements de terre importants. Tels sont, présentés sous un autre jour, les travaux du Groupe, et je terminerai en rappelant que le Groupe suggère que sa prochaine session se tienne du 1er au 12 mars de la prochaine année, à Genève.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Président du Groupe d'experts scientifiques de sa déclaration. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous examinerons le rapport à la séance plénière de mardi prochain. Cependant, s'il y a des délégations qui souhaitent formuler des observations à ce stade, elles peuvent le faire.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : J'aimerais remercier le Groupe d'experts et son Président et formuler des observations sur le rapport, mais je ne vois aucun inconvénient à le faire à notre prochaine séance plénière.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Je voulais dire la même chose que M. l'Ambassadeur d'Australie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le secrétariat a distribué aujourd'hui, sur ma demande, un document officieux contenant le calendrier des réunions que doivent tenir le Comité du désarmement et ses organes subsidiaires pendant la semaine du 17 au 21 août. Des réunions des organes subsidiaires sont prévues pour lundi, et j'espère que les activités des groupes de travail ne se prolongeront pas au-delà de ce jour, car nous serions alors obligés de tenir des séances de nuit et de nous réunir encore le samedi. Mardi après-midi, nous commencerons à examiner les derniers additifs au rapport du Comité. J'espère que l'examen du projet de rapport sera terminé le mercredi après-midi, car le secrétariat a besoin d'un certain délai pour préparer le texte global du projet de rapport, qui sera présenté pour adoption le vendredi matin. Si nous ne pouvons pas terminer le mercredi après-midi, nous pourrions encore siéger jeudi matin, étant entendu que la dernière séance plénière, consacrée à l'adoption du rapport, aurait lieu le vendredi après-midi.

Au sujet de ce calendrier, je voudrais également faire observer que le document de travail No 44/Add.1 a été distribué aujourd'hui. Ce document contient des projets pour les derniers paragraphes relatifs aux points 1, 2 et 5 de l'ordre du jour du Comité, ainsi que pour les textes relatifs aux modalités de l'examen de la composition du Comité et à l'attaque israélienne contre le Centre de recherche nucléaire de Tammouz. Je me propose de réunir le groupe de rédaction pour examiner le document de travail No 44/Add.1 demain vendredi à 10 h 30, dans la salle C-108. Le Groupe de rédaction poursuivra ses travaux vendredi après-midi et lundi si besoin est. Puis-je rappeler à nouveau qu'outre le cadre initial restreint dont j'ai parlé lors de notre réunion officieuse de lundi, les autres membres du Comité sont libres de participer au groupe de rédaction chaque fois qu'ils le jugent utile et d'y apporter des contributions sur les questions qui les intéressent ou les préoccupent.

Comme il faudra peut-être adapter nos activités aux circonstances, il va de soi que ce calendrier n'a qu'une valeur indicative. Son seul objet est de nous donner un aperçu de nos travaux éventuels pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité approuve ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à notre calendrier pour la semaine actuelle, je me propose de réunir dans cinq minutes, après la fin de la séance plénière, une séance officieuse du Comité afin de poursuivre l'examen du document de travail No 44 contenant le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que le document de travail No 45, intitulé "Projet de décision contenant des propositions relatives à l'organisation des travaux du Comité du désarmement". Ce document de travail a été distribué mardi après-midi dans toutes les langues de travail du Comité, mais comme le temps nous fait défaut, nous tiendrons une réunion officieuse aussitôt après la prochaine séance plénière, laquelle aura lieu le mardi 13 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 5.

CD/PV.147
18 août 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-SEPTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le ~~mardi~~ 18 août 1981, à 10 h 30 et à 15 heures

Président : M. Ch.A. Sani (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. F. RUTH
M. N. KLINGLER
M. W. RÖHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. J.F. GOMENSORO
Mme N. NASCIMBENE

Australie : M. R.A. WALKER
M. R. STEELE

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U NGWE WIN
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. C.R. SKINNER

Chine : M. YU PEIWEN
M. YU MENCJIA
Mme WANG ZHIYUN
M. LIN GHEN
M. PAN JUSHENG

Cuba : M. Pelegrin TORRAS
M. L. SOLA VILA
M. P. MUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN
M. N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C.C. FLOWERREE
M. F. DeSIMONE
Mme K. CRITTENBERGER
M. R.F. SCOTT
Mlle L. SHEA
M. W. HECKROTTE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES Mlle Kongit SINEGIORGIS
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. A. SANI M. SIDIK M. HARYOMATARAM M. F. QASIM M. ACHDIAK M. SOEPRAPTO
<u>Iran</u> :	M. A. JALALI M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. A. CIARRAPICO M. M. BARENGHI M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. M. ARRASSEN M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. M.B. BRIMAH M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. RUZEK M. P. LUKES M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. V.A. SEMIONOV M. L.A. NAOUMOV M. V.M. GANJA M. V.F. PRYAKHINE M. G.V. BERDENNIKOV
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. O. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	
<u>Zaire</u> :	M. B.A. NZENGEYA M. C.O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à son programme de travail de cette semaine, le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point relatif aux rapports des organes subsidiaires et au rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien entendu, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres ont le droit de faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité.

Je voudrais adresser une chaleureuse bienvenue à Son Excellence, le Vice-Ministre des relations extérieures de Cuba, M. Pelegrin Torras, qui est venu aujourd'hui pour prendre la parole au Comité. Je souhaite que sa visite à Genève soit couronnée de succès car je crois comprendre qu'il y traite également d'autres problèmes importants pour la communauté internationale.

Avant d'entendre les déclarations des membres inscrits sur la liste des orateurs d'aujourd'hui, j'aimerais demander au Président du Groupe de travail spécial chargé de poursuivre des négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et au Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques de présenter brièvement les rapports de ces deux groupes de travail. Ces rapports sont publiés, respectivement, sous les cotes CD/215 pour le Groupe de travail spécial sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et CD/218 pour le Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Les rapports des Groupes de travail spéciaux des armes chimiques et sur un Programme global de désarmement, qui ont terminé leurs travaux hier, seront présentés par leurs présidents à notre séance plénière de jeudi.

Comme je l'ai annoncé à notre dernière séance plénière, j'ai l'intention de soumettre au Comité, pour approbation, la recommandation du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui figure dans le document CD/210. Je le ferai à la fin de cette séance plénière pour que les délégations qui le souhaitent puissent présenter leurs observations.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, Monsieur le Ministre Ciarrapico.

M. CIARRAPICO (Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de présenter au Comité du désarmement le rapport du Groupe de travail spécial chargé de poursuivre des négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ce rapport figure dans le document CD/215, qui comprend quatre parties, à savoir : I. Introduction; II. Organisation des travaux et documentation; III. Négociations de fond; et IV. Conclusions et recommandations.

En s'acquittant de la tâche qui lui a été confiée, le Groupe de travail a pris note des discussions prolongées sur cette question et des négociations intensives sur les éléments auxquelles avait procédé le précédent groupe de travail spécial en

(II. Ciarrapico)

vue de parvenir à une entente sur une approche commune acceptable pour tous et, susceptible d'être reprise dans un instrument international ayant un caractère juridiquement contraignant. Au début de ses travaux, le Groupe a décidé de concentrer essentiellement son attention sur l'examen quant au fond des assurances données, étant entendu qu'un accord sur le fond pourrait faciliter une entente sur la forme. Le Président a donc soumis un programme de travail (CD/SA/WP.5) en tant que directive générale pour les délibérations et les négociations, compte tenu des diverses vues et propositions présentées. Ce programme prévoyait essentiellement deux étapes de travail pour la session actuelle, à savoir 1) première étape, l'identification des divers aspects des engagements de ne pas recourir ou menacer de recourir aux armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires et 2) deuxième étape, l'examen des variantes qui pourraient être explorées dans la recherche d'une "approche" ou "formule commune". Après avoir examiné en détail la première étape du programme de travail, le Groupe de travail a généralement admis que la discussion avait permis une plus grande compréhension des diverses positions des délégations, de leurs convergences et de leurs divergences. Dans l'accomplissement de la tâche définie pour la deuxième étape du programme de travail, le Groupe de travail a examiné d'une manière approfondie, dans le cadre d'une analyse comparative, les variantes envisagées pour une "approche" ou "formule commune" en vue de concentrer les efforts sur les variantes les plus prometteuses. Par la suite, sans préjudice de l'examen ultérieur d'autres variantes qui pourraient être élaborées à l'avenir, le Groupe de travail a décidé de concentrer ses efforts, à ce stade de l'examen, sur la variante D associée à la variante E figurant dans la deuxième étape du programme de travail. Ces variantes visaient respectivement à l'établissement d'une "formule commune pour les garanties de sécurité faisant état des éléments qui pourraient être proposés au cours des négociations au sein du Comité du désarmement et acceptés par tous les intéressés" et d'une "formule commune susceptible de concilier les éléments énoncés dans les engagements unilatéraux existants des Etats dotés d'armes nucléaires". A ce sujet, diverses propositions ont été présentées par certaines délégations pour servir de base à la poursuite de l'examen d'une "formule commune". Les débats ont fait apparaître diverses conceptions en ce qui concerne la mise au point d'une "formule commune" et les divergences de vues en ce qui concerne ces approches et les questions pertinentes, en particulier celles relatives aux conditions à remplir pour bénéficier des garanties et à l'opportunité et à la nature d'une éventuelle "clause de suspension", ont subsisté.

Lors de la discussion sur une éventuelle "approche" ou "formule commune", la question d'une forme appropriée a également été évoquée. Bien qu'il n'y ait pas eu d'objection de principe contre l'idée d'une convention internationale, on a fait ressortir les difficultés qu'elle soulevait. En outre, on a étudié l'idée d'arrangements intérimaires et pris note en particulier des propositions concernant une résolution appropriée du Conseil de sécurité, propositions qui ont suscité des réactions divergentes. Par ailleurs, on a fait remarquer que l'intérêt et la possibilité de tout arrangement intérimaire dépendraient de sa teneur quant au fond. Un certain nombre de délégations se sont déclarées convaincues que des mesures intérimaires ne devraient pas se substituer à une convention internationale ou à d'autres arrangements internationaux de caractère juridiquement contraignant.

(ii. Ciarrapico)

Le Groupe de travail a conclu que les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient être efficacement garantis par les Etats dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. On a continué à reconnaître le besoin urgent de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à ces armes, en tenant tout spécialement compte de l'objectif d'un désarmement nucléaire et d'un désarmement général et complet. Les négociations sur le fond des arrangements efficaces ont révélé que les problèmes spécifiques qui se posaient résultaient de la divergence des perceptions de certains Etats dotés ou non d'armes nucléaires, ainsi que de la complexité des questions en jeu dans le choix d'une "formule commune" acceptable pour tous et susceptible de figurer dans un instrument international de caractère juridiquement contraignant. Le Groupe de travail a reconnu que l'on devait tenir dûment compte des intérêts de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Il a estimé que les efforts déployés en vue de la recherche d'une "approche commune" ou d'une "formule commune" constituaient une contribution positive à la réalisation d'un accord sur la question des assurances de sécurité.

Dans ces conditions, le Groupe de travail recommande au Comité du désarmement de poursuivre l'examen des diverses approches, notamment de celles envisagées pendant la session de 1981, afin de surmonter les difficultés rencontrées. Dans ce contexte, de nouveaux efforts devraient être consacrés à la recherche d'une "approche commune" acceptable pour tous, et en particulier d'une "formule commune" qui serait incluse dans un instrument international de caractère juridiquement contraignant. Il faudrait donc créer, au début de la session de 1982, un groupe de travail qui serait chargé, comme l'a recommandé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 35/46, "de mener des négociations d'urgence pour aboutir à un accord et de soumettre, lorsque cela est possible, à l'Assemblée générale avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, des textes convenus" concernant des arrangements internationaux efficaces afin de donner des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires.

Pour conclure mon exposé introductif, Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes remerciements et ma profonde gratitude aux membres du Groupe de travail pour la coopération, l'esprit de compromis et la souplesse dont ils ont fait preuve et qui ont été indispensables pour les travaux du Groupe, en particulier lors de l'examen et de l'adoption du rapport. Je voudrais aussi noter avec satisfaction, au nom du Groupe de travail spécial, l'aide apportée au Groupe par M. Lin, le Secrétaire du Groupe de travail, ainsi que par l'ensemble du personnel du secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe de travail spécial sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires de sa déclaration, dans laquelle il a présenté le rapport du Groupe de travail. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, Monsieur l'Ambassadeur Kõmives.

M. KÕMIVES (Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président du Groupe de travail spécial que le Comité a reconduit dans ses fonctions pour poursuivre les négociations en vue d'élaborer un traité interdisant la mise au point, la fabrication,

(II. Kömives)

le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques, j'ai l'honneur de présenter au Comité du désarmement le rapport intérimaire que le Groupe de travail a approuvé vendredi dernier et qui a été publié sous la cote CD/218. Pendant les deux parties de cette session annuelle du Comité du désarmement, le Groupe de travail spécial a, dans l'exercice de son mandat, examiné de façon approfondie les principaux éléments d'un traité interdisant les armes radiologiques, sur la base de la proposition commune américano-soviétique, du texte récapitulatif du Président et d'autres documents et propositions présentés en vue d'élaborer des projets de dispositions pour le futur traité. Les discussions de fond qui se sont déroulées au Groupe de travail ont montré qu'un certain progrès avait été accompli afin de réduire les divergences entre les participants aux négociations. Pour ce qui est de l'ensemble des dispositions du traité, un certain nombre de nouveaux amendements et propositions de caractère concret ont été présentés au cours de la session, mais les activités du Groupe de travail ont montré que des divergences subsistent encore, en particulier à propos de questions telles que le champ d'application de l'interdiction, la définition des armes radiologiques, la procédure de vérification du respect du traité, les utilisations pacifiques et les rapports entre le traité sur les armes radiologiques et d'autres accords internationaux et mesures de désarmement. Tenant compte du désir très largement partagé de terminer l'élaboration du traité avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, j'exprime l'espoir que le Groupe de travail pourra surmonter ces divergences au cours de la prochaine série de nos travaux.

Dans cet esprit, le Groupe de travail recommande que le Comité du désarmement crée au début de la session de l'année prochaine, un groupe de travail spécial doté d'un mandat approprié pour poursuivre les négociations sur l'élaboration d'un traité interdisant les armes radiologiques. Le Groupe de travail spécial a également décidé de recommander au Comité du désarmement d'examiner le point de savoir si ce Groupe ne devait pas reprendre ses travaux assez tôt, c'est-à-dire le 18 janvier 1982.

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais dire ma gratitude à tous les membres du Groupe de travail pour leur coopération et leur esprit de compromis, sans lesquels nous n'aurions pu progresser vers la conclusion de nos travaux. J'aimerais également, au nom du Groupe de travail, exprimer la reconnaissance au Secrétaire du Groupe de travail, M. Efimov, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat pour l'aide qu'ils ont apportée au Groupe.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques de sa déclaration, dans laquelle il a présenté le rapport du Groupe de travail. En raison de la longue liste des orateurs inscrits pour cette séance plénière, nous devons peut-être la suspendre et la reprendre cet après-midi. Aussitôt que la séance de l'après-midi sera terminée, j'ai l'intention de convoquer une réunion officielle du Comité pour poursuivre l'examen du Document de travail No 44, qui contient le projet de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que celui du Document de travail No 45, intitulé "Projet de décision contenant des propositions concernant le fonctionnement du Comité du désarmement".

M. TORRAS (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la Présidence du Comité du désarmement pour le mois d'août. La délégation cubaine coopérera avec vous pour que nous puissions mener à bien nos travaux. Je désire en même temps féliciter l'Ambassadeur de l'Inde, M. Venkateswaran, pour la façon si intelligente, ferme et logique dont il a dirigé les tâches du Comité au mois de juillet.

(M. Torras, Cuba)

La République de Cuba prête une attention particulière aux travaux qu'effectue le Comité du désarmement. Ce Comité étant le seul organe multilatéral de négociation sur ces questions, il est évident que chacun de ses membres porte une grande responsabilité; d'où l'importance que revêtent les négociations qui se déroulent ici, en vue de rechercher des accords concrets en matière de désarmement, pour mettre fin à une course aux armements qui se traduit déjà par des dépenses de l'ordre de 500 milliards de dollars, charge insupportable qui soustrait des ressources nécessaires pour surmonter la situation angoissante en face de laquelle se trouvent des centaines de millions d'êtres humains dans le monde sous-développé.

Toutefois, le bilan des travaux réalisés, alors que nous approchons de la clôture de la session de 1981, montre des résultats qui ne sont pas très encourageants. Qu'il suffise d'indiquer que les points 1 et 2 du programme de travail du Comité, "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", dont la priorité a été reconnue en plus d'une occasion par l'Assemblée générale des Nations Unies, ont seulement fait l'objet d'échanges officieux.

Il est lamentable que deux délégations aient pour ainsi dire opposé leur veto à l'ouverture de négociations concrètes sur ces thèmes importants du programme de travail du Comité.

Cette situation est encore plus critique parce que, depuis la "crise d'octobre", jamais encore comme aujourd'hui le danger de guerre nucléaire n'a été aussi grand. A cette époque, comme maintenant, la responsable fut la politique agressive et toute puissante de l'impérialisme.

Les causes qui font que deux Etats ont empêché l'ouverture de négociations au Comité du désarmement sur des questions déterminées sont les mêmes que celles qui paralysent les négociations SALT, les négociations bilatérales sur les armes chimiques et les négociations trilatérales sur les essais nucléaires. Ce sont les mêmes causes qui freinent le processus de la détente et qui alourdissent l'atmosphère internationale.

La décision d'implanter en Europe les nouveaux missiles nucléaires de portée moyenne, l'ajournement de la ratification de l'accord SALT II, l'escalade militariste et l'envoi de forces d'intervention à déploiement rapide dans diverses régions du monde, dont la mer des Caraïbes, sont, parmi d'autres, des preuves palpables de la politique belliciste et hégémonique de ceux qui entravent les négociations sur le désarmement et qui s'efforcent de revenir à l'époque de la guerre froide.

Il convient de garder présent à l'esprit que, l'année prochaine, aura lieu la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et que le Comité doit s'efforcer de présenter un bilan positif de ses négociations. En conséquence, l'existence d'une volonté politique est fondamentale pour ce forum de négociation.

La priorité des points 1 et 2 m'oblige à formuler quelques brèves observations à leur sujet.

(M. Torras, Cuba)

La délégation cubaine considère que si l'échange de vues auquel il a été procédé au moyen de consultations officieuses a été relativement utile, il faut créer sans retard les groupes de travail correspondant à ces questions, afin de permettre au Comité d'entamer des négociations sérieuses à leur sujet.

L'urgence des questions de désarmement nucléaire, et le fait que le Comité du désarmement n'a pas pu commencer les négociations dans ce domaine, me conduisent également à souligner une fois de plus la nécessité d'une reprise, le plus tôt possible, des négociations trilatérales qui se déroulent en dehors du cadre du Comité du désarmement et dont il convient de reconnaître l'importance.

Nul doute que le Comité du désarmement soit en mesure d'ouvrir des négociations concrètes sur ces questions; premièrement, divers documents de travail, parmi lesquels ceux du Groupe des pays socialistes et ceux du Groupe des 21, ont été présentés; deuxièmement, tous les Etats dotés d'armes nucléaires sont représentés au sein du Comité. Il est évident que tout retard supplémentaire ne saurait se justifier.

Permettez-moi de formuler quelques observations au sujet d'une question qui figure dans le programme de travail du Comité, et à l'égard de laquelle le Comité pourrait faire davantage que ce qu'il a fait jusqu'à présent. Je veux parler de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

L'importance de cette question a augmenté considérablement au cours des dernières années. Non seulement l'Assemblée générale des Nations Unies, mais aussi d'autres forums en dehors de l'ONU, comme les réunions du Mouvement des pays non alignés, ont souligné l'importance et la nécessité de parvenir à un accord pour interdire les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

Il s'agit là d'une question à propos de laquelle ont été créés des obstacles artificiels comme la nécessité de l'identification préalable desdites armes et tout ce qui a trait au problème de la vérification. De l'avis de la délégation cubaine, il est nécessaire de comprendre qu'il faut parvenir à un accord qui prévienne l'apparition de ces armes.

L'expérience a montré qu'une fois qu'un type d'arme déterminé existe, il devient très difficile de l'interdire. En conséquence, nous sommes convaincus que l'ouverture de négociations sur cette question est aussi très importante pour la communauté internationale.

Il s'agit d'éviter que les progrès que réalisent la science et la technique ne soient utilisés à des fins de destruction. Le Comité du désarmement peut faire beaucoup dans ce domaine.

Pour le moment, nous avons déjà fait savoir que nous étions favorables à la création d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, qui se réunirait périodiquement et qui maintiendrait le Comité informé de tout ce qui a trait aux découvertes scientifiques et à leur utilisation possible à des fins militaires.

(M. Torras, Cuba)

Une autre question, qui figure au programme de travail du Comité et qui revêt une importance particulière pour la délégation cubaine, est celle des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

En tant qu'Etat dépourvu de telles armes, Cuba est profondément intéressée à sauvegarder sa sécurité nationale, ainsi que celle des autres Etats non dotés d'armes nucléaires. Dans les circonstances actuelles, où les forces bellicistes montrent de nouveau leurs serres dangereuses, la nécessité de parvenir à une large solution au sujet de cette question se fait toujours plus pressante.

Le Groupe de travail correspondant, présidé avec diligence par le Ministre Ciarrapico, d'Italie, a axé ses travaux sur la recherche d'une formule commune négociée au sein du Comité du désarmement, qui serait acceptable pour tous. La délégation cubaine a déjà eu l'occasion d'exprimer son avis à cet égard.

Nous pensons que la conclusion d'un traité sur cette question est vitale et qu'elle serait un pas positif dans les négociations sur le désarmement, raison pour laquelle nous l'appuyons pleinement.

D'un autre côté, bien que nous reconnaissons l'importance qu'aurait l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution sur cette question, nous avons déclaré que cette résolution doit être identique pour tous les Etats dotés d'armes nucléaires et ne saurait constituer une fin en soi, et qu'elle devrait être suivie de l'adoption d'un instrument international de caractère contraignant.

S'agissant des diverses variantes analysées, nous sommes opposés à l'inclusion d'exigences injustifiées qui auraient tendance à retarder la conclusion d'un accord. Nous sommes d'avis que les garanties doivent être accordées sans exigences supplémentaires et, en particulier, aux Etats non nucléaires qui n'ont pas d'armes nucléaires sur leur territoire. Il s'agit là d'une position large qui peut servir de base à la recherche d'une solution à cette question importante.

Pour le reste, nous désirons souligner une fois de plus la nécessité de bien se rappeler que cette question est étroitement liée à l'interdiction totale de l'emploi des armes nucléaires et au non-recours à la force dans les relations internationales, raison pour laquelle elle doit être traitée dans ce contexte.

Une question que je ne saurais omettre dans mon intervention est celle des armes chimiques, dont s'occupe un groupe de travail habilement présidé par le représentant de la Suède, l'Ambassadeur Lidgard.

Les négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent ont fait ressortir les complexités inhérentes à cette question; en particulier en raison de sa liaison, sur certains points, avec l'utilisation, à des fins pacifiques, des produits en cause dans l'économie des Etats. Toutefois, le Comité du désarmement doit redoubler d'efforts en vue de parvenir à un accord au sujet des armes chimiques.

Il s'agit là encore d'une question qui a aussi été traitée en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le paragraphe 220 de la Déclaration finale de la VIème Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés demande instamment, entre autres choses, que soit conclu d'urgence un traité sur

(M. Torras, Cuba)

l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques, et sur leur destruction. Cela explique la position adoptée par ma délégation.

... Nous pensons que, pour l'essentiel, les efforts du Comité doivent être axés sur la détermination des aspects les plus pertinents de la future convention, comme son contenu et sa portée. Une fois cela réglé, on pourrait passer à d'autres questions qui, si elles ne sont pas secondaires, dépendent néanmoins en grande partie du contenu et de la portée de la convention.

Les travaux qu'effectue le Groupe de travail ont démontré qu'il existe suffisamment d'éléments pour négocier de façon sérieuse au sujet de cette question importante, et nous espérons que ces négociations se poursuivront au rythme actuel.

Je désire maintenant aborder la question de l'interdiction des armes radiologiques, dont s'occupe le Groupe de travail sagement présidé par l'Ambassadeur Kömives, de Hongrie.

L'élaboration d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques a été demandée par l'Assemblée générale dans diverses résolutions, ainsi que dans le Document final de la session extraordinaire de 1978 consacrée au désarmement. La délégation cubaine est convaincue qu'il s'agit là d'une tâche qui pourrait être réalisée avant que n'ait lieu la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue pour l'an prochain.

La conclusion d'un traité sur les armes radiologiques, en particulier en ce moment, serait une contribution louable du Comité du désarmement à ses négociations, et constituerait de plus un obstacle sérieux à la mise au point des armes de destruction massive. Il ne fait aucun doute que la présentation par le Comité d'un traité sur les armes radiologiques serait très bien accueillie par l'Assemblée générale, lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Je voudrais maintenant en venir à une question que j'ai gardée, tout à fait intentionnellement, pour la fin. Je veux parler de l'élaboration du Programme global de désarmement, pour laquelle le Comité a décidé de créer un groupe de travail, présidé, d'une façon qui mérite d'être soulignée, par l'Ambassadeur García Robles, représentant du Mexique.

L'urgence de cette question s'explique, notamment, par le fait que le Comité doit présenter le programme en question, pour examen, à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'an prochain.

Il existe d'abondants matériaux pour élaborer ce programme. Qu'il suffise de signaler, en raison de leur importance, le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les éléments qui ont été identifiés par la Commission du désarmement au sujet de cette question, et la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement.

(M. Torras, Cuba)

D'un autre côté, tous les Etats, qu'ils soient ou non membres du Comité du désarmement, sont intéressés à l'adoption du Programme, en raison de l'importance que revêt ce document. D'où il résulte que sont créées les conditions pour que le Comité puisse tenir prêt le Programme à la fin de sa session de printemps de l'an prochain.

La délégation cubaine s'engage à oeuvrer, comme elle l'a fait jusqu'à présent, pour accélérer les travaux du groupe de travail correspondant, et elle espère que ne surgiront pas d'obstacles tendant à compliquer l'élaboration du Programme global.

Le Programme global de désarmement devra constituer la base des négociations futures sur cette question, raison pour laquelle il convient de s'attaquer de manière réaliste à l'élaboration dudit programme, en essayant de faire ressortir la nécessité de mesures concrètes dans ce domaine.

Avant de conclure, Monsieur le Président, permettez-moi d'évoquer une question d'actualité, qui a nécessairement à voir avec les travaux du Comité. Il s'agit de la récente décision de l'Administration des Etats-Unis d'autoriser la fabrication de l'arme à neutrons.

Je désire exprimer la réprobation la plus énergique de la délégation cubaine, face à cette décision.

Alors que l'on bloque l'ouverture de négociations concrètes, au sein du Comité du désarmement, sur les questions urgentes du désarmement nucléaire, en utilisant des arguments fragiles dont on a vu qu'ils n'ont convaincu personne, on adopte une décision qui implique en elle-même le début d'une nouvelle accélération de la course aux armements.

Comme il a été souligné en plus d'une occasion devant le Comité, la fabrication de la bombe à neutrons donnera de nouveaux aspects à la guerre nucléaire et renforcera son côté terrifiant. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'annihiler les personnes tout en réduisant au maximum la destruction des installations existantes, ce qui souligne le caractère inhumain de cette arme.

Semblable décision constitue une moquerie pour l'oeuvre que réalise le Comité du désarmement et un défi à l'opinion publique mondiale, d'autant plus que cette décision a été adoptée le jour anniversaire du massacre d'Hiroshima.

Je me permets d'exhorter le Comité du désarmement à redoubler d'efforts dans l'examen des questions qui figurent dans son programme à titre prioritaire, et d'adopter les mesures nécessaires pour examiner les documents qui lui ont été présentés au sujet de l'arme à neutrons.

La décision de commencer à fabriquer la bombe à neutrons ouvre la possibilité que soient prises des décisions similaires de la part de ces mêmes milieux rétrogrades, en ce qui concerne d'autres types d'armements. A ce propos, la délégation cubaine a jugé intéressant de présenter au secrétariat du Comité un document qui reproduit quelques paragraphes de l'intervention prononcée par le Président Fidel Castro, le 26 juillet dernier, et dont nous espérons qu'il sera utile aux travaux du Comité, dans la noble tâche qui l'attend.

(M. Torras, Cuba)

Pour terminer, nous citerons d'autres paroles de notre Président, le Camarade Fidel Castro, prononcées à l'occasion de la réunion dans notre pays de la Présidence du Conseil mondial de la paix. Comparant la situation actuelle dans le domaine des armements nucléaires avec celle qui existait au moment de la crise d'octobre, le Président a déclaré :

"Si, dès 1962, il y avait dans les arsenaux plus de mégatonnes qu'il n'en fallait pour annihiler jusqu'au dernier vestige de vie sur la Terre, aujourd'hui, le nombre, la puissance et l'efficacité des systèmes d'armes stratégiques se sont multipliés de façon terrifiante. Voilà déjà longtemps que l'on a dépassé les frontières de la terreur, et aucun nouveau moyen de destruction massive qui viendrait aujourd'hui s'ajouter aux autres ne pourrait inspirer une plus grande crainte à ses victimes désignées. L'Humanité ne peut être exterminée qu'une seule fois. Aucune personne sensée ne doute que dans une guerre nucléaire, dans les conditions actuelles, les résultats seraient également cruels pour les agresseurs et pour les agressés, pour les belligérants et pour les neutres, pour les puissances nucléaires et pour tous les peuples qui ne possèdent pas d'armes nucléaires. On court même le risque qu'une défaillance technique, une erreur ou une négligence déclenchent une réaction aux conséquences catastrophiques".

Et il a ajouté :

"Nous ne sommes ni ne serons jamais fatalistes. Nous n'accepterons pas et n'accepterons jamais l'idée qu'un holocauste mondial soit inéluctable. Le genre humain doit avoir un destin plus noble".

Dans la lutte menée par toute l'humanité pour éviter cet holocauste, une responsabilité particulière incombe au Comité du désarmement, qui est appelé à trouver les moyens de mettre fin à la course frénétique aux armements. Dans cette tâche noble, mais difficile, à laquelle nous devons tous contribuer, on peut compter sur la participation résolue de Cuba.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme il s'agit là de la première occasion qu'a la délégation pakistanaise de prendre la parole devant le Comité ce mois-ci, laissez-moi d'abord vous exprimer notre satisfaction très sincère de vous voir, vous qui êtes le représentant d'un pays frère, l'Indonésie, présider nos débats. Nous ne doutons aucunement que, durant cette dernière partie, importante, de notre session annuelle, les travaux du Comité seront grandement facilités d'être fermement guidés par un président dont l'expérience diplomatique et la sagesse ont déjà fait une profonde impression au cours des deux dernières semaines.

Je me permettrai aussi de profiter de cette occasion pour dire à l'Ambassadeur Venkataswaran, le distingué représentant de l'Inde, combien nous avons apprécié l'efficacité et la bonne humeur avec lesquelles il a guidé les débats du Comité pendant le mois de juillet.

(M. Ahmad, Pakistan)

La session de 1981 du Comité du désarmement se terminera dans les prochains jours. Il est possible, à ce stade, de présenter quelques réflexions de la délégation pakistanaise sur les travaux du Comité cette année.

Tout comme la précédente, cette année n'a pas été particulièrement propice aux progrès en matière de désarmement. Le climat de confiance réciproque entre les Etats, si nécessaire au désarmement, n'existe manifestement pas aujourd'hui. Un tel climat ne peut être créé que lorsque tous les Etats, et en particulier les Etats militairement importants, démontrent par leurs paroles et leurs actes qu'ils sont disposés à adhérer strictement aux principes de la Charte des Nations Unies, spécialement en ce qui concerne le respect de l'intégrité territoriale des Etats et la non-intervention dans leurs affaires intérieures. A l'heure actuelle, ces principes sont violés impunément dans diverses parties du monde, y compris notre propre région.

Dans ce contexte, quelques membres du Comité ont parlé de l'importance de mettre fin à l'intervention militaire étrangère en Afghanistan. Cet objectif a pour le Pakistan un intérêt direct et évident, dont le désir de restaurer la stabilité et la paix dans notre région, et de permettre aux deux millions d'Afghans réfugiés au Pakistan de retourner dans leur patrie en toute sécurité et dans l'honneur, n'est pas la moindre des raisons. Pour promouvoir une solution politique du conflit tragique qui se déroule en Afghanistan, mon gouvernement a pris plusieurs initiatives importantes dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés. Le Pakistan persiste dans ces efforts.

Néanmoins, nous estimons que l'on ne devrait pas permettre au climat actuel d'affrontement de conduire à une escalade sans frein de la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires. Nous sommes préoccupés par cette escalade de la course aux armements, qu'elle soit de nature quantitative ou qualitative et qu'elle implique le déploiement de missiles mobiles SS-20 ou la fabrication de l'arme à rayonnement intensifié.

L'heure n'est pas aux attitudes ou aux propositions égoïstes, mais à la détermination et à la sagesse politique. Le Pakistan considère que, dans les circonstances internationales actuelles, il est indispensable d'entreprendre des négociations sérieuses sur un large spectre de questions interdépendantes, qui pourraient contribuer à promouvoir un climat de sécurité internationale et à créer les conditions propices au désarmement. Nous accueillons avec satisfaction les signes qu'un dialogue entre les superpuissances pourrait s'ouvrir dans un proche avenir. En même temps, nous considérons comme également important que les efforts pour faire naître un climat de paix et de sécurité dans le monde et pour faciliter le désarmement soient déployés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de façon qu'il soit pleinement tenu compte des intérêts de sécurité essentiels des petits et moyens Etats et des pays non alignés.

Le Comité du désarmement possède le pouvoir de contribuer de façon importante à promouvoir la sécurité internationale et à arrêter et inverser la course aux armements. Malheureusement, il semble que, pour le moment, les grandes puissances ne soient pas disposées à exploiter ce pouvoir. Malgré le rythme intensif auquel

(M. Ahmad, Pakistan)

le Comité du désarmement a travaillé en 1981, il n'a réalisé que très peu de progrès concrets dans l'élaboration d'accords sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

La déception ressentie du fait que nous ne sommes même pas parvenus à ouvrir des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires, le point auquel s'attache la plus haute priorité dans l'ordre du jour du désarmement multilatéral, est sincère et générale. Nous aurions pu penser que la suspension des négociations trilatérales sur cette question était une raison supplémentaire d'ouvrir des pourparlers multilatéraux au sein du Comité. Il ressort clairement du rapport intérimaire présenté par les négociateurs tripartites, l'an dernier, que les chances de succès de ces négociations sont sérieusement compromises. Même si ces négociations restreintes devaient reprendre, il est improbable qu'elles produisent un traité pouvant recueillir un appui général et une large adhésion. L'incapacité des négociateurs tripartites à répondre, ensemble ou séparément, aux questions fondamentales posées par les membres du Groupe des 21 au sujet du traité qui était négocié confirme cette évaluation. Les grandes puissances nucléaires devraient se rendre compte qu'elles ne peuvent pas répéter l'expérience du TNP et imposer un arrangement inéquitable aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Elles doivent aussi réfléchir soigneusement aux conséquences d'un retard prolongé dans la négociation d'un traité équitable et généralement acceptable d'interdiction des essais nucléaires.

Cette année les débats du Comité relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire ont été intéressants, ne serait-ce que parce qu'ils ont bien mis en relief les divergences de vues entre les Etats sur cette question. Il nous semble que tous les Etats dotés d'armes nucléaires adhèrent, explicitement ou implicitement, à la doctrine de la dissuasion nucléaire et qu'ils accordent une place importante aux armes nucléaires dans la préservation de leur sécurité et de celle de leurs alliés. Il est tout à fait clair que chacune des deux grandes puissances nucléaires craint de prendre ne serait-ce qu'un très léger handicap par rapport à l'autre en ce qui concerne leur équation nucléaire et que toutes deux désirent préserver l'avantage dont elles jouissent par rapport aux autres puissances nucléaires. Et, naturellement, aucune des puissances nucléaires n'aimerait perdre la supériorité militaire qu'elle a sur les Etats non dotés d'armes nucléaires. Voilà, en termes simples, les moteurs de l'accroissement accéléré des armements nucléaires et les principaux obstacles au désarmement nucléaire.

Le bon sens indique aussi que les premiers pas dans le processus du désarmement nucléaire devront être accomplis par les deux puissances nucléaires dont les arsenaux sont, par leurs dimensions et leur sophistication, immensément supérieurs à ceux des autres Etats dotés d'armes nucléaires. Les négociations SALT ont été la reconnaissance de cette responsabilité spéciale. Nous espérons que les accords SALT signés par les Etats-Unis et l'URSS continueront d'être respectés et que les deux parties entreprendront bientôt des négociations aux fins de réduire plutôt que de limiter leurs armements nucléaires stratégiques et leurs armements nucléaires à moyenne portée. Des progrès dans ces négociations pourront ouvrir la voie à des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, au sein du Comité du désarmement. Entre-temps, le Comité peut activement favoriser le processus de désarmement nucléaire en clarifiant et en harmonisant plus avant les approches divergentes des puissances nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires relativement à cette question, et en fixant les stades convenus de la réalisation

(M. Ahmad, Pakistan)

de l'objectif ultime qui consiste à éliminer les armes nucléaires. Nous espérons que, l'année prochaine, le Comité s'occupera sérieusement de cette tâche conformément aux propositions du Groupe des 21.

Alors que les Etats dotés d'armes nucléaires se réservent le droit d'accroître et d'améliorer leurs arsenaux nucléaires et leurs arsenaux classiques en partant du postulat contestable que cela renforcera leur sécurité, ils se sont jusqu'à présent montrés tout à fait insensibles aux préoccupations des Etats non dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité. Si elles n'ont servi à rien d'autre, du moins les négociations au sein du groupe de travail sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires ont-elles confirmé cette évaluation.

Guidé avec compétence par le Ministre Ciarrapico, d'Italie, le Groupe de travail a, pour la première fois, fait un effort concret, cette année, pour surmonter les difficultés politiques et conceptuelles rencontrées dans l'élaboration d'une "formule commune" conduisant à une obligation à laquelle souscriraient les Etats dotés d'armes nucléaires. Si certaines délégations, telles que celle des Pays-Bas et la mienne, ont fait des propositions sérieuses concernant les façons possibles d'élaborer une formule commune, les Etats dotés d'armes nucléaires, à l'exception de la Chine, n'ont pas montré la moindre disposition à envisager ne serait-ce qu'une légère modification de leurs positions respectives. En fait, les propositions relatives à un compromis possible ont été exclues du rapport du Groupe de travail spécial. Chacun des quatre Etats dotés d'armes nucléaires s'est accroché à sa propre doctrine nucléaire, étroitement conçue mais destinée à servir des intérêts nationaux définis de la façon la plus large. Il devrait maintenant être tout à fait clair que les déclarations unilatérales faites en 1978 par ces puissances nucléaires ne sauraient servir de base à une réponse authentique au souci des Etats non dotés d'armes nucléaires de se mettre à l'abri d'une menace nucléaire. Le Pakistan poursuivra ses efforts pour promouvoir un accord sur cette question, mais je dois dire de la façon la plus catégorique que nous ne serons pas disposés à accepter une solution superficielle qui fournirait l'illusion plutôt que la substance de garanties de sécurité, tout en imposant des obligations supplémentaires aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

La contradiction qu'il y a entre le désir des grandes puissances nucléaires et de leurs alliés de garder ouvertes leurs propres options nucléaires et leur souci primordial d'interdire les options aux autres Etats est très difficile à justifier. Alors que nous pourrions partager nombre des préoccupations concernant la prolifération nucléaire, exprimées par la délégation canadienne le 16 juillet 1981, je dois avouer que nous approuvons, dans une plus large mesure encore, les considérations ébauchées dans la réponse à cette déclaration par le distingué représentant de l'Inde. Le souci excessif qu'ont certains Etats de l'application du Traité sur la non-prolifération nucléaire les conduit à adopter des positions qui sont en contradiction avec des normes internationales fondamentales. Les réactions à l'attaque israélienne contre le Centre de recherche nucléaire de Tammouz en sont la démonstration pratique.

(M. Ahmad, Pakistan)

Il a été dit ici et ailleurs que l'attaque israélienne est la cause d'une grave préoccupation, en particulier parce que l'Iraq est partie au Traité sur la non-prolifération et qu'il accepte les garanties de l'AIEA. Faudrait-il par hasard sous-entendre que si un Etat n'est pas partie à ce traité inéquitable, il devrait être considéré comme un gibier tout désigné pour de telles attaques au nom de la non-prolifération nucléaire ? Il est plaisant que l'occasion de l'attaque israélienne ait été utilisée pour souligner l'importance d'une plus large adhésion au TNP. Le fait que cette action a démontré que l'adhésion à ce traité ne suffit manifestement pas à empêcher un adversaire de porter des jugements subjectifs et unilatéraux sur le programme nucléaire d'un autre pays a été commodément négligé. Ce qui a aussi été ignoré, c'est que la justification utilisée pour l'agression, si peu plausible soit-elle, a en réalité été fournie par la campagne de propagande, lancée et entretenue dans les pays mêmes qui sont les défenseurs les plus ardents du TNP, sur le danger supposé de prolifération nucléaire qu'entraîneraient les installations nucléaires pacifiques de divers pays en développement, parmi lesquels l'Iraq. En fait, on peut considérer le raid militaire israélien comme le dernier échelon dans l'escalade des pressions inacceptables et des actions punitives auxquelles se sont livrés certains Etats fournisseurs pour empêcher le développement normal des programmes nucléaires pacifiques d'un certain nombre de pays en développement. Nous notons, naturellement, que l'agression israélienne a été vivement condamnée, mais que l'agresseur n'a payé aucun prix pour son agression. Aucune sanction ne lui a été imposée par le Conseil de sécurité, et aucune réparation n'a été exigée de lui. Au contraire, la reprise des fournitures militaires à Israël se fera très bientôt. Et qu'en est-il de la victime de l'agression ? L'Etat qui a fourni l'installation détruite a justement défendu sa nature exclusivement pacifique, mais on dit qu'il attend maintenant, comme condition de la reconstruction de l'usine, que l'Etat victime de l'agression souscrive à des obligations supplémentaires.

L'attaque israélienne contre le Centre de recherche nucléaire de Tammouz a renforcé la plupart des membres du Comité dans l'opinion qu'il convient de prendre des mesures résolues pour empêcher, à l'avenir, de telles attaques. Au cours des négociations sur la convention visant à interdire les armes radiologiques, qui ont été dirigées avec zèle et énergie par l'Ambassadeur Kómives, de Hongrie, on a fait observer que de telles attaques contre des installations nucléaires sont le moyen le plus réaliste et peut-être le seul de mener une guerre radiologique. Le Groupe de travail a clairement reconnu le risque de destruction massive au moyen d'attaques contre des installations nucléaires. La nécessité d'élaborer une norme juridique internationale à l'effet d'interdire de telles attaques n'est pas non plus contestée, bien que des réserves aient été exprimées en ce qui concerne l'inclusion d'une telle disposition dans la convention sur les armes radiologiques. Ma délégation considère que la conclusion de cette convention sera facilitée s'il est possible de trouver une solution satisfaisante à la question de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires. Naturellement, il y a d'autres divergences de vues importantes en ce qui concerne la portée de la convention et les utilisations pacifiques des matières radioactives et de l'énergie nucléaire, divergences qu'il faudra surmonter en tenant compte de la position des Etats non alignés et neutres. Nous espérons que les auteurs des "éléments communs" témoigneront d'une plus grande souplesse lors des négociations sur cette question, l'an prochain.

(M. Ahmad, Pakistan)

Ma délégation éprouve une certaine satisfaction devant le résultat des débats du Groupe de travail des armes chimiques. Bien que le Comité ne soit pas parvenu à se mettre d'accord sur un mandat élargi pour le Groupe de travail, il a réussi, en grande partie grâce à l'imagination et à l'autorité de son Président, l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, à créer à partir des travaux effectués l'an dernier une base solide pour des négociations de fond sur le texte d'une convention relative aux armes chimiques. Les projets d'éléments formulés par le Président ont tenu compte quant au fond des vues exprimées par diverses délégations et, associés aux observations faites au sujet de ces éléments, ils constituent un répertoire précieux pour la conduite des négociations futures sur le texte du traité. Il faut reconnaître que des divergences persistent, même en ce qui concerne des points fondamentaux comme la portée de la convention et la question de sa vérification et du respect de ses dispositions. Toutefois, l'accord réalisé en vue de donner au Groupe de travail, l'an prochain, un mandat révisé de façon appropriée, qui lui permettrait d'avancer dans les domaines où il y a convergence et de surmonter les divergences de vues, est un fait nouveau dont il y a lieu de se féliciter. Les négociations sur le texte d'une convention relative aux armes chimiques devraient commencer lors de notre prochaine session, et nous pensons qu'il sera possible de surmonter les divergences de vues existantes si les nécessaires décisions politiques sont prises, en particulier par les deux grandes puissances. Nous espérons avec ferveur que leurs politiques ne nous mèneront pas dans la direction opposée.

Sous la direction patiente et expérimentée de l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement a identifié les principales questions à traiter au titre des parties pertinentes du programme et rassemblé les diverses propositions concernant les mesures de désarmement qui y seront incluses. Ma délégation considère que, conformément au paragraphe 38 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Programme global devrait être un instrument international créant l'obligation juridique pour tous les Etats d'appliquer les mesures qui y seront incluses. Ces mesures de désarmement devraient être fixées à des stades définis et conduire à l'objectif ultime du désarmement général et complet, conformément à un calendrier spécifique et convenu. Le document de travail présenté par le Groupe des 21 au sujet des mesures de désarmement à inclure dans le programme reflète en gros cette approche. Nous considérons que les efforts pour concevoir le Programme global de désarmement dans le cadre restreint des documents existants sont incompatibles avec les objectifs fondamentaux en vue desquels le Comité a reçu mandat de négocier cet instrument. Ma délégation espère que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement pourra entreprendre des négociations intensives l'an prochain, et mettre définitivement au point le Programme pour le présenter à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'incapacité du Comité à réaliser des progrès de fond sur l'un quelconque des points inscrits à son ordre du jour nous a conduits à examiner nos procédures et nos méthodes de travail. Quelques propositions intéressantes ont été avancées pour améliorer le rôle et les procédures de négociation du Comité. Néanmoins, il convient de souligner que l'incapacité à réaliser des progrès dans les négociations ne résulte nullement de difficultés en matière d'organisation ou de procédure. Il faut reconnaître, en toute franchise, que les grandes puissances militaires ne se sont pas montrées disposées à accepter de véritables concessions et à permettre au Comité d'entreprendre

(M. Ahmad, Pakistan)

des négociations sur divers points de l'ordre du jour, y compris ceux au sujet desquels des groupes de travail ont été expressément créés pour conduire de telles négociations. Une grande puissance a dit avec une profusion de mots que le Comité devrait attendre l'issue de l'examen de sa politique. Une autre s'est servie du Comité pour vanter les mérites de sa propre approche, qualifiée de "positive", tout en demeurant inflexible sur le fond des questions examinées. Le Comité du désarmement ne devrait pas accepter de devenir le domestique des superpuissances.

La délégation pakistanaise pense qu'à moins que le Comité ne soit en mesure, au début de l'an prochain, de conduire des négociations de fond sur des questions prioritaires inscrites à son ordre du jour, il devrait rendre compte de son impuissance à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Lors de cette session, il nous faudra examiner sérieusement les méthodes et les moyens d'assurer la conduite effective de négociations multilatérales sur le désarmement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'intention d'être extrêmement bref ce matin, mais je voudrais vous dire le grand plaisir qu'éprouve ma délégation à travailler au Comité sous la présidence d'une personnalité aussi distinguée que la vôtre. Pour un Australien c'est également, bien entendu, un plaisir particulier que de vous voir représenter l'Indonésie, notre grand voisin et proche ami. Par souci de brièveté j'aimerais également associer ma délégation aux nombreux compliments mérités qui ont été adressés à votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur Venkateswaran. Dans ma brève intervention je parlerai de différentes questions dont le Comité du désarmement est saisi. Tout d'abord, je voudrais, à cette occasion, dire qu'il serait à mon avis approprié que le Comité remercie une fois de plus le Groupe d'experts scientifiques présidé par M. Ericsson pour l'excellent travail qu'il continue d'accomplir. Ma délégation a grandement apprécié le rapport intérimaire qui a été présenté au Comité jeudi dernier et nous attendons avec intérêt de recevoir, en temps voulu, le troisième rapport détaillé du Groupe d'experts sismologues.

Il ressort du rapport dont nous avons été saisis jeudi que les cinq groupes d'étude contribuent tous, de façon importante, à l'étude, incombant au Groupe d'experts, des mesures de coopération internationale visant à détecter et identifier les événements sismiques. Je voudrais mentionner en particulier le groupe d'étude chargé d'évaluer les résultats des recherches nationales sur la transmission de messages sismologiques dans le monde entier par l'intermédiaire du réseau de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale. M. Peter McGregor, de l'Australie, et M. Ichikawa, du Japon, en sont les coanimateurs. A la réunion de février des experts sismologues, ce groupe d'étude a évalué un essai provisoire et limité visant à vérifier si la transmission de messages par ce moyen était réalisable et il a décidé d'organiser un essai plus poussé pour la fin de cette année.

Le Groupe spécial d'experts a entrepris la préparation d'un essai de six semaines, en novembre et décembre de cette année, basé sur les résultats des travaux de l'année dernière.

(M. Walker, Australie)

Il aura en particulier pour but d'évaluer la durée de transit et l'exactitude des messages, au moyen d'une comparaison détaillée avec d'autres méthodes classiques de transmission. Dans ce travail, les experts bénéficient de la coopération enthousiaste de l'Organisation météorologique mondiale, qui mérite, à mon avis, les chaleureuses félicitations du Comité. Autre sujet de satisfaction, il a été annoncé qu'un nombre de pays nettement plus élevé que ces dernières années participerait à cet essai. Tout comme M. Ericsson, j'attache une valeur particulière à la perspective de la participation d'un ou de plusieurs nouveaux États de l'hémisphère Sud. L'idéal serait, bien entendu, une participation à la fois de l'Amérique latine et de l'Afrique. Nous serions heureux aussi qu'il y ait de nouveaux participants parmi les membres du Groupe spécial d'experts eux-mêmes. Le rapport sur cet exercice sera examiné à la prochaine session plénière du Groupe. Cet essai devant se dérouler dans de bonnes conditions de coopération, il y a tout lieu de croire que le rapport montrera que le réseau mondial de télécommunications de l'OMI constitue effectivement un moyen efficace de transmission dans le monde entier des messages sur les événements sismiques, présentant une importance essentielle pour la réalisation des objectifs du Groupe spécial d'experts et du Comité du désarmement.

Je pense que le Comité devrait prendre particulièrement note des progrès réalisés dans ce domaine, qui intéresse directement nos travaux futurs portant sur le point 1 de l'ordre du jour du Comité, à savoir l'interdiction des essais nucléaires.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur une autre évolution positive que nous avons enregistrée cette année au Comité. Je veux naturellement parler de nos travaux en vue de l'adoption d'une convention sur les armes chimiques. Hier, le Groupe de travail a achevé la rédaction de son rapport annuel. Ce dernier présente deux aspects intéressants. Il récapitule les progrès très réels accomplis cette année en vue de la réalisation de notre objectif : l'adoption d'une convention détaillée sur les armes chimiques. Cette année le Comité du désarmement s'est basé sur l'excellent travail effectué l'an dernier pour préciser les questions que doit viser une convention sur les armes chimiques. Cette année nous avons pu étudier divers projets d'éléments en vue de la rédaction d'une telle convention et échanger des vues très détaillées à leur sujet.

Autre caractéristique intéressante du rapport du Groupe de travail, il indique que tous les membres du Comité sont prêts à faire de nouveaux efforts l'an prochain, dans le cadre d'un mandat convenablement révisé, pour progresser dans les domaines de convergence et éliminer les divergences constatées ces deux dernières années, afin de parvenir dans tous les plus brefs délais à un accord concernant une convention sur les armes chimiques.

Ma délégation souhaite remercier cordialement le Président du Groupe de travail, M. l'Ambassadeur Lidgard, de la Suède, pour la contribution personnelle qu'il a apportée à l'obtention de cet important résultat.

Monsieur le Président, j'aurais préféré terminer sur cette note positive, en me félicitant du travail constructif accompli au Comité du désarmement à un moment où les événements extérieurs ont sérieusement limité la capacité du Comité de parvenir

(II. Walker, Australie)

à des accords auxquels mon gouvernement attache une grande importance. Cependant, je me sens incité par les déclarations d'autres délégations à dire quelques mots sur ce que l'on appelle communément la bombe à neutrons. Plusieurs représentants de pays socialistes ont parlé comme si toute l'humanité partageait l'opinion exprimée par leurs gouvernements à ce sujet. Tel n'est pas le cas. Le Premier Ministre australien a fait observer que de nombreuses personnes, dans de nombreux pays, penseront que les Etats-Unis n'avaient d'autre choix que de prendre cette décision. Le Premier Ministre a souligné qu'il y avait un large consensus dans les pays occidentaux quant à la nécessité de renforcer leurs défenses au regard au renforcement continu des armements soviétiques ces dernières années. Le Premier Ministre a également dit qu'il ne croyait pas que cette décision accroîtrait la tension entre l'Est et l'Ouest. Monsieur le Président, au nom de la délégation australienne, j'exprime le fervent espoir que l'an prochain sera plus productif pour le Comité du désarmement. Comme par le passé, ma délégation est prête, maintenant et dans l'avenir à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer une issue rapide et fructueuse des négociations dans ce Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

II. ITALIE (Roumanie) :

Monsieur le Président,

Je tiens à vous dire combien il m'est agréable de vous féliciter au nom de la délégation roumaine pour la manière impeccable dont vous avez accompli vos responsabilités. Je voudrais ajouter que vous vous êtes inscrit dans le mouvement d'émulation qui a animé la grande série des présidents de cette année, qui ont voulu chacun apporter un résultat supplémentaire aux travaux de notre Comité.

Par votre compétence et votre tact vous avez augmenté l'autorité de la diplomatie active de votre pays, engagé dans la solution de nombreux problèmes régionaux et internationaux.

Cette année, la tâche de notre Comité a été, sans doute, une des plus ingrates. En effet, il est difficile de décliner le mot "désarmement" dans le moment où ce mot n'est plus prononcé avec fermeté, étant remplacé par des expressions comme celle de "contrôle de l'armement", ce qui représente une approche différente, et quand, simultanément, la course aux armements connaît un essor sans précédent. Le contrôle des armements ne recouvre pas exactement la notion de désarmement, car elle implique la mentalité de la force, au lieu de l'exclure et consacre le rôle des armes en tant qu'instrument possible de la politique internationale. Malgré tout cela, la délégation roumaine a le sentiment fondamental qu'en 1981 le Comité du désarmement a fait preuve de sa maturité; il ne s'est pas égaré dans des disputes inutiles et a réussi à maintenir un climat constructif dans les circonstances données, étant pratiquement le seul forum international où des négociations, ou au moins des discussions sur le désarmement ont été menées.

Dans un moment où des années de négociations internationales sur ce thème ont connu une interruption temporaire regrettable, le Comité a réussi à se faire consolider en tant que forum du dialogue. Sans vouloir surestimer sa capacité d'influencer les relations internationales, il faut reconnaître que son activité a maintenu vivants l'espoir et la perspective. Cela s'est manifesté tant dans le caractère des débats

(II. Malita, Roumanie)

que dans l'esprit général qui les a présidés, dans l'approche constructive, dans le langage technique, dans l'accroissement des activités déployées par les groupes spéciaux de négociation. Je voudrais souligner l'effort auquel notre délégation a adhéré dès le début, à savoir la volonté de trouver les voies et les moyens permettant de sortir les négociations de désarmement de l'impasse et d'accroître l'efficacité des activités du Comité. Il faut également apprécier d'une manière positive le fait d'avoir pu trouver des modalités concrètes, même si elles n'ont pas été satisfaisantes, pour l'approche des problèmes du désarmement nucléaire et l'arrêt des expériences avec de telles armes; pour le débat sur le thème concernant l'interdiction des nouvelles armes et systèmes de telles armes; pour marquer un nouveau pas, même non confirmé officiellement, sur la voie de la négociation d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier les présidents des quatre groupes de travail, nos distingués collègues Monsieur l'Ambassadeur A. Garcia Robles, du Mexique, Monsieur l'Ambassadeur I. Komives, de Hongrie, Monsieur l'Ambassadeur C. Lidgard, de Suède, et Monsieur le Ministre A. Ciarrapico, d'Italie, pour leur travail inlassable et leur dévouement qui ont introduit des éléments positifs dans notre travail.

Prenant note de leurs efforts et des résultats que le Comité a obtenus cette année, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que, dans le contexte de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et en général dans celui des espoirs investis dans les activités du Comité de Genève, les résultats obtenus sont loin de répondre aux attentes, ce qui donne naissance à ces sentiments de désillusion et d'impatience légitime si souvent exprimés au cours de la session.

Permettez-moi d'exposer quelques-unes des conclusions qui, à notre avis, se dégagent de l'activité du Comité cette année :

a) La flexibilité en action. Le processus de la négociation multilatérale, dont notre Comité fait partie par définition, a ses exigences. On ne peut pas refuser à un partenaire le droit de soulever un problème, de proposer un débat approfondi. D'autant plus il n'est pas concevable de refuser la discussion dans le Comité des problèmes fondamentaux de la course aux armements, discussion exigée par la plupart des délégations. Une plus grande flexibilité est donc nécessaire afin d'accommoder ces exigences. Les organes subsidiaires représentent des conventions inventées par nous-mêmes pour nous aider dans l'activité de chaque jour, pour nous permettre une approche approfondie des problèmes qui nous sont confiés.

Est-il donc possible que sur un thème comme celui du désarmement nucléaire, le rapport de notre Comité ne contienne aucune mention concrète, alors que le débat public et n'importe quel journal touche de plus près et plus en détail ce problème ? L'impuissance du Comité d'aborder d'une manière réelle la question des armes nucléaires, dont le dossier devient de plus en plus lourd en implications et risques

(II. Malita, Roumanie)

pour chaque pays, surtout pour les pays non nucléaires, constitue de l'avis de ma délégation, la déficience majeure de cette session.

b) La démocratisation des travaux du Comité. Notre délégation a soulevé à maintes reprises le problème de la nécessité du respect du droit de toutes les délégations de participer aux travaux en leur qualité de représentants d'Etats souverains et égaux en droits, sans égard à leur grandeur, leur stade de développement, leur système économique, social ou politique, à leur niveau d'armement ou leur participation à des alliances militaires. Cette position a comme point de départ le principe de la sécurité égale qui se réalise par la participation égale. Le règlement intérieur du Comité basé sur les recommandations contenues dans le Document final de la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement a marqué un pas important dans cette direction. L'analyse et l'adoption de mesures à même d'accroître l'efficacité du Comité ont également contribué à ce but. L'intérêt témoigné par d'autres Etats pour être présents aux travaux du Comité, la contribution constructive que quelques-uns d'entre eux ont apportée, sont autant d'arguments dans ce sens et représentent en même temps la preuve que le Comité du désarmement doit être ouvert à une participation des plus larges.

c) Le réalisme dans l'approche a été plusieurs fois mentionné dans nos débats dans l'idée d'attendre les signaux extérieurs à même de nous permettre de travailler. De l'avis de notre délégation, c'est le désarmement qui doit être le postulat fondamental de ce travail, avant même que les économies des pays soient mises en danger, les ressources naturelles épuisées et la sécurité internationale compromise. Afin de prévenir une telle situation le Comité doit fonctionner comme un laboratoire d'anticipation et ne pas regarder impuissant à l'accélération de la course aux armements. La relation entre la volonté politique et les solutions négociées nous demande d'agir pour avoir préparé toutes les solutions nécessaires. Le moment venu où il y aura la volonté politique, les accords de désarmement pourront être ainsi adoptés, sans plus tarder. Cela exige, parmi d'autres, une utilisation plus large de l'expertise technique nécessaire, des facilités de recherche du système des Nations Unies et même en dehors de celui-ci, une liaison plus étroite avec la science contemporaine.

d) La définition du moment de l'arrêt de la course aux armements et le passage au désarmement. La définition de ce moment du mécanisme de la course aux armements qui fonctionne par l'inertie implique la détermination du point d'inflexion du processus.

Nous sommes d'avis que malgré l'approche large dans nos débats du problème de l'accélération de la course aux armements et de la nécessité de passer au désarmement, nous ne nous sommes pas occupés pratiquement du moment de liaison entre ces mouvements opposés comme direction. Nous pensons que la définition d'un paquet de mesures complexes basées sur les notions du gel, de limitation et de suspension doit être explorée afin que nous puissions réaliser notre mandat.

(ii. Malita, Roumanie)

e) Il y a un certain type de problèmes circulaires, de véritables paradoxes logiques, dans lesquels une fois entrés, nos négociations peuvent rester bloqués indéfiniment. Les essais de résoudre à l'intérieur du Comité des problèmes tels que la priorité entre la sécurité et le désarmement; le rapport entre les mesures globales et les mesures partielles; la définition d'une formule mathématique pour mesurer l'équilibre des forces; la priorité des mesures de confiance et du désarmement; la place et la vérification dans différentes étapes de désarmement; tout ceci ne peut pas mener à des résultats pratiques. La liaison indissoluble entre tous ces éléments est évidente, ainsi que le fait qu'ils ne peuvent pas être dissociés de nos efforts.

Nous référant à l'équilibre, il faut constater qu'il existe depuis longtemps et qu'il continuera d'exister. Mais il y a seulement deux voies pour réaliser la parité, soit par l'effet action-réaction et l'accroissement continu des armements, soit par la réduction négociée des armements et des dépenses militaires. Il n'y a pas d'autre solution. Evidemment, la vérification est une partie intégrante de l'approche du désarmement qui doit se faire sous un contrôle international approprié, à même d'assurer l'équilibre des forces, de pair avec la sécurité et l'indépendance de chaque Etat. La vérification et l'équilibre sont pour nous des qualités indispensables pour toute mesure de désarmement et non pas des titres en soi pour un débat sans fin.

Monsieur le Président,

En tant que représentant de la Roumanie au Comité du désarmement, je m'exprime au nom d'un pays convaincu que le droit de chaque peuple à un développement libre et indépendant ne peut pas être réalisé sans l'adoption de mesures concrètes, effectives, à même d'arrêter et d'inverser la course aux armements, en premier chef, nucléaires.

Dans les circonstances actuelles de la vie internationale, complexes et contradictoires, il est nécessaire de réunir tous les efforts afin d'arrêter l'aggravation de la situation internationale, pour la reprise de la politique de détente, de coopération, d'indépendance et de paix. C'est le devoir de chaque gouvernement de ne pas entreprendre quoi que ce soit, de ne faire aucun pas qui pourrait aggraver davantage la situation existante, de créer de nouvelles sources de tension et de méfiance. Voilà pourquoi nous pensons que la décision des Etats-Unis de faire démarrer la production de la bombe à neutrons est une mesure négative, profondément regrettable, qui contient en soi le risque évident d'un nouvel et puissant essor par la course aberrante aux armements.

Toute analyse rationnelle montre qu'une telle mesure non seulement ne diminue pas les conflits et les foyers d'animosité mais, au contraire, ne fait que compliquer la solution des problèmes internationaux litigieux et rendre difficile leur approche constructive.

(M. Malita, Roumanie)

Convaincue de la responsabilité de chaque Etat, sans égard à sa grandeur, de contribuer aux conditions à même de conduire à l'accroissement de la confiance et au démarrage d'un processus réel de désarmement, la Roumanie a toujours agi avec esprit de suite dans ce sens. Plusieurs années de suite mon pays a diminué et s'est abstenu d'accroître son budget militaire.

Cette décision est fondée sur la conviction qu'il est dans le pouvoir de chaque Etat de ne pas voir dans ce phénomène une loi fatale de la société humaine. La délégation roumaine réaffirme sa confiance dans le processus de désarmement et dans la contribution de substance du Comité en cette direction. En exprimant cette position de mon pays, le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu soulignait :

"Je ne suis pas d'accord avec le vicil adage selon lequel si l'on veut la paix, il faut se préparer à la guerre. Si tous se préparent à la guerre, on peut aboutir à une conjoncture dans laquelle on ne serait plus maître de la situation, ce qui signifie mettre en danger la vie de nombreux peuples. Je remplacerais cet adage par un autre, nouveau : si l'on veut la paix il faut oeuvrer pour la paix, lutter pour le désarmement, pour l'entente et la coopération entre les peuples et pour la liquidation des blocs militaires. Nous désirons la paix et c'est pourquoi nous agissons dans cette direction."

C'est de ce point de vue que nous avons considéré notre contribution aux travaux du Comité cette année et c'est de la même manière que nous allons agir à l'avenir aussi.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Roumanie de son intervention et des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que nous sommes dans la dernière semaine de nos travaux, je serai aussi bref que possible dans cette déclaration qui, je le pense, sera la dernière. Puisqu'il en est encore temps, je saisis cette occasion pour vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue à la présidence et vous dire combien nous avons été impressionnés par la compétence et la sûreté avec lesquelles vous avez traité les divers problèmes qui se sont posés à la fin de la session. Je désire également remercier et féliciter M. l'Ambassadeur Venkateswaran pour la perspicacité avec laquelle il a conduit nos travaux en juillet.

J'ai demandé la parole pour faire quelques brèves observations sur des questions courantes comme nous approchons de la fin de la session de 1981. Je commencerai par revenir sur quelques observations que mon voisin, le distingué représentant de l'Union soviétique, a faites à notre séance du 13 août. Au cours de son intervention, dans laquelle il s'est essentiellement concentré sur des problèmes nucléaires, M. l'Ambassadeur Issraelyan a fait plusieurs assertions fallacieuses. Il ne serait pas bon de ne pas les rectifier.

Je tiens à appeler en particulier l'attention sur trois points. Tout d'abord dans sa déclaration, le représentant de l'Union soviétique a présenté une analyse des dispositions nucléaires en Europe sans tenir compte du contexte politique et militaire.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Faut-il s'étonner de ne trouver aucune mention du fait que les Etats d'Europe occidentale ne consacrent que des ressources relativement modestes à leur défense par rapport à l'Union soviétique, ou qu'ils sont flanqués à l'est d'Etats qui ont une écrasante capacité militaire classique, en particulier pour ce qui est des formations blindées et de l'artillerie. Il n'y est pas davantage signalé que du fait que nos voisins de l'Est opèrent en sociétés fermées et ne publient presque rien sur leurs activités militaires, nous devons, en Europe occidentale, faire des déductions extrêmement prudentes à partir de la capacité militaire observée du Pacte de Varsovie et des actions de ses Etats membres.

Dans ce contexte, la question des quantités exactes de matériel nucléaire déployé en Europe peut paraître secondaire à ceux qui ne sont pas impliqués dans la confrontation politique en Europe. Je leur demanderai cependant d'être patients et de se montrer indulgents à mon égard car cette question ne nous semble pas secondaire à nous qui sommes en Europe occidentale. Nous tenons à avoir un tableau exact de la situation pour que tous puissent comprendre les craintes qui sont à la base de l'attitude de nos gouvernements.

Dans son intervention du 13 août, M. l'Ambassadeur Issraelyan a essayé de réfuter la déclaration de M. l'Ambassadeur Ruth, de la République fédérale d'Allemagne, selon laquelle il y avait en Europe un déséquilibre des forces nucléaires en faveur du Pacte de Varsovie. Il a dit qu'il y avait environ un millier de vecteurs de missiles soviétiques en Europe, ce qui, je crois, est le cas. Parallèlement, il a dit que l'OTAN en déployait un nombre similaire. Mais lorsqu'il a énuméré les éléments de l'armement total occidental, il a dit que ce total comprenait les dispositifs dits "avancés", les systèmes balistiques de moyenne portée et les avions d'autres alliés occidentaux de l'OTAN. Pour faire bonne mesure, il a également inclus les missiles lancés à partir de sous-marins.

Mais il n'a pas donné la composition de l'armement total soviétique. On sait fort bien qu'il y a près d'un millier de missiles et bombardiers soviétiques de moyenne portée rien que sur le théâtre européen. Si l'on y ajoute les avions et les missiles soviétiques comparables aux systèmes de l'OTAN auxquels il a fait allusion, le prétendu équilibre est, comme on le voit, d'environ 2 600 dispositifs soviétiques contre un millier de dispositifs présumés de l'OTAN, qui, j'ajouterai, se trouvent principalement dans les systèmes dits "avancés" des Etats-Unis, c'est-à-dire des avions, dont certains sont à bord de porte-avions. Et ce nombre, je pourrais le dire, ne tient pas compte de tous les missiles soviétiques lancés à partir de sous-marins, qui tous sont capables d'être utilisés contre des cibles sur le théâtre européen.

Nous pourrions aussi dresser le bilan d'une autre façon. Nous pourrions exclure de la liste de l'OTAN tous les dispositifs qui n'ont pas d'équivalent dans le total du millier de dispositifs soviétiques. On arriverait alors à moins de 230 dispositifs occidentaux, suivant les types d'éléments occidentaux qui seraient compris. Ceci montre une supériorité soviétique d'environ 3 ou 4 contre un. Ainsi, que ce soit d'une façon ou de l'autre, les faits ne corroborent pas la thèse de M. l'Ambassadeur Issraelyan selon laquelle il y aurait un "équilibre approximatif des armements nucléaires de moyenne portée" entre l'Est et l'Ouest en Europe.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Il y a également un autre point que je voudrais faire voir sous un jour plus exact. Le 13 août, mon autre distingué voisin, M. l'Ambassadeur Flowerree, a parlé d'une décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'entreprendre la fabrication et le stockage aux Etats-Unis de ce que l'on devrait en réalité appeler des ogives à rayonnement intensifié mais pour lesquelles la dénomination plus frappante de "bombes à neutrons" avait été choisie en 1978, en particulier par ceux qui veulent présenter un tableau exagéré de la nature et des possibilités de ces armes. Un certain nombre de déclarations faites devant ce Comité contiennent des erreurs et comme je crois qu'il est pour nous important, dans ce forum, de conserver notre objectivité, je me hasarderai à porter à votre attention un ou deux faits essentiels concernant ces ogives à rayonnement intensifié.

L'ogive à rayonnement intensifié, dont nous avons tant entendu parler, est une arme nucléaire destinée à être utilisée soit comme obus d'artillerie soit comme fusée à courte portée. Sa puissance est ainsi clairement limitée. Et bien qu'elle ait acquis une réputation apocalyptique, elle est en fait conçue pour être moins destructrice que de nombreuses autres armes nucléaires qui ont déjà été déployées de part et d'autre de la ligne en Europe.

Une distorsion différente mais de portée beaucoup plus grande, qu'à mon avis ma délégation doit réfuter de façon plus spécifique; est celle qui accuse les membres du Traité de l'Atlantique Nord de se préparer pour une guerre nucléaire limitée. Le fait que les ogives à rayonnement intensifié sont conçues en tant qu'armes tactiques de courte portée serait allégué comme étant une preuve de cette intention. L'argument est, très brièvement, que l'OTAN en pensant à une guerre nucléaire, est en train de prendre un virage dangereux, qu'avec l'introduction d'armes plus précises ou à effet plus limité, elle s'écarte quelque peu de la notion de dissuasion et commence à faire des plans pour une guerre nucléaire. Cet argument fallacieux repose sur une idée complètement fausse. La réalité est que l'effet dissuasif des armes nucléaires est lié à leur capacité effective et que la dissuasion doit opérer à tous les niveaux. La seule raison qui a motivé l'apparition de l'arme à neutrons est la nécessité d'opposer une parade efficace à la menace d'une attaque massive de chars de combat, compte tenu de la supériorité des forces blindées des membres du Pacte de Varsovie, qui est de presque trois contre un. Or, en fait, nous savons d'après la déclaration des Etats-Unis qu'aucun déploiement n'est actuellement envisagé. Mais la seule possibilité de déploiement des ogives à rayonnement intensifié maintiendra l'équilibre de la dissuasion et continuera d'empêcher le risque d'un conflit. La dissuasion et la capacité de faire face à toute forme d'attaque potentielle sont les deux côtés d'une même médaille.

Pour passer à autre chose, Monsieur le Président, j'aimerais rappeler que mon gouvernement a été l'un des auteurs du projet du Programme global de désarmement - CD-205 - qui a été officiellement présenté au Comité par la République fédérale d'Allemagne, le 6 août. Notre objectif commun, en préparant un projet de Programme global, était d'aider le Groupe à se concentrer davantage sur le produit final de ses travaux, étant donné qu'il est difficile de se décider sur le libellé de certaines sections du Programme sans voir comment les points individuels s'inséreront dans un tout. Nous espérons qu'au début de la prochaine session le Groupe pourra faire l'économie des travaux de détail qu'il a accomplis cette année pour discuter de certaines

(II. Summerhayes, Royaume-Uni)

questions générales cruciales comme celle des phases de mise en oeuvre et la nature du Programme. Outre qu'il touche à de nombreux aspects d'un Programme global de désarmement, notre projet est, je le pense, le premier document de travail qui essaye de s'attaquer à ces points généraux essentiels. Nous espérons qu'on y verra une tentative sérieuse de faire progresser les travaux du Groupe spécial et que le Groupe l'examinera d'une façon complète au début de l'année prochaine.

Un autre point inscrit à l'ordre du jour et auquel nous nous sommes particulièrement intéressés est celui des garanties de sécurité négatives. En présentant le document de travail du Royaume-Uni (CD/177), j'avais souligné que ma délégation était prête à examiner toute approche dans la recherche d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Le 14 avril, le distingué représentant des Pays-Bas a, dans son intervention, esquissé une formule possible de garantie commune. Le texte de la proposition des Pays-Bas a ensuite été présenté au Groupe de travail des garanties de sécurité et je tiens à préciser que ma délégation continue d'appuyer la formule proposée par l'Ambassadeur Fein. Aussi je ne saurais guère partager l'opinion exprimée ce matin par le distingué représentant du Pakistan, selon laquelle tous les Etats dotés d'armes nucléaires, à l'exception de la Chine, se seraient rigidement accrochés à leur propre conception étroite.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais dire que nous croyons que les délégations devraient tirer au moins une modeste satisfaction des travaux que le Comité a accomplis au cours de la présente session. Je sais que nombre d'entre elles sont déçues par le fait que des signes de progrès plus nombreux n'aient émergé des groupes de travail. Mais nous ne devons pas nier le rythme régulier de nos travaux sur toutes les questions. A mon avis, les quatre groupes de travail sans exception ont joué un rôle essentiel pour préciser les positions de tous nos gouvernements. Sans cette clarification nous ne comprendrions pas nos positions respectives et sans cette compréhension il ne saurait y avoir d'accord ultérieur.

Je ne peux terminer mon intervention, Monsieur le Président, sans remercier les quatre présidents des groupes de travail spéciaux, les Ambassadeurs Lidgard, Komives et Garcia Robles, et M. Ciarrapico. Ils ont fourni une somme de travail exceptionnelle toute l'année durant et, ce qui est peut-être tout aussi important, ils ont veillé à ce que les délégations en fassent autant. Et, enfin, j'aimerais remercier tous les membres du secrétariat, dont le concours nous est maintenant encore plus nécessaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Dans la présente intervention, je voudrais examiner brièvement quelques points concernant l'intérêt vital qu'ont tous les peuples à modifier radicalement une situation internationale telle que celle créée par l'"existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements", qui a alarmé à juste titre l'Assemblée générale des Nations Unies du fait de la menace qu'elle représente pour "la survie même de l'humanité", pour reprendre les termes employés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je commencerai par souligner combien nous regrettons que les interventions faites jeudi dernier par les représentants des deux super puissances nucléaires aient apporté au Comité du désarmement, à cette étape finale de sa session de 1981, un nouveau souffle de guerre froide. Les déclarations réitérées faites tout récemment par le Président du Mexique et son Secrétaire des relations extérieures démontrent une fois de plus que mon pays rejette énergiquement toute tentative visant à rétablir la triste situation internationale des décennies des années 1950 et 1960.

Nous avons également été profondément déçus de voir que l'intervention qui a mis fin au silence prolongé de l'un de ces deux représentants au cours de la session qui s'achève est si peu encourageante pour la réalisation de la tâche confiée au Comité du désarmement.

Nous sommes persuadés qu'aucune des deux superpuissances ne mérite une auréole de sainteté en ce qui concerne le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. Néanmoins, nous serions disposés à passer sur certaines descriptions imaginaires qui nous ont été faites de l'évolution de la course aux armements nucléaires de 1960 à 1980, même si leur présentation au Comité laisse implicitement supposer que les connaissances des membres de cet organe sur cette question sont au niveau de celles d'un élève de l'école primaire. En tout état de cause, si l'on désire obtenir des informations dignes de foi à ce sujet, il est facile de se les procurer en parcourant des publications sérieuses comme celles de l'Institut de Stockholm désigné sous le sigle SIPRI, ou celles du "Center for Defense Information" de Washington. C'est ainsi que ce dernier a publié récemment les résultats extrêmement instructifs d'une étude effectuée l'année passée sur cette question par un groupe interministériel composé de personnes aussi compétentes que des représentants du Département de la défense, des chefs d'Etat-Major et des représentants du Département d'Etat, de l'Agence centrale de renseignements, de l'Organisme de contrôle des armements et de désarmement et du Conseil national de sécurité.

Cependant, l'intervention en question présente d'autres aspects qui nous paraissent quelque peu inquiétants. J'en évoquerai deux qui ressortent du passage que je vais citer, en traduisant à partir de l'anglais dans lequel il est initialement rédigé :

"Dans le courant de cette année, nous avons eu dans ce comité un long débat sur la dissuasion. De nombreux pays ont dit et continuent de dire que la dissuasion est une doctrine exécrationnelle. Mais de nombreuses nations et des groupes de nations, nucléaires et non nucléaires, la pratiquent ... La tendance du Comité à moraliser et à prêcher sur les maux de la dissuasion, entre autres, peut être satisfaisante pour l'esprit, mais ne nous mène nulle part.... Dans le système de l'Etat-Nation tel qu'il existe dans le monde aujourd'hui, le premier devoir des gouvernements envers leurs citoyens est de les protéger.... Le progrès vers le désarmement peut être facilité si nous acceptons l'idée qu'en fait, chaque Etat maintiendra que sa propre évaluation de ses besoins en matière de sécurité ne peut être contestée, quoi qu'en pensent les autres ou quelles que puissent être les réalités."

(M. Garcia Robles, Mexique)

Le premier élément qui me semble mériter d'être souligné est l'observation formulée dans la dernière partie de l'extrait que je viens de citer. Le critère ainsi défini, selon lequel les besoins de sécurité d'un Etat dépendent de l'évaluation arbitraire qu'il peut en faire et que cette évaluation "ne peut être contestée quoi qu'en pensent les autres et quelles que puissent être les réalités" va fondamentalement à l'encontre d'innombrables dispositions du Document final, telles que celles du paragraphe 47, dans lequel, comme on le sait, il est notamment stipulé que :

"Les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation. Il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires. L'objectif final est de ce point de vue l'élimination complète de ces armes."

L'application rigoureuse du critère en question nous paraît à tel point incompatible avec la lettre et l'esprit du Document final que nous pensons qu'un Etat qui s'efforcera sérieusement de le mettre en pratique devrait envisager de renoncer à être membre du Comité du désarmement.

Le deuxième élément que je tiens également à mentionner expressément a trait à la "dissuasion".

Je commencerai par souligner que, dans l'intervention considérée, on a omis, peut-être par inadvertance, de préciser que la dissuasion qui a été examinée au Comité, tant à ses séances officielles qu'aux réunions officieuses, est celle qui est fondée sur les armes nucléaires. Ma délégation a exposé sa position à cet égard il y a plus de douze ans, le 18 mars 1969, lors de la séance d'ouverture de la session correspondante du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, lorsqu'elle a déclaré ce qui suit :

"Nous nous refusons à croire que ce que l'on a appelé le 'pouvoir de dissuasion' de ces armes - formule dont on a malheureusement abusé - puisse être considéré comme un facteur positif et justifie son existence. Le fait que depuis vingt ans nous ayons pu avoir une paix précaire, fondée sur un angoissant équilibre de la terreur, est loin d'être pour nous un argument convaincant.

Pendant les millions d'années de la préhistoire qu'on a coutume de diviser en âge de pierre, âge du bronze et âge du fer, il a suffi à l'homme du pouvoir de dissuasion des engins primitifs fabriqués avec ces matériaux. Et au cours des milliers d'années d'histoire au cours desquels, ne l'oublions pas, la paix a souvent prévalu pendant plus d'un demi-siècle, la force de dissuasion n'a jamais été au-delà - même à une date relativement récente - des instruments de destruction, bien assez terrifiants, à base de trinitrotoluène ou de dynamite. Nous ne pouvons concevoir qu'il soit nécessaire aujourd'hui de faire dépendre la paix et la sécurité internationales de moyens tels que les armes nucléaires, dont l'existence même comporte le risque d'un suicide universel."

C'est le type de dissuasion que nous voudrions voir disparaître, car loin de protéger la sécurité internationale, il entraîne un risque évident pour la survie de la race humaine. Ma délégation se trouve à cet égard en bonne compagnie; celle de

(M. Garcia Robles, Mexique)

tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris tous les membres du Comité, à moins qu'il n'y en ait un parmi eux qui souhaite rejeter les principes solennels énoncés par consensus dans le Document final, tels que les suivants :

La sécurité, qui est un élément indissociable de la paix, a toujours été l'une des aspirations les plus profondes de l'humanité. Depuis longtemps, les Etats cherchent à assurer leur sécurité par la possession d'armes. Il faut bien reconnaître d'ailleurs, que dans certains cas, c'est effectivement parce qu'ils pouvaient compter sur des moyens de défense appropriés qu'ils ont survécu. Mais de nos jours, l'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité.

Le passage que je viens de rappeler n'est autre que le premier paragraphe du Document final. Un peu plus loin, au paragraphe 11, l'Assemblée a déclaré que :

"La multiplication des armements, et en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit."

Et deux paragraphes plus loin, au paragraphe 13, l'Assemblée a énoncé avec force ce principe, qui s'applique remarquablement bien à la question que nous examinons :

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique."

Comme les considérations précédentes le font apparaître, ma délégation n'a guère trouvé de motifs d'encouragement dans la déclaration qui a été prononcée au Comité, le jeudi 13 août, par le distingué représentant des Etats-Unis.

Heureusement, le même jour, dans la lointaine Californie, le Président de ce pays a annoncé une nouvelle qui permet, semble-t-il, un optimisme modéré. Il a envoyé une lettre au Président de l'Union soviétique pour l'inviter à discuter sérieusement du désarmement dans une de ces rencontres que l'on appelle généralement "réunions au sommet". Comme cette invitation est analogue à celle qu'avait formulée précédemment le chef de l'Etat soviétique, ma délégation estime qu'il y a lieu d'espérer que cette réunion se concrétisera à une date assez rapprochée.

En outre, comme le Président des Etats-Unis a, paraît-il, exprimé le désir que lors de la réunion projetée, les deux interlocuteurs examinent "ce que souhaitent réellement les peuples", ma délégation se permet d'apporter dès maintenant une modeste contribution à cet examen, en exposant son point de vue selon lequel les vœux essentiels des peuples du monde, dans le domaine du désarmement, sont résumés dans le texte des paragraphes 18 et 109 du Document final.

Dans le premier de ces paragraphes, l'Assemblée a précisé ce qui suit : "Eliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire - telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle" et a conclu aussitôt après que "L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

(M. Garcia Robles, Mexique)

Dans le second de ces paragraphes, l'organe le plus représentatif de la Communauté internationale est chargé d'élaborer "un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide".

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Je tiens, au nom de ma délégation, à remercier M. l'Ambassadeur Lidgard et M. Ericsson du rapport qu'il nous ont présenté jeudi dernier, à savoir le rapport intérimaire sur la douzième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais simplement faire quelques observations à propos des travaux de ce Groupe spécial.

Ma délégation sait qu'un deuxième essai limité d'échange de données sismologiques sur le réseau GNM/SMT doit avoir lieu en octobre et en novembre, M. l'Ambassadeur Walker, d'Australie, en a parlé ce matin. On se souviendra que, lorsque nous avons examiné le rapport intérimaire précédent du Groupe spécial, le 13 février de cette année, j'avais exprimé l'espoir que tous les pays représentés au Groupe spécial trouveraient le moyen de prendre part au prochain échange expérimental. J'avais exprimé cet espoir parce que quatorze pays seulement avaient participé à l'échange expérimental en octobre et novembre de l'an dernier. Je me réjouis donc d'apprendre que quinze pays déjà ont officiellement exprimé leur désir de participer à l'échange expérimental qui aura lieu cette année et que l'on peut espérer la participation de quelques autres. Je suis heureux de constater que le nom d'un pays socialiste apparaît sur la liste des quinze et j'espère que d'autres pays socialistes d'Europe de l'Est pourront également participer à cet échange.

Je n'ai guère besoin de répéter que mon Gouvernement n'a cessé de réclamer un exercice expérimental à l'échelon mondial et ma délégation voit dans celui de l'an dernier et dans celui de cette année des pas limités vers une expérience mondiale, bien que franchement l'exercice mondial lui-même semble pour moi continuer à reculer.

On a parlé dans le rapport intérimaire d'aujourd'hui de "l'utilisation de sismographes et d'instruments hydro-acoustiques sur le fond des océans pour améliorer les moyens de détection et d'identification d'événements sismiques dans l'hémisphère sud" [paragraphe 9 a)]. Le Japon a fait quelques progrès dans la recherche et la mise au point des sismographes utilisés sur le fond des océans. En vérité, les sismographes japonais placés sur le fond océanique au large de la côte méridionale de Honshu fonctionnent depuis l'été 1979 et ont transmis sans interruption et sans erreur des données sismologiques aux stations de surveillance terrestres. Le Japon a ainsi pu apporter une contribution importante à l'observation en temps réel de l'activité sismique ces deux dernières années. Il espère être en mesure de continuer ses activités dans ce domaine dans les années à venir.

Ma délégation a appris dans le paragraphe 10 du rapport intérimaire que la publication d'un rapport intérimaire développé - ce troisième rapport tant attendu du Groupe de travail spécial - est maintenant prévue pour la deuxième partie de la session du Comité l'an prochain ou à une date ultérieure. Nous espérons que ce troisième rapport aurait pu être publié tout au moins à temps pour la deuxième session

(M. Okawa, Japon)

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ma délégation comprend cependant que ce retard est en partie dû à la nécessité d'attendre les résultats de l'échange expérimental qui doit avoir lieu en octobre et novembre et a pris acte qu'un rapport intérimaire développé pourrait être présenté au Comité du désarmement au début de 1982.

Enfin, je tiens à remercier M. Ericsson et les membres du Groupe spécial du rôle qu'ils continuent de jouer en mettant au point des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques, en attendant un traité d'interdiction complète des essais.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je me propose maintenant, avec votre permission, de suspendre cette séance jusqu'à 15 heures. En l'absence d'objection la séance sera suspendue et nous nous réunirons à nouveau aujourd'hui à 15 heures.

La séance est suspendue à 12 h 55; elle est reprise à 15 heures.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation de la République populaire mongole a l'honneur de faire la déclaration ci-après au nom du Groupe des pays socialistes membres du Comité du désarmement, dont elle est la coordonnatrice.

Les pays socialistes coauteurs du projet de convention internationale sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (document CCD/559) expriment leur profonde conviction qu'il faut prendre d'urgence, sans attendre davantage, des mesures pratiques dans le cadre du Comité afin d'écartier de l'humanité un nouveau et grave danger, celui que fait peser sur elle l'arme nucléaire à neutrons. Les derniers événements liés à la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de développer la fabrication de ce moyen barbare de destruction massive des hommes, rendent ce problème particulièrement actuel.

La décision de développer la fabrication de l'arme à neutrons conduit à un nouvel abaissement de ce que l'on appelle le seuil nucléaire c'est-à-dire à une augmentation du risque de déclenchement d'une guerre nucléaire, et la responsabilité en revient entièrement aux Etats-Unis d'Amérique.

Les affirmations selon lesquelles la charge à neutrons serait une arme "propre", "humaine", sont de dangereuses illusions. Chacun sait bien que la bombe à neutrons est spécialement destinée à détruire des êtres humains et que les conséquences de son emploi persisteront très longtemps et auront des effets néfastes pour les générations à venir.

C'est pourquoi il appartient à tous ceux qui se préoccupent du sort du monde et de l'avenir de la civilisation de prendre des mesures pratiques pour défendre le droit primordial de l'homme, le droit à la vie. A l'accumulation de moyens de guerre toujours nouveaux, il faut opposer résolument l'option de la limitation, de la réduction et finalement de l'élimination des armements, notamment nucléaires. C'est précisément en ce sens que n'ont cessé de se prononcer les pays socialistes, notamment au Comité du désarmement.

Dès 1978, les Etats socialistes ont soumis à l'examen du Comité du désarmement un projet de convention internationale sur l'interdiction de la fabrication, du

(M. Erdembileg, Mongolie)

stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (CCD/559). Malheureusement à cause de l'opposition de plusieurs Etats, ce document n'a pas jusqu'ici été examiné comme il convient par le Comité du désarmement.

Compte tenu de la récente et dangereuse évolution de la situation en ce qui concerne l'arme à neutrons, les Etats socialistes membres du Comité du désarmement soumettent une proposition officielle sur la nécessité de créer d'urgence au sein du Comité un groupe de travail spécial pour l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. Ce groupe de travail spécial pourrait prendre comme point de départ de son travail le projet de convention susmentionné déposé par les pays socialistes.

Il va de soi que les pays socialistes seraient prêts à étudier toutes autres propositions constructives visant à interdire au plus vite ce type particulièrement barbare d'arme de destruction massive.

Etant donné l'urgence de la question, les pays socialistes demandent que leur proposition soit examinée et qu'une décision soit prise à son sujet à une prochaine séance du Comité du désarmement.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Un document a été distribué sur la demande de la délégation soviétique : la déclaration faite par l'agence TASS à propos de la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis de fabriquer des armes à neutrons. J'ai été chargé de communiquer ce qui suit pour compléter ce que la délégation soviétique a dit à ce sujet dans son intervention du 13 août.

En prenant la décision d'entreprendre sur une grande échelle la fabrication d'armes à neutrons, le Gouvernement des Etats-Unis a fait un nouveau pas vers l'exacerbation de la course aux armements. Ainsi, les Etats-Unis veulent se doter d'une arme leur permettant de mettre en pratique la doctrine d'une guerre nucléaire limitée. L'arme à neutrons est considérée comme particulièrement adaptée pour limiter un conflit nucléaire à une région donnée, par exemple l'Europe ou le Proche-Orient. Les armes à neutrons peuvent aussi équiper des vecteurs non affectés à des régions particulières et placés, par exemple, à la disposition de force d'"intervention rapide" ou installés sur les navires de guerre des Etats-Unis, qui croisent dans le monde entier. En fait, l'adoption des armes à neutrons entraîne un abaissement du seuil nucléaire et augmente les risques d'escalade d'un conflit armé jusqu'à l'échelle d'une guerre nucléaire générale.

Les tentatives du Gouvernement des Etats-Unis de minimiser les risques qu'implique sa décision en prétendant qu'elle ne concerne que la fabrication des armes à neutrons et non leur implantation dans des régions concrètes sont dénuées de tout fondement. Il ne fait pas de doute que la fabrication des armes à neutrons n'est qu'une étape initiale qui sera suivie de pressions sur les alliés pour obtenir leur accord pour l'implantation des armes à neutrons sur leurs territoires.

Sous bien des aspects, la décision du Gouvernement des Etats-Unis crée une situation nouvelle dans l'approche au problème de la limitation de la course aux armements et du désarmement. La fabrication des armes à neutrons compliquera beaucoup

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

les négociations en cours dans le domaine du désarmement. Elle ne contribue en rien à faciliter l'ouverture de négociations sur les armes nucléaires en Europe. Si les Etats-Unis estiment qu'elle leur permettra de renforcer leur position dans les négociations soviéto-américaines envisagées, ils se trompent lourdement. La fabrication de l'arme à neutrons à un moment où l'Europe est déjà sursaturée de types divers d'armes de destruction massive affaiblit en fait la sécurité européenne.

A maintes reprises, le chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev, et d'autres dirigeants soviétiques ont exposé la position de l'URSS à l'égard de l'arme à neutrons. Cette position est également exprimée dans les déclarations officielles et les propositions de l'URSS, en particulier dans le projet de convention sur l'interdiction de l'arme à neutrons, présenté au Comité conjointement avec d'autres pays socialistes en mars 1978. La raison pour laquelle les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont mis obstacle à l'élaboration à Genève d'une convention appropriée apparaît aujourd'hui de la façon la plus claire.

Chaque Etat est responsable de l'évolution de la situation en ce qui concerne la fabrication de l'arme à neutrons. Aucun gouvernement ne peut y demeurer indifférent s'il se préoccupe réellement des intérêts de la paix et de la sécurité de son propre pays. C'est pourquoi l'Union soviétique préconise la création à bref délai d'un groupe de travail du Comité du désarmement pour élaborer une convention internationale sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. On sait qu'il existe une base pour des négociations au sein d'un groupe de travail. C'est le projet de convention internationale présenté par un groupe de pays socialistes en 1978. Le Comité ne saurait demeurer inactif à cet égard.

En prenant la décision de fabriquer des armes à neutrons, le Gouvernement des Etats-Unis encourt une lourde responsabilité pour ce qui est des conséquences de cette mesure sur l'évolution ultérieure de la situation internationale.

Il va sans dire que l'Union soviétique ne peut se cantonner dans le rôle d'observateur passif dans la situation qui se crée. Elle tirera les conclusions des événements et, compte tenu de leur évolution, prendra des mesures appropriées pour assurer la sécurité du peuple soviétique, de ses alliés et de ses amis. Cependant, elle se prononce catégoriquement contre toute nouvelle intensification de la course aux armements nucléaires.

M. KÖMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Dans mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais évoquer brièvement un aspect particulier de la phase la plus récente de la course aux armements nucléaires, c'est-à-dire la dernière décision de l'Administration des Etats-Unis d'entreprendre la fabrication et le déploiement d'armes nucléaires à neutrons ou, pour parler comme la délégation américaine, des ogives à rayonnement intensifié et à effet de souffle réduit. En premier lieu, je voudrais faire consigner une fois de plus au rapport que le peuple et le Gouvernement de la République populaire hongroise condamnent fermement cette décision de l'Administration des Etats-Unis et y voient une décision dangereuse faisant partie d'un plan d'ensemble destiné à assurer aux Etats-Unis la supériorité militaire.

(M. Kömives, Hongrie)

En 1978, le représentant de la Hongrie à la CCD a fait remarquer dans une de ses déclarations que par l'influence qu'elle exerce sur le plan politique, la bombe à neutrons s'est déjà révélée un instrument efficace entre les mains de ceux qui s'efforcent de faire obstacle à la détente et de poursuivre l'escalade de la course aux armements. Cette déclaration remonte à 1978, date à laquelle, face aux sévères condamnations et aux réactions hostiles de l'opinion publique mondiale, surtout en Europe, l'Administration des Etats-Unis a différé l'exécution de son plan inhumain visant à faire de l'arme à neutrons une sorte d'instrument de marchandage. La déclaration que nous venons de citer garde aujourd'hui toute sa valeur.

Mais la récente décision de l'Administration des Etats-Unis fait de ce moyen de marchandage une terrifiante réalité d'aujourd'hui. Si l'on examine les comptes rendus des débats de la CCD en 1978, on est forcé de conclure que les craintes cauchemardesques de l'opinion publique mondiale sont en train de se réaliser. Les partisans des armes à neutrons tentent de faire accepter l'idée qu'une guerre nucléaire à grande échelle pourrait être évitée par l'utilisation de ces nouvelles armes. A cet égard, on avait fait ressortir que la faiblesse relative du rendement et des dommages secondaires qu'elle produit risqueraient de réduire l'hésitation qu'éprouvent les militaires et les hommes politiques à l'utiliser, ce qui conduirait à en abaisser le seuil d'utilisation. Par ailleurs, on avait mentionné les risques de prolifération de l'arme à neutrons qui pourraient résulter de son déploiement hors d'Europe, dans différentes parties du monde, ce qui accroîtrait beaucoup les risques de guerre nucléaire.

L'arme à neutrons étant destinée par ses partisans à servir d'arme tactique "anti-chars", on avait émis l'hypothèse que le pouvoir d'en disposer pourrait être confié à des responsables militaires, y compris ceux des Etats alliés. A cet égard, on avait souligné que le déploiement de l'arme à neutrons porterait dangereusement atteinte à l'équilibre général des forces en Europe et aurait des répercussions imprévisibles sur la non-prolifération des armes nucléaires, parce qu'elle encouragerait certains Etats non dotés d'armes nucléaires à faire l'acquisition de cette arme d'un emploi facile. Ce ne sont là que quelques-unes des conclusions auxquelles ont été parvenu au cours de la session de 1978 de la CCD.

En 1978 plusieurs délégations de la communauté socialiste avaient présenté à la CCD un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons.

La délégation hongroise partage l'idée exprimée par le représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Voutov, dans son intervention du 13 août 1981, selon laquelle le Comité du désarmement devrait envisager de créer un groupe de travail spécial chargé d'élaborer une convention internationale sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons.

Un groupe de pays socialistes a présenté au Comité une proposition officielle sous la forme d'un document de travail demandant instamment au Comité d'envisager et de décider sous une forme appropriée de créer le plus tôt possible un groupe de travail chargé d'élaborer une convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes nucléaires

(M. Kömives, Hongrie)

à neutrons. La délégation hongroise, figurant parmi les auteurs du projet de convention de 1978 et de cette dernière proposition, invite instamment le Comité à prendre rapidement des mesures efficaces.

En conclusion, je voudrais dire une fois encore que mon Gouvernement est inquiet devant la gravité de la situation créée par la décision des Etats-Unis de fabriquer et de déployer des armes nucléaires à neutrons, mesure qui est fermement condamnée par l'opinion publique mondiale, y compris par ceux-là mêmes qu'il est prévu de défendre au moyen de ces armes.

M. RUSEK (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je prie le Comité de m'excuser de prendre la parole à cette étape où nous attendons tous la fin de la session, mais si je le fais, c'est sur l'instruction de mon Gouvernement, et à propos d'une question fort sérieuse.

Toutefois, j'aimerais auparavant - bien que nous soyons presque à la fin de la session - vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureux souhaits de bienvenue à Genève, sachant parfaitement que vous êtes venu exclusivement dans le but de présider notre Comité. Le Comité a certes tiré le plus grand profit de votre direction éclairée au cours de cette période finale et ardue. Par ailleurs, j'aimerais remercier M. l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, pour l'efficacité et l'amabilité avec lesquelles il a dirigé les travaux du Comité en juillet.

Si j'ai demandé la parole, c'est tout d'abord pour appuyer la proposition d'un groupe de pays socialistes, que vient de présenter le distingué Ambassadeur de Mongolie, le Camarade Erdembileg, en vue de la constitution d'un groupe de travail sur le problème des armes à neutrons.

A ce propos, je voudrais faire trois remarques :

Premièrement, la conséquence la plus dangereuse de la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'entreprendre la fabrication d'armes nucléaires à neutrons est qu'elle entraînera un abaissement du seuil à partir duquel les armes nucléaires pourraient être utilisées. Les déclarations selon lesquelles l'une des zones géographiques où ces armes auraient le plus de chances d'être utilisées est l'Europe doivent conduire toute personne responsable à envisager les graves conséquences qu'impliquerait le scénario d'une conflagration armée débutant sur le théâtre européen avec l'emploi d'armes nucléaires à neutrons. Par ailleurs, il est clair que la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'entreprendre la fabrication d'armes nucléaires à neutrons ne peut que compliquer la situation en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, ainsi que l'interdiction des armes nucléaires en général.

Deuxièmement, on déclare aux populations du monde que les armes nucléaires à neutrons sont des armes "défensives" destinées à la défense contre les chars, particulièrement sur le champ de bataille européen. Laissons de côté pour l'instant la question de savoir si telle est ou non la véritable intention. On pourrait aussi supposer que cette affirmation est tenue pour le seul moyen possible d'obtenir le déploiement d'ogives à neutrons sur le territoire de pays d'Europe occidentale. Bien sûr, pour le moment, les responsables américains ne parlent que des ogives du missile Lance et des projectiles pour obusiers de huit pouces. Qui peut garantir qu'une fois lancée la fabrication d'armes nucléaires à neutrons, seuls ces deux types d'ogives seraient fabriqués ? Quelle garantie avons-nous qu'une fois créé un tel système, il

(M. Růžek, Tchécoslovaquie)

ne serait pas utilisé à des fins offensives ? Qui peut nous assurer qu'en plus des deux ogives susmentionnées une véritable bombe susceptible d'être lâchée d'un avion ou placée sur un missile à plus longue portée que le Lance ne sera pas produite ? Je suis persuadé que dans certaines circonstances, les responsables militaires ne font guère de différence entre les concentrations de tanks et les concentrations d'unités économiques ou d'agglomérations.

Troisièmement, pendant de nombreuses années, on a cru que les explosions d'Hiroshima et de Nagasaki étaient uniques en ce sens qu'elles avaient produit un vaste champ de neutrons rapides et que c'était cette particularité qui expliquait la forte incidence du cancer parmi les victimes. Selon de nouvelles recherches effectuées au Lawrence Livermore Weapons Laboratory en Californie ainsi que dans un certain nombre d'autres institutions de recherche, il n'y a aucune raison d'attribuer aux neutrons d'Hiroshima un rôle décisif. Ces recherches, qui modifient complètement le tableau des doses de rayonnement que les victimes sont censées avoir reçues, particulièrement à Hiroshima, ont de sérieuses incidences sur le concept des effets de rayonnement des armes nucléaires. Une des conclusions importantes est que l'arme nucléaire à neutrons est réellement dans son principe une arme nouvelle émettant des flux de neutrons beaucoup plus dangereux et dont les effets sont sans précédent.

Comme l'a souligné voici quatre jours un spécialiste bien connu de ces questions, le professeur finlandais Jorma Miettinen, : "L'introduction de l'ogive à rayonnement intensifié, avec ses nouveaux effets militaires, forcerait tous les pays à multiplier leurs programmes de recherche ... sur les effets des armes nucléaires et sur les nouvelles approches à la protection contre les radiations ... On veut nous présenter les armes à rayonnement intensifié comme des armes "petites" et "propres". En fait, elles ne sont "propres" que pour les édifices, et non pour les êtres vivants. Pour autant que les doses énormes, c'est-à-dire situées entre 800 et 1 800 rads ... c'est-à-dire dans un rayon d'un kilomètre environ de l'explosion, les armes à neutrons tueraient les soldats en quelques heures ou en quelques jours. Mais des quantités beaucoup plus grandes de soldats et les populations civiles de villes plus éloignées recevraient des doses comprises entre 200 et 600 rads, ce qui condamnerait une partie des victimes à souffrir une longue agonie pendant des semaines ou même des mois, et les autres à l'invalidité et à une existence misérable comme beaucoup de victimes d'Hiroshima et de Nagasaki, pour le reste de leurs jours. Les survivants et tous ceux qui auraient reçu des doses inférieures à 200 rads seraient exposés à un risque accru de dommages d'ordre génétique ...".

On sait que les pays socialistes ont soumis à la CCD le 10 mars 1978 un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (CCD/559). A cette époque, les armes nucléaires à neutrons n'étaient considérées que comme un système potentiel d'armes de destruction massive. Entre-temps, la production de ses composants et aujourd'hui l'assemblage de l'arme complète sont entrés dans le domaine des réalités. Dans ces circonstances, l'établissement d'un groupe de travail chargé d'entamer des négociations sur le traité interdisant les armes nucléaires à neutrons est devenu une question de la plus grande urgence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. CIARRAPICO (Italie) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois pendant ce mois que je prends la parole au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord vous exprimer mes sincères félicitations et celles de ma délégation pour votre accession à la présidence. Pendant cette période d'intense activité qui précède la clôture de notre session annuelle, vous avez fait preuve de grandes qualités et je n'ai aucun doute que nous pouvons pleinement compter sur vos éminents talents pour ce qui reste de nos travaux et pour conclure ces travaux de la façon la plus satisfaisante.

En même temps, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mon appréciation et mes remerciements, et ceux de ma délégation, pour la grande activité qui a été déployée ici par votre illustre prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Inde Venkateswaran.

J'ai demandé la parole pour remercier le Dr Ericsson qui a soumis au Comité, jeudi dernier, le rapport concernant la douzième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ma délégation tient à le féliciter, ainsi que les membres de son Groupe, pour la façon sérieuse avec laquelle ils ont mené leurs travaux au fil des ans et pour les résultats qu'ils ont obtenus. Mon pays s'intéresse beaucoup à la poursuite de ces travaux.

Il y a certains aspects encourageants dans le rapport intérimaire que nous ne voudrions pas manquer de souligner. Le Dr Ericsson lui-même a attiré notre attention sur ces aspects, dans la présentation qu'il a faite jeudi dernier. Il y a par exemple la perspective que la participation aux futurs échanges expérimentaux de la part de pays situés dans l'hémisphère Sud devienne plus large : c'est un point important pour permettre de procéder à une évaluation du Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale à une échelle véritablement planétaire. Il y a ensuite, au paragraphe 9 dudit rapport, des indications intéressantes sur les effets bénéfiques qui peuvent découler de l'évolution récente en sismologie et dans les techniques associées.

Il y a enfin une liste de sujets sur lesquels des études ultérieures sont à souhaiter.

Tout en prenant note avec satisfaction de ce qui précède, nous croyons que nos réflexions pourraient dépasser ce cadre et se diriger, d'ores et déjà, vers la question du renouvellement éventuel du mandat du Groupe spécial d'experts scientifiques. C'est une question qui se posera, en toute vraisemblance, vers le milieu de l'année prochaine. La pause qui nous sépare de la reprise des travaux du Comité du désarmement devrait servir aussi à réfléchir sur cette question. Tout en étant consciente des difficultés qui existent à cet égard, ma délégation est pour sa part convaincue qu'une fois menés à bien les travaux actuels, le Groupe d'experts scientifiques devrait franchir un pas ultérieur et s'attaquer au problème de la discrimination des événements sismiques. Si nous voulons éviter que le système mondial pour l'échange des données sismologiques que nous sommes en train d'expérimenter ne devienne un forum de déclarations contradictoires, nous devons étudier et identifier des méthodes de discrimination qui

(M. Ciarrapico, Italie)

pourraient être généralement et uniformément adoptées. Pour atteindre ce but le Groupe d'experts scientifiques devrait recevoir un mandat élargi qui lui permettrait de discuter et de comparer les différentes méthodes de discrimination afin d'identifier des méthodes scientifiquement valables qui puissent recueillir un agrément général.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de l'Italie de son intervention et des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Dans quelques jours, le Comité du désarmement terminera sa session annuelle de 1981. Il s'est agi d'une année de négociations fébriles, du moins en ce qui concerne certains points de l'ordre du jour. Nous sommes naturellement déçus que des accords réels n'aient pas été réalisés sur ces points, mais nous croyons que le travail accompli pendant ces derniers mois a posé les fondements des progrès concrets qui seront, espérons-nous, réalisés pendant la prochaine session. Il en est particulièrement ainsi des négociations sur les armes chimiques. Toutefois, c'est pour ma délégation un sujet de profond regret que le Comité n'ait pas pu commencer des négociations multilatérales sur deux des points les plus urgents de son ordre du jour, à savoir l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus qu'à moins que le Comité ne progresse suffisamment dans la recherche de solutions aux problèmes les plus urgents qui intéressent la survie même de l'humanité et qui affectent la sécurité et le bien-être de toutes les nations, il est inévitable que sa crédibilité comme unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement soit sérieusement ébranlée. Les chances de réussite de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement seraient aussi, en conséquence, défavorablement affectées.

La décision prise tout dernièrement par un Etat doté d'armes nucléaires de fabriquer et de déployer des armes à neutrons a fait ressortir le besoin de redoubler d'efforts dans le domaine du désarmement. La délégation indienne déplore ce fait récent, qui ne manquera pas d'annoncer un nouveau cycle dans la course qualitative aux armements nucléaires. Parlant à une conférence de presse à Nairobi le 12 août, le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, a exprimé sa grande préoccupation devant la confrontation entre les grandes puissances et le danger résultant de la poursuite de la course aux armements, y compris la fabrication des bombes à neutrons. Le distingué Ambassadeur du Mexique a fait ce matin une très importante déclaration et ma délégation souscrit à plusieurs des observations pertinentes qu'il a faites. Nous partageons ses préoccupations concernant certaines idées exprimées devant cette auguste assemblée, en particulier par le distingué représentant des Etats-Unis dans son intervention de la semaine dernière.

Nous avons entendu deux déclarations intéressantes à notre dernière séance plénière le 13 août, l'une de la délégation des Etats-Unis et l'autre de celle de l'URSS. Je voudrais exposer nos vues sur certaines des questions soulevées par ces deux délégations.

Le représentant des Etats-Unis a paru quelque peu troublé par ce qu'il a appelé "la tendance au sein du Comité à moraliser et à prêcher sur les maux de la dissuasion". Je ne sache pas que quiconque ici ait "prôché" sur quelque "mal" que ce soit ou ait "moralisé". De toute façon, nous ne nous préoccupons pas vraiment de réactions subjectives de ce genre. Cependant, nous voudrions qu'il soit pris acte de notre position sur la question de la dissuasion. Il est certainement vrai que les nations pratiquent la dissuasion contre les adversaires qu'elles perçoivent. Dans un certain sens, on peut considérer que la Charte des Nations Unies elle-même est une déclaration de dissuasion contre la guerre, contre le besoin, contre la violation des droits de l'homme et

(M. Venkateswaran, Inde)

les droits des Etats nations, etc. Ce sur quoi nous avons appelé l'attention, ce sont les dangers et les risques inhérents à la pratique de la doctrine de la dissuasion avec des armes nucléaires, dont l'utilisation pourrait menacer la survie de l'humanité. Les Etats dotés d'armes nucléaires ont eux-mêmes reconnu qu'une guerre nucléaire affecterait les belligérants comme les non-belligérants. Ceux qui ressentent cette menace, particulièrement nous autres, les Etats non alignés et les Etats neutres non dotés d'armes nucléaires, et qui donc en parlent et s'efforcent d'éviter une guerre nucléaire, ne peuvent être considérés comme adoptant une attitude moralisatrice de supériorité ou comme prêchant contre les maux de la dissuasion. Cela équivaldrait à accuser une victime potentielle de s'opposer "à tort" à son immolation imméritée !

Ce n'est pas pour justifier notre état d'esprit ou pour marquer des points dans le débat que nous parlons du danger qu'il y a à ce que les nations fondent leur sécurité sur des doctrines de dissuasion nucléaire. Nous parlons de ces questions pour une raison simple mais forte : le désir de survivre. La survie ne relève pas de la morale. Pour la plupart d'entre nous, c'est, j'imagine, une question d'une importance pratique considérable.

Le distingué représentant des Etats-Unis a également déclaré que nous devons accepter l'idée qu'en fait, chaque Etat maintiendra que sa propre évaluation de ses besoins en matière de sécurité ne peut être contestée, quoi qu'en pensent les autres et quelles que puissent être les réalités. Nous ne sommes pas ici pour contester la façon de tel ou tel Etat de percevoir sa sécurité. Cependant, nous considérons que dans le processus d'élaboration d'un système durable de paix et de sécurité internationales, nous devons également tenir compte de la façon de tous les Etats de percevoir leur sécurité. Une notion implicite dans le processus de négociation est la volonté de tenir compte des préoccupations de sécurité des autres et, dans la mesure du possible, de modifier ses propres politiques et positions. Si nous considérons comme immuables nos perceptions actuelles en matière de sécurité, je crains qu'alors nous n'ayons déjà fermé la porte à toute harmonisation possible de vues divergentes et supprimé tout espoir de mettre au point un régime juste et équitable de paix et de sécurité dans le monde.

Il existe une autre difficulté fondamentale que nous éprouvons à l'égard de la position adoptée par M. l'Ambassadeur Flowerree. Admettons que chaque Etat ait le droit de protéger sa propre sécurité de la manière qui lui paraît la plus appropriée. Toutefois, n'y a-t-il pas des limites à ce droit ? Comme nous l'avons déjà maintes fois demandé, est-il admissible qu'une poignée d'Etats dotés d'armes nucléaires mettent en péril la survie des autres Etats, de l'ensemble de l'humanité, en poursuivant leurs intérêts de sécurité tels qu'ils les perçoivent ? Est-il admissible qu'un Etat adopte des politiques et des stratégies de sécurité qui, tout en dissuadant celui qu'il perçoit comme un adversaire, mettent en même temps en péril les intérêts vitaux de la sécurité d'Etats tiers qui ne sont ni en cause, ni considérés comme une menace ? La doctrine d'une dissuasion nucléaire paraît fondée sur la supposition qu'en fait certains Etats ont des droits illimités à donner suite à ce qu'ils considèrent comme leurs préoccupations légitimes de sécurité, alors que d'autres peuvent être sacrifiés à leurs concepts sacrés. La délégation rejette catégoriquement une telle doctrine.

(M. Venkateswaran, Inde)

Le représentant des Etats-Unis a consacré la majeure partie de sa déclaration à informer le Comité de ce qui se trouve, en fait, derrière les préoccupations de sécurité des Etats-Unis, mais le représentant de l'Union soviétique nous a également donné un aperçu de ce qui motive les inquiétudes de l'URSS.

Le Groupe des pays non alignés et des Etats neutres non dotés d'armes nucléaires ont, pour leur part, déclaré clairement et d'une façon conséquente ce que sont leurs préoccupations primordiales de sécurité, particulièrement sur les questions nucléaires. Ainsi donc, dans cet organe multilatéral de négociation, nous sommes en mesure d'envisager sous un angle objectif le problème de la course aux armements, et particulièrement de la course aux armements nucléaires. Nous sommes peut-être mieux placés pour comprendre les inquiétudes mutuelles des deux grandes puissances ainsi que l'appréhension de la vaste majorité des Etats appartenant au monde en développement. Par exemple, on nous a brossé un tableau des armes nucléaires tactiques déployées en Europe, tel qu'il apparaît à l'Union soviétique et aux Etats-Unis. Ne pourrait-on pas éliminer certaines des inquiétudes mutuelles que les deux grandes puissances éprouvent à ce sujet ? Ne devrions-nous pas nous efforcer de le faire dans ce Comité ?

Là encore, il ressort clairement de la déclaration soviétique que ce pays estime que ce qu'il considère comme une parité ou un équilibre est perturbé chaque fois que des mesures sont prises pour "moderniser" des armes et leurs systèmes. Il ressort non moins clairement de cette déclaration que l'Union soviétique ne permettra pas aux autres parties de modifier ce qu'elle considère comme la parité existante. Etant donné ces perceptions (auxquelles nous ne souscrivons pas nous-mêmes), les deux parties ne devraient-elles pas considérer les conséquences des décisions d'introduire des armes nouvelles et modernisées ? En effet, si chaque partie continue de manifester des craintes, des inquiétudes et des intentions perçues symétriques de celles de l'autre partie, la course aux armements prendra naturellement encore plus d'ampleur et n'aura pas de fin. Cela ne fait-il pas ressortir le besoin, pour notre Comité, d'examiner ces aspects afin de rompre le cercle vicieux de l'action et de la réaction ?

Nous sommes sincèrement convaincus qu'il est possible pour les deux grandes puissances de concilier leurs principales différences. Monsieur Haig a déclaré récemment que les Etats-Unis et l'URSS doivent "rechercher la coopération pour protéger l'humanité". Nous considérons qu'il s'agit là d'un impératif pratique et non d'une question de morale. Toutefois, en ce qui concerne le Comité du désarmement, je dirais que non seulement les grandes puissances, y compris les Etats-Unis et l'URSS, doivent coopérer pour protéger l'humanité, mais que toutes les délégations représentées ici ont un rôle également important à jouer pour atteindre cet objectif. Nous espérons donc que nous pouvons soulever cette question au Comité du désarmement sans être accusés de prétentions morales. Car il nous paraît être du simple bon sens de protéger l'humanité et d'assurer sa survie.

Je voudrais conclure cette déclaration en exprimant l'espoir que nous nous occuperons dans ce comité des causes qui sont à la base de la course aux armements, car c'est fondamental pour des négociations sur le désarmement. Ainsi que M. l'Ambassadeur Flowerree l'a dit : "nos prédécesseurs ne se sont pas penchés sur les causes profondes de la guerre et de la tension internationale". Nous sommes prêts à nous joindre à lui et à tous les autres membres pour faire en sorte que le Comité du désarmement ne soit pas convaincu de négligence dans ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous constatons que l'initiative concernant les armes à neutrons provient d'un groupe de pays qui pose une menace nucléaire à l'Europe et, en vérité, à nous-mêmes. Nous espérons que les scrupules qu'ils ont exprimés au sujet des ogives à rayonnement intensifié s'appliquent également à leur propre capacité nucléaire dévastatrice. Sinon, nous devrions tirer nos propres conclusions en conséquence.

Aujourd'hui, je parlerai brièvement d'un aspect des débats récents sur les questions nucléaires au sein du Comité, particulièrement en ce qui concerne leur dimension horizontale. Le 21 juillet, le distingué représentant adjoint de l'Inde a prononcé une longue intervention qui concernait surtout une déclaration canadienne faite la semaine précédente. Je ne commenterai pas les parties de son intervention dans lesquelles il expose les idées indiennes sur le désarmement nucléaire, mais je suis obligé de répondre aux parties dans lesquelles le Représentant permanent adjoint semble avoir mal compris mes propres vues, telles que M. l'Ambassadeur McPhail les a exprimées. La première est celle où la déclaration canadienne est décrite comme faisant l'apologie de la poursuite de la course aux armements nucléaires entre les Etats dotés d'armes nucléaires. Le Gouvernement canadien s'efforce depuis bien des années de promouvoir des accords concrets et vérifiables de limitation des armements et de désarmement. Il est superflu que je passe en revue et que je décrive ces efforts. Permettez-moi simplement de dire que la poursuite du processus SALT et une interdiction complète des essais sont au premier rang des priorités canadiennes en matière de limitation des armements et de désarmement, et que nous attendons avec intérêt les prochaines négociations bilatérales visant à limiter les forces nucléaires tactiques à longue portée en Europe. Bien que l'on ait également insisté, dans la déclaration canadienne, sur l'importance de la non-prolifération des armes nucléaires vers les Etats qui n'en possèdent pas actuellement, nous ne pensons pas qu'il soit constructif de dire qu'à partir de là, il n'y a qu'un petit pas à franchir pour faire siennes deux positions que le Gouvernement canadien rejette catégoriquement.

Le Canada partage entièrement le sentiment de déception et d'impatience, reflété dans les paroles du représentant de l'Inde, devant le manque de progrès en matière de désarmement nucléaire. Cependant, je regrette profondément que la préoccupation du Canada devant les risques d'une prolifération nucléaire horizontale ait été liée à l'idée que nous sommes en faveur d'une nouvelle croissance des arsenaux nucléaires, ou que le Canada prône l'acceptation du maintien indéfini de la division du monde entre pays nantis et pays démunis dans le domaine nucléaire. Dans le domaine des armements nucléaires, le Canada souhaite que tous les Etats soient également démunis.

Monsieur le Président, ce Comité est censé être un lieu de négociation. Certains de ceux qui ont parlé aujourd'hui devraient peut-être se le rappeler. Cependant, il pourrait être utile de répondre à la question posée par notre distingué collègue indien au sujet de ce que nous entendions par le concept d'un équilibre en matière de désarmement nucléaire, tel qu'il est décrit dans l'intervention canadienne. M. l'Ambassadeur Summerhayes vient de s'exprimer clairement à ce sujet. Il se peut, en vérité, qu'il ait été situé essentiellement dans un contexte Est-Ouest, mais le concept par lui-même, tel que nous l'entendions, était celui que nous croyons sous-tendre le paragraphe 49 du Programme d'action adopté à la première session extraordinaire, dans lequel il est dit que le processus de désarmement nucléaire devrait être réalisé de telle manière que la sécurité de tous les Etats soit garantie à des niveaux d'armements nucléaires de plus en plus bas.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, si l'attention portée à ma délégation et la mention de son nom dans cette enceinte pouvait mesurer la popularité, je suis sûr que les Etats-Unis seraient aujourd'hui en tête de la liste. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il y a un certain nombre de choses qui ont été dites et qui appellent une réponse de ma part. Toutefois, compte tenu de l'heure tardive, je ne répondrai pas sur tous les aspects des affirmations que je conteste. Nous avons entendu ce matin le Vice-Ministre de Cuba observer que sa délégation avait fait distribuer sous la cote CD/211 une déclaration sur la guerre biologique qui pourrait être utile au Comité dans son travail, selon ses propres termes. Les Etats-Unis ont examiné ce document et l'ont trouvé tendancieux et en fait dénué de tout fondement. Le Gouvernement cubain devrait savoir que les Etats-Unis ont détruit tous leurs stocks d'armes biologiques et cessé toute production de telles armes près de cinq ans avant l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques, à laquelle ils sont parties. Le 27 juillet de cette année, le Gouvernement américain a rejeté l'idée que l'épidémie de dengue à Cuba ait pu être causée par une action des Etats-Unis. Notre porte-parole a dit que cette dernière accusation, comme les précédentes au sujet de la rouille de la canne à sucre, du mildiou du tabac et de la fièvre porcine, était dénuée de tout fondement. Mais ce qui n'était pas dit dans la déclaration de M. Castro distribuée aux membres du Comité, c'est que le Gouvernement des Etats-Unis, conformément à sa politique générale de souci humanitaire, a coopéré avec l'Organisation panaméricaine de la santé pour l'aider à enrayer cette dernière épidémie de dengue à Cuba. Le 17 juillet, le Département du commerce a reçu une demande de licence de l'OPS pour exporter à Cuba 300 tonnes d'"abaté", un pesticide granulaire fabriqué aux Etats-Unis qui est utilisé pour tuer les moustiques porteurs de la dengue. La demande a été approuvée dans les plus brefs délais, le jour même. Il existe des produits de remplacement fabriqués dans d'autres pays pour lutter contre la dengue, mais Cuba et l'OPS ont préféré le produit américain, le jugeant le plus efficace et le plus efficient.

Il est un autre point dont je voudrais parler. Lors de la discussion que nous avons eue au sujet des armes à neutrons, plusieurs idées ont été avancées par différents orateurs, notamment par le représentant de l'Union soviétique jeudi dernier. Je ne les citerai pas toutes, mais il y en a deux sur lesquelles je voudrais pour le moment attirer l'attention. Notre collègue britannique a déjà répondu en partie à la première ce matin. Il s'agissait de ce que l'on appelle les systèmes avancés américains. Les capacités de ces systèmes résident largement dans les sous-marins et les porte-avions. La meilleure réponse à ces systèmes avancés n'est certainement pas un missile basé à terre équipé d'ogives multiples. Le nombre d'ogives que l'Union soviétique a accumulées dans le système SS/20 dépasse maintenant largement 700 et croît de semaine en semaine. Mais l'on ne coule pas des sous-marins ou des porte-avions, et l'on n'abat pas des avions, avec des SS/20 qui sont des missiles sol-sol basés à terre, et ces plus de 700 ogives dépassent largement les besoins pour des objectifs fixes en Europe. On peut alors se demander à quoi elles servent.

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

Il est un autre point au sujet des armes à neutrons qui, me semble-t-il, a besoin d'être clarifié. Il s'agit de la nature de l'arme. Je ne vais pas dire ici que c'est une bonne ou une mauvaise arme, je veux simplement expliquer ce qu'est cette arme. Toutes les armes nucléaires produisent un souffle, de la chaleur, ce que l'on appelle un rayonnement immédiat, et des retombées, qui représentent un rayonnement retardé. Chacune de ces caractéristiques peut être renforcée ou supprimée selon la façon dont on construit les armes, en fonction de leurs utilisations militaires. L'arme à rayonnement intensifié, l'ogive à rayonnement, est un dispositif à fission-fusion, une petite bombe à hydrogène (fonctionnant par fusion), munie d'un détonateur atomique (fonctionnant par fission) qui renforce les caractéristiques de rayonnement immédiat tout en réduisant le souffle, la chaleur et les retombées. L'arme à rayonnement intensifié est principalement destinée au combat antichar; une petite arme à rayonnement intensifié peut percer le blindage d'un char et l'immobiliser par ses effets de rayonnement immédiat sans causer par ses effets de souffle ou ses effets thermiques des dommages importants à son voisinage. Evidemment, nous n'avons jamais proclamé qu'il s'agissait d'autre chose que d'une arme, et les armes tuent. Mais notre collègue soviétique a l'air de penser que la mort infligée par une ogive semi-mégatonique de SS/20 pourrait être plus agréable que celle provoquée par une arme à neutrons. Je l'ai entendu dire que cette arme à neutrons peut percer des abris en béton : je suis sûr qu'il n'aimerait pas être dans cet abri en béton si l'ogive d'un missile soviétique à moyenne portée explosait juste au-dessus.

Un dernier point. Comme la question a été soulevée par deux de nos collègues aujourd'hui - et certes je me réjouis de voir que l'on lit mes discours -, je voudrais faire une brève observation sur la dissuasion. Je regrette que dans sa déclaration de ce matin, le distingué représentant du Mexique ait cité de façon sélective ma déclaration du 13 août au sujet de la dissuasion. Je suis certain qu'une citation complète ferait bien ressortir l'idée tout à fait valable que j'énonçais, de sorte que si vous le permettez, je vais lire une partie de la déclaration qui a été omise. Je disais que la dissuasion avait été utilisée à de nombreuses fins par les gouvernements, ou que les gouvernements l'utilisaient depuis longtemps, depuis de nombreuses années, et j'ajoutais : "La dissuasion a ses vertus, mais il serait naïf d'espérer qu'elle sera indéfiniment efficace. Nous préférierions tous vivre dans un monde où cette doctrine et les forces militaires qui la soutiennent seraient superflues. Néanmoins, même avec la meilleure volonté de toutes les parties, il est improbable que l'on parvienne à maîtriser pleinement, dans un avenir proche, les armements et les pulsions qui incitent les nations à les utiliser." J'aimerais bien que nous n'ayions pas à penser ainsi, mais il se fait que je pense ainsi, et je crois que beaucoup de monde ici est dans le même cas.

Dans sa déclaration de cet après-midi, le distingué représentant de l'Inde a parlé des terribles conséquences d'une guerre nucléaire, et nous partageons pleinement et comprenons son souci. Là où nos avis divergent, c'est que nous pensons que la dissuasion rend la guerre nucléaire moins probable, et que c'est le postulat d'où nous partons depuis longtemps. Nous savons que ce n'est pas le meilleur système, je l'ai d'ailleurs dit dans cette même enceinte le 7 avril. Je me suis alors étendu sur les dangers possibles pour le monde - pour le monde dans son ensemble - d'un abandon unilatéral de la dissuasion. J'espère donc que ma déclaration sera lue intégralement et que l'on n'y verra pas une apologie de la dissuasion comme solution à long terme de nos problèmes. Enfin, pour conclure, je suis heureux de voir que le représentant de l'Inde et le représentant du Mexique ont cité le Secrétaire d'Etat, M. Haig, et le Président Reagan dans des déclarations qui montraient qu'ils comprennent les préoccupations de ce Comité et qu'ils se soucient de faire quelque chose pour les apaiser.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : J'aimerais également commenter brièvement certaines déclarations qui ont été faites aujourd'hui et à de précédentes séances. Pour commencer, je voudrais appeler l'attention des membres du Comité sur le fait que la question des missiles de moyenne portée ne fait pas l'objet de négociations au Comité. C'est une question très complexe, qui touche aux intérêts d'un vaste groupe d'Etats et, à l'heure actuelle, des consultations préparatoires à ces négociations sont en cours ou, dirais-je, pourraient être en cours. La délégation soviétique n'a pas soumis ces questions à l'examen du Comité. Nous ne comprenons pas très bien pourquoi le représentant de la République fédérale d'Allemagne a jugé nécessaire de faire justement de cette question l'objet de négociations ou de discussions au Comité, en citant différents chiffres qui ne correspondent pas à la réalité, et nous a obligé de donner, le 13 août, des explications appropriées. Cela s'est avéré insuffisant. Aujourd'hui, le représentant du Royaume-Uni a décidé de poursuivre cette discussion portant, je le répète, sur une question qui ne fait pas l'objet de négociations au Comité.

En ce qui concerne l'arme à neutrons, il s'agit d'une question qui entre dans le cadre de la compétence du Comité pour la simple raison que les questions relatives à la limitation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire constituent le deuxième point de l'ordre du jour et relèvent naturellement de l'examen du Comité. Un projet d'accord en la matière a été soumis en 1978 déjà. Le point de vue de l'Union soviétique et des autres pays socialistes a déjà été exposé ici. Il m'a été désagréable d'entendre faire la réclame de la bombe à neutrons; je pense qu'elle ne fait guère honneur à ses auteurs. Nous voulons souligner une fois de plus quelle est la signification de la bombe à neutrons. Cette signification est politique. Elle est très simple; il est inutile d'entrer dans le détail des caractéristiques techniques. Sa signification politique réside dans le fait que la guerre nucléaire s'est rapprochée de nous. Si elle se trouvait jusqu'ici à une certaine distance, dans un certain éloignement, aujourd'hui elle s'est beaucoup rapprochée de la réalité quotidienne. Quelle est donc la signification politique de la bombe à neutrons ? Voilà à quoi tient son terrible danger et, soit dit en passant, sa différence de principe avec divers types de missiles de moyenne portée modernisés, y compris ceux dont M. l'Ambassadeur Flowerree a parlé dans son intervention. Et puis un dernier point. Un point que je mets uniquement au compte de la participation relativement récente du représentant du Canada aux travaux du Comité. Car autrement je ne saurais m'expliquer comment il a pu dire que les pays qui ont pris l'initiative d'une interdiction des armes à neutrons ne préconisent pas l'interdiction du potentiel nucléaire dont ils disposent eux-mêmes. Monsieur le représentant du Canada, le Comité du désarmement possède dans ses archives un document portant la cote CD/4. Je vous en recommande la lecture. Il en ressort clairement que l'Union soviétique et un groupe important d'autres pays socialistes ont proposé d'organiser des négociations sur le désarmement nucléaire. Ce n'est pas la faute de l'Union soviétique, ni la faute des pays socialistes, mais sans doute celle des alliés du Canada que ces négociations n'aient pas commencé. Nous étions prêts à mener ces négociations, et nous y sommes prêts maintenant. Et vu l'apparition de la bombe à neutrons, nous estimons que ces négociations ont acquis un caractère encore plus actuel.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Nous sommes habitués à voir la délégation des Etats-Unis repousser les accusations précises formulées par Cuba et, ensuite, peu de temps après, à voir reconnaître, dans des documents officiels du Sénat des Etats-Unis ou dans des mémoires publiés par les dirigeants de ce pays, l'authenticité des plaintes exprimées par Cuba au moment où les Etats-Unis niaient les faits. A cet égard, nous pouvons rappeler l'invasion mercenaire de la plage de Girón,

(M. Sola Vila, Cuba)

connue dans la littérature nord-américaine sous le nom de baie des Cochons; alors que l'Ambassadeur des Etats-Unis avait nié à l'Organisation des Nations Unies la participation des Etats-Unis à l'entraînement, au financement et à l'appui aérien de cette invasion, le Président des Etats-Unis, quelques jours plus tard, reconnaissait la pleine responsabilité du Gouvernement nord-américain.

Entre 1960 et 1970, le Gouvernement cubain a, à plusieurs reprises, dénoncé, après l'arrestation des agents mêmes, des tentatives d'assassinat contre nos dirigeants, tentatives qui ont ensuite été également démenties par le Gouvernement nord-américain. Au cours des récentes enquêtes du Sénat des Etats-Unis sur les activités de la CIA, l'authenticité et la réalité de tous ces plans ont été pleinement reconnues.

Nous savons gré à M. l'Ambassadeur Flowerree de s'y être référé, même si nous attendons toujours la réponse à l'interrogation fondamentale que le Gouvernement cubain a posée au Gouvernement nord-américain pour savoir si celui-ci maintient les plans d'agression et de blocus contre notre pays. Nous ne nions pas que, le 17 juillet, le Gouvernement nord-américain ait donné une autorisation appropriée. Mais nous pouvons assurer que, le 27 juillet, pas le moindre gramme des désinfectants nécessaires pour mettre fin à cette plaie ne nous était parvenu.

Les soupçons de notre peuple reposent sur des faits réels qui ont eu lieu pendant vingt ans d'agression, de blocus ou de projets d'assassinat. Souhaitons que, d'ici peu de temps, la reconnaissance de la véracité des accusations et des soupçons de Cuba ne vienne à apparaître dans les mémoires de quelque général ou de quelque ministre ou de quiconque, pour donner un démenti à M. l'Ambassadeur Flowerree.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ainsi que je l'ai annoncé au début de cette séance plénière, je me propose de soumettre au Comité, pour approbation, la recommandation contenue dans le rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui a été publié sous la cote CD/210. En particulier, le Groupe spécial a proposé que sa prochaine session se tienne du 1er au 12 mars 1982, à Genève.

En l'absence d'objections, je considérerai que le Comité approuve cette recommandation du Groupe spécial.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à notre calendrier pour cette semaine, je convoquerai d'ici cinq minutes une réunion officielle du Comité pour poursuivre l'examen du Document de travail No 44, contenant le projet de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que celui du Document de travail No 45, intitulé "Projet de décision contenant des propositions concernant le fonctionnement du Comité du désarmement".

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 20 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 40.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 août 1981, à 10 h 30

Président : M. Ch.A. Sani (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. F. RUTH M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES M. J.F. GOMENSORO Mme N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER H. R. STEELE
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U HGWU WIN U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. I. SOTIROV
<u>Canada</u> :	M. C.R. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU PEI WEN M. YU MENGJIA M. LI CHANGHE M. YANG MINGLIANG M. SA BINWANG Mme WANG ZHIYUN M. PAN JUSHENG
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA M. P. NUÑEZ ROSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C. FLOWERREE M. F. DeSIMONE Mlle K. CRITTENBERGER M. R.F. SCOTT M. W. HECKROTTE
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFF M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	H. I. KÖMIVES M. F. GAJDA
<u>Inde</u> :	H. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. A. SANI M. HARJOMATARAM M. F. QASIM M. ACHDIAT M. SOLPRAPTO
<u>Iran</u> :	M. A. JALALI
<u>Italie</u> :	M. A. CIARRAPICO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. M. ARRASSEN M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG
<u>Nigéria</u> :	M. BRIMAH M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. T. ALTAH
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. O. IONESCU M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. C.M. HYLTIENIUS M. L. NORBERG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. P. LUKES M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAOUMOV M. V.F. PRYAKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. O. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	
<u>Zaïre</u> :	M. L.B. NDAGA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. F. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATECUI

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément au programme de travail de cette semaine, le Comité poursuit l'examen du point relatif aux rapports des organes subsidiaires et au rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Avant d'entendre les orateurs inscrits, j'aimerais inviter le Président du Groupe de travail spécial sur un programme global du désarmement et le Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques à présenter les rapports de leurs groupes respectifs. Le rapport du Groupe de travail spécial sur un programme global du désarmement est publié sous la cote CD/217 et celui du Groupe de travail spécial des armes chimiques sous la cote CD/220.

M. GARCIA ROBLES (Président du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement) (traduit de l'espagnol) : En ma qualité de Président du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, j'ai l'honneur de présenter au Comité le rapport du Groupe sur le déroulement de ses travaux au cours de la session de 1981.

Je serai très bref, aussi bien parce que je suis conscient de la nécessité de profiter au maximum du peu de temps dont dispose encore le Comité que parce qu'à mon avis le rapport - pour reprendre l'expression rituelle, mais ici tout à fait pertinente - se passe de commentaires, étant donné, en particulier, qu'il est complété par une annexe importante, détaillée et bien documentée, où sont consignés les résultats de l'examen des mesures qui pourraient être incluses dans la phase I du Programme.

A mon avis, les conclusions qui figurent au paragraphe 17 du rapport sont équilibrées et correspondent à la réalité car, bien que durant les vingt-quatre réunions qu'il a tenues cette année le Groupe de travail ait pu progresser considérablement vers l'élaboration du Programme global de désarmement, il reste encore beaucoup à faire pour résoudre certaines questions qui ont été qualifiées d'"importantes et complexes". Parmi ces questions figurent bien entendu celles relatives aux étapes de l'exécution du Programme et à sa nature, questions auxquelles se référait déjà le rapport de l'année dernière et qui, comme l'indique le paragraphe 16 du rapport de 1981, ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours des deux premières réunions en 1981.

Lors de la reprise des travaux du Comité en 1982 - qui, selon la recommandation du Groupe de travail, devrait avoir lieu le 11 janvier - il sera nécessaire d'approfondir l'examen de ces questions, puisqu'il faudra étudier les documents de travail CD/CPD/WP.36, Add. 2 et 3, et CD/CPD/WP.52, qui n'ont pas pu l'être faute de temps pendant la session sur laquelle porte le rapport.

Je voudrais indiquer qu'à la réunion de clôture des travaux du Groupe de travail spécial, qui s'est tenue le 17 août, je me suis permis d'exposer mon opinion aux membres du Groupe, à savoir que lors de l'ouverture des travaux de l'année prochaine il conviendrait de fixer d'un commun accord une date limite pour la présentation de nouvelles propositions. Naturellement, ce mot "propositions" doit être entendu comme concernant exclusivement les propositions relatives à l'ensemble du programme global ou de l'un ou l'autre de ses chapitres de fond. Il ne concerne donc pas les propositions d'amendement - additions, modifications ou suppressions - que les délégations ne manqueront pas de soumettre fréquemment au cours de l'examen des paragraphes des chapitres en question, et pour lesquels aucun délai ne serait fixé.

(M. Garcia Robles)

Pour conclure cette brève intervention, je tiens à dire à quel point j'ai apprécié l'esprit de collaboration dans lequel tous les représentants ont participé aux travaux du Comité, et à exprimer toute ma reconnaissance à Mlle Aida Luisa Levin, du Centre des Nations Unies pour le désarmement, pour la façon irréprochable dont elle s'est acquittée de son travail de Secrétaire du Groupe de travail spécial, travail qui a abouti à la préparation du rapport CD/217 et de son annexe, fort complexe. Je tiens également à remercier tous les autres membres du secrétariat, visibles ou invisibles, qui ont apporté leur coopération au Groupe, et tout particulièrement aux interprètes, qui ont si souvent manifesté leur bonne volonté en prolongeant leur travail au-delà des heures officiellement prévues.

M. LIDGARD (Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques) (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail spécial des armes chimiques (document CD/220).

Pour s'acquitter de sa tâche, le Groupe s'est référé au même mandat qu'en 1980, ce que de nombreuses délégations ont regretté, car elles auraient préféré un mandat révisé qui aurait permis au Groupe d'entreprendre des négociations sur le texte d'une convention. Cependant il a été en général reconnu que le Groupe a fait des progrès notables au cours de sa session de 1981. Pendant cette session, le Groupe a procédé à un nouvel examen au fond, encore plus détaillé, des problèmes à étudier dans le cadre des négociations relatives à une convention sur les armes chimiques. Il s'est acquitté de cette tâche pendant la première partie de la session sur la base du schéma suggéré par le Président et dont j'ai déjà rendu compte de façon plus détaillée sous la forme d'un rapport intérimaire contenu dans le document CD/179, du 23 avril 1981. A mon avis, on peut dire que ce travail a eu pour avantage principal de permettre à toutes les délégations de se familiariser de façon approfondie avec les divers problèmes et de procéder à un vaste échange de vues à leur sujet.

Cet été, le Groupe de travail a examiné des projets d'éléments qui ont été présentés en premier lieu par le Président. La partie centrale du rapport contient ces éléments, tels qu'ils ont été révisés sur la base des déclarations et autres observations faites par les membres du Groupe. Mon intention a été d'abord d'élaborer le cadre initial d'une future convention sur les armes chimiques, de façon à faciliter des travaux ultérieurs. Mais les éléments révisés ne reflètent pas toutes les vues exprimées sur certains problèmes et englobent certains éléments sur lesquels il y a eu divergence de vues entre les différentes délégations. Certaines n'ont pas estimé souhaitable pour le moment d'engager des débats sur certains éléments, notamment ceux qui concernent les questions de vérification. Ces délégations ont estimé qu'il était trop tôt pour le faire, tant qu'il n'y aurait pas eu accord général sur la portée des interdictions. Mais d'autres ont fait connaître leur point de vue sur ces éléments, estimant qu'ils pouvaient être examinés pendant la phase actuelle des travaux et contribuer utilement aux négociations futures. Comme vous le constaterez, chaque élément est suivi d'observations, parmi lesquelles figurent des opinions dissidentes. Quelquefois, mais pas toujours, on trouve aussi des observations relatant la position de délégations qui se sont déclarées opposées à des opinions dissidentes. Naturellement, certaines délégations se sont réservé le droit d'étudier, le moment venu, ces propositions ainsi que d'autres de façon plus approfondie.

Le rapport contient une série de recommandations liées aux consultations que le Président a eues sur les problèmes relatifs à la détermination de la toxicité. D'après la première, le Comité devrait prendre note du rapport sur ces consultations, tel

(M. Lidgard)

qu'il figure dans le document CD/CW/WP22/Rev.1, du 23 juillet 1981, et le considérer comme une base appropriée pour permettre aux délégations de préparer de nouveaux travaux sur les méthodes à approuver pour la détermination de la toxicité aux fins d'une convention sur les armes chimiques.

Dans la deuxième, il est proposé que le Comité examine à sa session de 1982 certaines questions techniques particulières concernant la détermination de la toxicité. On a fait remarquer dans ce contexte que les connaissances techniques, en particulier en toxicologie, ainsi que les documents d'information scientifique et technique, qui pourraient être fournis par les délégations, seraient précieux pour ces débats.

La troisième recommandation a pour objet de proposer que d'autres consultations, semblables à celles tenues cette année, aient lieu dans la semaine du 1er au 5 mars 1982, sur les questions techniques que je viens de mentionner, à moins que le Comité n'en décide autrement au début de sa session de 1982.

L'objet de la quatrième et dernière recommandation est de proposer que le Comité s'occupe dans la semaine qui suivra des questions relatives aux applications possibles des critères de toxicité dans une convention sur les armes chimiques.

Les conclusions du rapport réaffirment surtout que l'interdiction des armes chimiques et leur destruction représentent l'une des mesures de désarmement les plus urgentes et que la conclusion d'une telle convention est de la plus haute priorité dans les négociations multilatérales. L'urgence qu'il y a d'obtenir des résultats concrets à cette fin a été tout particulièrement reconnue dans la perspective de la deuxième session extraordinaire.

Le Groupe a estimé qu'après un an de travail une convergence de vues s'est dégagée sur de nombreux problèmes, mais qu'il existe encore des divergences importantes sur certains éléments. Le Groupe a exprimé l'espoir que le Comité prendrait dûment en considération les résultats de ses travaux, tels qu'ils sont exposés dans le rapport, afin qu'ils contribuent au processus de négociation et d'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. Enfin, le Groupe recommande qu'au début de sa session de 1982, le Comité rétablisse le Groupe de travail spécial des armes chimiques, en le dotant d'un mandat révisé de façon appropriée, qui permettra au Comité de travailler à partir des domaines de convergence et de surmonter les divergences de vues qui ont été identifiées par le Groupe au cours des sessions de 1980 et de 1981, de façon à parvenir aussi rapidement que possible à un accord au sujet d'une convention sur les armes chimiques.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je souhaiterais achever la présentation de ce rapport en remerciant sincèrement les délégations qui ont apporté des contributions importantes et précieuses à nos efforts dans le cadre du Groupe de travail. Je suis maintenant pleinement convaincu que chacun désire sérieusement que les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques débouchent dès que possible sur des résultats positifs et définitifs. Notre travail a été quelquefois difficile, notre endurance a été mise à l'épreuve, mais l'esprit de coopération qui a prévalu pendant tous nos travaux constitue pour moi la meilleure récompense que je pouvais attendre. Comme je l'ai dit à une autre occasion : la possibilité de survie des éléments que nous avons élaborés dépend entièrement de leur valeur propre. Je suis relativement optimiste à cet égard.

(M. Lidgard)

Je remercie aussi sincèrement Mme Lisclotte Waldheim-Natural pour le savoir-faire et la compétence dont elle a su faire preuve en tant que Secrétaire du Groupe de travail, ainsi que les personnes qui l'ont aidée au secrétariat et les interprètes pour leur précieuse collaboration.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie les Présidents des Groupes de travail spéciaux sur un programme global du désarmement et des armes chimiques de nous avoir présenté les rapports de leurs groupes respectifs. Je me propose de passer aux rapports des quatre Groupes de travail aux fins d'examen et de décision dès que nous aurons entendu tous les orateurs inscrits et terminé avec d'autres questions en suspens.

En raison du nombre des interventions prévues au cours de cette séance plénière, il se peut que nous devions la suspendre pour reprendre nos travaux cet après-midi. Je convoquerai immédiatement après la séance de l'après-midi une réunion officieuse du Comité pour examiner les derniers paragraphes de diverses sections du rapport du Comité à l'Assemblée générale des Nations Unies, sur lesquels le Groupe de rédaction, réuni ces derniers jours, s'est mis d'accord.

M. ONKELINX (Belgique) : Au moment où s'achèvent les travaux de la session de 1981 du Comité du désarmement, notre délégation a jugé opportun de faire état de quelques observations générales tirées du bilan de nos assises, bilan qui, sans être négatif, est - on en conviendra - assez maigre.

Malgré les difficultés de cet exercice de réflexion, nous avons finalement décidé de nous y livrer, tant il nous a paru impératif, dans les circonstances politiques présentes, de nous efforcer de tirer les leçons du passé récent en vue de nous préparer au mieux aux échéances prochaines et aux travaux futurs de notre Comité.

Notre première constatation portera sur le peu de résultats concrets, en termes de négociation, durant la session de 1981. Certes, la première explication à cette situation, que chacun se doit de regretter, réside dans la détérioration des relations internationales intervenue depuis fin 1979.

Déjà notre session de 1980 s'était achevée elle aussi sans résultats substantiels.

Mais, dépassant la réflexion portant sur les deux dernières années, force est de constater qu'en matière de désarmement, la deuxième moitié de la décennie 1970 a été fort peu productive et que depuis bientôt dix ans, les sources réelles de négociation se sont taries, au niveau multilatéral.

Ainsi donc, si des événements de nature politique et des ruptures d'équilibre ont récemment provoqué des phénomènes d'action - réaction peu propices aux réalisations en matière de désarmement, la communauté internationale devrait aussi s'interroger sur des causes plus lointaines et peut-être plus profondes qui expliquent le tarissement de nos efforts et l'échec de la plupart de nos entreprises.

Dans la période difficile que nous traversons, le Comité du désarmement n'a pas été à même de privilégier la moindre chance de progrès, aussi minime soit-elle, dans un effort tendant à relancer un mécanisme tournant actuellement à vide.

Plutôt que de vouloir identifier la responsabilité des catégories ou des groupes de pays dans cette situation regrettable, la délégation belge considère plus utile, pour l'avenir de nos efforts, de se livrer à quelques considérations très générales sur nos méthodes d'action et l'utilisation que les uns et les autres faisons de cet instrument remarquable constitué par notre Comité.

(II. Onkelinx, Belgique)

En premier lieu, la session de 1981, si on la compare à la précédente, aura présenté le mérite de concentrer davantage notre attention sur le programme de travail que nous nous étions assigné et de nous tenir à l'écart de discussions politico-procédurales étrangères à la vocation de négociation de notre Comité.

Et c'est sans doute cette vocation de négociation qui devrait être plus présente à l'esprit de chacun lorsque nous préparons notre action et nos interventions. Car si les débats de caractère procédural ont la plupart du temps été absents de nos travaux, ceux-ci ont trop souvent été encombrés par des échanges de vues de caractère déclamatoire et théorique et qui ne faisaient en rien progresser les sujets en négociation au sein du Comité.

Si nous voulons, pour l'avenir, tenter de réaliser de véritables résultats concrets, dans les domaines de négociation, nos délégations devraient à mon sens ne pas se laisser distraire par des thèmes trop théoriques dont le traitement ressortit à nos yeux davantage aux forums de l'Assemblée générale ou de la Commission des Nations Unies pour le désarmement.

Une interprétation plus stricte du caractère des différents organes abordant au sein des Nations Unies les problèmes du désarmement ne paraîtrait de nature à éviter au Comité du désarmement des débats relevant davantage des enceintes délibératives internationales.

Mais, revenant aux travaux de la présente session du Comité, nous pouvons nous demander si nous nous sommes réellement acquittés du mandat de négociation, là où nous en avons l'occasion. Il nous est, hélas, apparu que les efforts réels dans la recherche des compromis nécessaires ont été relativement rares. Trop souvent les délégations ont répété à l'envi leurs prises de position, leur argumentation, sans jamais offrir la possibilité de la recherche des ouvertures nécessaires.

Le meilleur exemple est sans doute celui des travaux sur l'interdiction des armes radiologiques, où chacun a campé sur ses positions, alors que des développements apparaissaient possibles dans la négociation. Il s'avérera indispensable, lorsque nous reprendrons nos travaux en 1982, d'envisager des propositions autres que celles qui nous divisent, si nous voulons espérer conclure sur cette question.

De même, pour le programme global de désarmement pour lequel nous avons un mandat impératif limité dans le temps, nos efforts, qui seront sans doute repris très tôt en janvier, exigeront, de la part de tous les groupes, clarté, réalisme et volonté d'aboutir si nous voulons éviter de présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée générale une mosaïque de points de vue qui, en définitive, se révéleraient inconciliables.

Au sujet des armes chimiques, nous avons particulièrement apprécié le fait que le Groupe de travail ait pu, avec l'accord de tous les participants, développer la mise en place des éléments d'un possible accord, et cela nonobstant les restrictions imposées par un mandat assez limitatif. Néanmoins, si nous voulons réellement progresser vers la conclusion d'un traité, il importera que l'on convienne, lors de la prochaine session, de formules agréées sans lesquelles il ne sera guère possible de concilier les importantes divergences conceptuelles encore existantes.

Pour les garanties de sécurité, là aussi des propositions intéressantes ont été formulées. Et l'année prochaine les possibilités d'arrangements, aussi minimes soient-elles, ne devraient pas être négligées même si, dès l'abord, l'ensemble des préoccupations fondamentales des pays non nucléaires ayant choisi le non-alignement ne peuvent être satisfaites en totalité.

(II. Onkelinx, Belgique)

C'est de sa capacité collective de négociation que notre Comité doit encore apporter la preuve. Les zones de négociation une fois circonscrites, il importe que chacun y fasse preuve de souplesse, de volonté d'aboutir, loin des débats polémiques ou doctrinaires, loin des discussions par trop théoriques qui ne peuvent guère contribuer à nos travaux.

La dispersion excessive de nos efforts ne s'avère pas non plus un gage de succès. L'histoire du désarmement depuis les années 60 nous a enseigné que l'on ne pouvait entreprendre la négociation de tous les sujets en même temps, et qu'il fallait saisir chaque occasion de conclure.

Si, en 1971, la Conférence du Comité du désarmement n'avait pas accepté de dissocier la négociation des armes chimiques et des armes bactériologiques, il se peut que le traité interdisant ces dernières n'aurait pas encore vu le jour à l'heure présente.

En 1982, les quatre groupes de travail devraient très rapidement se remettre à la tâche. La formulation de leur mandat ne devrait pas constituer un obstacle majeur. Et nous escomptons que, pour les armes chimiques, ce mandat sera plus développé que celui qui a guidé nos travaux au cours des deux dernières sessions. A cet égard, ma délégation note avec satisfaction que le Groupe de travail a proposé que son prochain mandat permette au Comité de surmonter les divergences de vues quant au fond, divergences qui ont été identifiées au cours de ses sessions de 1980 et de 1981.

De même, l'interdiction complète des essais nucléaires pourrait, au début de la prochaine session, faire l'objet d'une décision de procédure appropriée, de manière à habiliter le Comité à en traiter quant au fond.

Concernant ces deux derniers sujets - armes chimiques et arrêt des essais nucléaires - ma délégation a toujours considéré que l'approche multilatérale et les pourparlers séparés entre les principaux Etats intéressés se soutenaient mutuellement et étaient de nature à assurer le succès final des deux négociations. La Belgique n'a pas modifié son point de vue. Aussi, appelle-t-elle de tous ses vœux la reprise rapide de ces pourparlers et formule-t-elle le souhait que les conditions internationales les rendent possibles dans un avenir assez proche - peut-être avant que nous ne nous rassemblerions à nouveau en février prochain.

Nous ne pensons pas, par contre, qu'il serait opportun d'envisager la création d'un groupe de travail sur des matières aussi importantes soient-elles, qui ne se prêtent pas à ce stade des négociations de caractère multilatéral. Nous estimons que ces matières doivent continuer de faire l'objet de pourparlers séparés dans le cadre d'un processus dont nous souhaitons le développement.

Les dix dernières années d'efforts en matière de désarmement n'ont - je le répète - guère été productives. Il serait vain de vouloir rejeter la responsabilité de ces maigres résultats sur telle catégorie ou groupe de pays. Mais chaque Etat devrait procéder à un examen scrupuleux et réfléchi de son propre comportement, des options qu'il a choisies, des thèmes et des doctrines qu'il a défendus au fil de ces longues années.

Certains Etats pourraient peut-être, tantôt assouplir leur approche des méthodes de travail, tantôt corriger quelque peu leurs prises de position sur certaines options de négociations.

La Belgique est persuadée que ces modifications d'attitude peuvent se développer sans que soient mises en danger les conditions de sécurité de nos Etats. Mais ces modifications, ces corrections d'attitude, ces assouplissements dictés par une recherche d'ouverture, seraient de nature à favoriser des progrès plus substantiels dans l'avenir, pour le bénéfice de la communauté internationale tout entière.

II. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : A l'occasion de la clôture de la session de cette année du Comité du désarmement, de nombreuses délégations prennent la parole pour présenter leurs vues individuelles sur les résultats que nous avons obtenus. La délégation brésilienne, qui s'est associée au document d'évaluation du Groupe des 21, souhaite ajouter quelques observations d'ordre général.

La troisième session du Comité s'est écoulée sans que l'on obtienne de résultats significatifs sur l'un quelconque des points prioritaires. Un observateur optimiste pourrait voir une exception dans la question des armes chimiques. Les conclusions du Groupe de travail correspondant ont ranimé un vague espoir de parvenir à une décision procédurale sur son nouveau mandat, de façon à permettre au Comité de commencer à négocier le texte d'une convention l'année prochaine. Toutefois, nous serons tous d'accord, je pense, pour reconnaître l'absence virtuelle des progrès réels, qu'il s'agisse de questions de procédure ou de questions de fond. Nous pouvons certes faire état des nombreuses pages de rapports qui traitent de tous les points inscrits à notre ordre du jour, parfois fort longuement et en grand détail, mais, nous n'avons pas dépassé nos prédécesseurs sur la voie d'une négociation d'accords de désarmement.

Nombre d'entre nous ont essayé de décrire les causes de cette immobilité et ont peint en couleurs sombres les dangers inhérents à la voie choisie par ceux qui continuent à accroître leurs arsenaux déjà excessifs. Or, la réaction des deux principales alliances militaires, et particulièrement des deux superpuissances, ne va guère au-delà de simples accusations mutuelles sur le point de savoir laquelle d'entre elles est responsable de l'escalade massive de leur puissance militaire. Nous écoutons dans un silence inquiet pendant qu'elles décrivent chacune en détail les raisons pour lesquelles leur sécurité sera mieux protégée en ajoutant quelques mégatonnes supplémentaires à leurs systèmes de vecteurs et en améliorant leur précision, ou en rendant ces systèmes indécélables au réseau radar du rival, ou encore en "modernisant" les ogives pointées contre leurs territoires réciproques. Par exemple, leurs positions proclamées au sujet des garanties de sécurité découlent de la conviction que leurs propres besoins en matière de sécurité devraient prévaloir sur toutes autres considérations. Nous les entendons prétendre à l'unisson qu'un traité concernant des armes qui n'existent pas ne doit pas mentionner les armements qu'elles possèdent déjà, sauf pour les exclure du champ d'application de l'interdiction. Nous constatons avec déception leur répugnance à accepter tout engagement contraignant de mettre en oeuvre un programme global de désarmement. C'est avec ébahissement que nous entendons dire que de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive sont de simples "armes nucléaires classiques" conçues pour un usage tactique et que nous ne devrions donc rien avoir à craindre de leur apparition.

Après tout, nous dit-on, quelque chose de mystérieux et d'apparemment inaccessible, généralement appelé "équilibre", doit être maintenu à tout prix, même à celui d'aggraver l'insécurité de toutes les nations et d'accroître le risque de voir annihiler la vie sur notre planète. Chacun des côtés paraît agir sans cesse dans l'idée que l'"équilibre" est toujours sur le point d'être compromis en faveur de l'adversaire, ce qui fait qu'aucun des deux ne considère jamais qu'un équilibre ait été réalisé. En conséquence, chacune des superpuissances, ou leurs alliés militaires, paraissent éprouver le besoin constant d'expliquer à ceux qui n'appartiennent pas à leurs alliances, ainsi qu'à leurs propres peuples, combien il est important de mettre en échec les sinistres machinations de l'autre côté. Chacun des côtés perçoit les activités de l'autre comme provoquant inévitablement une perturbation de l'équilibre, créant ainsi la nécessité impérieuse, urgente et justifiée de le rétablir.

(II. de Souza e Silva, Brésil)

Nous ne pouvons donc souscrire à l'argument du distingué représentant de l'URSS, M. l'Ambassadeur Issraelyan, qui, jeudi dernier, a dit que le maintien de l'équilibre militaire et stratégique existant entre l'URSS et les Etats-Unis, et entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN, sert objectivement à préserver la paix sur notre planète.

Le Comité du désarmement n'est pas un tribunal appelé à juger les intentions des nations et il n'a pas été créé pour décider qui sont ceux dont les politiques de défense sont bonnes et ceux dont les politiques de défense ne le sont pas. Le Comité est un organisme multilatéral librement créé par la libre volonté de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, au moyen d'un document adopté par consensus, ayant pour mission spécifique et convenue de négocier des accords de désarmement. Il serait logique d'attendre de ses membres la volonté d'explorer toutes les possibilités qui pourraient conduire à la réalisation des objectifs du Comité, tels qu'ils ont été exprimés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il nous paraît donc extrêmement étrange que des délégations au Comité limitent leur participation à l'énonciation de vagues indications de leur attachement à un monde idéal dans lequel les armements, ou les doctrines de dissuasion nucléaire, ne seraient plus nécessaires. Il est encore plus étrange lorsque ces indications s'accompagnent de l'avertissement bien clair que ces pays ont l'intention de poursuivre la course aux armements, quoi qu'en puissent penser les autres. La communauté internationale attendrait des puissances dotées d'armes nucléaires, qui ont reconnu leur responsabilité spéciale, un engagement plus actif dans l'utilisation du mécanisme multilatéral pour promouvoir les objectifs qu'ils ont acceptés, au lieu de se contenter d'approuver du bout des lèvres les aspects extérieurs ou les objectifs généraux de ce Comité.

Nous sommes d'avis, ainsi que M. l'Ambassadeur Flowerree, le distingué représentant des Etats-Unis, l'a dit jeudi dernier, que la rectitude morale n'est pas la propriété exclusive de telle ou telle nation ou de tel ou tel groupe de nations. Je prétends que la rectitude morale fait partie du patrimoine commun, de l'ensemble de l'humanité. Les clameurs contre la course débridée vers l'illusion d'une supériorité militaire absolue ne proviennent pas uniquement des diverses délégations siégeant autour de cette table, mais de tous les coins de la terre, particulièrement des peuples qui se sentent le plus menacés par cet état de choses. Aucune délégation ne s'arroge individuellement le monopole de la vertu morale; cependant, nous réclamons le droit et, en vérité, le devoir de faire observer que la négociation en vue d'un désarmement est la seule voie possible de survie dans l'ère nucléaire.

Pendant la session actuelle du Comité du désarmement, de nombreuses délégations ont maintes et maintes fois insisté sur ce point. La course aux armements nucléaires se nourrit d'elle-même et rapproche inexorablement le monde de l'abîme de sa propre destruction. Il n'y a aucune issue autre que celle de faire face à la réalité ultime : ou bien nous négocions, ou bien nous périssons. Ou encore, pour paraphraser le défunt Président Eisenhower, il n'y a pas d'autre solution que la négociation. "Négociation" ne signifie pas simplement une acceptation bilatérale des machines de guerre rivales à des capacités de destruction plus élevées, un processus dans lequel chaque partie se débarrasse de ses systèmes périmés et moins efficaces et se concentre sur le cycle en cours de la spirale des armements. "Négociation" ne signifie pas simplement "limiter" les armements nucléaires, parce que cette notion présuppose que l'objet d'une telle limitation, à savoir les mortels arsenaux nucléaires,

(H. de Souza e Silva, Brésil)

sont appelés à se perpétuer sous la forme d'un monopole de leurs possesseurs actuels. Je prétends que négociateur veut dire tenir dûment compte de tous les aspects de la réalité et non pas simplement des perceptions étroites de sécurité des deux alliances rivales; ce terme implique une attitude ouverte, franche et anticipatrice, jointe à l'humble reconnaissance du fait que la sécurité des autres nations est tout aussi importante et digne d'attention et de respect que la sienne propre. Aucune nation individuelle n'a reçu le mandat de décider par elle-même comment la sécurité des autres serait mieux servie; aucune nation n'a non plus le droit de mettre en péril la sécurité du monde entier en essayant d'assurer la sienne propre. Ma délégation espère très sincèrement que les débats de la session de 1981 et l'interprétation de son manque de résultats par les gouvernements concernés aboutiront à un changement de la perception du rôle du Comité du désarmement, qui permettra à cet organisme multilatéral de négociation d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été créé.

H. ERDENBILLEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, en sa qualité de coordonnateur du groupe des pays socialistes pendant le mois d'août, la délégation mongole a l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom des délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie, de l'Union soviétique et de la Mongolie, et de faire une déclaration sur les résultats de la session de 1981 du Comité du désarmement.

La présente session du Comité du désarmement s'est déroulée dans le contexte d'une situation internationale difficile, marquée par l'intensification notable des activités des adversaires de la paix, de la détente et du désarmement, qui s'efforcent de lancer le monde dans une nouvelle course qualitative aux armements et d'accroître ainsi la tension internationale.

Malgré ces conditions, les pays socialistes, fidèles à leurs principes politiques en matière de désarmement, ont appliqué sans défaillance et dans un esprit d'initiative une politique tendant à mener des négociations constructives et à établir des accords concrets sur la limitation de la course aux armements.

La période durant laquelle s'est tenue la présente session du Comité du désarmement a été marquée par la réunion des congrès du Parti communiste de l'Union soviétique et des autres partis frères des pays socialistes. De nouvelles initiatives et propositions de grande portée, visant à contrôler la course aux armements et à assurer la paix mondiale, y ont été présentées.

Au cours de la session de 1981 du Comité, les délégations des pays socialistes, fidèles à leur tradition, ont participé activement aux débats sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, et formulé une série de propositions constructives visant à obtenir des progrès véritables dans le domaine du désarmement.

Elles n'ont pas cessé de préconiser l'ouverture à bref délai de négociations au sein du Comité sur une question d'une importance toute particulière : la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. La République démocratique allemande, reflétant la position générale des pays socialistes, a soumis au Comité le document CD/193, dans lequel elle proposait de tenir, dans le cadre du Comité, des consultations en vue de préparer des négociations concrètes sur cette question. D'autre part, les pays socialistes ont continué de réclamer la création d'un groupe en vue de négociations sur la question du désarmement nucléaire. Cependant, en raison de la position de certains Etats nucléaires, il n'a pas encore été possible de parvenir à un accord sur ces propositions à la présente session.

(ii. Erdembileg, Mongolie)

Comme beaucoup d'autres Etats, les pays socialistes condamnent fermement la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'entreprendre la fabrication de l'arme à neutrons et considèrent cette décision comme un défi à la cause de la paix et du désarmement. En commençant à fabriquer en série des armes à neutrons, les Etats-Unis font un pas vers l'application de la doctrine de la "guerre nucléaire limitée"; ils augmentent la probabilité qu'un conflit armé ne dégénère en une guerre nucléaire généralisée.

En présentant au Comité le document CD/219, les pays socialistes ont demandé la création à bref délai d'un groupe de travail spécial pour l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. En 1978, les pays socialistes avaient soumis un projet analogue à l'examen du Comité (CCD/559). Cependant, à cette époque, les puissances occidentales s'étaient déjà opposées à la création de ce groupe.

Les pays socialistes attachent une grande importance à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Ils sont résolus à tout faire pour obtenir la cessation des essais nucléaires dans tous les milieux et par tous les Etats qui y procèdent. Les pays socialistes ont constamment préconisé que le Comité du désarmement, où les cinq puissances nucléaires sont toutes représentées, joue un rôle actif dans ce domaine. Dans ce domaine également, ils ont formulé une suggestion, en proposant, comme l'avait fait le Groupe des 21, de créer un groupe de travail. Malheureusement, certains Etats nucléaires ont empêché le Comité du désarmement d'engager des négociations multilatérales sur ce problème urgent, qui intéresse l'humanité tout entière.

Convaincus que le succès des négociations trilatérales faciliterait considérablement l'aboutissement des travaux du Comité du désarmement dans ce domaine, les pays socialistes ont invité les Etats-Unis et le Royaume-Uni à reprendre immédiatement ces négociations. Ils ont également appuyé l'appel adressé par l'Union soviétique aux autres Etats parties aux négociations trilatérales en vue d'élaborer en commun des réponses aux questions posées par le Groupe des 21 et par d'autres délégations.

En matière d'interdiction des armes chimiques, les pays socialistes se sont efforcés de renforcer et de développer les résultats obtenus au cours des étapes précédentes au sein du Comité du désarmement. Ils voient avec satisfaction que la majorité des Etats membres du Comité sont parvenus à un certain degré de compréhension mutuelle au sujet de plusieurs aspects essentiels de la future convention. On peut ainsi espérer que de nouveaux progrès seront accomplis vers la réalisation rapide d'un accord sur la question de l'interdiction des armes chimiques. Les pays socialistes se déclarent prêts à appuyer pleinement le Comité dans ce domaine.

Les pays socialistes continuent de penser que la question de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive est l'une des plus importantes de celles dont le Comité est saisi, et que celui-ci doit s'en occuper plus activement et plus sérieusement en utilisant les moyens dont il dispose, en particulier la création d'un groupe spécial d'experts. La session écoulée a confirmé la complexité des problèmes liés aux nouveaux types d'armes de destruction massive, ainsi que la nécessité d'un examen compétent de cette question par des spécialistes. Les réunions officielles tenues par le Comité du désarmement avec la participation d'experts gouvernementaux, sur la proposition de la République populaire hongroise (CD/174), ont montré la nécessité et l'opportunité de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux.

(II. Erdembileg, Mongolie)

Les délégations des pays socialistes estiment qu'en 1981, le Comité du désarmement avait la possibilité d'achever l'élaboration d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques. Elles constatent avec regret que cette possibilité ne s'est pas concrétisée. Les pays socialistes confirment leur décision de rechercher activement l'achèvement, à une date aussi rapprochée que possible, des travaux sur l'élaboration de cet accord.

Les délégations des pays socialistes accordent à l'élaboration d'un programme global de désarmement toute l'attention qu'elle mérite. Ils ont préconisé que les étapes élaborées dans le cadre de ce programme comprennent un maximum de mesures concrètes conduisant en définitive au désarmement général et complet, et que l'ensemble du programme soit orienté vers la réalisation d'accords concrets dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement. Par ailleurs, il convient à leur avis d'inclure dans le programme global de désarmement les dispositions portant sur les principes, le mécanisme et la procédure qui sont exposées en détail dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il suffirait donc, à leur avis, d'inclure dans ce programme des références aux dispositions pertinentes du Document final.

Les Etats socialistes estiment qu'il est urgent de résoudre la question du renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non nucléaires. Ils se sont constamment prononcés pour l'élaboration et la conclusion d'une convention internationale à ce sujet et déplorent que le Comité ne soit pas encore parvenu à en élaborer le projet en raison de l'attitude négative adoptée par certaines puissances nucléaires et leurs alliés.

A cet égard, ils sont convaincus que le Comité du désarmement doit entreprendre sans délai des négociations en vue d'élaborer un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle, accord dont la conclusion serait également de nature à renforcer la sécurité des Etats non nucléaires.

Au cours de cette session, les délégations des pays socialistes ont cherché à accroître l'efficacité des travaux du Comité et à améliorer leur organisation, en présentant à ce sujet des propositions concrètes visant à améliorer le contenu des travaux du Comité, à accroître l'efficacité des travaux de ses organes subsidiaires, à prolonger le temps consacré à l'examen des questions de fond, à améliorer la représentation des Etats et à prendre d'autres dispositions (CD/200).

Les délégations des Etats socialistes sont d'avis que le règlement intérieur du Comité a fait la preuve de sa viabilité lors des négociations menées dans le cadre du Comité et qu'il contient les réserves nécessaires pour résoudre les questions qui viendraient à se poser au cours de ces travaux. Toutes les activités du Comité sont régies par le principe du consensus énoncé à la section VI du règlement intérieur.

Les délégations des pays socialistes constatent avec satisfaction que leurs propositions et leurs suggestions ont été appuyées par un grand nombre d'Etats membres du Comité et se déclarent prêts à coopérer, dans l'avenir, à tous les efforts visant à améliorer les travaux du Comité.

Les Etats socialistes sont convaincus qu'il est plus important que jamais d'intensifier les efforts en vue de la limitation de la course aux armements et du désarmement. Un rôle important revient à cet égard au seul organe de négociations

(ii. Erdembileg, Mongolie)

multilatérales sur le désarmement qu'est le Comité du désarmement. Compte tenu de la proximité de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement, la prochaine session du Comité revêt une importance particulière. Les pays socialistes se déclarent décidés à faire encore tout leur possible pour assurer le succès de ses travaux.

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer la présente déclaration en tant que document officiel du Comité du désarmement.

II. YU PEIWEI (Chine) (traduit du chinois) : Alors que le Comité du désarmement approche de la fin de sa session, la délégation chinoise souhaite passer en revue le travail accompli par le Comité en 1981 et envisager les tâches qui l'attendent en 1982. A cet effet, le secrétariat du Comité a distribué le document CD/221 intitulé : "Quelques observations de la délégation chinoise sur les travaux du Comité du désarmement en 1981". J'aimerais maintenant présenter brièvement ce document. Nous avons indiqué dans le document CD/221 les résultats obtenus à la présente session du Comité du désarmement. Le Comité du désarmement a réussi, en peu de temps, à régler les questions d'organisation et de procédure, ce qui a permis aux quatre Groupes de travail de passer assez rapidement à l'examen au fond des questions et aux négociations. Les discussions et les négociations sur certaines questions importantes dans les Groupes de travail ont rendu plus claires les opinions exprimées par diverses délégations facilitant ainsi une meilleure compréhension des positions réciproques, ce qui aidera les discussions et les négociations futures. Le Comité du désarmement a également avancé quelques idées et recommandations sur les moyens d'améliorer l'organisation de ses travaux. Nous espérons que ces idées et recommandations contribueront à accroître l'efficacité du Comité.

Nous avons également fait observer que bien que le Comité du désarmement ait obtenu quelques résultats au cours de sa session de 1981, il n'y a pas eu de résultats réels sur diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Cette situation est loin d'être satisfaisante. A notre avis, cette impossibilité de faire des progrès réels est étroitement liée à la détérioration de la situation internationale et au manque de volonté politique de certains pays.

Dans le document présenté par ma délégation, nous avons également fait quelques observations sur l'examen et la négociation du désarmement nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires, l'interdiction des armes chimiques, les garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires, le programme global de désarmement et l'interdiction des armes radiologiques. Pour gagner du temps, je ne les répéterai pas ici.

Enfin, au nom de la délégation chinoise, je tiens à profiter de cette occasion pour rendre hommage et adresser mes remerciements à l'Ambassadeur Sani, qui a assuré la présidence ce mois-ci, pour son objectivité et la compétence exceptionnelle avec laquelle il a acheminé notre Comité vers la solution de quelques questions complexes et délicates. J'aimerais aussi exprimer ma reconnaissance aux Présidents des Groupes de travail pour la contribution constructive qu'ils ont apportée en guidant les travaux de leurs Groupes respectifs. Je dois également remercier sincèrement l'Ambassadeur Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire du Comité, et tous les membres du secrétariat, ainsi que les interprètes, les traducteurs et tous ceux qui ont travaillé pour nous pour leur coopération et l'aide qu'ils ont apportée aux travaux du Comité du désarmement.

II. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord me joindre aux distingués orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de la façon excellente dont vous avez conduit les travaux du Comité au cours de ce mois si crucial pour l'issue de la session de cette année. J'adresse aussi mes félicitations à votre prédécesseur, le distingué représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Venkateswaran qui, avec compétence, a assuré la présidence du Comité pendant le mois de juillet et a également présidé avec succès le Groupe de rédaction.

Aujourd'hui, ma brève intervention sera consacrée exclusivement à une question urgente qui figure dans le document CD/219, présenté par un groupe de pays socialistes, dont la Pologne, qui demande notamment que le Comité envisage d'urgence la création d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. L'importance attachée à ce problème tient à la conviction, que partage entièrement ma délégation, qu'il est peut-être encore temps d'empêcher que la course aux armements nucléaires n'entre dans une nouvelle phase.

En 1970, le Groupe des pays socialistes a présenté à la Conférence du Comité du désarmement un projet de convention sur cette question, qui figure dans le document CCD/559. C'était peut-être l'époque la plus appropriée pour élaborer un document ayant force juridique obligatoire sur l'interdiction de la fabrication d'armes nucléaires à neutrons. Malheureusement, à cause des objections formulées par les délégations de certains Etats, qui considéraient notre proposition comme une "propagande unilatérale", notre initiative n'a pas rencontré un accueil positif. A cette époque, en 1970, on a également avancé que la bombe à neutrons n'existait pas et que l'on n'avait pas pris de décision au sujet de sa fabrication. Aujourd'hui, nous comprenons encore mieux les raisons de cette opposition : il s'agissait d'ouvrir la voie à la décision qui a été prise il y a une quinzaine de jours.

Jusqu'à présent, on a fait valoir à l'appui de cette décision des arguments tels que les suivants :

Premièrement, l'Union soviétique et le Traité de Varsovie ont acquis au cours des vingt dernières années un avantage stratégique militaire sur les pays de l'OTAN et il convient de prendre des mesures pour rétablir l'équilibre. Hier dernier, on nous a même dit que la décision prise par les Etats-Unis de fabriquer des armes à neutrons est la seule solution et peut-être la meilleure en l'occurrence.

Deuxièmement, nous avons également entendu au Comité des exposés sur la nature de l'arme à neutrons et sur ses avantages. Elle a été catégoriquement présentée comme un nouveau type d'arme nucléaire tactique.

Troisièmement, on nous a dit que l'arme à neutrons est essentiellement une arme de défense et de dissuasion et que de ce fait, elle ne peut être utilisée contre un agresseur éventuel qu'en cas, notamment, d'attaque de chars.

Quatrièmement, on nous a dit également que la décision de fabriquer des armes nucléaires, si elle ne s'accompagne pas d'une décision de la déployer au-delà des frontières du pays qui les fabrique, relève exclusivement de ses affaires intérieures.

(II. Sujka, Pologne)

Ces arguments ne résistent pas aux critiques. La délégation serait naturellement prête à examiner de façon précise et plus détaillée chacun de ceux qui viennent d'être mentionnés, en indiquant des faits et des dates. Pour l'instant, je me bornerai à formuler quelques observations de caractère plus général.

L'équilibre stratégique militaire invoqué en premier lieu est, selon nous, un ensemble d'événements ou de faits objectifs, et non une série de spéculations ou de manipulations mentales servant à justifier en détail un concept donné à un moment donné. En conséquence, une approche qui conduit au cours d'une même année à des conclusions différentes et contradictoires n'a qu'une valeur douteuse pour les travaux du Comité. Nous avons observé ce genre d'approche en 1979 : les autorités compétentes des Etats-Unis ont déclaré au mois de juin de la même année qu'il existait un équilibre militaire stratégique entre l'Est et l'Ouest et plus précisément entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS alors que quelques mois plus tard, et naturellement sans qu'aucune modification des faits objectifs ait été prouvée, elles annonçaient un déséquilibre. S'appuyant sur cet argument, elles ont exercé des pressions accrues pour accroître les armements du type missile en Europe. Cependant, cela ne leur suffisait pas. Grâce à leurs manipulations mentales, l'absence d'équilibre stratégique a pris de telles proportions que, pour le rétablir, elles ont jugé nécessaire de décider de fabriquer une nouvelle génération d'armes nucléaires. On peut maintenant se demander à juste titre ce que nous pouvons attendre dans l'avenir de la part des tenants d'une telle approche à l'égard du problème de l'équilibre stratégique. Indépendamment de ce qui précède, ma délégation partage entièrement l'opinion exprimée au cours des séances plénières de ces derniers jours, selon laquelle ce n'est pas en relançant la spirale des armements que l'on peut maintenir l'équilibre entre l'Est et l'Ouest, mais en la réduisant progressivement. Tel est le sens de la proposition contenue dans le document CD/219 et tel est le noble but de nos efforts communs au Comité.

S'agissant en second lieu de l'arme à neutrons considérée comme un nouveau type d'arme nucléaire tactique, c'est précisément en cela que réside le caractère le plus dangereux de cette arme. Nous nous prononçons, Monsieur le Président, pour une élimination complète des armes nucléaires, tant les "nouvelles", dites tactiques, que les "anciennes", les armes stratégiques normales. Tel était l'objet de la proposition présentée par le Groupe des pays socialistes dans le document CD/4. Lorsque nous parlons du danger particulier que présentent les armes à neutrons nous nous fondons sur deux raisons principales :

- la décision de fabriquer cette arme revient à entrer dans une nouvelle phase de la course aux armements, dont les conséquences sont encore imprévisibles;
- la fabrication et le stockage de cette arme dans les arsenaux militaires accroîtront encore le risque de déclenchement d'un conflit nucléaire en abaissant sensiblement le seuil nucléaire.

En troisième lieu, en ce qui concerne le caractère défensif et dissuasif des armes à neutrons, qu'il me soit permis de dire qu'il s'agit simplement d'une déclaration d'intention de l'Etat possesseur de cette arme et non des caractéristiques techniques qu'elle présente.

Si, comme le déclare le distingué Ambassadeur du Royaume-Uni, H. l'Ambassadeur Summerhayes, "la seule raison qui a motivé l'apparition de l'arme à neutrons est la nécessité d'opposer une parade efficace à la menace d'une attaque massive de chars de combat", la question se pose de savoir si cette escalade des forces de défense

(M. Sujka, Pologne)

contre l'agression doit être le privilège d'une des parties seulement ou si cette escalade démesurée doit devenir une règle d'usage dans les conflits armés. On peut se demander où une telle approche à l'égard de la "légitime défense" et de la "dissuasion" peut amener le monde. Peut-être à commettre un suicide par crainte de la mort ?

En quatrième lieu, s'agissant de l'argument selon lequel la fabrication de la bombe à neutrons est une affaire intérieure qui ne regarde que l'Etat qui l'entreprend, l'Ambassadeur du Royaume-Uni s'est encore efforcé de rassurer l'Europe en disant que "en fait, nous savons d'après la déclaration des Etats-Unis qu'aucun déploiement n'est actuellement envisagé". C'est là, certes, une façon très franche d'indiquer les incidences d'une décision qui est une "affaire intérieure". En réalité cependant, on ne sait pas contre quels chars cette arme peut être utilisée si elle n'est pas déployée hors du territoire des Etats-Unis, mais cette question n'est pas si importante que le fait que, même dans l'hypothèse la plus hardie ou peut-être la plus naïve, on ne peut penser que l'arme à neutrons américaine ne sera pas déployée hors des Etats-Unis.

L'argument selon lequel la fabrication d'armes à neutrons relève des affaires intérieures des Etats-Unis ne résiste pas aux critiques et cela notamment pour la simple raison que jamais, dans l'histoire des relations internationales, l'apparition d'un nouveau type ou d'une nouvelle génération d'armes n'a été considérée comme une affaire intérieure relevant de l'Etat, de la nation ou de la tribu qui les fabrique.

Lors de notre réunion officieuse hier, on nous a dit qu'on ne pouvait dissocier l'interdiction des armes à neutrons de celle de l'ensemble des armes nucléaires comprises dans le point 2 de notre ordre du jour. En théorie nous pourrions peut-être admettre cette approche. Mais, que peut faire le Comité lorsqu'on s'efforce de nous persuader que les problèmes relevant du point 2 de l'ordre du jour ne sont pas encore assez avancés pour faire l'objet de négociations ? Cela signifie-t-il que certaines délégations estiment que la question de l'interdiction des armes à neutrons, elle aussi, n'est pas assez mûre pour faire l'objet de négociations ? Quelle logique peut-on voir dans ce raisonnement ? Au lieu de s'efforcer de répondre à cette question, tout ce que je peux dire, c'est que la communauté mondiale se heurte souvent, et s'est souvent heurtée, aux résultats de cette logique, c'est-à-dire à une escalade effrénée de la course aux armements. Je laisse au Comité le soin de juger dans quelle mesure ces considérations s'inspirent d'une "propagande unilatérale".

La délégation appartient - et je cite encore une phrase de l'intervention de mon distingué collègue, M. l'Ambassadeur Summerhayes - à "ceux qui veulent présenter un tableau exagéré de la nature et des possibilités de ces armes". Je tiens à souligner que j'"exagère" et que j'"exagérerai" toujours chaque fois que l'on verra surgir la menace d'une nouvelle escalade des armements, qui non seulement consomme les forces créatrices des nations, mais absorbe des ressources encore plus considérables à des fins contraires à la sécurité et dangereuses pour la paix mondiale. Telles sont les principales raisons, Monsieur le Président, pour lesquelles ma délégation appuie pleinement la proposition visant à élaborer au sein du Comité une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. Nous espérons qu'il n'est peut-être pas encore trop tard. Mais c'est peut-être la dernière chance qui s'offre au Comité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Pologne de sa déclaration et de ses paroles aimables.

M. TERRETT (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme nous sommes sur le point de clore la session de cette année du Comité du désarmement, j'aimerais saisir cette occasion pour vous exprimer la satisfaction sincère de ma délégation pour la façon compétente dont vous guidez les travaux du Comité, en tant que Président, pendant ce difficile mois d'août. La gratitude chaleureuse de ma délégation s'adresse aussi à l'Ambassadeur Venkateswaran, pour la manière des plus efficaces et des plus aimables dont il nous a dirigés en tant que Président du Comité durant le mois de juillet.

Dans ma brève déclaration, j'aimerais faire quelques observations d'ordre général sur nos travaux de la session de cette année du Comité.

Tout d'abord, ma délégation ne peut qu'exprimer sa grande déception que, malgré les appels réitérés de nombreuses délégations - parmi lesquelles figurait celle d'un grand Etat doté d'armes nucléaires - aux fins d'ouvrir des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires ainsi que sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, deux Etats dotés d'armes nucléaires soient demeurés opposés à cette proposition et à la création de groupes de travail spéciaux à cet effet. J'aimerais, une fois de plus, réaffirmer la conviction de ma délégation et celle du Groupe des 21 que les groupes de travail sont le meilleur moyen de conduire efficacement les travaux du Comité du désarmement. A cet égard, ma délégation reconnaît le travail utile effectué par les quatre groupes de travail spéciaux et s'en félicite, et elle apprécie la direction assurée par leurs présidents respectifs. Nous sommes sûrs que les résultats obtenus, à des degrés divers, par chaque groupe de travail et les conclusions et les recommandations que nous sommes sur le point d'adopter maintenant faciliteront nos futurs travaux et seront la source de mesures concrètes de désarmement lors de la prochaine session. La création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, auquel participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires, devrait continuer d'être une tâche prioritaire pour le Comité du désarmement. En outre, on ne saurait trop souligner la nécessité d'une reprise urgente des négociations trilatérales sur une interdiction générale des essais.

Au vu de ce qui précède, ma délégation réaffirme la position prise par le Groupe des 21 en ce qui concerne les travaux futurs du Comité relativement aux groupes de travail spéciaux. Etant donné la prochaine réunion de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il faut, me semble-t-il, que notre attention soit concentrée sur les points suivants :

a) il conviendrait de créer, au début de la session de 1982, des groupes de travail spéciaux pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité;

b) le Groupe de travail des armes chimiques devrait recevoir un mandat élargi pour poursuivre ses travaux en vue d'élaborer un projet de texte d'une convention sur les armes chimiques;

c) un Programme global de désarmement devrait être préparé avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et, à cette fin, il est indispensable qu'en 1982 le Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement puisse commencer rapidement ses travaux;

d) entre parenthèses, j'aimerais dire que les négociateurs trilatéraux sur une interdiction des essais nucléaires devraient reprendre leurs travaux dès que possible et aussi répondre aux questions posées par le Groupe des 21 et d'autres membres du Comité;

(M. Terrefe, Ethiopie)

e) comme les autres membres du Groupe des 21, ma délégation pense aussi que l'on pourrait arriver à s'entendre au sujet d'une convention sur les armes radiologiques si tous les intéressés déployaient de véritables efforts pour faire progresser les négociations. A cette fin, il serait utile de réactiver sans retard le Groupe de travail spécial sur cette question;

f) enfin, nous partageons l'opinion selon laquelle la garantie la plus efficace contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires est la réalisation du désarmement nucléaire et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. A cet égard, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient fournir, sous la forme d'un accord international de caractère juridiquement contraignant, des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Dans la deuxième partie de mon intervention, j'aimerais évoquer le fait nouveau récent et troublant qui, de l'avis de ma délégation, sape le processus du désarmement et va aussi à l'encontre des objectifs ultimes du désarmement général et complet et de notre objectif immédiat qui est le relâchement de la tension internationale. Bien entendu, je fais allusion, en l'occurrence, à la récente décision du Gouvernement des Etats-Unis de fabriquer et de stocker des armes à neutrons. Il n'est pas impossible que le déploiement de cette arme soit encore une autre surprise en cours de préparation. Je ne peux que proclamer la ferme opposition de ma délégation à cette décision au sujet des conséquences de laquelle de nombreuses délégations ont déjà exprimé leurs préoccupations.

Au cours des séances récentes du Comité, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt et d'anxiété les vues formulées à cet égard par un certain nombre de délégations. La réaction généralement négative à la décision prise par cette puissance dotée d'armes nucléaires a aussi occupé une place importante dans les médias internationaux. Le monde a clairement constaté un cas où les résolutions et les décisions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les authentiques aspirations de la communauté internationale à vivre dans une paix et une sécurité relatives, ont été complètement ignorées.

Contrastant fortement avec les vues des défenseurs de la bombe à neutrons, l'opinion publique mondiale est universellement opposée à la décision de fabriquer, de stocker et de déployer cette arme. Nous nous associons à ce sentiment de préoccupation authentique et d'appréhension légitime que fait naître ce fait nouveau. Nous ne doutons nullement que la fabrication de l'arme à neutrons encouragerait et intensifierait la spirale de la course aux armements nucléaires. Il reste encore à connaître toutes ses conséquences. Il ne convient pas de sous-estimer l'impact de cette décision sur l'aggravation de la tension internationale, pas plus qu'il n'est sage de minimiser la question et de feindre d'ignorer les vues et les sentiments partagés par l'immense majorité de l'opinion publique internationale et un grand nombre de délégations du Comité du désarmement représentant généralement des Etats non dotés d'armes nucléaires. On ne saurait ignorer le fait que la bombe à neutrons fait intervenir de nouveaux phénomènes nucléaires ayant des effets de rayonnement neutronique beaucoup plus dangereux pour les êtres humains. La décision des Etats-Unis de fabriquer et de stocker ces armes conduira à un nouvel abaissement de ce qu'il est convenu d'appeler le seuil nucléaire, augmentant ainsi le risque d'une guerre nucléaire.

La délégation éthiopienne a lancé des appels réitérés pour demander l'arrêt de la mise au point et de la fabrication des armes à neutrons. Nous nous rendons à présent mieux compte qu'auparavant de la nécessité d'une mesure concrète, de préférence

(M. Terrefe, Ethiopie)

sous forme d'accords, interdisant la fabrication, le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes à neutrons. Compte tenu du paragraphe 50 du Document final, le Comité du désarmement pourrait jouer un rôle actif et constructif dans la préparation et la conclusion d'accords de ce genre. Le projet de convention contenu dans le document CCD/559, présenté par un groupe de pays socialistes dès le mois de mars 1978, pourrait aussi servir de base pour de tels accords. A ce propos, nous appuyons la création d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, telle qu'elle est proposée dans le document CD/219. J'aimerais conclure ma brève intervention en soulignant de nouveau les craintes de ma délégation devant les récents événements qui semblent avoir leur origine dans les "doctrines de dissuasion nucléaire" camouflées et la croyance trompeuse qu'il est possible de mener et de gagner une guerre nucléaire limitée. Consciemment ou inconsciemment, les tenants de cette philosophie contribuent à la prolifération des armes nucléaires, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales, et, par leurs provocations, ils violent de façon répétée les principes de la Charte des Nations Unies, les décisions de l'Organisation des Nations Unies et les aspirations de la communauté mondiale à la paix et à la compréhension internationales. Nous espérons très sincèrement que, l'année prochaine, le Comité du désarmement travaillera dans un climat international plus propice et qu'il obtiendra davantage de résultats concrets, de façon à contribuer substantiellement au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

U SAW HLAING (Birmanie) (traduit de l'anglais) : A la 146ème séance plénière du Comité du désarmement, le Groupe des 21 a eu l'occasion de présenter au Comité un document de travail sur les principes du Programme global de désarmement.

Aujourd'hui, au nom du Groupe des 21 et en qualité de coordonnateur de ce Groupe, je voudrais présenter au Comité le document de travail de ce Groupe sur le chapitre du Programme global de désarmement intitulé "Mesures".

Le Groupe a déjà soumis au Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement une série de documents de travail (CD/CPD/WP.36 et Add.1, 2 et 3). Le document que je vais présenter constituera une note explicative concernant ces documents de travail. Je crois comprendre que ce document, ainsi que les documents de travail susmentionnés du Groupe, sera distribué en tant que document officiel du Comité sous la cote CD/223. La note explicative se lit comme suit :

"Au cours des négociations au sein du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, les délégations membres du Groupe des 21 ont soumis un document (CD/CPD/WP.36, Add.1, Add.2 et Add.3) exposant d'une façon détaillée les mesures spécifiques à inclure dans un programme global de désarmement en quatre phases d'application. Les formulations concernant ces mesures spécifiques, qui constituent le plus grand dénominateur commun réalisé au sein du Groupe des 21 à l'étape actuelle, sont de nature provisoire. Toute délégation peut, quand elle l'estime nécessaire, proposer des révisions, modifications et formulations additionnelles en ce qui concerne le contenu de ce chapitre.

(U Saw Hlaing, Birmanie)

Bien que provisoire, le présent document illustre d'une façon assez claire ce que devrait être, pour l'essentiel, la teneur du chapitre relatif aux mesures. Le Groupe des 21 a donc conclu qu'il serait utile de le soumettre au Comité avant la fin de sa session de 1981." (CCD/223, page 1).

Ma deuxième intervention a trait à la Déclaration du Groupe des 21 au sujet des conclusions de la troisième session annuelle du Comité du désarmement. Le texte de cette Déclaration est ainsi conçu :

"Le Groupe des 21 regrette que les tendances défavorables de la situation internationale qu'il avait relevées à la fin de la session de 1980 du Comité du désarmement aient continué de prévaloir au cours de la troisième session annuelle du Comité. Faute de volonté politique de la part de certaines grandes puissances, le Comité n'a pu réaliser aucun progrès sensible dans la négociation sur la plupart des points de son ordre du jour, particulièrement sur ceux auxquels l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé la priorité la plus élevée, à savoir l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 est profondément préoccupé par cette tendance, qui affecte sérieusement l'efficacité du Comité en tant qu'organe multilatéral unique de négociation dans le domaine du désarmement.

Le Groupe des 21 réaffirme sa croyance et sa foi en l'approche multilatérale à toutes les questions de désarmement et estime que les groupes de travail spéciaux se sont avérés constituer le meilleur mécanisme disponible pour la conduite efficace de négociations de fond sur le désarmement au sein du Comité.

Le Groupe des 21 regrette profondément qu'au cours de la session de 1980 le Comité ait été de nouveau mis dans l'impossibilité de constituer un groupe de travail spécial pour entreprendre des négociations multilatérales sur la portée, les arrangements de vérification et les clauses finales d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, comme le Groupe l'avait proposé. Etant donné que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement se tiendra l'année prochaine, le Groupe réaffirme l'importance politique qu'il y a à entreprendre des négociations sur une interdiction des essais d'armes nucléaires au Comité du désarmement au début de sa prochaine session.

Il est d'autre part regrettable que les parties qui se sont engagées dans des négociations trilatérales sur cette question n'aient répondu ni conjointement ni individuellement aux questions que les membres du Groupe des 21 leur avaient posées dans le document CD/181 afin d'obtenir des éclaircissements sur divers points qui présentent une importance vitale tant pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour les Etats qui en sont dépourvus. Le Groupe invite les Etats concernés à répondre au plus tôt à ces questions.

Au cours de la troisième session annuelle, les membres du Groupe des 21 ont mis l'accent sur les risques que comporte la poursuite de la course aux armements et sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire. Le Groupe des 21 est convaincu que la poursuite de l'escalade quantitative et qualitative des armes nucléaires compromet directement et gravement les intérêts vitaux de la sécurité de tous les pays, tant pourvus que dépourvus d'armes nucléaires. Dans le document CD/180, convaincu que les questions de désarmement nucléaire ont des répercussions sur la sécurité du monde entier, le Groupe des 21 a recommandé l'établissement d'un groupe de travail spécial

(U Saw Hlaing, Birmanie)

du Comité du désarmement pour entreprendre sans retard des négociations sur certaines questions concrètes concernant le désarmement nucléaire, particulièrement l'élaboration des étapes du désarmement nucléaire envisagées au paragraphe 50 du Document final. Il y a lieu de regretter qu'aucun consensus n'ait pu être réalisé sur cette proposition au cours de la session de 1981 du Comité, ce qui a mis l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement dans l'impossibilité d'entreprendre des négociations concrètes sur une des questions de son ordre du jour ayant la priorité la plus élevée.

Le Groupe des 21 déplore qu'aucun consensus n'ait pu être réalisé pour donner au Groupe de travail spécial des armes chimiques mandat de négocier sur une convention multilatérale. Le Groupe des 21 se félicite des travaux intensifs et rationnels effectués par le Groupe de travail spécial. Il attache une importance particulière au fait qu'au Groupe de travail toutes les questions pertinentes qui se posent ont été soumises et examinées en profondeur et que le Comité dispose maintenant d'une base solide pour négocier le texte d'une convention visant à interdire et éliminer totalement les armes chimiques. Il est indispensable qu'au début de sa session de 1982 le Comité donne au Groupe de travail le mandat bien défini de négocier d'urgence le texte d'une telle convention.

Le Groupe des 21 attache une importance considérable à l'adoption du Programme global de désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Pour être significatif, le Programme doit prévoir des mesures concrètes de désarmement par phases définies menant à l'objectif du désarmement général et complet dans un cadre temporel convenu. Conformément aux dispositions du paragraphe 38 du Document final, qui se réfère entre autres choses à la négociation d'un traité sur le désarmement général et complet, le Programme global de désarmement doit créer l'obligation de la part de tous les Etats de mettre en oeuvre les mesures prévues dans le Programme.

Le Groupe des 21 a soumis un document de travail prévoyant des mesures spécifiques de désarmement à inclure dans les diverses phases d'un Programme global de désarmement, ainsi qu'un document de travail sur les principes sous-jacents à un tel programme. Il invite toutes les délégations à prendre l'initiative et à soumettre des propositions menant à l'adoption d'un Programme global de désarmement, tel qu'il est conçu dans les dispositions pertinentes du Document final.

Le Groupe des 21 recommande que des négociations plus intensives soient menées dès le début de 1982 au sein du Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement afin d'assurer l'adoption d'un Programme à la deuxième session extraordinaire.

La position du Groupe sur le problème des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires a déjà été définie à de précédentes occasions (CD/50 et CD/134). Le Groupe est persuadé que les garanties les plus efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires sont la réalisation du désarmement nucléaire et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Le Groupe réitère son opinion selon laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires ont obligation de garantir catégoriquement les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

(U Saw Hlaing, Birmanie)

Les membres du Groupe des 21 ont donné leur appui et leur contribution active aux négociations menées au sein du Groupe de travail spécial en vue de parvenir à un accord sur une approche ou formule commune qui puisse être incluse dans un instrument international de caractère juridiquement contraignant. Le Groupe recommande que les négociations sur cette question soient activement poursuivies à la prochaine session du Comité. A son avis, il est possible de parvenir à un accord sur cette question avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, pour autant que certains Etats dotés d'armes nucléaires révisent leurs positions inspirées de leurs doctrines stratégiques nucléaires qui jusqu'ici ont empêché de progresser vers une approche commune acceptable par tous.

Au cours de la négociation d'une convention sur les armes radiologiques, le Groupe des 21 a recommandé que la définition de ces armes soit précise et complète, et ne comprenne aucune clause d'exclusion en ce qui concerne les armes nucléaires.

Le Groupe des 21 estime qu'il existe un risque très réel de destruction massive par dissémination de substances radioactives à la suite d'attaques contre des installations nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe a suggéré au sein du Groupe de travail pertinent qu'il soit sérieusement envisagé d'inclure un engagement de ne jamais attaquer ou endommager délibérément de telles installations ainsi que d'interdire la guerre radiologique.

Le Groupe des 21 a recommandé que la conclusion proposée contienne un engagement explicite concernant l'application à bref délai de mesures relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et à la réalisation du désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 réaffirme le droit inaliénable de tous les Etats de mettre au point et d'appliquer leurs programmes relatifs aux utilisations pacifiques des matières radioactives et des sources de rayonnement, y compris l'énergie nucléaire, ainsi que le droit d'accéder aux matières, équipements, informations et techniques y relatifs et de les acquérir. A cet égard, la nécessité de renforcer la coopération internationale a également été soulignée. Ces questions demeurent à résoudre comme un certain nombre d'autres. De l'avis du Groupe des 21, l'accord sur une convention relative aux armes radiologiques pourrait être réalisé pour peu qu'un effort sincère soit déployé dans le cadre des négociations afin de tenir compte des positions et des vues de tous les membres du Comité du désarmement.

Le Groupe des 21 estime indispensable l'ouverture de négociations concrètes sur des mesures efficaces ayant pour objet de réduire les tensions internationales actuelles, d'arrêter et d'inverser la course aux armements, particulièrement aux armements nucléaires, et d'écarter le danger toujours plus grand de guerre, et en particulier de guerre nucléaire.

Si le Comité du désarmement s'avère incapable d'entreprendre des négociations concrètes et de conclure des accords spécifiques sur les questions prioritaires de son ordre du jour avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, la situation en résultant devra être examinée au cours de ladite session."

II. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : La dernière phrase du septième paragraphe de la déclaration du Groupe des 21 dont vient de donner lecture son coordonnateur et qui porte la cote CD/222, a fait l'objet de longues délibérations au sein du Groupe. Comme cela arrive très souvent, elle n'est pas, de l'avis de ma délégation, aussi claire que cela eût été souhaitable. C'est pourquoi ma délégation

(M. Garcia Roblès, Mexique)

tient à indiquer brièvement le sens et la portée qu'elle lui attribue. Ma délégation interprète l'obligation mentionnée dans la dernière phrase du septième paragraphe comme l'obligation de procéder, dès l'adoption du Programme global de désarmement, à des négociations intensives en vue de conclure des accords juridiquement contraignants garantissant l'exécution efficace des mesures prévues dans le Programme. J'avais demandé la parole uniquement à cette fin. Mais le représentant de la Mongolie a ensuite fait allusion dans son intervention à un aspect des travaux du Groupe concernant le Programme global de désarmement qui, à notre avis, mérite aussi un bref éclaircissement. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit au sujet du mécanisme et de la procédure, le Programme global de désarmement ne devrait pas comprendre de dispositions mais uniquement se reporter aux dispositions du Document final. Cette question a déjà été posée au Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement. Néanmoins, puisque, comme on le sait, il n'y a pas de comptes rendus pour les réunions du Groupe de travail, je voudrais répéter ce que j'ai dit à différentes reprises devant lui, à savoir que le Comité du désarmement a fait sienne l'année passée la décision qui figurait dans le paragraphe 10 de son rapport; j'en reprendrai les termes : "Le Programme global doit présenter un caractère autonome" ou comme on le dit en anglais être "self-contained". En conséquence cette décision reste entièrement valable et le restera à moins que le Comité ne finisse par décider de la modifier.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : J'ai demandé la parole à ce stade pour qu'il soit pris acte que ma délégation regrette profondément que le Comité du désarmement se soit trouvé dans l'impossibilité de prendre une décision en faveur de la création d'un groupe de travail sur les armes à neutrons à cause de l'opposition de certains Etats.

Il est également regrettable que l'on ait essayé de lier cette question à d'autres aspects qui n'ont rien à voir avec l'arme à neutrons. Le caractère particulièrement inhumain, comme la nature même, de cette arme, qui tend à abaisser le prétendu seuil nucléaire est une raison plus que suffisante pour que le Comité du désarmement décide de créer de toute urgence un groupe de travail sur cette question.

Un fait est réel, c'est que la décision d'entreprendre la fabrication et le stockage des armes à neutrons non seulement amorce une nouvelle spirale de la course aux armements, mais essaie de mettre en pratique la doctrine de guerre nucléaire limitée et crée des obstacles sérieux aux négociations sur le désarmement. Cela explique l'appui que ma délégation a apporté, à tout moment, à la proposition tendant à ce que le Comité commence dès que possible l'examen de cette question par le biais de négociations concrètes dans un groupe de travail.

Je donnerai ici lecture de la déclaration faite hier par le Ministère des relations extérieures de Cuba à ce sujet.

"Le 8 de ce mois, les agences de presse internationales ont annoncé que, selon des informations présentées par des porte-parole de la Maison Blanche, le Président américain Ronald Reagan avait décidé, au cours d'une réunion du Conseil national de sécurité, d'autoriser la fabrication de la bombe à neutrons, ou 'arme à rayonnement intensifié', pour utiliser le langage technique de ses inventeurs.

Vingt-quatre heures à peine après cette annonce, les mêmes agences de presse, y compris celles dont le siège est aux Etats-Unis, se chargeaient d'offrir de nouveaux détails sur la question.

(M. Sola Vila, Cuba)

En effet, la décision de fabriquer la bombe à neutrons n'avait pas été prise le 8 août, mais le 6, date du 36ème anniversaire du bombardement criminel contre Hiroshima et Nagasaki, qui a fait, directement ou indirectement, plus de 200 000 victimes; et ce jour-là, non seulement se tenait à Nagasaki le Congrès mondial de 1961 contre les bombes atomiques et les bombes à hydrogène, mais aussi la Marche pour la paix de 1981 parcourait diverses villes d'Europe occidentale, de Copenhague à Paris, et ses participants se déclaraient contre les armes nucléaires.

On se rappellera que l'administration de l'ex-Président Carter avait décidé la fabrication de la bombe à neutrons, qui, comme on le sait, annihile tous les êtres humains en laissant intactes les installations, mais que la réaction internationale de refus l'avait conduite en avril 1978 à revenir sur sa décision.

Maintenant, non seulement M. Reagan décide de nouveau de faire ce à quoi Carter avait renoncé; mais il va plus loin: il se moque publiquement et cyniquement de la communauté internationale, en prenant la décision coupable de fabriquer ces armes d'extermination massive le jour même où, voilà 36 ans, l'administration du Président Truman ordonnait une attaque nucléaire contre les villes japonaises.

Tel est le visage du pays qui a prétendu s'ériger en défenseur des droits de l'homme dans le monde entier et qui, aujourd'hui, affirme vouloir combattre le terrorisme international.

Il est impossible de trouver un meilleur exemple de terrorisme international que la politique actuelle du Gouvernement des Etats-Unis. Les actes de ce gouvernement le montrent clairement.

La décision de fabriquer et de stocker sur le territoire américain les bombes à neutrons est un défi à l'opinion publique internationale et à tous les gouvernements, mais elle constitue en même temps et avant tout un grand défi au peuple américain et aux peuples d'Europe occidentale. Les uns, aujourd'hui, et les autres demain, auront sur leur sol cet engin scientifique diabolique, mis au service d'intérêts bellicistes et conçu pour le génocide.

C'est au peuple des Etats-Unis et aux peuples d'Europe occidentale, qui aiment et désirent la paix et sont pour la détente internationale, et ne désirent pas être précipités dans une guerre nucléaire dont l'humanité tout entière serait victime, qu'il appartient aujourd'hui de dire ce qu'ils pensent.

Le souvenir de l'attaque surprise lancée le 7 juin dernier par l'aviation israélienne contre des installations nucléaires irakiennes à des fins pacifiques et pour laquelle furent utilisés des avions F-15 et F-16 ultramodernes et sophistiqués fournis par les Etats-Unis, est encore frais dans les mémoires.

Qui peut assurer qu'après avoir été conçues pour un théâtre européen, dans le but de neutraliser une attaque massive de blindés - à ce qu'on dit -, ces armes ne seront pas utilisées demain par les sionistes, amis des Etats-Unis, contre les pays arabes et le peuple palestinien? Ou que la capitale de l'apartheid, protégée des Etats-Unis, ne s'en servira pas contre les pays africains progressistes?

Evidemment, la décision du Président Reagan de fabriquer l'arme à neutrons ne préoccupe pas seulement le peuple américain ou les peuples d'Europe. Elle est un défi à tous les peuples du monde, et la condamnation doit s'entendre dans tous les coins de la planète.

(M. Sola Vila, Cuba)

La décision américaine intervient après les pressions qui ont été exercées sur les pays de l'OTAN pour qu'ils augmentent leur budget militaire de façon astronomique, et après qu'on leur a imposé l'installation, à partir de 1983, de 572 missiles nucléaires de portée moyenne. Parallèlement à ce qui précède, les Américains continuent de prendre des mesures en vue de la création d'une force importante à déploiement rapide pour intervenir là où leurs intérêts pourraient être en danger, et il ne faut pas oublier que leur présence militaire dans l'océan Indien et leur réseau de bases et d'installations militaires croissent sans limites, préoccupant gravement tous les pays du monde.

Comme si ce qui précède ne suffisait pas, il faudrait encore se rappeler que presque en même temps qu'a été prise la décision de fabriquer une bombe à neutrons, ont commencé les manoeuvres militaires intitulées 'Ocean Venture 81', qui sont les plus grandes manoeuvres réalisées depuis la deuxième guerre mondiale par les Etats-Unis et les pays de l'OTAN, et qu'elles se dérouleront dans l'Atlantique Nord et l'Atlantique Sud, ainsi que dans la mer du Nord et la Baltique, et également dans la mer des Caraïbes, y compris sur le territoire illégalement occupé par la base navale de Guantánamo, et qu'elles coïncideront, dans ce dernier cas, avec les simulacres de guerre, appelés Unitas XXII, des Etats-Unis et de quelques pays latino-américains.

La décision de construire la bombe à neutrons est un pas de plus dans la course aux armements provoquée par les Etats-Unis, et met en péril la paix et la sécurité internationales.

Voilà comment le Gouvernement des Etats-Unis sabote les accords et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qu'il s'est lui-même engagé à respecter au moment de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement - dont l'objectif est de freiner la course aux armements et de l'inverser, et de prendre des mesures conduisant à un désarmement général et complet sous contrôle international - et alors que sous l'égide de l'ONU se prépare la tenue, en 1982, de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont on espère qu'elle prendra des décisions importantes conduisant à l'adoption de véritables mesures de désarmement.

Ils ne manquent pas ceux qui, dans un vacarme effréné, attisent la flamme de la guerre et s'approprient à faire des déclarations insensées. En effet, à peine 24 heures après que fut connue la décision yankee, la coterie au pouvoir en Chine a exprimé, par l'intermédiaire de ses organes de presse, sa satisfaction devant la mise en fabrication de la bombe à neutrons aux Etats-Unis, indiquant qu'elle aimerait voir ces bombes installées en Europe.

Certains continuent de croire à la fausse théorie de la guerre nucléaire limitée et, ce qui est pire, de penser qu'en cas d'affrontement, ils demeureraient à l'écart de tout conflit qui pourrait éclater.

De semblables attitudes ne sont concevables que chez des êtres qui n'éprouvent pas un minimum de respect non seulement pour leur peuple, mais aussi pour l'existence même de l'humanité.

Le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba condamne de la façon la plus énergique la décision de l'administration américaine de fabriquer la bombe à neutrons, et il souligne que toute la responsabilité du préjudice que cela portera à la paix et à la sécurité internationales retombera entièrement sur le Gouvernement des Etats-Unis et ceux qui le secondent dans ses desseins."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous reprendrons donc la séance plénière cet après-midi à 15 h 30. Nous adopterons alors les rapports des groupes de travail et examinerons le document CD/219 en vue de prendre une décision.

Nous espérons faire distribuer les résultats des travaux du Groupe de rédaction au cours de la séance plénière cet après-midi. Nous suspendrons alors la séance pour nous réunir en réunion officieuse afin d'examiner les dernières parties du rapport annuel. J'envisage de convoquer notre dernière séance plénière demain à 18 heures, heure à laquelle tous les documents devraient être prêts.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous reprenons les travaux de la 148ème séance plénière du Comité du désarmement. Vous vous souviendrez qu'à notre dernière séance plénière, le représentant de la Mongolie, M. l'Ambassadeur Erdembileg, a présenté le document CD/219 intitulé : "Déclaration d'un groupe de pays socialistes sur la nécessité de créer d'urgence au Comité du désarmement un groupe de travail spécial sur la question de l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons". Les auteurs de ce document ont demandé que leur proposition soit examinée par le Comité à cette séance plénière et qu'une décision soit prise à son sujet. La proposition contenue dans le document CD/219 soulève-t-elle une objection?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Si ce que vous demandez est de prendre une décision sur le document CD/219 qui, comme je crois le comprendre, propose de créer d'urgence un groupe de travail spécial sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, il me faudra bien entendu faire des réserves sur cette proposition. Je limiterai mes observations à cette question et n'essayerai pas de répondre à certaines déclarations tendancieuses qui ont été faites aujourd'hui à propos de la politique de mon pays dans ce domaine ou à d'autres sujets, et en particulier à la déclaration du représentant de Cuba qui contient trop d'affirmations outrageantes pour mériter une réponse qui lui conférerait de l'importance. Je m'y contrains par respect pour le Comité qui a besoin de faire le meilleur usage possible des quelques heures précieuses qui lui restent. Or comme le suggère le titre de la proposition contenue dans le document CD/219, nous traitons d'une question concernant l'interdiction des armes nucléaires. Comme un certain nombre d'orateurs l'ont fait observer au cours de nos réunions officieuses, pourquoi faut-il traiter seulement d'un seul type d'armes nucléaires et laisser les autres à l'écart?

En fait, les armes les plus létales et les plus destructrices, celles qui ont été réellement déployées, ne seraient pas examinées dans le cadre de cette proposition.

L'arme nucléaire dite à neutrons, désignée de façon plus correcte sous le nom d'"arme à rayonnement intensifié" n'est qu'une variante possible dans la vaste gamme des armes nucléaires. Chacune, y compris l'arme à rayonnement intensifié, produit un effet de souffle, un effet thermique et un rayonnement immédiat et résiduel. Ces effets varient selon le modèle, la puissance et même en fonction d'autres paramètres comme la hauteur de l'explosion. Ainsi peut-on faire toutes sortes de distinctions entre les armes nucléaires. Mais le fait demeure que toutes peuvent tuer et provoquer des dommages à des degrés divers pouvant aller jusqu'à la catastrophe comme ce serait le cas avec les plus puissantes ogives de missiles balistiques intercontinentaux et

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

et à moyenne portée. En conséquence, rien ne semblerait justifier que l'on aborde le désarmement nucléaire de façon sélective en se concentrant sur une variante particulière donnée des armes nucléaires, d'autant qu'il s'agit de l'une des armes nucléaires les moins destructrices qui est conçue pour être placée dans les obus d'artillerie et les fusées à courte portée. La question du choix de cette approche sélective dans le document CD/219 reste alors posée. Comme les Etats-Unis l'ont fait observer à maintes reprises, l'arme à rayonnement intensifié a un caractère défensif et ne vise, si elle est jamais déployée, qu'à dissuader toute attaque. Son utilisation ne serait envisagée que dans des situations extrêmes qui, espérons-le, ne se produiront jamais pour répondre à une attaque massive de formations blindées. Un coup d'oeil au déploiement des forces en Europe pourrait suggérer la réponse à la question de savoir pourquoi les auteurs du CD/219, qui sont presque tous membres du Pacte de Varsovie, insistent sur cette proposition - il y a plus de 40 000 chars du Pacte de Varsovie contre quelque 11 000 chars de l'OTAN en Europe.

L'argument a également été avancé que le danger de guerre nucléaire se trouve accru par la mise en fabrication de l'arme à rayonnement intensifié car la tentation de l'utiliser pourrait être plus forte et son existence faciliter quelque peu le franchissement du seuil qui sépare de la guerre nucléaire. J'ai traité de cette question dans mon intervention du 13 août. J'ai fait observer que l'arme à rayonnement intensifié est tout de même une arme nucléaire et que la décision de l'utiliser ne serait pas plus facile à prendre que la décision d'utiliser toute autre arme nucléaire. La possibilité d'une réaction destructrice, sans discrimination, de l'autre partie, resterait élevée, comme le serait celle d'une escalade nucléaire.

C'est pour cette raison et d'autres que ma délégation ne croit pas que la création de toute urgence d'un groupe de travail chargé de négocier une convention sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons soit justifiée. L'introduction de cette proposition à cette date tardive de notre session et dans les circonstances actuelles nous amène à conclure qu'il ne s'agit pas d'une proposition sérieuse de désarmement.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Ma délégation a écouté attentivement les arguments avancés hier et aujourd'hui au sujet de la création immédiate d'un groupe de travail sur les armes nucléaires à neutrons. J'ai déjà présenté quelques observations. Je pense qu'il y a trois grandes questions à considérer :

- i) Y a-t-il une urgence exceptionnelle à créer un tel groupe de travail?
- ii) Convient-il d'isoler les armes à neutrons pour les traiter à part dans ce Comité?
- iii) Les armes à neutrons constituent-elles une menace nouvelle et immédiate à la paix, comme certaines délégations essaient de le faire accroire?

Le point de vue de ma délégation sur ces trois questions est le suivant : Pour ce qui est de "l'urgence exceptionnelle", nous ne pensons pas que la décision du Gouvernement des Etats-Unis de fabriquer et de stocker une arme qui est destinée à répondre à une menace éventuelle mais, j'en suis certain, non immédiate, d'une guerre de chaos en Europe justifie de notre part une mesure qui est presque une mesure d'urgence. Comme je l'ai bien précisé, les Etats-Unis ont pris cette décision à titre de précaution, et cela n'implique aucun déploiement d'armes à rayonnement intensifié.

Pour ce qui est de la deuxième question, qui est de savoir s'il y a intérêt à isoler les armes à neutrons pour négocier une convention à leur sujet, je pense que l'arme à neutrons entre dans la définition des armes nucléaires. Ma délégation n'a cessé de faire observer que la seule voie sûre pouvant mener à une limitation efficace des armements nucléaires est la négociation entre les puissances nucléaires, en particulier les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il nous semble évident que ces négociations doivent se dérouler entre les Etats qui devront accepter l'obligation de limiter et de réduire leur armement nucléaire. C'est pourquoi mon gouvernement n'a jamais compris comment la négociation d'accords de limitation des armements nucléaires peut être initialement menée par ce Comité de façon générale.

Quant à la troisième question, qui est de savoir si les armes à neutrons et l'objectif de dissuasion qui serait le leur constituent une menace éventuelle à la paix, je répéterai ici ce que j'ai déjà dit en séance plénière le 18 août : on prétend que, du fait que les armes à rayonnement intensifié sont conçues en tant qu'armes tactiques de courte portée, cela prouverait en quelque sorte que les membres du Traité de l'Atlantique Nord se préparent pour une "guerre nucléaire limitée". L'argument est que l'OTAN est en train de prendre un virage dangereux et qu'elle s'écarte quelque peu de la notion de dissuasion. Les allégations qui impliquent que l'OTAN a l'intention de renoncer à son rôle et à sa position purement défensive sont complètement dénuées de fondement. En réalité, les arguments de ce type sont si manifestement faux qu'ils en sont malveillants et visent, semble-t-il, à créer la crainte et l'anxiété là où ce n'est pas justifié.

En résumé, ma conclusion est, pour toutes les raisons que je viens d'exposer, qu'il n'y a pas lieu de créer dans l'immédiat un groupe de travail du Comité du désarmement pour traiter de la question des armes à neutrons.

M. de la GORCE (France) : La délégation française a fait connaître son attitude sur la proposition qui nous est présentée lors de la séance privée que nous avons tenue hier. Elle confirme aujourd'hui cette position. Pour les raisons exposées lors d'une précédente séance plénière, nous considérons que l'arme à radiation renforcée relève du problème d'ensemble posé par la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; il n'y a donc pas lieu, selon nous, de lui réserver un traitement particulier et de prévoir en ce qui la concerne des dispositions conventionnelles de caractère spécifique. La création d'un groupe de travail chargé de négocier à ce sujet ne nous paraît donc pas justifiée. Les discussions qui pourraient être souhaitées au sujet de cette arme trouveront normalement leur place à notre prochaine session lors des séances officielles que le Comité voudra sans doute, comme nous le souhaitons, consacrer à l'examen des questions relatives à la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Compte tenu de la discussion, allez-vous prendre la parole contre cette proposition Monsieur l'Ambassadeur? J'ai vu le distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Est-ce pour parler contre cette proposition?

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique exprime son profond mécontentement devant l'absence de consensus ...

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'ai demandé s'il y avait quelque objection à la proposition contenue dans le document CD/219. J'aimerais, si possible, conclure ce débat sur la décision du Comité quant à cette proposition. Ensuite, si vous êtes d'accord, nous pourrions entendre les représentants qui souhaiteraient réfuter les arguments qui ont été élevés contre cette proposition. Cela vous convient-il ? Il ressort de la discussion qui vient d'avoir lieu sur ce point qu'il n'y a pas de consensus sur la proposition contenue dans le document CD/219, laquelle n'est donc pas adoptée.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La délégation soviétique exprime son profond mécontentement devant l'absence de consensus sur le document présenté par un groupe de pays socialistes, qui contient une proposition tendant à entreprendre sans retard au Comité des négociations sur la question de l'établissement d'un projet de convention internationale sur l'interdiction des armes à neutrons, et à créer à cette fin un groupe de travail spécial. A présent, nous voudrions souligner à nouveau qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une question exceptionnellement importante et urgente qui est directement liée à la sécurité internationale et au désarmement et qui touche au destin même des peuples, étant donné que l'apparition de l'arme à neutrons accroît sensiblement le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire. Dans ces conditions, nous considérons comme dénuées de tout fondement les tentatives de certaines délégations de minimiser le danger de cette arme et de dissimuler toute une série d'aspects négatifs de la décision prise par l'Administration des Etats-Unis d'Amérique.

La délégation soviétique ne manquera pas de poursuivre ses efforts visant à résoudre le problème de l'interdiction des armes à neutrons par la mise hors la loi de ces armes. Nous tenons à rappeler, une fois de plus, la déclaration faite par le Chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev, qui a dit ce qui suit :

"Pour notre part, nous confirmons que nous ne commencerons pas à la fabriquer - c'est-à-dire l'arme à neutrons - si elle n'apparaît pas chez d'autres Etats, et nous sommes prêts à conclure une fois pour toutes un accord interdisant cette arme."

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, dans la situation qui s'est créée l'Union soviétique ne saurait demeurer et ne demeurera pas un spectateur passif.

Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant les débats, y compris les déclarations qui ont été faites aujourd'hui. Aujourd'hui encore, nous n'avons entendu rien de nouveau. On nous a demandé pourquoi nous avons évoqué cette question. A cela nous avons répondu que c'est parce que le Président Reagan a pris, il y a un peu plus de dix jours, une décision concernant la fabrication des armes à neutrons. Bien entendu, nous n'aurions pas évoqué cette question à l'heure actuelle si le Président Reagan n'avait pas pris cette décision le 6 août. Deuxièmement, on nous a demandé pourquoi nous considérons que cette question est urgente et nous avons expliqué qu'elle l'était parce que la création de l'arme nucléaire accroît le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire. Je pense que c'est clair et net. On nous a demandé pourquoi nous proposons d'examiner cette question séparément. A cela nous avons répondu que nous étions prêts à l'examiner dans le cadre d'un groupe de travail spécial. Nous sommes prêts à l'examiner dans le cadre d'une interdiction des armes nucléaires, question pour laquelle les mêmes Etats se sont opposés à la création d'un groupe de travail. Nous avons

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

également déclaré que nous étions prêts à entendre toutes contre-propositions sérieuses. Mais nous n'en avons entendu ni hier, ni aujourd'hui. On nous dit, enfin, que nous suscitons la peur par notre proposition. Je m'excuse, Monsieur le Président mais seuls ceux qui ne lisent même pas les journaux peuvent dire cela. Ce n'est pas nous qui suscitons la peur, mais bien la bombe à neutrons. Il suffit de descendre d'un étage, et de prendre n'importe quel journal publié dans n'importe quelle langue pour comprendre que ce n'est pas l'intervention de la délégation soviétique et sa proposition de créer un groupe de travail qui suscitent la peur et que les peuples protestent non pas contre la création d'un groupe de travail, mais contre la fabrication d'armes à neutrons.

Enfin, un dernier point. Nous avons l'habitude d'écouter avec attention et sérieux ce qui se dit au cours des discussions au Comité. On vient tout juste de nous déclarer qu'en réalité seuls les pays du Pacte de Varsovie préconisent l'interdiction des armes à neutrons et que ce sont leurs délégations qui agitent cette question. Pour l'information de la délégation américaine, au cours de ces derniers jours de la session de 1981 pas moins de 21 Etats ont pris la parole au sujet de la question de l'arme à neutrons et celle-ci a été vigoureusement condamné aussi bien par des représentants d'un groupe de pays socialistes que par des représentants d'Etats non alignés. C'est pourquoi vouloir déformer l'essence et la nature de cette discussion est pour le moins indigne d'une délégation sérieuse.

Pour conclure, je voudrais appeler l'attention sur encore un autre point : plusieurs délégations, en particulier celle du Pakistan, se sont déclarées préoccupées non seulement par la fabrication d'armes à neutrons, mais aussi par le déploiement de certains types d'armes à charge nucléaire, en particulier d'armes à rayon d'action moyen. Je citerai en l'occurrence un extrait du discours que le Président L.I. Brejnev a prononcé au cours d'un dîner donné en l'honneur de Willy Brandt, le 30 juin 1981 :

"L'Union soviétique est prête à arrêter le déploiement de ses fusées de moyenne portée dans la partie européenne du pays le jour même où commenceront des négociations portant sur le fond de la question. Mais cela, bien entendu, seulement au cas où les Etats-Unis nous diront qu'eux aussi s'abstiendront durant les négociations, de renforcer leur potentiel nucléaire de moyenne portée en Europe."

L'Union soviétique a déclaré à maintes reprises qu'elle était prête à limiter et à interdire n'importe quel type d'arme, mais, bien entendu, sur une base de réciprocité et sans qu'il soit porté atteinte à la sécurité de l'une ou l'autre des parties.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Au nom des auteurs du document CD/219, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, de vos efforts visant à ce que le Comité examine, en séance officieuse, et aujourd'hui aussi en séance plénière, la proposition des pays socialistes sur la nécessité de créer d'urgence dans le cadre du Comité du désarmement un groupe de travail spécial pour l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons.

Je voudrais souligner notamment que cette initiative importante et opportune des pays socialistes a été accueillie avec beaucoup d'attention au Comité et a été appuyée par de nombreuses délégations.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Mais il faut regretter qu'en raison de la position connue de plusieurs pays occidentaux, le Comité n'ait pu prendre aujourd'hui une décision positive sur cette question importante. Ayant déjà empêché le Comité de décider la création de groupes de travail spéciaux en vue d'engager des entretiens sur la question du désarmement nucléaire et aussi sur celle de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, les représentants de ces pays ont de nouveau adopté une position négative à l'égard de l'importante question qui fait l'objet du document CD/219, et qui ne souffre aucun nouveau retard.

Après avoir écouté les déclarations de plusieurs représentants de pays occidentaux pendant la séance plénière d'aujourd'hui, je voudrais déclarer ce qui suit : Je n'ai absolument pas saisi le sens de la déclaration de M. Flowerree, représentant des Etats-Unis.

Après que le représentant de l'Union soviétique, M. Issraclyan eut parlé, il a dit que cette déclaration confirmait complètement celle qu'il avait faite. Mais je voudrais faire remarquer qu'aujourd'hui, dans sa déclaration, le représentant des Etats-Unis a dit qu'à son avis ce dont on discute ici, c'est du type d'armes nucléaires le moins destructeur. Une telle déclaration confirme précisément nos inquiétudes. Il est totalement illégitime de prétendre que l'arme nucléaire neutronique soit une arme "propre" "défensive" ou "humanitaire". Les représentants des pays occidentaux ont prétendu aussi que la proposition des pays de la communauté socialiste ne serait pas sérieuse. Je laisse aux représentants des pays occidentaux la responsabilité morale de cette déclaration, mais je voudrais demander aux membres du Comité : faut-il considérer comme sérieuse l'initiative prise par les pays occidentaux pour bloquer la proposition de création d'un groupe de travail chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire et celle de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires ? Pour notre part, nous déclarons sincèrement que les délégations qui ont empêché le Comité de prendre une décision positive sur une question aussi urgente et exceptionnellement importante, assument de graves responsabilités.

Quant à la position de principe des pays socialistes, elle demeure exposée dans leurs déclarations et aussi dans le document CD/219 et dans d'autres documents présentés officiellement au Comité du désarmement.

Les Etats socialistes membres du Comité du désarmement sont prêts à examiner dès maintenant toute autre proposition constructive visant à interdire dans les plus brefs délais ce type le plus barbare d'armes de destruction massive qu'est l'arme nucléaire à neutrons.

En conclusion, permettez-moi de porter à votre connaissance, et aussi à celle des membres du Comité, que le Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole a récemment fait une déclaration par laquelle il a confirmé à nouveau de façon claire et précise la position de principe du Gouvernement de la République populaire mongole à l'égard de ce type monstrueux d'armes de destruction massive, et condamné résolument l'initiative insensée du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique visant à accélérer cette nouvelle étape neutronique de la course aux armements nucléaires, qui présente de graves risques pour la paix, le désarmement et la détente.

Ma délégation a l'intention de diffuser sans tarder cette déclaration comme document officiel du Comité du désarmement.

M. YU PEIWEI (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, la décision de l'Administration des Etats-Unis de fabriquer la bombe à neutrons a donné lieu à des discussions aux récentes réunions du Comité du désarmement. La délégation soviétique a fait distribuer au Comité le document de travail CD/216 qui contient une déclaration de l'Agence TASS en date du 13 août. Dans cette déclaration, l'Agence TASS a lancé des attaques infondées contre la Chine. Je me vois contraint au nom de la délégation chinoise, de rejeter catégoriquement ces attaques gratuites de l'Union soviétique.

Les faits sont que les organes de presse chinois et, entre autres, notre journal officiel People's Daily ont rapporté avec objectivité et sérieux les vues d'autres pays sur la décision des Etats-Unis de fabriquer la bombe à neutrons, y compris le communiqué de presse publié par l'Agence TASS.

Alors, quelle est la raison des attaques soviétiques contre la Chine ? Pourquoi Moscou est-il devenu furieux lorsque des journaux chinois ont rapporté les opinions et les réactions de certains pays à propos de la fabrication de la bombe à neutrons par les Etats-Unis d'Amérique ? Qu'y a-t-il derrière tout cela ? Ce sont là des questions qui méritent qu'on y réfléchisse.

Evidemment, la fabrication de la bombe à neutrons par les Etats-Unis affectera l'équilibre des forces nucléaires entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Ces dernières années l'Union soviétique a accéléré la mise au point d'armes nucléaires pour obtenir la supériorité nucléaire. En déployant un grand nombre de missiles SS-20 et de bombardiers Backfire en Europe, l'Union soviétique a pris la supériorité nucléaire sur le théâtre européen. Or, la fabrication de la bombe à neutrons par les Etats-Unis ne peut qu'affecter l'équilibre nucléaire entre les deux parties.

La fabrication de la bombe à neutrons par les Etats-Unis compensera l'"avantage en chars" dont jouit l'Union soviétique sur le théâtre européen. On rapporte que l'Union soviétique et d'autres Etats du Pacte de Varsovie ont déployé jusqu'à 47 000 chars en Europe alors que les Occidentaux n'en auraient que 12 000. Comme nous le savons tous, la bombe à neutrons est une arme antichar efficace.

La décision des Etats-Unis de fabriquer la bombe à neutrons a été prise au moment où les Etats-Unis se préparaient à mener en 1981 des négociations avec l'Union soviétique sur les armes nucléaires de théâtre. Cela montre que les Etats-Unis essaient de renforcer leur capacité militaire de façon à se trouver dans une position relativement favorable dans les futures négociations sur le désarmement, c'est-à-dire en position de force.

Il me semble que les points ci-dessus sont précisément ceux qui font que Moscou est tellement inquiète et paniquée par la fabrication de la bombe à neutrons par les Etats-Unis et si furieuse des informations objectives données par la presse chinoise. En dernière analyse, la fabrication de la bombe à neutrons est le fruit de la course aux armements nucléaires entre les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique. La Chine, qui a toujours été opposée à la course aux armements nucléaires, soutient que les deux superpuissances devraient donner l'exemple en procédant au désarmement nucléaire. Les vitupérations soviétiques contre la position nette de la Chine sur le désarmement sont totalement futiles.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement élucider un point. Il y a un moment, le représentant de l'Union soviétique a insinué que je n'avais pas agi comme le représentant d'une délégation sérieuse en disant que seuls les membres du Pacte de Varsovie insistaient sur cette proposition

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

ou avaient certaines opinions quant à l'intérêt ou non de l'arme à neutrons. Je donnerai au représentant soviétique le bénéfice du doute. J'aimerais lire ce que j'ai effectivement dit, j'ai parlé de "réponse à la question de savoir pourquoi les auteurs du document CD/219, qui sont presque tous membres du Pacte de Varsovie, insistent sur cette proposition...". Je n'ai pas dit que d'autres délégations ne s'étaient pas élevées contre l'arme à neutrons comme on l'appelle, j'ai simplement indiqué que les auteurs du document CD/219 étaient presque tous membres du Pacte de Varsovie. Je n'ai pas apprécié que mes paroles soient mal rapportées sur ce point. S'il n'est pas vrai que presque tous les auteurs du document CD/219 sont membres du Pacte de Varsovie, j'aimerais le savoir.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Pardonnez-moi de reprendre la parole, mais je voudrais aussi répondre à ce qui a été dit ici, notamment à l'adresse de mon pays. Il faut dire que les spéculations concernant les blindés sont l'un des arguments préférés de la propagande occidentale. Leurs auteurs présentent des données différentes, s'efforcent de donner l'impression que les chars soviétiques présenteraient des avantages extraordinaires, cauchemardesques, et fournissent à ce sujet les chiffres les plus variés. Il est remarquable qu'aujourd'hui, même dans la perspective d'une coopération militaire croissante entre les Etats-Unis et la Chine, les Etats-Unis aient fourni certains chiffres, déclarant que nous disposerions de 40 000 chars, alors que l'OTAN n'en aurait que 11 000. Le représentant chinois a décidé quant à lui d'inquiéter un peu, et a dit que nous aurions 47 000 chars alors que l'OTAN n'en aurait que 13 000. C'est tout compte fait regrettable car, je le répète, vu cette coopération militaire croissante, les intéressés auraient probablement pu se communiquer des renseignements d'une façon plus systématique et plus exacte. En ce qui concerne la supériorité en blindés, il est de fait que cette supériorité est effective, et nous l'avons dit à plusieurs reprises. Il est exact que, même devant le Comité du désarmement, dans ma déclaration du 26 mars, j'ai dit que, pour contrebalancer cette supériorité en blindés, l'OTAN n'a pas seulement à sa disposition d'autres types d'armes, aussi redoutables, par exemple, que les porte-avions, mais qu'elle dispose aussi d'une grande supériorité en armes antichars, par lesquelles les pays de l'OTAN s'efforcent d'équilibrer et de contrebalancer la différence qui existe entre les pays signataires du Pacte de Varsovie et les pays de l'OTAN en ce qui concerne ces types d'armes. L'argument selon lequel l'arme à neutrons serait construite pour combattre les chars soviétiques est donc absolument dépourvue de fondement. Il me faut rappeler ici la déclaration faite ce matin par M. Sujka, qui a demandé à juste titre comment les Etats-Unis pourraient utiliser la bombe à neutrons contre les chars soviétiques s'ils n'avaient pas l'intention de transporter cette arme en Europe ? Mais c'est là une autre question. En ce qui concerne la déclaration du représentant chinois, j'ai commencé par la trouver intéressante. Il m'a semblé d'abord qu'il voulait vraiment se fonder sur une évaluation objective de la situation, mais ensuite, qu'est devenue cette objectivité, puisque tout ce que nous a dit le représentant de la Chine au sujet de l'équilibre militaire, c'est mot pour mot ce que nous disent nos confrères de l'OTAN. Nous n'avons donc rien appris de nouveau ni d'objectif. Nous avons entendu l'interprétation de l'OTAN dans la déclaration du représentant chinois. Je vous remercie, et j'espère en avoir ainsi terminé avec l'examen de cette question.

M. AKRAM (Pakistan) : Ma délégation, comme j'en suis certain la majorité des membres de ce Comité, ont écouté avec un vif intérêt et certainement avec une assez grande préoccupation l'échange de vues qui a eu lieu cet après-midi et précédemment au Comité. En réponse à la question qui vient d'être posée ici au sujet de l'arme

à rayonnement intensifié, je pense qu'il serait approprié qu'à cette occasion ma délégation fasse connaître ses vues et suggestions sur la situation qui se présente au Comité. J'aimerais rappeler, et je crois que le distingué Ambassadeur de l'Union soviétique a mentionné ce point précédemment, les remarques que le chef de la délégation pakistanaise a faites hier dans son intervention lorsqu'il a déclaré, je cite : "que l'on ne devrait pas permettre au climat actuel d'affrontement", et nous en avons eu la preuve cet après-midi, "de conduire à une escalade sans frein de la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires. Nous sommes préoccupés par cette escalade de la course aux armements, qu'elle soit de nature quantitative ou qualitative, qu'elle implique le déploiement de missiles mobiles SS/20 ou la fabrication de l'arme à rayonnement intensifié". Le chef de ma délégation a ajouté que "L'heure n'est pas aux attitudes ou aux propositions égoïstes, mais à la détermination et à la sagesse politique". Je crois que l'échange de vues que nous venons d'avoir sur la proposition contenue dans le document CD/219 a, au moins pour ma délégation - et je crois que cela est vrai aussi pour d'autres membres du Groupe des 21 - confirmé notre opinion que le Comité du désarmement devrait être capable, à une date très rapprochée, de créer un groupe de travail spécial pour traiter de l'ensemble de la question du désarmement nucléaire et, en premier lieu, des mesures propres à arrêter l'escalade qualitative et quantitative dans la course aux armements nucléaires. Nous espérons qu'une décision positive pourra être prise dans le proche avenir sur cette proposition du Groupe des 21 qui est encore à l'étude, peut-être à la reprise de nos travaux l'an prochain. En même temps, ma délégation croit que le Comité ne doit pas rester complètement silencieux au sujet de la situation actuelle. Je pense que nous devons prendre acte de l'escalade présente et prévisible de la course aux armements nucléaires, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et du fait que cette escalade a essentiellement lieu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. A mon avis, il serait conforme aux hautes responsabilités de ce Comité et à son important mandat que nous lancions au moins un appel, en termes très objectifs, aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour que ces deux puissances entament rapidement des négociations en vue d'arrêter et d'inverser l'escalade présente et potentielle de la course aux armements nucléaires tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Je crois que c'est là quelque chose que nous pourrions faire et sur quoi, je pense, nous pourrions nous mettre d'accord. Je pense aussi que cela donnerait du crédit à ce Comité et aux quarante membres qui se sont assis autour de cette table cette année et ont assisté avec une certaine consternation à l'évolution de la situation dans le monde.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puis-je maintenant passer à la question suivante inscrite à l'ordre du jour de cet après-midi. Conformément à la pratique suivie par le Comité les années précédentes, j'aimerais présenter au Comité, pour adoption, le rapport des quatre groupes de travail qui ont été rétablis à la présente session. Ces rapports sont publiés sous les cotes CD/215, CD/217 et Corr.1, CD/218 et CD/220. En l'absence d'objections je considérerai que le Comité adopte le rapport du Groupe de travail spécial chargé de poursuivre des négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires (CD/215).

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Puis-je maintenant vous soumettre le document CD/217 et Corr.1 qui contient le rapport du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement. Je voudrais en particulier appeler votre attention sur la recommandation contenue dans le paragraphe 17 du rapport qui suggère au Comité que le Groupe reprenne ses travaux le 11 janvier 1982. En l'absence d'objections je considérerai que le Comité adopte le rapport du Groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

Je sou mets maintenant au Comité, pour adoption, le document CD/218, qui contient le rapport du Groupe de travail spécial des armes radiologiques. On lit au paragraphe 23 de ce rapport que le Groupe de travail a décidé de recommander au Comité d'examiner le point de savoir si le Groupe devait reprendre ses travaux le 18 janvier 1982. A ce propos puis-je également appeler l'attention sur le paragraphe 11 et sur la communication que m'a adressée le Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques le 10 août 1981, m'informant que, sous réserve de l'assentiment du Comité, les membres seraient heureux que je puisse inviter le Directeur général à fournir les informations décrites dans sa lettre. Avant de passer à l'adoption du rapport, je tiens à consulter le Comité pour savoir s'il y a quelque objection à la proposition tendant à ce que le Président invite le Directeur général de l'AIEA à fournir des informations concernant le projet de convention conformément à la demande du Président du Groupe de travail. Y a-t-il des objections ?

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, à la réunion du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, ma délégation avait déjà fait quelques sérieuses réserves lorsqu'il avait été fait mention du Directeur général de l'AIEA. Mais elle ne s'était pas opposée à ce que l'Ambassadeur Kōmives, Président du Groupe de travail, tienne des consultations ultérieures à ce sujet avec les membres du Comité. Dans l'intervalle nous avons réfléchi et avons eu l'occasion de consulter nos autorités. Nous sommes parvenus à la conclusion qu'il serait prématuré de mentionner le Directeur général de l'AIEA alors qu'aucune décision n'a été prise concernant la définition des armes radiologiques et le champ d'application du futur traité. Nous demandons donc que l'on abandonne cette proposition pour le moment.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : On notera qu'il est indiqué dans le paragraphe 11 du document CD/218 que certaines délégations ont fait des réserves au sujet de la proposition tendant à inviter le Directeur général de l'AIEA à faire connaître ses vues sur la question visée dans ledit paragraphe. Ma délégation a été l'une d'entre elles. Comme la délégation indienne, nous avons eu l'occasion de réfléchir longuement à cette question et nous estimons quelque peu prématuré d'adresser une invitation au Directeur général de l'AIEA. Nous avons étudié la portée de la Convention de Vienne sur la protection physique des matières nucléaires et il semblerait, d'après cette convention, que les activités qui intéressent l'AIEA en vertu de la Convention concernant la protection des matières fissiles, dans certaines situations particulières, sont considérablement plus restreintes que les responsabilités qu'entraînerait l'action proposée pour empêcher le détournement de substances radioactives dans le cadre de la Convention envisagée sur les armes radiologiques. Selon nous, le Groupe de travail spécial des armes radiologiques devrait d'abord voir ce qu'il veut faire exactement sur le plan des activités de garantie en rapport avec cette action avant d'inviter le Directeur général de l'AIEA, ou tout autre organisme technique, à faire connaître son opinion sur les méthodes propres à empêcher le détournement visé dans la Convention envisagée sur les armes radiologiques. C'est pourquoi nous

(M. Akram, Pakistan)

pensons qu'il convient de renvoyer cette décision à notre session de 1982 où nous aimerions étudier cette question plus à fond puis demander des avis très clairs et très précis au Directeur général de l'AIEA ou à tout autre organisme sur cette question et toute autre question pertinente.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : A l'époque, la délégation des Pays-Bas s'était félicitée de l'esprit de compromis qui avait conduit le Groupe de travail spécial des armes radiologiques à décider qu'il serait profitable pour les travaux du Groupe si, conformément à l'article 41 du Règlement intérieur du Comité du désarmement, le Directeur général de l'AIEA pouvait être invité à fournir des renseignements sur les liens éventuels entre, d'une part, un projet de convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques et, d'autre part, la Convention de Vienne sur la protection physique des matières nucléaires ainsi que les principes directeurs pour la protection physique des matières nucléaires. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, des consultations que vous avez entamées à la suite de cette demande.

La délégation néerlandaise regrette que l'on ait proposé d'abandonner cette proposition.

Le fait qu'il n'y ait pu avoir consensus sur l'envoi d'une lettre au Directeur général de l'AIEA pour l'inviter à fournir les renseignements indiqués ci-dessus, ne présage rien de bon. Nous sommes préoccupés par cette absence de consensus étant donné qu'il avait été clairement établi que les renseignements demandés seraient d'ordre technique et de nature à fournir des données pertinentes aux délégations. Cela n'aurait aucune influence sur le processus de négociation. A ce propos permettez-moi de citer un extrait de la déclaration de la délégation néerlandaise à la séance plénière du 14 juillet 1981 : "Notre seul objectif est de tenter d'obtenir la compatibilité maximale entre les travaux effectués dans différents forums, situés à Genève et à Vienne en l'occurrence, où les nouveaux instruments de droit international sont élaborés.

Il va sans dire que l'avis que pourrait donner le Directeur général de l'AIEA ne saurait en aucune façon préjuger la décision que le Groupe de travail spécial prendra en définitive au sujet du libellé de l'article IV du texte récapitulatif. Le Groupe de travail spécial travaille conformément au mandat qui lui a été conféré par le Comité du désarmement et notre Comité est naturellement la seule instance juridiquement habilitée à élaborer le projet de convention sur les armes radiologiques. Nous estimons cependant que tous les Etats doivent veiller à ce que les accords relatifs à l'utilisation de matières radioactives - qu'il s'agisse de textes élaborés à Genève ou à Vienne - constituent ensemble un obstacle cohérent et dissuasif de nature à empêcher l'utilisation illégale ou non autorisée de ces matières dangereuses".

Compte tenu de ce qui précède, l'incapacité dans laquelle se trouve le Comité du désarmement de vous habiliter à adresser la lettre en question n'augure rien de bon pour nos négociations futures. Si l'on empêche de présenter les faits qu'en adviendra-t-il des négociations que l'on se plaît à qualifier de "sérieuses" ? Il me semble que l'on perdrait six précieux mois pour réunir des informations objectives.

Nous déplorons cet état de choses.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : En l'absence de consensus la proposition tendant à ce que le Comité invite le Directeur général de l'AIEA est abandonnée. Deuxièmement, j'aimerais savoir s'il y a une objection à ce que le Groupe de travail reprenne ses travaux le 18 janvier 1982.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : J'ai quant à moi une observation plutôt qu'une objection à formuler. Ma délégation est de celles qui estiment que nous devrions attendre pour prendre une décision sur la date, d'avoir examiné la question plus à fond à cette séance. Le point essentiel, à notre avis, est de déterminer si nous pourrions commencer la prochaine série de discussions en janvier avec un véritable espoir de faire rapidement des progrès. Selon nous, il n'y aurait aucun sens à convoquer une réunion spéciale à une date rapprochée si la perspective de progrès sensibles n'était pas bien établie, et peut-être avons-nous tous besoin de rentrer et de réfléchir à nos positions en matière de négociation. Si au début de l'an prochain, il apparaît nettement qu'une réunion le 18 janvier serait fructueuse et justifiée nous serions alors tout à fait en sa faveur. Mais nous estimons qu'il serait peut-être bon que le Président prenne l'avis de quelques délégations qui s'intéressent particulièrement aux points qui sont au centre du débat afin de s'assurer que la situation se trouve débloquée avant de reprendre réellement cette nouvelle série de réunions au début du mois de janvier.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Ma délégation a malheureusement eu quelques difficultés à souscrire à l'opinion que le Groupe de travail spécial des armes radiologiques devrait reprendre ses travaux le 18 janvier prochain. Nos difficultés sont à la fois d'ordre statutaire, et d'ordre pratique. Pour ce qui est de la question de procédure vous savez, Monsieur le Président, qu'il existe une distinction entre le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement et les trois autres groupes de travail que nous avons créés. Le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement a été créé pour durer jusqu'à ce qu'il soumette le programme à l'adoption de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tandis que les trois autres groupes de travail ont été créés sur une base annuelle avec un mandat d'une année. La convocation du Groupe de travail spécial des armes radiologiques avant la quatrième session ordinaire du Comité du désarmement pose donc un problème d'ordre statutaire puisque ce groupe, sur le plan de la procédure, cesse d'exister à la fin de la présente session du Comité et qu'il nous faudra le rétablir et décider à nouveau de son mandat, du Président etc., lorsque nous reprendrons nos travaux en 1982. Voilà pour ce qui est de la question d'ordre statutaire.

Pour ce qui est de la question d'ordre pratique, nous constatons qu'il existe des difficultés considérables au Groupe de travail sur les armes radiologiques en ce qui concerne les questions de définition, de portée, d'utilisations pacifiques, l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, etc. Ce qu'il faut avant tout, ce n'est pas davantage de temps pour les négociations, mais des décisions de principe fondamentales de la part des parties aux négociations en vue de parvenir à un accord. Nous espérons que ces décisions seront prises et nous pensons que, lorsqu'elles le seront, le Groupe de travail spécial pourra, dans le temps dont il disposera à la session de 1982, parvenir à un accord sur une Convention sur les armes radiologiques. Nous pensons donc que le Groupe de travail devrait reprendre ses travaux en même temps que le Comité en 1982.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation désire indiquer à ce sujet qu'il n'appartient pas exclusivement au Comité de décider si le Groupe de travail spécial des armes radiologiques se réunira le 18 janvier ou non. J'apporte cette précision car je ne sais si j'ai bien compris l'intervention du représentant du Royaume-Uni qui a mentionné la possibilité de consultations entre le Président et un groupe de délégations particulièrement intéressées pour savoir s'il y a lieu que ce Groupe se réunisse plus tôt ou non. Si tel est le sens de son intervention, ma délégation tient à indiquer qu'elle ne saurait accepter que des décisions de ce type puissent se prendre entre le Président et un certain groupe de délégations particulièrement intéressées étant donné que l'intérêt de tous les membres du Comité en la matière est identique et a la même valeur. Je réaffirme donc que toute décision, dans un sens ou dans l'autre, dans ce domaine doit être exclusivement prise au sein du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je conclus des déclarations que l'on vient de faire, qu'il n'y a actuellement aucun consensus sur la convocation du Groupe de travail des armes radiologiques le 18 janvier 1982. En l'absence d'objections je considérerai que le Comité adopte le rapport du Groupe de travail spécial des armes radiologiques.

Il en est ainsi décidé.

Nous procéderons maintenant à l'examen du document CD/220, qui contient le rapport du Groupe de travail spécial des armes chimiques. En l'absence d'objections je considérerai que le Comité adopte le rapport du Groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

Ceci termine nos travaux en plénière aujourd'hui. Les derniers paragraphes de certaines sections du rapport annuel ont été distribués dans toutes les langues sous la cote Document de travail No 44, Add.1/Rev.2. Afin de laisser aux membres le temps de les lire, la réunion officieuse aura lieu à 20 heures.

M. HASSAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : La délégation de mon pays n'a aucune objection à formuler au sujet des rapports qui viennent d'être adoptés. Mais nous aimerions indiquer que nous avons quelques réserves à faire à propos de la traduction arabe de ces rapports. Peut-être le moment n'est-il pas opportun pour soulever ces questions aussi nous réservons-nous le droit de communiquer ultérieurement ces observations au Secrétariat afin que la version arabe soit conforme au texte anglais des rapports.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Si j'ai bien compris, vous proposez de lever la séance et de convoquer une séance officieuse à 20 heures. Est-ce exact ? Comme il nous reste très peu de temps pour nos délibérations futures je me demande s'il n'y a rien que nous puissions faire maintenant puisque nous avons encore une heure devant nous jusqu'à six heures : je pense qu'il serait dommage de la perdre. Je n'ai aucune proposition précise à faire, d'autres membres ont participé plus assidûment que moi aux négociations officieuses.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Groupe de rédaction pourrait en fait se réunir maintenant pour rédiger un paragraphe sur la question de la bombe à neutrons. J'espère que les membres de ce Groupe de rédaction à composition non limitée pourront se réunir immédiatement après la fin de cette séance.

M. de la GORCE (France) : Je voudrais à mon tour exprimer les remerciements de ma délégation à notre collègue l'ambassadeur Israelyan qui a posé en termes très clairs ces problèmes d'organisation auxquels nous devons prêter sans aucun doute une attention particulière cette année, car nous approchons de la fin de cette troisième session et l'expérience accumulée permet en effet de réfléchir aux conclusions que nous pouvons tirer.

Nous sommes aussi d'accord avec beaucoup de ce qui a été dit par notre distingué collègue de l'Ambassade de l'Union soviétique. Nous estimons en effet qu'il serait bien souhaitable de pouvoir travailler longtemps, qu'il serait bien souhaitable également que les délégations puissent disposer des moyens nécessaires et aussi d'une autonomie qui leur permettrait de se consacrer entièrement aux travaux de notre Comité. Nous sommes également d'accord, bien entendu, sur le caractère fondamental du travail qui se poursuit dans les organes subsidiaires, essentiellement les groupes de travail. Quant aux solutions pratiques qui pourraient intervenir, nous sommes évidemment appelés à constater quelques limites.

D'abord en ce qui concerne le statut et l'effectif des délégations, dont presque tout dépend. Pour notre part, nous estimons en effet que les moyens, et j'inclus dans cette estimation, le cas de ma propre délégation, sont insuffisants compte tenu de la masse de travail auquel nous avons à faire face. Et nous serions heureux si un plus grand nombre de pays participants étaient en mesure d'établir des missions autonomes sous la direction d'ambassadeurs chargés exclusivement des affaires de désarmement. Ceci dit, en exprimant ce vœu, nous avons bien entendu conscience des difficultés que cette transformation peut présenter pour un certain nombre des participants au Comité. C'est donc avec une certaine discrétion que nous nous exprimons à cet égard tout en souhaitant encore une fois très vivement qu'une grande attention soit accordée par tous à ces nécessités en ce qui concerne les moyens des délégations.

Il s'agit bien entendu du personnel permanent comme des experts qui sont nécessaires pour certains des travaux qui se poursuivent ici. En ce qui concerne la durée des sessions, notre collègue soviétique a très justement distingué - nos collègues du Mexique et de la République fédérale ont fait de même - entre les sessions du Comité lui-même et les travaux des groupes de travail qui pourraient éventuellement se prolonger alors que le Comité ne tient pas de session formelle. Nous croyons cette distinction utile. En effet, ma délégation partage entièrement l'opinion exprimée par l'ambassadeur Garcia Robles et par l'ambassadeur Pfeiffer en ce qui concerne la très grande utilité, pour ne pas dire la nécessité, pour les chefs de délégation dont les gouvernements le souhaitent ainsi, de participer aux travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale et aussi aux travaux de la Commission du désarmement. Il y a une unité dans l'ensemble des efforts qui se poursuivent au niveau du désarmement multilatéral dans le cadre de la communauté internationale tout entière, même si ce comité ne fait pas très formellement partie pour beaucoup de ceux qui sont ici, du système des Nations Unies. Nous estimons que le bénéfice que nous tirons de notre participation personnelle aux travaux de la Première Commission sont inestimables et le lien ainsi établi entre l'organe de négociation et les organes de délibération est un lien extrêmement précieux sur le plan politique et pour le Comité du désarmement et pour l'Assemblée générale et la Commission du désarmement.

Il devrait être possible de tenir compte des contraintes ainsi imposées en ce qui concerne le calendrier et de prévoir une session qui pour le Comité pourrait tout de même être un peu plus longue. Pour notre part, nous ne verrions pas d'inconvénients à ce que la disposition de notre règlement qui stipule le début de la session pour le premier mardi de février de chaque année soit peut-être réexaminée et nous pensons qu'il serait peut-être possible de gagner deux ou trois semaines en réunissant le Comité par exemple le 10 ou le 15 janvier. C'est une idée que

j'émets; je ne sais pas quel accueil elle peut rencontrer, mais je note que notre collègue soviétique a déjà proposé une formule de ce genre pour l'année prochaine au cas probable où les contraintes liées à la préparation de la deuxième session extraordinaire amèneraient à conclure plus tôt notre session de printemps l'année prochaine.

L'ambassadeur Garcia Robles a fait un calcul fort utile qui nous permet de conclure que du début de février au début de septembre, il y a effectivement 30 semaines de travail, ce qui, je crois, serait suffisant pour les groupes de travail et on pourrait peut-être laisser les groupes poursuivre leurs réunions pendant les quatre semaines de la Commission du désarmement si les chefs de délégation souhaitent se rendre à New York à cette occasion. Il y aurait sans doute intérêt à ce que les travaux se terminent effectivement au plus tard au début de septembre à moins que les groupes ne poursuivent jusqu'au début d'octobre par exemple après l'approbation du rapport de la session. On peut très bien imaginer d'ailleurs que le rapport de la session tienne compte de l'état des travaux des groupes, par exemple vers le 15 août, ils pourraient continuer ensuite après avoir consacré comme nous le prévoyons maintenant, environ une semaine à l'établissement de leurs rapports pour le rapport d'ensemble adressé par le Comité du désarmement à l'Assemblée générale et qui doit effectivement être prêt pour la fin d'août.

Voilà quelles sont les observations que je souhaitais présenter à ce stade. Il est bien évident que les besoins dont nous parlons et qui exigeraient certainement un grand effort sont largement fonction des possibilités de négociation qui s'offrent à nous. Nous souhaitons qu'elles soient aussi larges que possible; il y a là un facteur politique des perspectives concrètes des négociations et puis, bien entendu, la situation internationale et nous sommes de ceux qui pensons que cette situation a des incidences inévitables mais nous pensons aussi que ce n'est pas une raison pour relâcher l'effort en ce qui concerne la poursuite des négociations sur le désarmement.

Monsieur le Président, voilà les quelques réflexions que je voulais présenter à ce stade sur le sujet qui nous occupe.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense que le Groupe de travail a besoin d'un peu de temps pour mettre au point un projet de paragraphe sur nos délibérations sur la bombe à neutrons.

La séance est levée à 17 heures.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 21 août 1981, à 18 heures.

Président : M. CH. A. SANI (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. F. RUTH
M. N. KLINGLER

Argentine : M. J.C. CARASALES
H. J.F. GOMENSORO
Mme N. NASCIMBENE

Australie : M. R.A. WALKER
M. R. STEELE

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAV HLAING
U NGWE WIN
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. De QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV

Canada : M. C.R. SKINNER

Chine : M. YU PEIYEN
M. YU MEN MENGJIA
M. LI CHANGHE
M. YANG MINGLIANG
M. PAN JUSHENG

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN
M. N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE
H. F. DeSIMONE
Mlle K. CRITTENBERGER
M. R.F. SCOTT
M. W. HECKROTTE

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KÖMIVES M. F. GAJDA
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. Ch. A. SANI M. S. DARUSMAN M. M. SIDIK M. HARYOMATARAM M. F. QASIM M. ACHDIAT M. SOEPRAPTO
<u>Iran</u> :	M. A. JALALI M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. A. CIARRAPICO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ Y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. M. B. BRIMAH M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	M. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THELICKÉ M. N. KAULFUSS
<u>Roumanie</u> :	M. O. IONESCU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMTERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. L. NORBERG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. P. LUKES M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOPIEV M. V.M. GANJA M. L.A. NAUMOV M. V.F. PRYAKHINE M. S.N. RIUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. O. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. Z. JERKIC
<u>Zaïre</u> :	M. B.A. NZENGEYA M. L.B. NDAGA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'aimerais dès maintenant avertir les membres que nous devrions essayer de terminer nos travaux en 3 heures au plus. Il n'est pas certain que nous puissions ensuite bénéficier des services techniques. Puisque nous n'avons approuvé le rapport annuel que la nuit dernière à une séance officieuse, je pense que son adoption officielle ce soir devrait être assez rapide et sans complication bien qu'il y aura vraisemblablement quelques erreurs de dactylographie, de traduction, d'agrafage ou autres. Ces questions devront être portées directement à l'attention de la personne compétente du secrétariat. Toute tentative de rouvrir la discussion sur d'anciens points, ou de nouveaux, à ce stade tardif devrait être combattue et je suis convaincu que les membres feront preuve de la modération nécessaire et d'un esprit de compromis.

Le Comité est saisi de deux documents, le document de travail No 44/Rev.1 qui constitue le corps du rapport et le document de travail No 44/Add.1/Rev.3 qui contient le texte des derniers paragraphes. Nous les examinerons ensemble. Je vais passer en revue le rapport principal, section par section, et lorsque j'arriverai aux points où les insertions devront être faites j'appellerai l'attention du Comité sur les parties pertinentes de l'autre document, c'est-à-dire le document de travail No 44/Add.1/Rev.3. Comme je l'ai dit précédemment, ayez l'obligeance de communiquer au secrétariat les erreurs, omissions ou fautes de traduction, etc. Il est inutile de déranger le déroulement de la séance plénière. J'aimerais également ajouter que si une délégation a une objection suffisamment forte pour souhaiter une suppression quelconque, elle doit le dire clairement et dans ce cas, je déclarerai qu'il n'y a pas de consensus; par contre si son opposition n'est pas aussi forte qu'elle fasse brièvement ses réserves aux fins du compte rendu. Il est beaucoup trop tard à ce stade pour essayer d'améliorer la grammaire, la forme ou la structure. Le rapport, vous me l'accorderez, n'est pas un morceau de littérature à la recherche d'un prix international. Maintenant procédons section par section.

L'introduction. Je pense que cette section ne soulève aucun problème. Je n'en vois pas.

L'introduction est adoptée.

Chapitre II, section A. Y a-t-il des difficultés ?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Excusez-moi Monsieur le Président, j'aimerais suggérer que vous indiquiez les paragraphes lorsque vous présentez une section à notre examen. Cela nous permettra d'être sûrs de ce que nous examinons.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Section A, paragraphes 2 à 4. J'espère qu'il n'y a pas de difficultés. Il n'y en a pas.

La section A est adoptée.

Section B, "Participation aux travaux du Comité". Un seul paragraphe, le paragraphe 5. Aucune difficulté ?

La section B est adoptée.

Section C - Ordre du jour de la session de 1981 et programme de travail des première et seconde parties de la session. Paragraphes 6 à 11 inclus. Y a-t-il des difficultés ? Il n'y en a pas.

La section C est adoptée.

(Le Président)

Section D - Participation d'Etats non membres du Comité. Paragraphes 12 et 13.
Aucune difficulté ?

La section D est adoptée.

Section E - "Proposition d'addition à l'article 25 du règlement intérieur".
Paragraphe 14. Aucune difficulté ?

La section E est adoptée.

Section F - Etude des modalités du réexamen de la composition du Comité.
Paragraphes 15, 16 et 17. Aucune difficulté ?

Les paragraphes 15, 16 et 17 sont adoptés.

J'aimerais maintenant que vous vous reportiez à l'autre document, soit à la page 18 du document de travail No 44/Add.1/Rev.3 : "Projets de textes pour les derniers paragraphes concernant la question de l'examen de la composition du Comité". Cette section comprend trois paragraphes. Y a-t-il des difficultés ? Je n'en vois pas.

Ces trois paragraphes sont adoptés.

Revenons au paragraphe 18, page 9 du document de travail No 44/Rev.1. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 18 est adopté.

Section G - "Communications émanant d'organisations non gouvernementales".

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me permets de rappeler au sujet du paragraphe 18, que nous avons approuvé à une séance officielle un projet de recommandation concernant les consultations que devra tenir le Président deux semaines avant la session de 1982 sur le programme de travail et l'ordre du jour, et que le secrétariat avait été informé que cela devrait être inséré à l'endroit approprié. Peut-être conviendrait-il d'en prendre acte ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous en prenons acte.

Examinons maintenant la section G - "Communications émanant d'organisations non gouvernementales". Aucune difficulté ?

La section G est adoptée.

Nous arrivons maintenant au chapitre III - "Travaux du Comité au cours de sa session de 1981".

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je souhaiterais demander, au nom de ma délégation, que l'on procède paragraphe par paragraphe lorsqu'on abordera cette partie du rapport.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : A partir d'ici nous procéderons donc paragraphe par paragraphe.

Paragraphe 20 - Y a-t-il des difficultés ? Aucune difficulté.

Le paragraphe 20 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 21. Je ne vois aucune difficulté.

Le paragraphe 21 est adopté.

Paragraphe 22. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 22 est adopté.

Paragraphe 23. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 23 est adopté.

Paragraphe 24. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 24 est adopté.

Paragraphe 25. Aucune difficulté ? Il s'agit simplement d'une liste de documents.

Le paragraphe 25 est adopté.

Nous passons à la section A de ce chapitre intitulée : "Interdiction des essais nucléaires".

Paragraphe 26, Section A - Interdiction des essais nucléaires. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 26 est adopté.

Paragraphe 27?

Le paragraphe 27 est adopté.

Paragraphe 28?

Le paragraphe 28 est adopté.

Paragraphe 29?

Le paragraphe 29 est adopté.

Paragraphe 30?

Le paragraphe 30 est adopté.

Paragraphe 31?

Le paragraphe 31 est adopté.

Paragraphe 32?

Le paragraphe 32 est adopté.

Paragraphe 33?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a une objection contre l'insertion de ce paragraphe et du paragraphe 42, car l'un et l'autre se réfèrent à un document officieux qui ne tendait qu'à aider les membres du Comité. Il convient de ne pas appeler l'attention sur ce document dans un document officiel qui aura une large distribution.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, pour les mêmes raisons nous estimons qu'il est préférable de ne pas faire mention dans notre rapport à l'Assemblée générale de cette distribution du document officieux dont il est question.

M. VAGENIAKIS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : La délégation néerlandaise s'associe aux observations faites par les délégations des Etats-Unis et de la France pour la même raison.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Autrement dit ces délégations souhaiteraient que ce paragraphe soit supprimé. Est-ce exact ? Y a-t-il opposition à ce paragraphe ...

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous avons eu une discussion à ce sujet au cours de nos séances officielles hier. Ce paragraphe reflète exactement ce qui s'est passé au Comité et ma délégation pensait qu'il devrait aller plus loin et faire spécifiquement référence à ce document. Or, trois membres du Comité pensent maintenant que l'Assemblée générale ne devrait pas être informée de ce qui s'est effectivement passé au Comité. Je suis surpris de cette attitude étant donné que ces paragraphes ont été approuvés et entérinés par ces mêmes délégations à deux occasions différentes - lorsqu'elles les ont approuvés puis entérinés à la réunion officielle et au groupe de rédaction. J'insiste donc pour que ces paragraphes restent tels quels sinon ces délégations retirent l'appui qu'elles leur ont donné.

Lorsqu'il a été décidé que le document établi par le secrétariat ne devrait pas être distribué en tant que document officiel, il était verbalement entendu qu'il ne devait servir qu'aux membres du Comité. Hier j'ai proposé qu'il soit fait mention de ce document. A la réflexion, comme il s'agissait d'une sorte de convention verbale, ma délégation était et est disposée à abandonner ma suggestion. Mais si ces délégations ne maintiennent pas l'approbation qu'elles ont donnée à l'adoption de ce paragraphe j'estimerai que ma délégation pourrait demander que ce document soit distribué en tant que document officiel du Comité du désarmement au nom de la délégation brésilienne. Il leur appartient donc de décider : ou bien elles maintiennent l'appui qu'elles ont déjà donné si elles ne veulent pas que ce document soit distribué en tant que document officiel du Comité du désarmement ou elles proposent de modifier ou de supprimer ce paragraphe et ce document sera publié comme document officiel du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense que les trois délégations ont entendu la requête de notre collègue du Brésil. J'aimerais leur demander si elles continuent à s'opposer à l'insertion de ce paragraphe dans notre rapport.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, la position de la délégation française a été exprimée de façon parfaitement claire à la réunion officielle d'hier. Nous avons fait objection à la mention de ce document officieux. L'existence du document officieux n'importe pas à l'Assemblée générale. Ce qui importe à l'Assemblée générale c'est le fait que nous ayons eu des débats sur ces points et ces débats sont effectivement reflétés dans le rapport lui-même. Nous ne voyons pas du tout l'opportunité d'une pareille mention qui va susciter des requêtes tendant à la distribution de ce document; c'est précisément ce que ma délégation ne veut pas et nous nous opposerions tout à fait à la distribution de ce document comme document du Comité sous les auspices de la délégation du Brésil parce que ce n'est pas un document de la délégation du Brésil. Encore une fois, tout l'esprit de nos discussions officielles sur des sujets de fond risque d'être faussé si nous avons une distribution du document officielle, ou alors nous devrions nous entendre sur ce document.

M. FLOERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je tiens simplement à déclarer qu'après avoir entendu l'intervention du distingué représentant du Brésil et les observations du distingué représentant de la France, je suis pleinement d'accord avec ce dernier et souhaite que l'on abandonne ce paragraphe. J'aimerais également rappeler que le paragraphe 42 pose le même problème.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Si nous prenons cette décision au Comité du désarmement, alors comment le Comité se prononcera-t-il si deux représentants d'un même Etat doivent prendre place à cette table ? Comment résoudrons-nous la question qui se pose dans ce cas ? Je vous pose simplement la question, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense qu'il n'y a manifestement aucun consensus sur l'inclusion de ce paragraphe 33 qui est donc abandonné. Pour ce qui est de la question de la distribution de ce document ... Motion d'ordre du représentant de la Mongolie.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je vous ai demandé comment nous résoudrons la question qui se pose si une délégation occupe deux sièges à la table des négociations. Pourrons-nous y parvenir dans une telle situation ? C'est ce que je vous ai demandé, mais vous ne m'avez pas répondu. Je vous prie de bien vouloir élucider cette question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'aimerais demander à notre distingué collègue de la Mongolie de bien vouloir être plus clair.

M. ERDEMBILEG (Mongolic) (traduit du russe) : Je veux simplement dire qu'après ma deuxième intervention, cette question s'est trouvée réglée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Si cette question est réglée je donne la parole à notre distingué collègue du Brésil.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Je demeure perplexe au sujet de cette proposition étant donné que le paragraphe 33 se réfère à la 126ème séance plénière du 21 avril qui était une séance officielle du Comité. Il s'agissait d'une séance publique pour laquelle des comptes rendus ont été établis. Alors comment pouvons-nous cacher cela à l'Assemblée générale et supprimer toute mention à ce qui a été fait au cours de cette séance ? Je pense, Monsieur le Président, qu'aucune délégation n'a l'intention de le faire, mais la proposition des délégations des Etats-Unis d'Amérique et de la France aurait ce résultat : éviter d'informer l'Assemblée générale de ce qui s'est réellement passé au Comité et cela ma délégation aurait beaucoup de difficultés à l'accepter.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec notre collègue, le distingué Ambassadeur du Brésil. Il ne s'agit pas pour nous de cacher quelque chose à l'Assemblée générale mais, si tout ce qui figure dans les procès-verbaux des séances plénières du Comité doit être mis dans le rapport ... (nous rappelons à notre collègue du Brésil que ces procès-verbaux sont précisément annexés au rapport et que par conséquent on peut en prendre connaissance); ce qui nous paraît inapproprié serait de faire mention, dans ce document synthétique destiné à l'Assemblée, d'un document purement intérieur auquel nous donnerions un relief et une consécration officielle qu'il n'a pas.

II. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Je suis navré de reprendre la parole, mais cette discussion et cette proposition me rappellent un livre bien connu "1984" où l'histoire était écrite et maintenant nous la réécrivons. Mais comme je l'ai déjà dit, nous retirons notre soutien à ce paragraphe qui a été adopté par deux fois à nos réunions officielles; j'ajoute également que ma délégation ne se sent pas tenue de restreindre la distribution d'un document établi par le secrétariat en vue de sa diffusion au moment opportun.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puisqu'il n'y a pas de consensus au sujet de l'insertion de ce paragraphe, je suis contraint de déclarer que ce paragraphe est abandonné. Le paragraphe 33 est supprimé.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 34 : Y a-t-il des difficultés avec le paragraphe 34 ?

Le paragraphe 34 est adopté.

Paragraphe 35 : Aucune difficulté ?

Le paragraphe 35 est adopté.

Paragraphe 36 : Aucune difficulté concernant le paragraphe 36 ?

Le paragraphe 36 est adopté.

Prenez maintenant la première page du document de travail No 44/Add.1/Rev.3 que j'examinerai paragraphe par paragraphe. Premier paragraphe, première page. Y a-t-il des difficultés ? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Deuxième paragraphe ? Aucune difficulté. Le deuxième paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Troisième paragraphe commençant par les mots "Un certain nombre de délégations"... Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non, il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Premier paragraphe, page 2. Aucune difficulté ? Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Je prends les deuxième et troisième paragraphes, page 2 qui, en fait, ne devraient en constituer qu'un seul. Aucune difficulté ? Ces paragraphes sont adoptés.

Il en est ainsi décidé.

Ce dernier paragraphe continue sur la page 3; j'espère que la fin rencontre également l'agrément du Comité. L'ensemble du paragraphe est donc adopté.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe suivant, page 3.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Excusez-moi Monsieur le Président de faire une observation d'ordre rédactionnel, mais il me semble que le deuxième paragraphe, page 2, devrait se terminer avant la dernière phrase : "La proposition du Groupe des 21 tendant à la création d'un groupe de travail spécial, contenue dans le document CD/181, a été présentée au Comité le 14 juillet ...". Le sujet change à ce point et nous tenions à faire cette suggestion. Je ne veux pas retarder nos travaux plus longtemps pour en discuter.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre collègue des Etats-Unis. Le Secrétaire m'a informé que le nécessaire avait déjà été fait. Ce paragraphe, maintenant scindé en deux, est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 3, commence par les mots "Le troisième participant" et se termine par "les reprendre immédiatement". Y a-t-il des difficultés concernant ce paragraphe ? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant "Quelques membres" ne comporte qu'une phrase. Y a-t-il des difficultés ? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Je passe au paragraphe suivant. Y a-t-il des difficultés ? Aucune. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe page 3. Y a-t-il des difficultés ? Aucune. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Premier paragraphe page 4, commençant par les mots "Dans le document CD/192, le Groupe des 21 ..." et finissant par "article 25 du règlement intérieur". Y a-t-il quelques difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le deuxième paragraphe, page 4, commençant par les mots "les auteurs de la proposition" et se terminant par les mots "article 25" présente-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "A sa 140ème séance plénière" n'a qu'une phrase. Y a-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant qui, dans le texte français, se trouve au bas de la page 3 et commence par les mots "Quelques membres ..." ne comprend également qu'une seule phrase. Présente-t-il des difficultés ? Aucune. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe qui, dans le texte français, est l'avant-dernier paragraphe de la page 3 présente-t-il des difficultés ? Non.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ce paragraphe a fait l'objet d'une longue discussion hier soir et notre représentant a expliqué dans le détail pourquoi il soulève des difficultés pour ma délégation. Je ne veux pas prendre le temps du Comité cet après-midi pour étudier les détails, ni empêcher un consensus pour l'adoption de ce document. Je serais donc reconnaissant que le Secrétaire accepte d'ajouter une note en bas de page, dont je vais donner lecture, et à laquelle renverrait un astérisque ou tout autre signe approprié. Cette note serait ainsi libellée : "La délégation des Etats-Unis a fait observer qu'elle n'était pas en mesure de dire quelles pourraient être les intentions des Etats-Unis concernant cette question au début de la prochaine session du Comité et que, par conséquent, elle réservait sa position à l'égard du paragraphe ..." selon le numéro qui lui sera attribué. Le secrétariat a des exemplaires de cette note qu'il pourrait distribuer si quelqu'un souhaite en prendre connaissance.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Dans des occasions bien bien plus solennelles que celles-ci, par exemple lors de l'approbation du Document final, diverses délégations avaient fait des observations de cet ordre et il leur avait paru suffisant d'en faire prendre acte dans les comptes rendus de séance. Je me hasarderai à demander au distingué représentant des Etats-Unis s'il ne lui suffirait pas que sa prise de position soit consignée dans le compte rendu car si nous commençons à ajouter des notes en bas de page à notre rapport, je crains que sa valeur, qui n'est déjà pas très grande, ne diminue encore.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le distingué représentant des Etats-Unis accepterait-il la suggestion de notre distingué collègue du Mexique ?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis sensible aux observations que vient de faire le distingué représentant du Mexique mais je crois que, dans le cas présent, il convient que les Etats-Unis affirment leur position sinon les lecteurs de ce document risqueraient de ne pas la comprendre.

Je ne pense pas que la note en bas de page puisse être le point de départ de nombreuses autres notes. J'espère que ce ne sera pas le cas et je crois fermement que l'intention ici était d'être aussi coopératifs que possible. Nous reconnaissons naturellement que ce paragraphe reflète l'opinion prépondérante du Comité et nous ne préjugeons, ni dans un sens ni dans l'autre, de ce que sera la position des Etats-Unis en 1982. C'est pourquoi nous pensions que c'était la façon la plus simple de mettre ceux qui liront ce document au courant de la situation réelle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : En l'absence d'objections, je considérerai que ce paragraphe et la note en bas de page sont adoptés.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, si cette façon de faire ne soulève aucune objection ma délégation ne s'opposera naturellement pas à l'adjonction de la note proposée par l'Ambassadeur Flowerree.

J'aimerais cependant faire observer à ce stade que c'est peut-être le premier cas où nous avons interprété la règle du consensus d'une façon qui a permis à une délégation de faire une réserve par le biais d'une note; peut-être est-ce quelque chose que nous devrions noter pour la suite.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation aimerait exprimer un point de vue similaire à celui que vient de présenter la délégation du Pakistan. Sans entrer dans le détail, ma délégation croit comprendre que cela crée un précédent beaucoup plus important que nous le pensons peut-être. La tradition est de ne pas désigner les délégations par leur nom. On a fait dans la rédaction de ce rapport des tours de passe-passe, que certains qualifient de ridicules, pour éviter de nommer des délégations et si nous commençons à inclure des réserves dans le rapport je crains sincèrement que nous ne nous embarquions sur une voie hérissée de problèmes étant donné qu'il sera inévitable que d'autres délégations, peut-être pas cette année mais dans l'avenir, soient également tentées d'indiquer leurs prises de position dans des notes.

Je répète que je ne ferai pas obstacle au consensus si tel est le sentiment du Comité, mais je crois fermement que nous devons réfléchir sérieusement, au-delà du point concret dont nous traitons, à l'importance du précédent que nous sommes en train de créer.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je ne pensais pas créer de difficultés pour le Comité en proposant cette formule. J'ai pris note des observations présentées par quelques-uns de nos distingués collègues et je peux envisager d'autres moyens de résoudre la difficulté. L'un serait d'accepter de dire : "une délégation a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de préciser quelles pourraient être ses intentions concernant la question au début de la prochaine session du Comité", etc. Et c'est tout. Ce serait une façon de résoudre le problème sans mettre une note en bas de page et sans mentionner nommément la délégation. Je pourrais alors dans une déclaration ultérieure, préciser la position de ma délégation. Une autre solution consisterait à abandonner le paragraphe, mais je ne pense pas que la majorité des membres du Comité l'accepteraient et c'est pourquoi nous cherchons d'autres solutions à un problème qui, je le crains, préoccupe sérieusement ma délégation et mon gouvernement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Si je ne me trompe, j'ai demandé s'il y avait une objection quelconque à l'adoption de ce paragraphe avec la note en bas de page proposée par notre collègue des Etats-Unis. Je n'ai vu alors aucune objection mais deux délégations ont expliqué leur position en rappelant au Comité les graves conséquences que pourrait avoir la décision d'accepter, comme pratique normale, l'adjonction de notes en bas de page pour réserver nos positions sur certains points du rapport.

Si cela est exact, puis-je considérer - compte tenu des remarques que vous avez faites - que ce paragraphe peut être adopté avec la note proposée par notre collègue des Etats-Unis ?

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Sans vouloir prolonger ce débat, ma délégation préférerait quant à elle la deuxième solution proposée par le représentant des Etats-Unis et qui consisterait à indiquer qu'une délégation a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de préciser quelle pourrait être la position de son gouvernement ou quelque chose dans ce style. La note en bas de page constituerait en effet un précédent de bien plus grande importance. Tel est le point de vue de ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vois que l'Argentine a proposé d'ajouter un nouveau paragraphe pour indiquer sa position. Il commencerait par "Une délégation ..." Cela rencontrerait-il davantage votre agrément ?

M. BRIMAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Ma délégation aimerait rappeler instamment au délégué des Etats-Unis que ce paragraphe tient compte de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies déclarant que l'interdiction des essais nucléaires est une question hautement prioritaire. Ma délégation aimerait que la dernière partie de ce paragraphe reste comme elle est, sans note en bas de page.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je suis disposé à accepter la proposition du distingué représentant de l'Argentine.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Veuillez m'excuser d'intervenir une troisième fois. Ma délégation n'a pas fait de proposition, elle a tout simplement indiqué qu'elle préférerait la deuxième solution envisagée par le représentant des Etats-Unis à l'adjonction d'une note en bas de page; j'ai rappelé la solution proposée par le représentant des Etats-Unis; il ne s'agit pas d'une proposition de la délégation argentine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puis-je rappeler à mes collègues que j'ai demandé s'il y avait quelque objection à l'adoption de ce paragraphe et du renvoi en bas de page proposé par les Etats-Unis. Je me souviens qu'il n'y en avait pas. Des observations ont été faites mais j'avais conclu que nous avions accepté ce paragraphe puisqu'aucune objection n'avait été élevée. C'était donc une décision du Comité, mais au cours du débat plusieurs autres délégations ont demandé la parole. Comme d'habitude je ne pouvais, par pure courtoisie, ne pas accéder à leur demande. Puis-je maintenant conclure que le paragraphe, avec la note en bas de page demandée par les Etats-Unis, ont été acceptés par le Comité. Il y a eu des réserves et des observations, et comme il s'agit d'une séance plénière, elles seront consignées dans le compte rendu.

Il en est ainsi décidé.

Nous revenons maintenant au premier document de travail No 44/Rev.1 et je commencerai par la section B "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" - paragraphe 37. Y a-t-il des difficultés ? Dans la négative, je considérerai que ce paragraphe est adopté.

Le paragraphe 37 est adopté.

Paragraphe 38. Ce paragraphe reçoit-il l'agrément du Comité ?

Le paragraphe 38 est adopté.

Paragraphe 39 - Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non, il est adopté.

Le paragraphe 39 est adopté.

Paragraphe 40 - En l'absence de difficultés ce paragraphe est adopté.

Le paragraphe 40 est adopté.

Paragraphe 41 - Y a-t-il des difficultés ? Non, le paragraphe 41 est adopté.

Le paragraphe 41 est adopté.

Paragraphe 42 - Y a-t-il des difficultés ?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, J'ai précédemment appelé l'attention sur le fait que ce paragraphe est lié au paragraphe 33 que nous avons abandonné; je suggérerais donc que nous supprimions également celui-ci.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je ne pense pas que nous devons reprendre les débats que nous avons eus pour le premier paragraphe. Puisqu'il n'y a pas consensus pour conserver ce paragraphe dans notre rapport, je dois décider s'il doit ou non être supprimé.

Le paragraphe 42 est supprimé.

Paragraphe 43 - Ce paragraphe présente-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 43 est adopté.

Paragraphe 44 - Présente-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 44 est adopté.

Paragraphe 45 - Y a-t-il des difficultés ?

Le paragraphe 45 est adopté.

Puis-je inviter mes collègues à prendre le document de travail No 44/Add.1/Rev.3 ? Premier paragraphe de la page 5 commençant par les mots "Plusieurs délégations" et se terminant par "du Comité plénier". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Dans la négative il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 5, soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Comme cette proposition" et se terminant par "le désarmement nucléaire au Comité du désarmement", soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 6, commence par les mots "Lors des réunions officielles" et se termine par "le non-recours aux armes nucléaires". Y a-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Certains Etats dotés d'armes nucléaires" et se terminant par "sur le plan mondial" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Un Etat doté d'armes nucléaires" et se terminant par "l'emploi des armes nucléaires" soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant page 7 n'a que deux lignes. Soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le deuxième paragraphe, page 7, commençant par les mots "L'attention s'est concentrée" et se terminant par "au sein du Comité" soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Le Groupe des 21" et se terminant par "des Etats dotés d'armes nucléaires" rencontre-t-il votre agrément ? Je vous remercie. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "De l'avis du Groupe des 21" et se terminant par "le forum le plus approprié à cette fin" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous en arrivons maintenant au dernier paragraphe de la page 7 qui continue sur la page 8. Ce paragraphe commence par les mots "Un groupe d'Etats socialistes" et se termine par "concernant le désarmement nucléaire". Rencontre-t-il l'agrément du Comité ? Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe, page 8, commençant par les mots "La délégation d'un pays doté d'armes nucléaires" et se terminant par "la réduction de leurs propres armements", page 9, crée-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous abordons le paragraphe suivant commençant par "D'autres délégations" et se terminant par "dans d'autres régions du monde". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Un groupe de pays socialistes" et se terminant par "de leur limitation" crée-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le paragraphe suivant n'a que deux lignes. Peut-il être adopté ? Je vous remercie. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe de la page 9 soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le premier paragraphe, page 10, commençant par "Le Groupe des 21" et se terminant par "dans le domaine du désarmement" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Cependant" soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Pendant la deuxième partie de la session" et se terminant par "un groupe de travail distinct" soulève-t-il des difficultés ? Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

L'avant-dernier paragraphe page 10 soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe page 10 commençant par les mots "Certaines délégations" et se terminant par "Etats dotés d'armes nucléaires" soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous en venons maintenant page 11 au paragraphe commençant par les mots "A la demande d'un groupe d'Etats socialistes" et se terminant par "qu'offrait le Comité".

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : M. le Président, ce paragraphe est actuellement suivi d'un paragraphe qui mène à la question des armes nucléaires à neutrons. Pour une meilleure ordonnance je pense qu'il serait logique d'examiner maintenant l'avant-dernier paragraphe de la section sur le désarmement nucléaire page 13 qui commence par ces mots "Tous les membres du Comité ont souligné que les actes d'agression, d'expansion..." et de le mettre après le paragraphe que nous sommes en train d'examiner, avant de passer à la section concernant les armes à neutrons à laquelle il ne se rapporte pas. Je ne propose donc qu'un changement dans l'ordre des paragraphes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni. Cette suggestion de notre collègue du Royaume-Uni reçoit-elle l'accord des membres du Comité ?

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je dois avouer que nous sommes tout à fait satisfaits de la place qu'occupe le paragraphe mentionné par l'Ambassadeur du Royaume-Uni, mais si on propose de le changer de place j'émettrai alors l'avis que nous changions en même temps de place les deux derniers paragraphes de cette section et que nous abordions ensuite l'examen de la question des armes nucléaires à neutrons.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vois au moins mon distingué collègue du Royaume-Uni qui fait un signe de tête à la proposition de notre distingué collègue du Pakistan. Puis-je considérer que le Comité accepte cette proposition?

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je n'ai pas bien compris pourquoi le premier paragraphe de la page 11 devrait être transféré en un autre endroit et je préfère en rester à ce qui a été proposé par le secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue de l'Union soviétique mais je pense qu'il s'agissait de mettre les deux derniers paragraphes de la page 13, après le paragraphe, page 11, commençant par "A la demande d'un groupe d'Etats socialistes" et non de changer ce dernier paragraphe de place.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Mon voisin m'a précisé sa proposition, de sorte que je n'ai plus d'objection à cet égard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Est-ce bien d'accord? Le paragraphe est adopté et nous transférons les deux derniers paragraphes de la page 13 à la page 11 après le paragraphe qui vient d'être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Puis-je poursuivre l'examen du paragraphe suivant commençant par "Au cours de la session de 1981" et se terminant par "d'un traité international". Ce paragraphe crée-t-il des difficultés? Dans la négative, il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le premier paragraphe, page 12, commençant par "Quelques délégations" et se terminant par "armes nucléaires" - la dernière phrase faisant l'objet d'un autre paragraphe - reçoit-il l'agrément du Comité? Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Vient ensuite le paragraphe en question d'une phrase commençant par "Une délégation" et se terminant par "entre ces puissances". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous passons maintenant au paragraphe suivant commençant par "Quelques délégations" et se terminant par "ne leur paraissait donc pas justifiée". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Non. Ce paragraphe est également adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commence par "Une délégation" et se termine par "à laquelle ils se livrent". Ce paragraphe rencontre-t-il l'agrément du Comité? Je vous remercie. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous sommes arrivés au dernier paragraphe de la page 12. Ce paragraphe reçoit-il l'agrément du Comité? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commence par les mots "Certaines délégations" et se termine par "ce type particulier d'armes nucléaires". Puis-je considérer que nous adoptons ce paragraphe? Je vous remercie. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant "Un groupe d'Etats socialistes" n'a qu'une seule phrase. Présente-t-il des difficultés? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, qui n'a aussi qu'une seule phrase, commence par "A la 148ème séance plénière". Y a-t-il des difficultés? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons décidé de changer de place les deux derniers paragraphes de la page 13 conformément à la proposition qui a été adoptée par le Comité. Je pense que ces deux paragraphes ont également été adoptés. Je vous remercie.

Nous revenons maintenant à notre document de travail No 44/Rev.1, page 22.

"C. Arrangements internationaux et efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires".

Paragraphe 46. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Non.

Le paragraphe 46 est adopté.

Paragraphe 47. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Non.

Le paragraphe 47 est adopté.

Paragraphe 48. Ce paragraphe ne présente pas davantage de difficultés?

Le paragraphe 48 est adopté.

Le paragraphe 49 n'a qu'une seule phrase. Etes-vous d'accord?

Le paragraphe 49 est adopté.

Le paragraphe 50 n'a également qu'une seule phrase. Aucune difficulté?

Le paragraphe 50 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 51. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 51 est adopté.

Paragraphe 52. Le document CD/215 sera inséré. Y-a-t-il des difficultés ? Il s'agit du rapport d'un groupe de travail que nous avons déjà adopté.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voulais simplement faire une suggestion au sujet du rapport du groupe de travail que, naturellement, nous avons adopté mais, en utilisant le rapport l'an dernier, j'avais trouvé, comme d'autres d'ailleurs, qu'il était assez peu commode que les rapports des groupes de travail soient insérés dans des sections du rapport principal sans que la numérotation des paragraphes se suive. Je dois dire que nous trouverions beaucoup plus logique et commode qu'ils soient peut-être mentionnés dans les sections pertinentes mais insérés ailleurs, pour ne pas compliquer l'ordre des numéros. Je me demande si cela n'améliorerait pas la présentation globale du rapport.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : S'il ne s'agit que d'une suggestion, peut-être pourrions nous en discuter à notre prochaine session car je ne veux pas ouvrir la discussion maintenant. Je pense que nous devrions y penser pour notre prochain rapport et suivre maintenant la pratique déjà établie. Puis-je le demander à notre collègue du Royaume-Uni à ce stade ?

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Ce n'était qu'une suggestion et je n'insisterai pas. Je la referai l'an prochain.

Le PRESIDENT : Puis-je passer maintenant à la section "D. Armes chimiques", paragraphe 53. Y a-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 53 est adopté.

Paragraphe 54 ?

Le paragraphe 54 est adopté.

Paragraphe 55. Y a-t-il des difficultés avec le paragraphe 55 ? Non.

Le paragraphe 55 est adopté.

Paragraphe 56. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 56 est adopté.

Paragraphe 57. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 57 est adopté.

Paragraphe 58. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 58 est adopté.

Paragraphe 59. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 59 est adopté.

Paragraphe 60. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 60 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 61 ?

Le paragraphe 61 est adopté.

Nous passons maintenant à la section "E. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques".

Paragraphe 62. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 62 est adopté.

Paragraphe 63. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 63 est adopté.

Paragraphe 64 ?

Le paragraphe 64 est adopté.

Paragraphe 65 ?

Le paragraphe 65 est adopté.

Paragraphe 66 ?

Le paragraphe 66 est adopté.

Paragraphe 67 ?

Le paragraphe 67 est adopté.

Paragraphe 68 ?

Le paragraphe 68 est adopté.

Paragraphe 69. Prenons le document de travail No 44/Rev.3, p. 14. Le premier paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "L'attention du Comité" et se terminant par "dans ces domaines" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe de la page 14 commençant par "On a également exprimé l'opinion" et se terminant par "maintenu constamment à l'examen" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous arrivons maintenant à la section F intitulée "Programme global de désarmement", paragraphe 70 du document de travail No 44/Rev.1. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ?

Le paragraphe 70 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 71 ?

Le paragraphe 71 est adopté.

Paragraphe 72 ? Aucune difficulté ?

Le paragraphe 72 est adopté.

Paragraphe 73 ? Aucune difficulté non plus ?

Le paragraphe 73 est adopté.

Paragraphe 74 ?

Le paragraphe 74 est adopté.

Paragraphe 75 ?

Le paragraphe 75 est adopté.

Paragraphe 76 ?

Le paragraphe 76 est adopté.

Nous arrivons maintenant à la page 29, section "G Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes."

Paragraphe 77. Aucune difficulté ? Non.

Le paragraphe 77 est adopté.

Section H "Attaque aérienne israélienne du 7 juin 1981 contre le centre de recherche nucléaire de Tammouz près de Bagdad", paragraphe 78 et les derniers paragraphes figurant sur la page 15 du document de travail No 44/Add.1/Rev.3. Le premier paragraphe rencontre-t-il votre agrément ?

Le paragraphe 78 et ce premier paragraphe sont adoptés.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Tout en condamnant cet acte flagrant d'agression" et se terminant par "ont appuyé ces vues" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Un membre du groupe" et se terminant par "a imposée à l'Iran" soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Page 16, premier paragraphe. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le paragraphe suivant commençant par "Certains membres" et se terminant par "de pays en développement" soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Un groupe de pays socialistes", et se terminant par "à cet instrument" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 17, commençant par "A ce propos" et se terminant par "contre des attaques militaires" crée-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous revenons maintenant au document de travail No 44/Rev.1, soit au paragraphe 79, page 29. Il n'a qu'une seule phrase commençant par "A la 110ème séance plénière". Aucune difficulté ?

Le paragraphe 79 est adopté.

Paragraphe 80 ?

Le paragraphe 80 est adopté.

Page 29. Section "J. Examen et adoption du rapport annuel et de tous autres rapports appropriés à l'Assemblée générale des Nations Unies". Paragraphe 81. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 81 est adopté.

Paragraphe 82. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 82 est adopté.

Paragraphe 83. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 83 est adopté.

J'ai une requête du distingué représentant du Brésil qui a demandé à prendre la parole avant l'adoption de notre rapport.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Avant de donner l'approbation de ma délégation à ce rapport, j'aimerais faire la déclaration suivante pour le compte rendu :

La délégation du Brésil regrette profondément que trois délégations se soient opposées à la mention, dans le rapport final du Comité du désarmement, de la décision adoptée par le Comité à sa 126ème séance, le 21 avril 1981. Ces objections visent en fait à cacher aux membres de l'Organisation des Nations Unies un document qui a été publiquement mentionné au Comité à plus d'une occasion. Il nous semblerait

(M. de Souza e Silva, Brésil)

complètement inutile d'essayer d'écrire à nouveau l'histoire en empêchant la description objective d'un fait. La délégation du Brésil ne voit aucune raison pour refuser aux Membres de l'Organisation des Nations Unies l'accès au document CD/UN SUMM/1 du 29 mai 1981. Ce document, établi par le secrétariat, fait la synthèse des discussions qui ont eu lieu au Comité du désarmement sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour pendant les réunions officielles consacrées à ces deux points les 6 et 30 avril et les 23 et 30 mars respectivement. Nous croyons que ces deux questions, à savoir la cessation des essais d'armes nucléaires et la question du désarmement nucléaire présentent un intérêt vital pour tous les membres de la communauté internationale et non pour une poignée d'Etats seulement.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Je voudrais seulement appeler l'attention sur le fait que le texte russe du rapport comporte de nombreuses erreurs et omissions, une numérotation erronée, et dans certains cas même des contresens quant au fond. En approuvant le rapport, nous nous réservons donc le droit d'apporter les modifications correspondantes lors de la publication définitive du rapport en langue russe.

M. BRIMAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Comme la session de 1981 approche de sa fin, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire l'admiration de ma délégation pour la façon extrêmement efficace avec laquelle vous avez conduit les travaux de ce Comité pendant ce mois. Votre compétence, votre patience, votre riche expérience de la diplomatie multilatérale ont permis à ce Comité de terminer ses travaux avec succès.

Je me bornerai, puisque la session annuelle est sur le point de se terminer, à faire aujourd'hui quelques observations sur certains aspects des travaux du Comité; permettez-moi cependant d'indiquer dès le départ que ma délégation, en commentant certaines de ces questions, n'adoptera aucun ton moralisateur et ne prêchera pas sur les "maux de la dissuasion". Comme d'autres délégations, nous estimons qu'il est juste que soit consignée dans le rapport notre prise de position concernant la dissuasion. Ces dernières semaines, la controverse sur la mise au point de la bombe à neutrons a de nouveau refait surface. La récente décision d'un Etat doté d'armes nucléaires de mettre au point et de stocker la bombe à neutrons ou arme à rayonnement intensifié a de nouveau montré l'escalade inexplicable de la course aux armements et ses dangers pour l'existence même de l'humanité. La principale justification de cette arme nucléaire, comme on nous l'a dit, est que les rayonnements intensifiés tueront les êtres humains, mais épargneront le matériel grâce à un effet thermique et de souffle réduit et qu'elle dissuadera la recherche d'une supériorité militaire, d'une alliance par rapport à l'autre, en armes classiques et, en particulier, en chars. Le problème immédiat est qu'en estompant le seuil entre la technologie des armes nucléaires et celle des armes dites classiques, le seuil d'utilisation des armes nucléaires se trouve considérablement abaissé, ce qui rend la guerre nucléaire plus concevable. De plus, l'autre partie construira et déploiera, j'insiste sur ce point, sa propre bombe à neutrons.

A la session de printemps de 1978, la délégation soviétique avait cité comme suit M. Leonid Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS :

(M. Brimah, Nigéria)

"L'Union soviétique est résolument opposée à la création de la bombe à neutrons ... Mais si cette bombe était créée en Occident - créée contre nous, ce que nul ne cherche même à dissimuler -, on doit comprendre clairement que l'URSS ne demeurera pas un observateur passif. Nous serons placés devant la nécessité de relever ce défi ...".

Egalement, dans le récent document CD/216 du 17 août 1981, une déclaration de l'agence Tass stipule que :

"... devant les mesures prises par les États-Unis d'Amérique, l'Union soviétique évaluera comme il convient la nouvelle situation et prendra les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle de ses amis et de ses alliés".

Ma délégation a eu l'occasion de déclarer que le niveau actuel des armements nucléaires de chaque côté est plus que suffisant pour des représailles inacceptables contre le premier attaquant. Il faut donc souligner et répéter que les deux parties sont les prisonniers d'un progrès technologique incontrôlable des armements, qui veut que dès qu'une partie met au point et déploie un nouveau système, l'autre doive en faire autant. Pour ma délégation cette situation ressemble à une compétition pour l'amour de la compétition, ce qui rend la course aux armements particulièrement irrationnelle. Pris dans la doctrine de la dissuasion qui repose sur la perception par chacun des États dotés d'armes nucléaires (en particulier les superpuissances) de la capacité de l'autre, leur évaluation de la parité ou de l'équilibre ne cesse de changer. Chaque partie continue à acquérir des armes non par besoin, mais par réaction à la supériorité supposée de l'autre partie. Ainsi la sécurité des États dotés d'armes nucléaires repose sur des niveaux de plus en plus élevés d'arsenaux nucléaires avec l'incertitude et les dangers que cela comporte. A cette situation vient s'ajouter la théorie de la réponse flexible et de la guerre nucléaire limitée à laquelle il est possible de survivre. Le sophisme de la guerre nucléaire limitée est même encore plus dangereux que la notion du maintien de la paix, de la stabilité et de l'équilibre mondial par la dissuasion.

Monsieur le Président, nous pensons tout à fait, comme la délégation indienne, qu'il est dangereux que les nations fassent reposer leur sécurité sur la doctrine de la dissuasion nucléaire, car nous voulons aussi survivre. Ma délégation a souvent déclaré et continuera à affirmer que la doctrine de la dissuasion, de l'équilibre stratégique et de la parité repose sur les intérêts étroits de sécurité des États dotés d'armes nucléaires qui refusent de prendre en considération les intérêts vitaux de sécurité des États tiers. Le fait est que plus la qualité et la quantité des armes nucléaires sont grandes, plus grand aussi est le risque de guerre nucléaire par calcul délibéré ou par accident. C'est pour cela, Monsieur le Président, que ma délégation réfute la doctrine de la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la déclaration du groupe de pays socialistes sur la nécessité de créer d'urgence un groupe de travail spécial sur la question de l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (CD/219) ma délégation se félicite du principe qui est à la base de cette proposition concrète, tout en croyant que toute interdiction devrait se situer dans le contexte de la réalisation du désarmement nucléaire qui exige la négociation urgente d'accords à des stades appropriés, en particulier la cessation de l'amélioration qualitative et de la mise au point de systèmes d'armes nucléaires. Ma délégation place donc la mise au point de l'arme à neutrons dans le contexte de la course folle aux armements, situation qui montre, une fois de plus, la nécessité

(II. Brimah, Nigéria)

de créer d'urgence un groupe de travail spécial pour la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous partageons donc l'opinion déjà exprimée à cet égard par les délégations de l'Inde, du Pakistan et de la Roumanie, à la séance officielle qui a eu lieu mercredi dernier.

Au Comité du désarmement, l'unique forum multilatéral de négociation, on a essayé de détacher la sécurité nationale des armements, en particulier des armements nucléaires et de progresser vers un gel, une réduction et l'élimination totale de ces armes. Il faut garder présent à l'esprit le paragraphe 13 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement qui déclare :

"Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées par accord international et exemple mutuel, ce qui aboutira en fin de compte au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

Avant de passer à d'autres questions j'aimerais simplement indiquer que si mon pays respecte la prérogative de chaque Etat d'assurer sa propre défense, ce principe revêt un autre caractère lorsque des armes nucléaires sont en jeu. On a beaucoup parlé, dans ce Comité, du développement rapide des forces et spécialement de celles qui sont équipées d'ogives nucléaires dites tactiques. Mon Gouvernement n'est pas en faveur de la prolifération d'alliances militaires avec des puissances étrangères qui menaceront la stabilité de notre sous-région et de l'Afrique dans son ensemble.

Pour ce qui est des travaux accomplis par les différents groupes de travail, ma délégation aimerait féliciter l'ambassadeur Lidgard de Suède, l'ambassadeur García Robles du Mexique, l'ambassadeur Kómives de Hongrie ainsi que le Ministre Ciarrapico d'Italie qui, inlassablement, ont travaillé à faire progresser les travaux des différents groupes de travail spéciaux. Les modestes résultats obtenus jusqu'ici montrent la somme de travail encore plus grande qui reste à faire à la prochaine session si le Comité doit répondre à l'inquiétude de la communauté internationale en concluant des accords concrets de désarmement. Le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, par exemple, a continué à faire quelques progrès en se concentrant sur les mesures à inclure dans ce programme. Ce faisant, le groupe de travail spécial s'est à juste titre consacré à la partie la plus importante de son travail. Il reste beaucoup à faire et la volonté politique de trouver des compromis et de négocier chez tous les Etats, spécialement les Etats dotés d'armes nucléaires, sera absolument indispensable pour mener à bien l'élaboration de ce programme. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de sa nature. A cet égard ma délégation a eu l'occasion d'indiquer, dans le document CD/CPD/WP.18 du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, que le programme doit être plus qu'un simple cadre pour les négociations. Il doit faire l'objet d'un plein engagement de tous les pays de mettre en application les mesures prévues dans le programme.

En ce qui concerne le Groupe de travail spécial des garanties de sécurité, les notions de sécurité de certains Etats dotés d'armes nucléaires ont continué à jeter une ombre sur les travaux du Groupe. Néanmoins la recherche d'une "approche commune" ou "formule" a donné lieu à des discussions approfondies.

(M. Brimah, Nigéria)

Dans la recherche d'une "formule commune" la tendance à trouver une autre mesure intérimaire pour donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires la garantie qu'il ne devrait y avoir ni menace d'emploi ni emploi d'armes nucléaires contre eux en attendant le désarmement nucléaire, doit être combattue.

Dans la même veine, les deux autres groupes de travail spéciaux des armes chimiques et des armes radiologiques, exigent des délégations un effort supplémentaire pour qu'elles harmonisent leurs différentes positions en vue de permettre la conclusion d'accords avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Ma délégation regrette profondément qu'en dépit des espoirs de la communauté internationale, le Comité du désarmement n'ait pu créer d'autres organes subsidiaires pendant sa session pour entamer des négociations au fond sur les points 1 et 2 de son ordre du jour, à savoir sur les questions hautement prioritaires : l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Les vraies raisons en sont que deux Etats dotés d'armes nucléaires ont jugé qu'il était politiquement inopportun de se joindre au consensus qui s'était dégagé parmi les 38 autres membres du Comité - situation qui aurait permis à cet organe multilatéral unique de négociation de s'acquitter de ses responsabilités. Ma délégation reconnaît que le climat international est tendu, mais ne partage pas l'opinion que les négociations globales sur le désarmement doivent dépendre de la "bonne ou de la mauvaise humeur" des superpuissances. Ma délégation espère que l'intersession fournira l'occasion de sombres réflexions et d'un changement de sentiments qui pourraient conduire aux progrès tant désirés en 1982.

En conclusion, ma délégation a toujours instamment demandé que les négociations sur le désarmement soient entreprises à cette époque de tension internationale car nous croyons fermement que ces négociations peuvent effectivement contribuer à améliorer le climat international et que le Comité du désarmement peut jouer un rôle crucial à cet égard. Il faut non seulement une volonté politique mais aussi une interprétation souple du règlement intérieur du Comité pour que les négociations sur les questions prioritaires ne soient pas inutilement bloquées. Des progrès dans les négociations sur le désarmement permettraient à cet organe multilatéral unique de négociation de conserver sa crédibilité et de contribuer de façon significative à la détente internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. J'ai maintenant l'intention d'adopter le rapport. Puis-je considérer que le rapport dans son ensemble est adopté ?

L'ensemble du rapport est adopté.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La présente session du Comité du désarmement touche à sa fin. Nous sommes presque déjà à la ligne d'arrivée. Dans quelques instants, d'un coup de votre marteau, vous annoncerez la fin de nos travaux. Selon une tradition bien établie, les délégations ont établi le bilan des discussions qui ont eu lieu au Comité au cours de la session qui s'achève.

Le représentant de la République populaire mongole M. Erdembileg, a fait à la précédente séance du Comité une déclaration à ce sujet au nom des pays socialistes, y compris l'Union soviétique. Dans notre brève intervention aujourd'hui, nous voudrions mentionner seulement quelques éléments.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Que peut-on dire, en se limitant aux grandes lignes, de ce qui a caractérisé la session du Comité du désarmement en 1981, et de ses résultats ? Les travaux de notre Comité ont continué à se dérouler dans une situation de conflit entre deux politiques, entre deux façons d'aborder le problème de l'arrêt de la course aux armements et du désarmement. D'une part, il y a une politique visant à arrêter et à inverser la course aux préparatifs militaires dans le monde, course qui prend des dimensions de plus en plus importantes et dangereuses et, d'autre part, une politique dont la raison d'être, à franchement parler, est d'empêcher tout progrès des entretiens sur le désarmement.

La position de l'Union soviétique sur le désarmement est claire et compréhensible, elle n'est assujettie à aucune considération de conjoncture ou autre manœuvre momentanée. Elle est définie par la maxime du fondateur de notre Etat, V.I. Lénine : "Le désarmement est l'idéal du socialisme".

Cette année la volonté politique de l'Etat soviétique, soucieux de parvenir à la paix et au désarmement s'est de nouveau exprimée, on le sait, au niveau le plus responsable, celui de l'instance suprême de notre parti, le XXVIème Congrès du Parti communiste de l'URSS. Nous voulons parler de tout l'ensemble d'initiatives et de propositions nouvelles en matière de désarmement, contenues dans le programme de politique extérieure du Congrès, qu'a présenté le chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev. Ces propositions sont connues des participants à nos discussions, le document correspondant, vous le savez, ayant été distribué en tant que document du Comité. L'intérêt porté aux documents du Congrès exposant l'orientation de la politique à long terme de l'URSS sur les questions essentielles du désarmement témoigne du caractère actuel et constructif des propositions qu'ils contiennent. Pour que ces propositions se concrétisent, nous entendons prendre à nouveau la parole et nous exprimer fermement, avec persévérance et logique.

Pour arriver à faire des progrès réels en matière de désarmement, il nous faut naturellement, éveiller l'intérêt de tous les Etats à cette fin. Un proverbe russe dit qu'il est impossible d'applaudir d'une seule main. C'est bien de cela qu'il s'agit. Si l'on considère la session du Comité qui s'achève du point de vue des résultats réels obtenus, il est difficile de considérer ces derniers comme satisfaisants.

Avons-nous en effet franchi de nouvelles étapes sur la voie d'une solution aux questions du désarmement ? Malheureusement non. Il nous faut constater qu'il a été en fait impossible de progresser sur aucune des questions de l'ordre du jour extrêmement chargé de cette session, qu'il s'agisse de l'interdiction des essais nucléaires, des questions concernant l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ou encore de l'élaboration de conventions internationales sur les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de telles armes. En dépit du travail intensif fourni par le Comité et de la participation d'un grand nombre d'Etats et d'experts hautement qualifiés, il n'a pas été possible en pratique d'engager seulement des entretiens sur les problèmes les plus actuels que pose la limitation de la course aux armements, l'interdiction des armes nucléaires et l'interdiction des essais nucléaires. En ce qui concerne les armes radiologiques, il aurait été possible de les interdire, à notre avis, dès 1979. Un important groupe d'Etats était déjà prêt, en principe, à cette date, à prendre un engagement concernant l'interdiction de ce type d'armes. Mais la conclusion d'un accord sur cette question dans le cadre du Comité a été longtemps freinée. Cela s'explique surtout, à notre avis, par le fait que plusieurs délégations considéraient la solution de cette question comme "prématurée", du fait que les armes radiologiques n'existent pas encore.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique voudrait rappeler à cet égard qu'il y a trois ans de semblables dispositions d'humeur s'étaient manifestées lorsque le groupe des Etats socialistes avait présenté au Comité le projet de convention sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons (CCD/559). On avait déjà entendu dire à ce moment-là qu'il était "prématuré" d'évoquer cette question. Aujourd'hui le Gouvernement des Etats-Unis a pris la décision de fabriquer ces armes barbares. La délégation soviétique, comme les délégations de nombreux autres pays, condamne résolument cette mesure et estime qu'elle présente non seulement des risques graves pour la paix mais qu'elle complique aussi la solution de problèmes actuels de désarmement.

L'opposition de ces mêmes Etats qui ont empêché la création des groupes de travail sur l'interdiction des essais nucléaires et la limitation de la course aux armements nucléaires n'a pas permis au Comité d'engager des négociations sur l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive et toute une série d'autres questions.

Qu'est-ce que tout cela signifie ? Cela signifie que l'on ne veut pas engager d'entretiens sérieux sur le désarmement dans les capitales de certains Etats et que c'est la principale raison pour laquelle nous n'avons pu faire des progrès réels pour résoudre les questions à l'ordre du jour du Comité.

Les débats du Comité ont montré de façon convaincante que, de l'avis de tous, la situation internationale s'est détériorée ces derniers temps et qu'il faut aujourd'hui faire d'urgence des efforts pour réduire la tension récemment apparue et donner une impulsion nouvelle aux entretiens relatifs à la limitation et à l'arrêt de la course aux armements. L'Union soviétique se prononce régulièrement contre la politique d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des autres Etats, de brigandage et d'agression dans les relations internationales, sous quelque forme que ce soit, et pour le règlement des conflits internationaux par la voie de négociations.

La ligne que nous suivons n'est pas celle de la confrontation, mais celle de la coopération et de la compréhension mutuelle. Toute notre politique extérieure pacifique vise à mettre l'humanité à l'abri des risques de guerre, surtout nucléaire. Elle s'exprime par nos actions et nos initiatives concrètes.

Bien que la situation internationale se soit détériorée, nous n'entendons nullement nous laisser aller au pessimisme. Nous sommes profondément convaincus que la paix et le désarmement ne sont pas simplement de belles paroles à notre époque, mais au contraire les conditions uniques et objectives de l'existence de l'humanité, ne comportant aucune solution de rechange. Et nous sommes persuadés que la volonté de paix de l'humanité l'emportera.

En ce qui concerne le Comité, bien qu'il ait perdu beaucoup de temps, nous sommes convaincus qu'il peut rattraper le temps perdu et s'acquitter de sa tâche prioritaire, qui est de mettre en oeuvre ne serait-ce qu'une partie des mesures liées à la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Nous nous séparons après un travail intensif qui a exigé beaucoup d'efforts et d'énergie de la part des délégations et du secrétariat auquel, à cette occasion, notre délégation adresse ses remerciements pour la qualité des services rendus sur le plan technique au cours de nos travaux. Mais, au moment de quitter Genève, nous ne saurions, si nous avons à coeur notre travail, ne pas ressentir une inquiétude croissante pour l'avenir de la paix.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique ne dit pas cela pour attribuer au Comité du désarmement un rôle qu'il n'a pas. Nous ne nourrissons aucune illusion à ce sujet, et nous nous représentons clairement ce qu'est le mécanisme de prise de décision politique dans les divers pays et quelle est la part relativement modeste qui revient dans ce mécanisme au Comité du désarmement.

Mais ce serait une erreur encore plus grande que de sous-évaluer le rôle du Comité, de ne pas voir les possibilités qu'il offre pour ralentir la course aux armements et assainir la situation internationale dans son ensemble. La délégation soviétique estime que le Comité du désarmement sous sa forme actuelle, tel qu'il est constitué, est le produit de la détente des années 70. Par sa structure et son règlement intérieur il vise à élaborer des accords concrets, obligatoires pour les Etats Membres, en matière de limitation des armements.

On comprend qu'il puisse y avoir des divergences d'opinions entre les diverses délégations quant à l'efficacité et à l'évolution future des travaux du Comité. La délégation soviétique elle aussi est loin de penser que le mécanisme qu'il représente soit parfait et ne puisse être amélioré. Nous avons fait à ce sujet, on le sait, des propositions appropriées qui ont suscité un assez grand intérêt de la part des délégations.

Mais ce qui importe, ce n'est pas seulement ce que nous, les délégations au Comité du désarmement, nous pensons de nous-mêmes. Ce qui est beaucoup plus important ce sont les espoirs que des millions de gens dans le monde entier fondent sur les travaux du Comité. C'est précisément de cela qu'il s'agit. Au début d'août, le secrétariat a enregistré plus de 7 000 lettres de particuliers parvenues au Comité de différents pays du monde et de tous les continents. Sur la majorité des enveloppes figurait la mention "Une terre pour vivre".

Ces mots sont un appel direct aux délégations des pays représentés au Comité pour qu'elles travaillent plus efficacement et viennent à bout de la tâche qui leur a été confiée. En ce qui concerne la délégation soviétique nous sommes, comme toujours, prêts à participer le plus activement possible aux travaux constructifs du Comité et à collaborer à l'accomplissement des tâches que la communauté internationale lui a confiées.

M. de La GORCE (France) : Je voudrais, pour commencer, vous adresser nos très vives félicitations pour la façon magistrale dont vous avez dirigé l'exercice, toujours difficile et semble-t-il de plus en plus complexe, de l'établissement de notre rapport. Nous vous sommes très reconnaissants de vos efforts, de votre patience, de votre courtoisie et de votre autorité.

Nous sommes à l'heure du bilan. Le Comité a déjà entendu les appréciations, exprimées sous une forme individuelle ou sous une forme collective, par le plus grand nombre des délégations. Elles reflètent dans l'ensemble un sentiment de déception.

La délégation française partage dans une large mesure ce sentiment. Mais elle voudrait en même temps participer, aujourd'hui, très brièvement, à une analyse des résultats qui puisse conduire à quelques conclusions quant aux conditions du progrès et aux perspectives d'avenir, au moins pour la prochaine session.

Celle qui s'achève est à bien des égards notre première session, normale, de travail. Pour la première fois, en effet, le Comité a pu consacrer la plus grande partie de son temps à l'examen de questions de fond dans le cadre des groupes de travail.

(M. de La Gorce, France)

Il y avait là un élément favorable, qui nous a donné, au début, un sentiment de confiance. En même temps, l'approche de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement stimulait parmi nous l'ambition de parvenir à des résultats assez appréciables pour témoigner de l'efficacité et de la crédibilité du Comité lors du grand débat de l'an prochain sur l'entreprise du désarmement dans l'état où elle apparaîtra quatre ans après la relance de 1978.

Mais nous avons soulevé les effets négatifs découlant de l'état présent des relations internationales sur les sentiments de confiance et de sécurité indispensables au progrès en matière de désarmement. C'est pourquoi sans doute, l'effort considérable fourni au sein du Comité, n'a pas porté les fruits que nous pouvions espérer.

Les groupes de travail ont accompli une tâche considérable, dirigés avec beaucoup de méthode, de compétence et de conviction par leurs présidents respectifs. Nous leur adressons toutes nos félicitations pour la manière remarquable dont ils se sont acquittés de leurs fonctions.

En ce qui concerne les assurances négatives de sécurité, M. CIARRAPICO a conduit avec patience et talent un ~~exercice~~ exercice difficile, une recherche approfondie sur les éléments des déclarations existantes, sur les variantes qui pourraient contribuer à un progrès vers une approche commune. Ces discussions ont fait ressortir une fois de plus la difficulté de l'entreprise, compte tenu des positions existantes. La délégation française poursuivra sa participation à cette difficile recherche.

Le groupe de travail sur les armes chimiques a pu, sur la base d'un mandat insuffisant et d'ailleurs dépassé, poursuivre la négociation sur les éléments d'une future convention, préparés par son président l'Ambassadeur LIDGARD, dont l'action énergique et efficace mérite notre hommage.

Cette entreprise est pour la délégation française une des tâches fondamentales et prioritaires du Comité. Elle se félicite de l'accord, constaté au sein du groupe, sur le principe d'une révision appropriée du mandat, au début de la prochaine session.

Un accord à peu près complet se confirme sur le problème des définitions. Il n'en est pas de même pour le champ d'application et pour la vérification. Les réponses qui seront apportées à ces deux questions se conditionnent réciproquement. Il ne faudrait donc pas attendre la constatation d'un accord sur le champ d'application pour aborder la négociation sur les dispositions relatives à la vérification.

La question des armes radiologiques n'est pas considérée comme prioritaire par plusieurs d'entre nous; mais le Comité ne peut renoncer à sa mission de négociation en ce qui les concerne. La délégation française espérait avec d'autres, qu'un projet de convention pourrait être adopté avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Cependant, malgré les efforts méritoires de son Président, l'Ambassadeur KOMIVES, qui a dirigé le groupe avec beaucoup d'autorité et de compétence, des divergences sur les questions les plus importantes ont bloqué les progrès.

Nous estimons que le groupe devrait s'en tenir aux termes précis de son mandat. Il n'y a pas lieu d'utiliser la négociation en cours pour tenter de préjuger par ce biais la solution d'autres problèmes - l'usage des armes nucléaires et le désarmement nucléaire - ou de résoudre des problèmes qui relèvent d'un autre domaine du droit international - tel est le cas de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires civiles.

(M. de La Gorce, France)

La délégation française, qui ne conteste en rien l'importance de ces sujets, espère que les propositions qui ont été faites en vue de sortir de l'impasse permettront un progrès rapide vers une conclusion.

Le Groupe de travail sur le programme global de désarmement a entrepris sa tâche difficile sous la conduite de M. GARCIA ROBLES, le distingué Ambassadeur du Mexique, dont le talent et la grande expérience seront bien nécessaires pour la conduite au succès final. Nous attachons une importance particulière à cette entreprise, en vue de la place qu'elle doit tenir dans les travaux de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Je voudrais rappeler ici très brièvement, certaines vues de la délégation française à l'égard du programme global.

Selon nous, il doit pour l'essentiel se fonder sur des textes agréés : le document final, les éléments définis par la Commission du désarmement, la déclaration sur la deuxième décennie du désarmement.

Nous sommes prêts, bien entendu, à considérer d'autres éléments appropriés, ainsi que des formulations plus élaborées pour les éléments déjà agréés. Mais il convient d'éviter de nouvelles discussions sur des sujets dont nous savons qu'ils ne pourront faire l'objet d'un accord.

En ce qui concerne les aspects généraux du programme, les principes, les objectifs, la délégation française a fait connaître ses vues dans le document dont elle est co-auteur (CD/198). Nous attachons beaucoup d'importance à ces aspects généraux, notamment aux principes car ce sont eux qui orientent véritablement toute l'entreprise et qui devront finalement conditionner dans une large mesure ce que nous serons appelés à décider en ce qui concerne le contenu du programme lui-même et l'organisation des phases.

Quant à la nature du programme, nous estimons qu'il doit s'agir d'un engagement de nature politique, portant sur une série de négociations qui se conditionneront les unes les autres.

Il ne s'agit pas là du traité de désarmement général et complet mentionné à l'article 38 du document final - traité qui selon les termes de cet article devrait être négocié après les négociations portant sur des mesures partielles et sur des mesures plus générales.

Quant à la question d'un cadre chronologique, nous pensons qu'aucun gouvernement ne pourrait être en mesure de garantir le respect d'un calendrier établi d'avance. D'ailleurs il n'existe aucun critère objectif permettant d'établir un tel calendrier. La volonté politique des Etats peut s'exprimer par l'adoption d'un programme global de désarmement; elle n'aurait guère de crédibilité quant aux délais d'exécution.

Enfin, en ce qui concerne les phases du programme, nous estimons qu'elles doivent être définies et agencées avec la souplesse nécessaire, compte tenu des conditions diverses et difficiles à prévoir, dans lesquelles se dérouleront les négociations.

Nous espérons fermement que les travaux du groupe conduiront rapidement à l'élaboration d'un texte équilibré et bien adapté aux conditions de l'entreprise du désarmement, la plus ambitieuse mais aussi la plus difficile de toutes celles que doit mettre en oeuvre la communauté internationale.

(M. de La Gorce, France)

D'autres questions, capitales, ont retenu notre attention : celles qui figurent sous les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Nous avons eu sur ces questions des discussions utiles et sérieuses, qui trouvent leur reflet dans notre rapport. Ces discussions ont fait ressortir la complexité des problèmes et la diversité des positions quant aux perspectives de négociation aussi quant à l'organisation des négociations. Elles doivent être poursuivies sur le fond afin d'explorer les possibilités de progrès. La délégation française souhaite que la prochaine session marque une étape importante dans cette recherche. En conclusion, Monsieur le Président, je souhaiterais, tout en vous renouvelant mes félicitations, les adresser également au Secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Jaipal, à Monsieur Berasategui, son adjoint, à tous les collaborateurs du Secrétariat, au Personnel de l'interprétation, de la traduction et à tous ceux qui nous ont aidés dans la tâche ardue et difficile que nous avons menée cette année; je voudrais aussi au moment de nous séparer dire à tous mes collègues mes sentiments d'amitié ainsi que mes vœux dans l'espoir qu'ils pourront prendre quelque repos.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la France pour ses aimables paroles adressées à la Présidence.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Pendant les six mois à peine qu'ont duré nos délibérations, ma délégation a eu l'occasion d'exprimer son point de vue sur toutes les questions inscrites à notre ordre du jour. Il serait donc superflu d'essayer de récapituler aujourd'hui, même sous forme abrégée, le contenu de nos interventions. L'index qui heureusement figure dans le rapport du Comité permettra une consultation rapide des comptes rendus pour les délégations qui, à Genève ou à New York, pourront s'intéresser à ces interventions.

Je voudrais seulement préciser que l'essentiel de la position de notre délégation sur les deux questions, outre l'élaboration d'un programme global de désarmement dont j'ai déjà eu l'occasion de parler hier en présentant le rapport du Groupe de travail que j'ai l'honneur de présider, l'essentiel dis-je de notre position sur les deux autres questions auxquelles ma délégation attribue la plus grande importance et la plus haute priorité et qui sont l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, est principalement résumé dans deux comptes rendus, ceux de la 134^{ème} séance du Comité qui a eu lieu le 2 juillet et de la 147^{ème} séance qui s'est tenue le 18 août.

Plutôt que de répéter ce que j'ai déjà dit, j'aimerais pour terminer l'essentiel de mon intervention à cette heure tardive, citer deux déclarations extraites du Document final de l'Assemblée de 1978 que je me permets de rappeler à cette occasion. La première est tirée du paragraphe 13, il s'agit du passage où l'Assemblée déclare par consensus comme nous le savons que :

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique".

Dans la deuxième, également extraite du Document final, paragraphe 18, l'Assemblée nous dit : "Eliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire-, telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle" et conclut immédiatement après que

"L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

Nous allons nous séparer dans quelques minutes après cette dernière semaine où, avec talent, vous avez dirigé le débat. En conséquence, accepterez-vous peut-être,

(M. García Robles, Mexique)

qu'avec la concision dont vous nous avez tellement donné l'exemple ces derniers jours, mais avec une sincérité qui ne saurait être plus grande, que je vous adresse toutes mes félicitations et vous dise merci. Je désirerais également remercier le distingué Secrétaire du Comité et le Représentant du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, ainsi que le Secrétaire adjoint M. Berasategui et, selon la pratique, tous les membres du secrétariat, visibles et invisibles, pour la collaboration inappréciable qu'ils nous ont apportée pour le bon déroulement de nos travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Mexique de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

M. DeSIMONE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : La délégation des Etats-Unis a été heureuse de pouvoir participer à l'adoption, par consensus, du Rapport du Comité pour 1981. Mais la situation particulière dans laquelle s'est trouvée ma délégation pendant cette session nous a contraints à faire une observation concernant les éléments du rapport qui traitent de l'avenir.

A cet égard, nous notons que le rapport final du Comité qui contient les rapports des différents groupes de travail fait des recommandations et des observations concernant les activités futures du Comité. Or, nous croyons qu'il est généralement admis que les questions concernant l'organisation du Comité et son programme de travail pour 1982 ne peuvent être décidées qu'au début de la session de 1982. Les délégations se souviendront que le Gouvernement des Etats-Unis revoit sa politique de limitation des armements qui en grande partie touche directement aux travaux de ce Comité. C'est pourquoi la participation des Etats-Unis à l'adoption par consensus du rapport ne doit pas être interprétée comme un engagement concernant des aspects spécifiques des activités futures du Comité.

En dépit des nombreuses difficultés que nous avons rencontrées au cours de cette session, le Comité a réussi à accomplir un travail utile dans ses groupes de travail auxquels la délégation des Etats-Unis a été heureuse de participer. Cela nous donne quelques motifs de satisfaction et d'espoir pour l'avenir et nous félicitons les présidents des groupes de travail qui nous ont rendu des services inestimables à tous au cours de la session de 1981 : l'Ambassadeur Lidgard pour les armes chimiques, l'Ambassadeur García Robles pour le programme global de désarmement, l'Ambassadeur Kómives pour les armes radiologiques et le Ministre Ciarrapico pour les garanties de sécurité négatives.

Nous avons également eu la chance d'avoir une série de présidents exceptionnels pendant cette session et vous-même, Monsieur le Président, vous avez prouvé que vous étiez du même calibre que vos prédécesseurs spécialement pendant ces journées extrêmement difficiles et, je pourrais ajouter, ces soirées consacrées à l'élaboration de notre rapport final. Sans votre direction énergique mais équitable et l'habileté et le travail fourni par notre Secrétaire, l'Ambassadeur Jaipal et son adjoint, M. Berasategui, nous n'aurions pu réussir à terminer cette session à la date fixée.

Au nom de ma délégation, puis-je adresser nos remerciements aux membres du secrétariat pour leur aide et leurs nombreuses attentions qui dépassaient le cadre de leurs fonctions. Enfin, puis-je adresser mes remerciements à ceux avec lesquels nous avons rarement eu des contacts sauf à travers ces fils où couraient nos voix désincarnées, les interprètes qui, de leurs cabines de verre, réussissent, on ne sait comment, à donner à nos interventions les plus courantes une raisonnable fraîche et profonde.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue des Etats-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Au nom de la délégation de la République populaire mongole, je voudrais faire quelques remarques sur le rapport que le Comité du désarmement vient d'adopter sur les travaux de sa session de 1981.

Avant tout, Monsieur le Président, je voudrais relever avec satisfaction la contribution importante que vous avez apportée à l'élaboration du présent rapport du Comité. Sous votre habile direction, le Comité a réalisé un important travail au cours de l'étape qui s'achève. Je voudrais mentionner que le groupe de rédaction créé par décision du Comité a procédé à un travail minutieux pour se mettre d'accord sur les parties importantes du rapport contenant les points 1 et 2 de l'ordre du jour de la session du Comité.

A notre avis, le présent rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale reflète pour l'essentiel le fond des débats qui se sont déroulés au Comité. Mais cela ne signifie pas que la délégation mongole partage les opinions figurant à certains alinéas ou paragraphes de telle ou telle partie du rapport, ni qu'elle fasse siennes les positions de différentes délégations qui y sont reflétées. C'est le cas, par exemple, de plusieurs paragraphes du rapport relatifs à la question des armes nucléaires à neutrons. A cet égard, je voudrais mentionner une fois de plus que ma délégation regrette beaucoup que la proposition des pays socialistes de créer rapidement un groupe de travail spécial pour mettre au point une convention internationale interdisant la fabrication, le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes à neutrons n'ait pas été acceptée en raison des positions adoptées par les délégations de certains Etats membres du Comité.

En outre, nous avons été extrêmement surpris d'entendre hier soir à une séance officielle du Comité le représentant d'un pays qui s'est exprimé de façon compétente au nom de son gouvernement, et nous n'avons aucun doute sérieux à cet égard, déclarer arbitrairement qu'il ne saurait même pas accepter l'inclusion au rapport du Comité d'un point relatif aux armes nucléaires à neutrons.

Mais on peut constater que le Comité a accepté par consensus l'ensemble du rapport, ainsi que la partie considérée, malgré la résistance de ceux qui auraient souhaité créer une situation fâcheuse au sein du Comité et lui imposer leur volonté arbitraire.

Une autre remarque. A la séance officielle d'hier, le représentant du Zaïre a déclaré que les pays socialistes n'appuieraient pas l'initiative du "Groupe des 21" visant à créer des groupes de travail spéciaux pour l'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour. Je voudrais demander sincèrement au représentant du Zaïre d'examiner à nouveau de façon plus approfondie les déclarations faites par les délégations des pays socialistes, et notamment la Mongolie, ainsi que les documents CD/193, CD/224 et autres.

La délégation de la République populaire mongole voudrait déclarer à nouveau qu'elle est prête à apporter aux travaux du Comité une contribution constructive en vue d'obtenir des résultats pratiques dans nos activités.

(M. Erdembileg, Mongolie)

En conclusion, permettez-moi, au nom du Groupe des pays socialistes, de vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que les présidents des groupes de travail spéciaux, M. Garcia Robles du Mexique, M. Lidgard de Suède, M. Kónives de Hongrie et M. Ciarrapico d'Italie, le représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire du Comité, M. R. Jaipal, son adjoint, M. Berasategui et tous les collaborateurs du secrétariat, interprètes et traducteurs, et le personnel, qui nous a aidé de ses services, pour les efforts consciencieux qu'ils ont consacrés à notre tâche commune.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : La délégation néerlandaise ne saurait être d'accord avec la déclaration faite ce soir avant l'adoption du rapport du Comité du désarmement pour 1981 selon laquelle certains faits concernant nos débats sur le point 1 de l'ordre du jour (Interdiction des essais nucléaires) et sur le point 2 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) vont être dissimulés à la communauté internationale.

Notre objection à la mention de ce document de synthèse dans le rapport du Comité est une objection de principe.

Permettez-moi de rappeler brièvement les faits.

Le 19 mars 1981, le Comité du désarmement a décidé que nous aurions des réunions officielles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour de façon à faciliter un franc échange de points de vue.

Ce n'est que le 21 avril 1981, soit un mois plus tard, qu'à la demande de certaines délégations, le Comité du désarmement a décidé de demander au secrétariat d'établir le document officiel en question contenant la synthèse des discussions.

Mais tous les membres étaient d'accord pour que ce document soit un document confidentiel établi pour venir en aide aux seuls membres du Comité du désarmement. En fait, cette mention est imprimée noir sur blanc sur le document lui-même.

Si maintenant, par une décision soudaine faisant un retour en arrière, nous devons décider de changer le caractère de ce document confidentiel nous risquerions de préjuger de façon négative de tous les échanges officiels que nous pourrions avoir à l'avenir sur ces deux questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour du Comité. De l'opinion de ma délégation, il est loyal qu'une délégation puisse savoir à l'avance si une déclaration particulière qu'elle pourra faire sera ou non consignée.

Si en 1982 on demandait de divulguer les transactions officielles du Comité du désarmement sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, il nous appartiendrait alors d'en décider. Mais une telle décision doit être prise à l'avance pour que tous les membres du Comité du désarmement soient bien conscients du caractère de ces réunions officielles.

Pour aborder maintenant le paragraphe 60 du rapport du Comité du désarmement qui traite du rapport du Groupe de travail spécial des armes radiologiques (CD/218), et en particulier le paragraphe 11 de ce dernier rapport, je voudrais qu'il soit indiqué dans le compte rendu que la délégation néerlandaise regrette que le Comité du désarmement n'ait pu se mettre d'accord pour vous habiliter, Monsieur le Président,

(M. Erdembilog, Mongolie)

à adresser une lettre au Directeur général de l'AIEA pour l'inviter à fournir certaines informations qui pourraient être utiles pour l'élaboration d'une future convention sur les armes radiologiques.

Hier, à la 138ème séance, j'ai indiqué les raisons pour lesquelles les Pays-Bas pensent qu'il serait utile de demander de telles informations au Directeur général de l'AIEA. Je ne veux pas abuser du Comité du désarmement à cette heure tardive par un exposé complet de nos motifs. Nous avons indiqué notre façon de voir à la 137ème séance plénière du Comité du désarmement le 14 juillet 1981.

J'aimerais simplement à ce point que l'on prenne acte de notre regret que le Comité du désarmement n'ait pu se mettre d'accord sur un moyen d'obtenir certaines informations que nous jugeons de la plus haute utilité potentielle pour la future convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation regrette que la sérénité et la solennité de cette dernière séance de notre Comité en 1981 aient été troublées par une déclaration assez provocante du distingué Ambassadeur de la Mongolie. L'Ambassadeur de la Mongolie a pris sur lui de mentionner de façon extrêmement partielle le débat assez orageux qui a eu lieu la nuit dernière à la séance officielle du Comité pendant l'examen de notre rapport. Je ne suis pas contre toute mention de ce qui s'est passé au cours de la réunion officielle car ma délégation n'a rien à cacher, mais je pense que lorsque quelque chose de cet ordre est mentionné, toute la vérité doit être faite et c'est pourquoi je prends maintenant la parole. Au cours du débat que nous avons eu la nuit dernière sur les paragraphes concernant la section sur le désarmement nucléaire, une délégation d'un Etat doté d'armes nucléaires s'est opposée à ce que figure dans le rapport un paragraphe concernant la nécessité de mettre fin à l'occupation et à l'intervention étrangères en vue de favoriser le désarmement. C'est à la suite de cette position arbitraire concernant un paragraphe qui avait été accepté au cours des consultations officielles que vous aviez eues, que ma délégation a déclaré que le Comité travaillait sur la base d'une politique de concessions mutuelles et que, si certaines délégations devaient s'opposer à l'inclusion de paragraphes intéressant ma délégation - or vous comprendrez, Monsieur le Président, qu'un paragraphe concernant l'élimination de l'occupation et de l'intervention étrangères intéresse particulièrement ma délégation - ma délégation pourrait également, en vertu du règlement intérieur, empêcher l'adoption d'autres paragraphes qui intéressent d'autres délégations comme, par exemple, celui qui concerne les armes nucléaires à neutrons.

Nous avons eu un échange orageux à ce sujet et je ne veux pas recommencer mais j'aimerais faire observer, Monsieur le Président, que nous n'avons aucune difficulté fondamentale en ce qui concerne la section sur les armes nucléaires à neutrons et que nous avons précisé notre position à cet égard. Je suis heureux que le rapport contienne, par consensus, une section sur les armes nucléaires à neutrons et je suis encore plus heureux, Monsieur le Président, que le rapport que nous avons adopté contienne un paragraphe ainsi libellé :

(M. Akram, Pakistan)

"Tous les membres du Comité ont souligné que les actes d'agression, d'expansion, d'occupation étrangère et les autres violations de la Charte des Nations Unies ont des répercussions défavorables sur les négociations relatives au désarmement, y compris le désarmement nucléaire. Dans le contexte de la promotion des objectifs du désarmement, on a souligné la nécessité d'éliminer ces manifestations et de résoudre par des négociations les litiges internationaux existants."

J'aimerais remercier tous les intéressés, y compris le distingué Ambassadeur de la Mongolie qui apparemment a eu certaines difficultés, d'avoir accepté l'inclusion de ce texte.

Enfin, Monsieur le Président, puis-je vous exprimer ma profonde gratitude pour la façon dont vous avez conduit les très longues et difficiles négociations que nous avons eues pendant les séances officielles et au Comité ce mois-ci et je saisirai cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Jaipal, M. Berasategui et le personnel très compétent du secrétariat pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et qui a permis au Comité d'adopter son rapport à temps.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je serai très bref. Je représente la Mongolie, magnifique pays dans le sud duquel se trouve l'immense désert de Gobi. Il y a chez nous un sage proverbe mongol, adopté depuis par tous les peuples orientaux qui dit : "Les chiens aboient, la caravane passe".

M. NZENGEYA (Zaire) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Qu'il me soit d'abord permis, avant de répondre brièvement à l'observation du représentant de la Mongolie, de présenter les félicitations les plus sincères de ma délégation au Président de notre Comité pendant ce mois qui clôture justement nos travaux.

Qu'il me soit également permis d'exprimer mes remerciements les plus sincères au Secrétaire de notre Comité, l'Ambassadeur Jaipal, ainsi qu'à tout son personnel, pour leur assistance précieuse et la qualité des documents, et pour leur dévouement total pour le succès de nos travaux.

Monsieur le Président, lorsque ma délégation, au cours de la séance officielle d'hier, est intervenue sur la proposition qui avait été présentée par le groupe socialiste, notre préoccupation se situait sur le plan des principes uniquement. Le Groupe des 21 a comme objectif principal d'obéir au mandat que lui a confié le Comité du désarmement, à savoir de s'employer à promouvoir la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Ce groupe est composé en grande partie, je dirais même en quasi-totalité, de ceux qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires. Ce groupe se situe par conséquent au-dessus de la mêlée des puissances nucléaires, qu'elle soit de l'Est ou qu'elle soit de l'Ouest.

Monsieur le Président, le Groupe des 21 a proposé, dans les documents CD/180 et CD/181, la création d'un groupe de travail spécial pour examiner les points concernant l'interdiction des essais nucléaires, et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Et lorsque ces propositions ont été présentées les puissances nucléaires situées, disons, à l'Est, n'ont pas apporté leur appui quant à la création de ce groupe de travail.

(li. Nzengeya, Zaïre)

De l'avis de ma délégation, le Groupe des 21 ne pouvait accepter qu'en raison d'une décision d'un Etat doté d'armes nucléaires de fabriquer et de stocker les armes à neutrons, que le Groupe des 21 puisse se joindre à une action ponctuelle et conjoncturelle qui a été entamée par un groupe de pays.

Ma délégation avait donc cette préoccupation de ne pas voir le Groupe des 21 être entraîné par le groupe des pays socialistes. Du reste, la position de ma délégation a été comprise par l'ensemble du Groupe des 21, et c'est ce qui ressort du paragraphe que l'on peut lire dans le rapport qui vient d'être adopté, le document de travail No 44/Add.1/Rev.3, page 12, et qui se lit comme suit :

"Quelques délégations ont déclaré que l'échange de vues sur la proposition contenue dans le document CD/219 avait renforcé leur opinion quant à la nécessité de créer un groupe de travail spécial pour négocier sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, comme le proposait le Groupe des 21 (documents CD/116 et CD/181), à commencer par des mesures pour arrêter et inverser le développement qualitatif et quantitatif des armes nucléaires".

Il n'est pas fait mention ici des armes à neutrons; aucune mention n'est faite des armes à neutrons, et telle était la proposition de ma délégation. Nous voulions que les propositions relatives aux armes à neutrons ne puissent aucunement inclure la proposition du Groupe des 21 qui propose la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2, à savoir, l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire dans son ensemble, puisque nous considérons **que les armes à neutrons constituent un type d'arme nucléaire.**

Je pense que, compte tenu de la compréhension que ma délégation a rencontrée de la part de l'ensemble du Groupe des 21, ce qui explique que dans les heures tardives d'hier, la nuit, nous nous soyons heureusement entendus et c'est ce qui explique également l'adoption par consensus de ce rapport qui nous a été présenté à nous tous, je pense que j'ai été bien compris par le Groupe des 21 et ma délégation est satisfaite que sa préoccupation ait été prise en considération par le Groupe des 21. Si mon distingué collègue de la Mongolie pense que mon opinion n'a peut-être pas été partagée par sa délégation, je respecte son opinion et je lui demanderais également de respecter la mienne.

Le PRESIDENT (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Zaïre de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je voudrais remercier sincèrement mon collègue du Zaïre de ses explications. Je ne voudrais pas engager de polémique avec lui. Nous sommes profondément convaincus que nous pourrions trouver un langage commun au cours de nos futurs travaux. Ce que nous souhaitons, c'est que notre "caravane", je veux parler du Comité du désarmement, puisse toujours continuer de progresser, en dépit de toutes les difficultés.

M. NGWE WIN (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puis-je être le dernier orateur inscrit sur la liste à conclure la session de ce Comité sur une note optimiste. Au nom des membres du Groupe des 21 et du chef de la délégation birmane qui a dû quitter cette salle du Conseil ayant été rappelé d'urgence dans l'exercice

(II. Ngwe Win, Birmanie)

de ses fonctions, et au nom de la délégation birmane, j'aimerais vous exprimer notre profonde reconnaissance et nos remerciements pour avoir mené à bien les travaux extrêmement complexes et délicats du Comité pendant cette dernière étape. Nous sommes particulièrement fiers de la façon dont vous vous êtes acquitté de cette tâche difficile avec efficacité, souplesse et courtoisie et avez su nous guider, le cas échéant, avec fermeté et une sagesse bien évidente. Cela, à mon avis, fait grandement honneur non seulement à la délégation de l'Indonésie mais aussi au Groupe des 21 auquel vous appartenez. J'aimerais également exprimer nos remerciements aux quatre présidents des groupes de travail spéciaux, l'Ambassadeur García Robles du Mexique, l'Ambassadeur Lidgard de Suède, l'Ambassadeur Kőmives de Hongrie et le Ministre Ciarrapico d'Italie, pour leurs excellentes contributions et directives. Je serais impardonnablè si je n'exprimais également nos profonds remerciements à l'Ambassadeur Jaipal, représentant permanent du Secrétaire général et secrétaire de notre Comité, ainsi qu'aux membres du secrétariat pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. J'aimerais également remercier tous ceux qui sont moins visibles et, en particulier, rendre un hommage spécial aux interprètes dont la patience et la compréhension ont rendu notre travail facile et efficace.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue de Birmanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. AGUILAR (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : J'aimerais déclarer que ma délégation a écouté avec intérêt l'intervention du distingué Ambassadeur de l'Union soviétique et je souhaiterais que l'on n'interprète pas son silence comme une acceptation de ce qui a été dit. La délégation donnera à la prochaine session la réponse qu'elle juge appropriée.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Pour emprunter le langage du distingué Ambassadeur de la Mongolie qui, avec bonheur, a décrit le Comité du désarmement comme la caravane du désarmement, qu'il me soit permis, puisque je contribue à faire avancer la caravane, de dire quelques mots.

Le secrétariat a établi et distribué aujourd'hui un projet de l'index des déclarations faites par les Etats Membres. Cet index est chronologique et pour l'instant provisoire. Le secrétariat aimerait que les délégations aient la bonté de le vérifier et de nous adresser leurs corrections avant le mercredi 26 août à midi. Cet index recevra ensuite la forme où il apparaîtra ultérieurement en annexe au rapport.

Nous avons également distribué un état comparé montrant le nombre des séances tenues ces cinq dernières années. Les membres auront pu voir que nous avons eu cette année 103 séances de plus qu'en 1979, sans accroissement d'effectif. De ce fait, l'effort a été tout à fait considérable de la part des interprètes, des traducteurs, des sténographes et des dactylographes, sans parler des administrateurs et du personnel de la catégorie des Services généraux qui ont dû faire plus que leur travail normal. J'espère qu'avec une expérience accrue cette "caravane" du désarmement sera plus fréquemment et avec une plus grande confiance utilisée comme organe de négociation et de négociation préalable. Je suis certain que la somme de travail et les responsabilités données au secrétariat montrent que les effectifs sont quelque peu insuffisants. J'ai donc l'intention de demander aux autorités compétentes du Secrétariat de l'ONU à New York d'examiner le volume de travail et d'appliquer les normes établies pour assurer un personnel suffisant à ce Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Maintenant que la session de 1981 du Comité approche de sa fin, permettez-moi de vous dire quelques mots avant de clore la session.

Cette année, la session du Comité s'est déroulée dans un climat international marqué par des tensions et une escalade de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires, situation qui n'est pas propice à la réalisation de progrès tangibles dans des négociations multilatérales sur le désarmement. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, les négociations réelles n'ont même pas encore commencé bien que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ait accordé la plus haute priorité à cette question. Dans notre tentative d'élaborer des arrangements internationaux pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, le Comité n'a pas dépassé le stade des négociations préalables. Dans le domaine des armes chimiques, bien que des progrès significatifs aient été faits, le Comité n'est pas encore au stade de la rédaction effective d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur l'élimination et l'interdiction totale de ces armes qui appartiennent à la catégorie des armes de destruction massive selon le Document final et qui sont censées être examinées à titre hautement prioritaire.

Si la rédaction d'un texte de convention interdisant les armes radiologiques a fait quelques progrès, des négociations intensives continuent d'être nécessaires pour aplanir les divergences sur les éléments importants d'une convention future. Malgré des efforts inlassablement déployés par les membres du Comité, l'élaboration d'un programme global de désarmement est encore loin d'être achevée. Il faut donc espérer que la reprise des travaux du Groupe de travail spécial envisagée au début de l'an prochain permettra d'aboutir à des résultats féconds et qu'ainsi le Comité pourra présenter son rapport final sur ce point à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Les très maigres résultats, pour ne pas dire l'échec, de notre Comité dans l'exécution de la tâche qui lui a été confiée aux termes du Document final en tant que forum multilatéral unique de négociation dans le domaine du désarmement, ne répondent pas à l'attente de la communauté internationale qui avait mis de grands espoirs dans cet organe. Tout en reconnaissant que les améliorations apportées à l'organisation et à la procédure devaient contribuer à rendre le Comité plus efficace, je continue à soutenir que la volonté réelle de négocier et de parvenir à un accord reste la clé du succès. Le Comité se trouve dans la situation peu enviable de devoir se présenter devant la trente-sixième session de l'Assemblée générale, puis devant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avec un maigre bilan pour ses trois années de travail.

En l'absence de résultats concrets, la communauté internationale risque de mettre en doute l'efficacité du Comité en tant qu'organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Le Comité doit faire le maximum pendant le temps qui lui reste jusqu'à la convocation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement pour parvenir à quelques résultats concrets. J'espère donc que pendant cette intersession les membres du Comité pourront faire sérieusement le point de leurs positions respectives et que nous pourrions nous réunir l'an prochain fermement décidés à obtenir des résultats concrets sur un ou plusieurs points prioritaires. Je pense qu'une sérieuse introspection est absolument nécessaire et que nous devons examiner si, en premier lieu, notre propre politique et nos propres actions n'empêchent pas le Comité d'atteindre les résultats escomptés. Espérons qu'un progrès décisif interviendra avant la fin de la session de printemps du Comité l'an prochain pour que le Comité puisse présenter quelques résultats à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

(Le Président)

Au début de mon accession à la présidence du Comité j'avais déclaré que je risquais fort de commettre des erreurs en ce qui concerne tant la procédure que le fond, et que je comptais beaucoup sur l'indulgence, la coopération et les conseils de tous mes collègues. Je suis maintenant extrêmement heureux de déclarer que pendant tout mon mandat j'ai obtenu ce que je demandais de tous les membres du Comité, sans exception, et de mon vieil ami l'Ambassadeur Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité, ainsi que de son adjoint M. Berasategui. J'aimerais également, au nom de tous les membres du Comité, des non-membres qui ont participé aux travaux du Comité cette année et en mon nom personnel, dire notre profonde gratitude au Secrétaire et à son personnel dévoué, aux interprètes, aux traducteurs et à tous les autres, connus ou inconnus, visibles ou invisibles, dont l'aide, la patience et la courtoisie ont permis au Comité d'achever ses travaux à la date initialement prévue. Je souhaite "bon voyage" aux collègues qui rentreront dans leurs capitales ou à leurs postes respectifs, ou qui iront rejoindre leurs familles pour des vacances bien méritées, à tous je dis "au revoir".

Je vous remercie.

La séance est levée à 21 h 10.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL